

HISTOIRE

DE

L'ÉCONOMIE POLITIQUE,

OU

ÉTUDES

HISTORIQUES, PHILOSOPHIQUES ET RELIGIEUSES

SUR L'ÉCONOMIE POLITIQUE

DES PEUPLES ANCIENS ET MODERNES,

PAR

M. LE Vte ALBAN DE VILLENEUVE BARGEMONT,

AUTEUR DE

L'ÉCONOMIE POLITIQUE CHRÉTIENNE.

TOME SECOND.

2

PARIS,

GUILLAUMIN, LIBRAIRE ÉDITEUR,

Rue St-Marc, galerie de la Bourse, 5, Panoramas.

1841.



HISTOIRE

DE

L'ÉCONOMIE POLITIQUE.

HISTOIRE
DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE,

OU

ÉTUDES

HISTORIQUES, PHILOSOPHIQUES ET RELIGIEUSES

SUR

L'ÉCONOMIE POLITIQUE

DES PEUPLES ANCIENS ET MODERNES,

PAR

M. LE Vte ALBAN DE VILLENEUVE BARGEMONT,

AUTEUR DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE CHRÉTIENNE.

TOME SECOND.

PARIS,

GUILLAUMIN, LIBRAIRE - ÉDITEUR,

Galerie de la Bourse, 5, Panoramas.

1841.

IMPRIMERIE DE Mme FESSART,
Rue Neuve-de-Paris, 5, Senlis.

ÉTUDES

HISTORIQUES, PHILOSOPHIQUES ET RELIGIEUSES

SUR

L'ÉCONOMIE POLITIQUE.

CHAPITRE I.

DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE EN FRANCE, SOUS LE RÈGNE DE LOUIS XV. — DÉTRESSE DES FINANCES. — INFLUENCE FUNESTE DU RÉGENT. — ADMINISTRATION DU DUC DE NOAILLES. — JOHN LAW. — FORTUNE ET CHUTE DE SON SYSTÈME.

Avec Louis XIV, on avait vu disparaître le principe de grandeur et de force sur lequel avait reposé long-temps la suprématie politique de la France en Europe, et le prestige de gloire qui déguisait aux yeux des Français le joug du pouvoir absolu. Le majestueux colosse était tombé, et son ombre protégeait à peine un jeune enfant, seul espoir de la monarchie.

Le nouveau règne commençait donc sous de funestes auspices. Le royaume jouissait, à la vérité, d'une paix chèrement achetée; mais l'état des finances était alarmant, et jamais les circonstances n'avaient été moins favorables pour les rétablir. Les revenus suffisaient à peine à couvrir les dépenses ordinaires. Comment songer à les employer à l'acquittement d'une dette énorme? Les parlements, long-temps comprimés par une main de fer, songeaient à ressaisir

d'anciennes prérogatives, et semblaient disposés à interdire de nouveaux impôts. La réunion des états-généraux, ressource des temps de crise, mais oubliée en quelque sorte depuis un siècle par la nation, ne pouvait s'offrir à la pensée des ministres de Louis XIV, ou des héritiers de leurs traditions. A leur défaut, et pour surmonter tous les obstacles, il aurait fallu du moins que l'autorité suprême fût déléguée à un homme d'un caractère à la fois ferme et grave, ami de l'ordre et de l'économie, dont la moralité sût attirer la confiance publique, comme la prudence s'entourer d'agents habiles et vertueux.

Le duc d'Orléans, appelé à la régence du royaume, était un prince spirituel, plein de grâce et d'aménité, d'une instruction assez étendue, et ne manquant pas d'aptitude pour les affaires publiques; mais léger, frivole, et conduit à la corruption la plus profonde par l'entraînement de ses passions et l'absence de tout principe religieux. Déjà, lorsque la vieillesse malheureuse et chagrine de Louis XIV eut jeté un voile de tristesse et de découragement sur une cour jadis si magnifique et si animée, les ambitions prévoyantes, les passions jeunes et impatientes, les cupidités de tout rang, les opinions hardies et les innovations philosophiques et politiques, qui commençaient à s'introduire de l'Angleterre en France, s'étaient venues grouper autour du premier prince du sang comme sous leur protecteur naturel. Aussi, dès le moment où le duc d'Orléans prit possession du pouvoir royal, l'administration devint la proie des hommes de vice et d'intrigue, et l'on put présager qu'elle serait souillée par les plus honteuses iniquités.

Toutefois, le début de la régence annonça des in-

tentions dignes d'éloges. Le ministère avait été institué suivant les plans laissés par le duc de Bourgogne. Des noms honorables figuraient dans les conseils. Le duc de Noailles, qui présidait les finances, dont le maréchal de Villeroi n'était que le chef nominal, joignait à des vues remplies de droiture et de sagesse un amour sincère du bien public. Ses plans tendaient à établir une taxe proportionnelle analogue à la *dixme royale* proposée par le maréchal de Vauban, et dont il avait même fait l'essai dans la ville de Lisieux. Il eût voulu surtout faire disparaître les exemptions et les privilèges, qui empêchaient de répartir équitablement le fardeau des charges publiques entre tous les membres de la société. Mais si les circonstances s'opposèrent à de tels desseins, il s'efforça du moins de soulager les peuples en arrêtant les vexations qu'ils éprouvaient au sujet de la taille. Nous citerons, en témoignage, la lettre circulaire qu'il écrivait le 4 octobre 1715, par ordre du régent, aux intendants des provinces : « Comme il est de la justice, disait-il, d'empêcher » l'oppression des taillables, je crois qu'il n'est point » de peine assez forte pour punir ceux qui voudraient » s'opposer au dessein de les soulager. Vous tiendrez » la main à ce que les collecteurs, procédant par » voie d'exécution contre les taillables, n'enlèvent » point leurs bœufs et chevaux servant au labourage, » ni leurs lits, habits, ustensiles et outils avec les» quels les artisans gagnent leur vie. » Le prince, en outre, demandait des mémoires exacts, qui pussent servir à régler l'imposition de la taille avec la plus grande égalité. « Dans l'examen des moyens, conti» nuait-il, vous préférerez toujours ceux qui favori» seront la culture des terres, augmenteront le com-

» merce et la consommation des denrées, faciliteront » le recouvrement et seront le moins à charge aux » sujets du Roi. » Ces instructions réfléchissaient l'esprit des sages ordonnances de Sully et de Colbert. Le duc de Noailles imita également l'exemple de ces illustres ministres, en faisant accorder des remises d'impôts arriérés, des dégrèvements sur les dixièmes et sur la capitation, en diminuant les tailles et supprimant un grand nombre d'offices, ainsi que les priviléges d'exemption des droits d'aides et de gabelles. Mais on se trouvait en présence d'une dette publique immense, dont le quart était exigible, et d'un déficit annuel de 77 millions. Aussi, des moyens appropriés à un état de choses ordinaire et régulier ne pouvaient évidemment suffire. Plusieurs expédients, inutiles ou dangereux, ayant été rejetés, on en vint à proposer de ne pas reconnaître les dettes du grand roi. Ce moyen odieux révolta l'âme du duc de Noailles et fut repoussé à l'unanimité par le conseil qu'il présidait. Mais, dans l'extrémité où l'on se trouvait, il fallut subir la loi de la nécessité et se prêter à des mesures dont la nécessité même ne saurait justifier l'immoralité, l'injustice et la rigueur.

L'une d'elle consista à changer la valeur commerciale des monnaies par une refonte générale des espèces dans laquelle on reprenait pour 4 liv. les pièces de 3 liv., en leur attribuant, dans la refonte, une valeur de 5 liv. Le trésor gagna 72 millions à cette opération; mais la valeur fictive, donnée à la monnaie nouvelle, fit hausser proportionnellement le prix de toutes les denrées, et le bénéfice de l'état ne fut, en réalité, que la spoliation des particuliers.

Par un autre édit, on exigea que tous les billets

sans nombre, émis pour le service de l'état, qui circulaient dans le commerce avec une perte des quatre cinquièmes, fussent soumis à une révision ou *visa*. Les billets dont l'origine, dans cette liquidation, serait reconnue frauduleuse ou abusive, devaient être anéantis, et les autres, *consolidés* avec un intérêt de 4 pour cent. On présenta pour 600 millions de ces valeurs, qui furent réduites à 250 millions. Mais, dans l'opération, on trouva le moyen de détourner, sur cette dernière somme, 55 millions, qui furent censés payés aux particuliers, mais que l'on employa à couvrir diverses dépenses urgentes.

Une troisième résolution, adoptée par le conseil des finances et dirigée en apparence contre les malversations des traitants, ouvrit la carrière aux injustices les plus monstrueuses et à des violences sans exemple. Ce fut l'établissement d'une *cour de justice*, espèce de commission prévôtale, instituée pour juger les concussions, et que l'on fit servir à dépouiller en masse les enrichis. L'édit portait que l'on rechercherait l'origine de la fortune de tous les individus qui avaient traité pour les finances, depuis la paix de Ryswick, c'est-à-dire depuis vingt-sept ans. La peine de *mort* et celle du *pilori* étaient prononcées contre les coupables; la torture était employée dans les interrogatoires; les galères punissaient l'inexactitude ou l'erreur dans la déclaration des fortunes; le cinquième des biens des condamnés était acquis aux dénonciateurs; la simple médisance contre ceux-ci était punie du dernier supplice; les domestiques étaient autorisés à déposer contre leurs maîtres sous des noms empruntés. On avait, en outre, par des gravures et des pamphlets, déchaîné contre les publicains enrichis les

passions et les clameurs de la multitude. Un tel système de terreur, fortifié à son début par quelques exemples d'une cruelle sévérité, ne pouvait manquer d'être efficace. Bientôt la chambre ardente, devenue inutile, ne fut plus qu'une menace pour arracher la déclaration des richesses. Le droit de taxer arbitrairement les enrichis avait été confié à une commission de six membres. On obtint de 4,500 personnes, entrées sans fortune dans les finances, l'aveu que leurs biens s'élevaient à une masse de 800 millions. On leur en laissa 493, toutes leurs dettes payées. Mais le trésor public ne profita que faiblement de cette prétendue restitution. La cour corrompue qui entourait le régent eut une bonne part de ces dépouilles ; elle avait vendu chèrement son crédit et son intercession aux malheureux traitants, qui cherchaient à défendre leur vie. Du reste, l'opinion populaire ne tarda pas à se déclarer en faveur des accusés. L'édit était si vague, que personne ne se croyait à l'abri de son application ; chacun cacha sa fortune; le numéraire fut enfoui, le travail cessa, et la chambre de justice tomba au bout d'une année d'existence, sous l'animadversion universelle. La plupart de ses victimes furent réhabilitées, et l'on rendit des lois pour garantir dorénavant aux financiers la paisible jouissance et l'inviolabilité de leur fortune.

De telles mesures, exécutées dans un but aussi immoral, ne pouvaient guère remédier au désordre affreux des finances. L'esprit fiscal avait épuisé toutes ses ressources, lorsque parut tout à coup sur la scène l'Écossais *John Law*, homme doué d'un génie fertile en expédients, d'un esprit aventureux, aux manières élégantes et polies, à la parole persuasive, qui avait

étudié en Angleterre et à Rome [1] les ressources que le crédit peut offrir aux gouvernements comme aux particuliers, et s'était occupé depuis long-temps de

[1] Nous croyons que nos lecteurs verront avec intérêt les détails que donne à ce sujet M. le comte Charles de Brosses, dans les lettres que ce savant spirituel écrivait à ses amis, en 1739 et 1740, et qui ont été réimprimées récemment, sous le titre de : *L'Italie, il y a cent ans.*

« On ne sait presque pas ce que c'est que de l'argent à Rome, où le système des billets de banque existe depuis un temps infini ; de sorte que notre grand trésorier au lieu de nous payer en Jules, ne nous a proposé que des billets sur les monts-de-piété du Banco del Spirito Santo. Quoique ces billets valent ici de l'or en barre, ils ne font pas cependant notre compte, car ils n'ont pas cours hors de Rome. Il n'y a point de billets au-dessous d'environ 20 écus de notre monnaie.

. . . . . » A cela près, la confiance et la sûreté en cette banque ont été extrêmes jusqu'à présent. C'est de là que Law avait pris l'idée de ce système qui nous a fait tant de mal en France et qui, au vrai, n'était pas mauvais en soi, s'il eut été retenu dans de certaines bornes, puisqu'en même temps qu'il multipliait l'agent universel, il en facilitait le transport et le commerce. Mais il ne fallait pas avoir affaire à un prince trop facile, et à une nation fougueuse qui pousse tout à l'extrême.

» Law est mort à Venise, n'ayant laissé pour tout bien, à sa mort, de tant de millions qu'il avait maniés, que 80 mille écus, presque tout en immeubles et en tableaux dont il était fort amateur. Je tiens ce fait de son exécuteur testamentaire. Il vivait de la pension de ministre d'état. C'était un génie hardi qui ne s'occupait guères du soin d'amasser des richesses, et qui n'était sensible qu'à celui de mettre à exécution des idées souvent trop vastes.

» Les Italiens sont tout autrement modérés, et les choses subsistent long-temps avec eux sur le pied où elles ont été mises. On a cependant donné ici, à la longue, dans un des inconvéniens qui nous ont fait tant de tort, c'est de fabriquer une quantité de billets dont la somme va fort au-delà de l'argent monnayé qui est dans l'état, ce qui réduit à la nécessité de faire de gros emprunts pour faire face dans l'occasion, et charge l'état de dettes immenses qui, allant toujours en se multipliant, comme cela est inévitable, pourront bien enfin tout culbuter. L'argent effectif est aujourd'hui si rare à Rome, qu'à peine en aperçoit-on. On dit encore que sous le règne du pape actuel, on a pris, pour le multiplier, le parti le plus détestable de tous, c'est d'en affaiblir le titre.

» J'ai ouï dire, ces jours-ci, à des gens qui en doivent avoir connais-

l'application de ce moyen aux opérations financières de son pays. En 1700, Law avait présenté au parlement d'Écosse un écrit intitulé : *Proposition et motifs pour établir un conseil de commerce*. En 1705, il publia des *considérations sur le commerce et sur l'argent*, dans lesquelles il indiquait, pour subvenir à la pénurie d'espèces métalliques, l'établissement d'une banque qui, suivant son plan, pouvait émettre du papier-monnaie *jusqu'à concurrence de la valeur de toutes les terres du royaume*. Frappé des avantages que l'Angleterre, d'après les conseils de son compatriote Patterson avait retirés de la banque nationale établie en 1690, et ne distinguant pas suffisamment, dans la monnaie métallique, ce qui en fait le prix et l'utilité (la propriété de servir à l'échange et à la mesure de la valeur, réunie à une *valeur intrinsèque*), Law s'était persuadé que multiplier le signe de la richesse, c'était muliplier la richesse elle-même. Cette pensée, base de tous ses projets et mère de toutes ses erreurs, avait, dans le principe, produit une grande sensation à Edimbourg. Le plan de Law ne fut pas adopté, mais il laissa

sanee, que la chambre apostolique devait à présent près de 380 mill. de notre monnaie ; on ne peut songer à payer eette dette, on se eontente d'en payer l'intérêt à 3 pour 0/0. Ces eréances sont regardées comme fort bonnes et eomme le meilleur effet qu'on puisse avoir à Rome, où les terres ne rendent que fort peu.

» Les Gênois et les Florentins sont les eréaneiers du pape, ce qui fait sortir tout l'argent eeelésiastique hors de l'état.

» Les impôts sont très légers à Rome. Le revenu produit par les redevanees des autres états, se portait, pour la France, de 5 à 600 mille fr. par an.

» Le mont-de-piété et la banque du Saint-Esprit sont deux bons établissements. Le mont-de-piété prête à 2 p. 0/0 par année.

» Le fonds assigné à ces banques avait été primitivement d'un million d'éeus romains. En 1740, il n'était plus que de 150 mille éeus. » (2e volume, lettre XXXIII, pag. 20). »

quelques traces, comme l'a depuis prouvé l'institution des banques territoriales d'Écosse. Le projet ne reçut pas un meilleur accueil du parlement d'Angleterre, auquel il fut soumis sous une autre forme. En 1708, les propositions de Law furent repoussées en France par le contrôleur-général Desmaretz, lequel luttait cependant contre tous les fléaux dont un royaume peut être à la fois accablé. Ce ministre n'aperçut, dans les mémoires de Law, que des expédients plus désastreux encore que ceux dont il était forcé de subir la nécessité. C'était, il est vrai, dans le temps d'une guerre malheureuse, où toute confiance était perdue. Or, la confiance était la base exclusive du système. Le financier cosmopolite erra alors dans les différentes villes d'Italie et d'Allemagne, offrant son projet à toutes les cours qu'il visitait sans pouvoir le faire agréer à aucune. Le duc de Savoie (Victor-Amédée, depuis roi de Sardaigne), pressé à ce sujet, lui répondit : « *Je ne suis pas assez puissant pour me ruiner.* »

Toutefois le régent, auquel Law vint offrir ses services, envisagea ses plans sous un autre aspect. Ce prince était naturellement ami du merveilleux et de l'audace, et avide de nouveautés. Son alliance avec l'Angleterre, cimentée par l'abandon de la cause malheureuse des Stuarts, le disposait à l'imitation des pratiques financières de cette nation. D'ailleurs il fallait à tout prix éteindre une dette de plus de *deux milliards de livres*, et faire disparaître un déficit qui devait la grossir indéfiniment et paralysait tous les services. Dans une telle situation, le duc d'Orléans devait écouter avec intérêt l'exposé d'un système par lequel on promettait de rembourser toutes les dettes de l'état, d'augmenter les revenus, de diminuer les

impôts et d'opérer ces prodiges par la seule puissance du crédit, c'est-à-dire par des valeurs fictives ou de convention, qui auraient autant de crédit que les valeurs réelles. Law possédait surtout le grand art de répondre promptement et lucidement à chaque objection. Séduit par cette assurance éloquente, le régent consentit à essayer l'application du nouveau système financier.

Dans les principes de Law, l'abondance des espèces était le mobile du travail, de la culture et de la population. Toutes les matières qui ont des qualités propres au monnayage pouvaient devenir espèces; le papier même était plus propre encore que les métaux à devenir espèces, pourvu qu'il fût soutenu par le crédit. Mais la difficulté étant de soutenir la valeur du papier-monnaie en concurrence de la monnaie d'or et d'argent, c'était dans l'art de l'aplanir que devait consister principalement la combinaison du système. Aussi Law ne se proposa pas seulement d'accréditer la nouvelle monnaie, en la faisant recevoir dans les caisses publiques, en ordonnant qu'elle serait échangée, à la volonté des porteurs, contre l'or et l'argent; enfin, en bannissant l'argent des paiements considérables. Portant ses vues plus loin, il forma le plan d'une compagnie par actions, dépositaire du crédit public, à laquelle on réunirait successivement le privilége exclusif des affaires de commerce et de finances les plus lucratives dans le royaume, enfin, des créances sur le roi. Les actions de la compagnie étaient conversibles en billets, lesquels pouvaient eux-mêmes redevenir actions par une nouvelle conversion au gré des propriétaires. Cette compagnie payant à ses actions un dividende fondé sur de grands profits apparents,

et les divers avantages qu'on lui destinait ne devant s'accorder que progressivement, il devait nécessairement résulter de cette institution un grand mouvement de négociations et d'affaires qui rendrait l'argent incommode et la multiplication du papier nécessaire; et, de plus, un accroissement successif dans la confiance publique, dans la valeur de l'action et, par conséquent, dans le crédit des billets.

Law avait proposé, en Écosse, de délivrer des billets sur des sûretés en biens fonds, qui n'eussent pas excédé les deux tiers ou les trois quarts des biens. « L'or et l'argent, disait-il au parlement d'Écosse, » se sont avilis depuis 200 ans et s'aviliront encore. » Dès lors, ils perdent chaque jour quelque chose » de leur prix dans le commerce; les terres ne peu» vent perdre leur usage et doivent nécessairement » augmenter en valeur. Par conséquent, la monnaie » de papier doit avoir l'avantage et la préférence sur » l'argent.

En France, il proposait d'abord la création d'une banque d'escompte et d'une compagnie de commerce destinée à mettre en valeur les richesses, présumées immenses, de nos possessions dans la Louisiane, (le Mississipi). Plus tard, la banque devait s'appuyer sur la compagnie des Indes et sur les régies financières. « Il est de l'intérêt du roi et du public, disait-il » au régent, d'abolir la monnaie d'or et d'argent, et » d'assurer la monnaie de la banque. La monnaie nu» méraire tire sa valeur d'une matière qui est un pro» duit étranger; la monnaie de banque tirera sa va» leur de l'action de la compagnie des Indes, qui est » un produit de la France. L'action des Indes a, de » plus que l'or, les qualités essentielles pour devenir

» monnaie; elle est portative; elle est divisible par sa » conversion en billets de banque; sa valeur est plus » certaine et doit augmenter, tandis que celle de l'or » doit diminuer, car la quantité des actions est fixée, » et la quantité d'or augmente journellement; l'or » ne produit rien par lui-même et l'action produit; » le commerce et la compagnie augmentant, la va- » leur des actions doit hausser. La monnaie d'or peut » être enlevée de l'état par un commerce désavanta- » geux et sa circulation arrêtée. L'action et les billets » de banque peuvent bien, sans doute, passer chez » les étrangers, mais ce n'est qu'un gage qui leur en » assure la valeur en France, où ils l'emploient en » marchandises. Donc, il est de l'intérêt du roi et » des peuples d'augmenter la valeur de l'action, en » lui donnant l'usage et la qualité de monnaie, et de » diminuer la valeur de l'or, en lui ôtant cette qualité » et cet usage. »

Beaucoup d'objections furent faites à ces raisonnements dont quelques-uns sont empreints des préjugés de l'école mercantile; on fit remarquer à Law : 1° que les avantages multipliés qu'il attribuait à un système de papier-monnaie, appuyé sur une compagnie de commerce, devaient nécessairement avoir un terme; 2° qu'il était dans la nature des choses que ce terme arrivé, et la compagnie ne pouvant plus recevoir de nouvelles faveurs, la valeur de ses actions tomberait au niveau de leur produit réel, et que la valeur des actions baissant à ce niveau, le crédit de la monnaie de papier baisserait au moins dans la même proportion; 3° que l'argent haussant de prix sur la place, lors d'une grande demande précipitée pour des spéculations lucratives, et baissant aussitôt que cette demande est

remplie, il était naturel que le papier-monnaie perdit sa valeur dans l'opinion publique, lorsqu'on aurait le moindre indice de sa surabondance, et que cette perte serait irréparable à l'égard d'un établissement nouveau ; car la première idée de défiance entraînerait infailliblement avec elle l'ardeur de réaliser en numéraire, et l'avilissement de la monnaie artificielle.

Law répliquait que cela ne pouvait point arriver parce que le crédit d'un négociant monte au décuple de ses fonds, (ce qui est vrai même de la somme de tous les crédits particuliers dans le commerce de l'état), et que l'état offrait des garanties plus positives et plus étendues que les simples particuliers ; mais cet argument était plus spécieux que solide. Law ne pouvait espérer, en effet, que les 660 millions de livres [1] qui circulaient à cette époque dans le royaume, seraient déposés dans les caisses, à moins que l'autorité et la violence n'entreprissent d'y parvenir, ce qui aurait immédiatement pour résultat de discréditer le papier-monnaie et de faire rechercher avidement le numéraire. D'un autre côté, les particuliers se font crédit entre eux, parce qu'ils ont un emploi utile à faire de leurs fonds, ce qui est impossible à l'état. Le négociant qui manque d'argent pour faire honneur à ses affaires, a des effets dont il trouve de l'argent. Or, la sûreté de la banque consistait seulement dans le dépôt des actions que l'on voulait obliger le public à regarder comme monnaie par leur propriété d'être converties en billets. Par conséquent l'acquittement de ces billets en argent pouvait seul en rétablir le crédit dès qu'il serait une fois ébranlé. D'ailleurs les engagements des particuliers ont un terme prévu, tandis que ceux

[1] Environ 1200 millions de francs de l'époque actuelle.

de la banque pouvaient être réclamés inopinément et en peu de jours, ainsi que cela arriva en effet. Enfin il était aisé à chacun de connaître, par la quantité des actions émises, que l'argent étant au billet de l'action : : 1 : 7, l'argent était en réalité *sept fois* plus précieux que le papier. Le système était donc fondé sur un jeu forcé qui ne pouvait durer dans l'ordre ordinaire des choses.

Malgré ces préventions, les combinaisons de Law furent regardées non-seulement comme un remarquable progrès dans la science financière, mais comme une découverte du génie qui devait appeler tous les hommes à la richesse. Aussi, nonobstant l'opposition du parlement de Paris et de tous les financiers pratiques de cette époque, leur auteur avait obtenu, en mai 1716, le privilége d'établir une banque sous le nom modeste de *Law et compagnie*, avec un capital social de *six millions*, divisés en 12,000 actions de 500 fr. chacune, que toute personne pouvait acquérir en payant seulement un quart en espèces, et les trois autres quarts en billets d'état. Cette banque, bornée dans l'origine au soin obscur de faire les affaires des particuliers sous la modique rétribution de 1/4 pour 1000, avait, comme tous les établissements de ce genre, pour objet primitif, l'accélération et l'extension des opérations du commerce, et pour gage le profit de ces opérations même. Elle acquit bientôt un crédit étendu et un grand développement. Dès l'année qui suivit son institution, ses billets furent reçus comme numéraire dans toutes les caisses royales en vertu d'un arrêt du conseil [1]. Quelques mois après, Law fit ériger et joindre à la banque une compagnie

[1] Avril 1717.

de commerce dont il fut nommé directeur, et qu'il appela *Compagnie d'Occident*, parce qu'elle devait faire le commerce exclusif de la Louisiane [1] abandonné par Crozat, mais dont on promettait d'immenses ressources par l'envoi de troupes nombreuses d'artisans de toutes professions qui ne sortirent pas de France, et que l'on affecta de faire défiler devant le public de Paris, dupe de cette mystification inouïe. On attacha en outre, à la compagnie, la propriété du Sénégal et le privilége exclusif du commerce de la Chine. Ce fut l'occasion naturelle de créer 25 millions de nouvelles actions et d'une énorme émission de billets de banque, dont il paraît que même avant ces réunions, la masse excédait déjà 110 millions.

L'exemple de la banque royale d'Angleterre qui, existant depuis 28 ans déjà, avait posé les limites dans lesquelles une banque d'escompte proprement dite devait se circonscrire, aurait dû appeler l'attention d'une politique prévoyante. Mais une institution régulière qui n'aurait pu porter ses fruits qu'avec le temps, ne convenait ni à la situation de Law, ni aux imaginations françaises, ni à l'impatience fougueuse du régent. D'ailleurs les succès dépassaient les promesses et les espérances; la banque avait procuré de grands bénéfices. Bientôt le prix vénal des actions s'éleva à vingt fois leur valeur nominale; la confiance qu'elles inspiraient s'accrut encore lorsque vers la fin de 1719, la banque eut acquis le privilége de l'ancienne compagnie des Indes, fondée par Colbert. Ce fut l'apogée du système. Alors la séduction et l'entraînement gagnèrent tous les esprits; chacun s'empressa d'échanger son or contre du papier avec une frénésie qu'excitait

[1] Ou Mississipi.

la vue de fortunes aussi rapides qu'énormes surgissant ne tous côtés. Tel individu qui avait commencé avec un billet d'état, à force de troquer contre de l'argent des actions ou des billets, se trouvait avoir des millions au bout de quelques semaines. Des hommes inconnus devinrent en moins de six mois, plus riches que des princes. Ce jeu nouveau et prodigieux où tous les citoyens pariaient ainsi les uns contre les autres, éveilla dans toutes les conditions, depuis le bas-peuple jusqu'aux rangs les plus élevés, un sentiment de cupidité auparavant inconnu. La rue *Quincampoix* était le rendez-vous de tous les actionnaires et le théâtre de leur agiotage effréné. On sait que la foule s'y pressait au point que plusieurs personnes y furent étouffées, et qu'un malheureux contrefait ramassa une sorte de fortune en faisant servir son dos voûté à la transcription des transferts et des échanges d'actions et de billets; il n'y eut pendant quelques mois à Paris, ni commerce, ni société; on ne s'occupait plus que du cours des actions.

Law, séduit lui-même par son système et s'exaltant de l'ivresse publique autant que de la sienne propre, avait successivement émis une quantité de papier telle, qu'en 1719 elle représentait *quatre-vingt fois* tout le numéraire qui pouvait circuler dans le royaume, c'est-à-dire 52,800,000,000 livres (96 milliards de francs). Le gouvernement n'eut garde de négliger une occasion si favorable de rembourser avec ces valeurs tous les créanciers de l'état qui partageaient, avec les autres citoyens, les chances favorables ou funestes de cet immense agiotage.

Mais lorsqu'on vit ainsi se grossir le torrent de cette prétendue monnaie qui, dénaturant les fonctions et

les rapports de la monnaie réelle, détruisait l'équilibre de tous les prix, les conditions de tous les éléments de la fortune publique et des fortunes particulières, les capitaux réels et leurs revenus, avec de prétendus trésors magiques qui devaient les centupler, les bons esprits s'émurent et s'alarmèrent.

Déjà le chancelier d'Aguesseau, sans combattre d'une manière absolue les théories financières de Law, avait démontré qu'elles recevraient nécessairement une extension qui en amènerait la ruine. Il blâmait surtout avec force les déceptions par lesquelles on cherchait à les accréditer. Ses avis furent négligés et le succès des premières opérations rendit impopulaire l'opposition de d'Aguesseau et du parlement. L'éloignement du vertueux chancelier fut même résolu par le prince qui avait naguère recherché avec tant d'empressement l'appui de ses lumières et de son intégrité. De son côté, le duc de Noailles qui avait d'abord approuvé l'établissement d'une banque générale et apprécié les avantages de cette institution contenue dans de sages limites, ne tarda pas à combattre l'extension abusive que l'on prétendait lui donner. Il partagea l'honorable disgrâce de d'Aguesseau et prédit vainement, de sa retraite, la catastrophe qui allait de nouveau bouleverser les finances. Les arrêts du parlement, contraires aux opérations de Law, étant cassés dans des lits-de-justice provoqués par l'abbé Dubois et le nouveau chancelier d'Argenson, la banque obtint tour-à-tour le privilége de l'affinage des métaux, de la fabrication des monnaies d'or et d'argent, et de la vente exclusive des tabacs; elle fut subrogée à la ferme générale pour le recouvrement des impôts, et enfin érigée en *banque royale*.

Mais désormais le régent ne pouvait plus gouverner une machine si immense et dont le mouvement rapide l'entraînait malgré lui. La réflexion, la crainte, les regrets avaient succédé à l'engouement général. Les anciens financiers et les gros banquiers réunis épuisèrent la banque royale en tirant sur elle des sommes considérables. Chacun, alors, s'empressa de convertir ses billets en espèces; mais la surabondance du papier était énorme; le crédit tomba tout-à-coup. Le régent voulut le ranimer, mais par des mesures qui devâient complètement l'anéantir. Tel fut, en effet, le résultat de la défense faite aux particuliers de garder chez eux des espèces monétaires. L'argent se cacha soigneusement, on ne vit plus que du papier discrédité, et une misère réelle commença à succéder à tant de richesses factices.

Le public, inquiet et mécontent, ne fut pas médiocrement étonné de voir élever en ce moment même [1], au poste de contrôleur-général des finances, l'auteur d'une perturbation si grave dans la fortune publique et dans celle des particuliers. Chacun comprenait l'impossibilité pour Law d'y opérer quelque bien et de s'y maintenir. Mais le régent, pressé d'acquitter une dette de reconnaissance personnelle, se persuada que le public applaudirait à son choix et partagerait une confiance vraie ou simulée. En peu de temps, Law, d'Écossais, devint Français par la naturalisation; de protestant, catholique; d'aventurier, seigneur des plus belles terres; et de banquier, ministre d'état. Voltaire raconte l'avoir vu arriver dans les salles du Palais-Royal, suivi d'un brillant cortége de ducs et pairs, de maréchaux de France, de prélats.

[1] En 1720.

Mais le désordre était parvenu à son comble. On reconnut qu'il était indispensable de réduire les actions de la banque à la moitié de leur valeur, et cette spoliation odieuse fut consacrée par un édit [1]. Le parlement fit des remontrances vigoureuses; le peuple s'émut. Le régent, cédant à la clameur publique, se rétracta, et révoqua, en outre, l'imprudente défense de garder chez soi des espèces d'or et d'argent. Dans cette extrémité, Law signala le retour de d'Aguesseau, comme la seule mesure propre à fléchir le courroux du parlement et du peuple. On dit même que pour obtenir l'aveu de l'illustre chancelier, il offrit de distribuer aux pauvres cent millions de sa propre fortune. Mais le rappel de d'Aguesseau n'appaisa point le parlement. Cette compagnie ne pouvait oublier que lors de ses premières luttes avec Law, ses actes avaient été brisés avec éclat, et qu'on lui avait même retiré le droit de remontrances. Jalouse de venger cette injure, elle décréta le contrôleur-général d'ajournement personnel et ensuite de prise de corps. D'Aguesseau, témoin impuissant de ces hostilités tardives et intempestives, dirigées contre le système, consentit à l'exil du parlement à Pontoise. A la faveur de ce coup d'autorité, le chancelier se ménageait le droit d'opérer la liquidation des effets de la banque royale et de la compagnie de Law, irrégulièrement et abusivement confondus par le contrôleur-général. Cette opération, accomplie plus tard d'après les règles que d'Aguesseau avait tracées lui-même, préserva la France d'une banqueroute à peu près inévitable.

Pendant l'exil du parlement, Law se hâta de faire paraître en moins de huit mois jusqu'à trente-six

[1] Édit du 21 mars 1720.

édits, déclarations ou arrêts de finance, pour fixer le taux de l'or et de l'argent, borner l'usage de l'argenterie et de la bijouterie, enfin, pour augmenter à tout prix, la quantité de ce numéraire dont il avait cru pouvoir se passer. Mais ce fut en vain; la confiance était perdue d'une manière irréparable. Les actions, qui dans le paroxysme de l'infatuation publique, avaient été portées au vingtuple de leur valeur nominale, tombèrent rapidement dans la proportion de cent à un. Le régent, ne pouvant plus résister à l'indignation générale et aux attaques réitérées du parlement, après avoir tour-à-tour défendu et abandonné le contrôleur-général, le fit sortir précipitamment du royaume. Law, chargé de l'exécration de la France, fut obligé de fuir en secret le pays qu'il avait promis d'enrichir et qu'il avait bouleversé. Il partit dans une chaise de poste que lui prêta le duc de Bourbon-Condé, n'emportant avec lui que 2,000 louis, presque le seul reste de son opulence éphémère, et laissant le royaume plus épuisé qu'il ne l'était à la mort de Louis XIV.

On a porté divers jugements sur cet étranger si fatalement célèbre. Quelques écrivains vantent ses talents peu communs, l'élévation et la justesse de ses vues, la droiture de ses intentions, et rejettent sur le régent et sur les courtisans avides et immoraux de ce prince, le déplorable abus qui fut fait des théories financières de Law. Ils font valoir en faveur de sa probité ou de sa générosité personnelle, le dénuement dans lequel il se trouvait au moment de sa fuite et la misère dans laquelle il languit jusqu'à sa mort. Il est certain qu'il lui était facile de conserver comme d'acquérir une immense fortune. Mais même en rendant

justice à son désintéressement, il est difficile de le supposer étranger aux manœuvres dont il se rendit l'instrument. Peut-être dans le principe, n'avait-il eu pour objet que l'établissement du crédit fondé sur des vues neuves et judicieuses. Mais attribuant au crédit des résultats dont il n'est que la conséquence; perdant de vue que le numéraire, espèce ou papier, devait être toujours proportionné à la quantité des valeurs en circulation par l'échange et que l'argent ne suffit point pour faire naître l'industrie sans le secours du travail préexistant; et, cédant, enfin, à l'empire des circonstances qui l'entraînaient, le système qu'il appliqua devint une immense intrigue, ourdie avec beaucoup d'art pour offrir un piége à la cupidité et à l'ignorance. Ce fut, en d'autres termes, une colossale entreprise de faux-monnayage, dans laquelle il eut, à la vérité, pour complice, le gouvernement lui-même et tous les habitants de la capitale.

Après la fuite de Law, le parlement fit défense à tous étrangers de s'immiscer dans le maniement des deniers publics, et rendit un arrêt pour interdire toute communication entre le trésor et la caisse de l'Écossais. On songea alors à remettre les choses dans l'état où elles étaient en 1718. L'administration des revenus de l'état fut retirée à la compagnie des Indes. La fabrication des monnaies rentra dans la main du roi. On rétablit les offices des receveurs-généraux des finances, et l'on mit en régie le *département des fermes générales*. Ensuite, pour parvenir à réduire la dette publique, proportionnellement aux forces de l'état, on procéda au recensement de toutes les fortunes qui avaient rapport au système de Law et à la liquidation de tous les effets de la banque. Les propriétaires fu-

rent obligés de déclarer et de prouver à quelle époque ils avaient reçu ces billets et le prix qu'ils en avaient payé, afin qu'ils pussent être réduits dans la proportion combinée de leur valeur particulière et de la masse générale des actions. Cinq cent onze mille citoyens portèrent leurs billets à cette liquidation, qui réduisit la dette de l'état à une somme de 1,700,000,000 liv. Les billets de banque furent retirés. On donna, en échange aux porteurs, des billets de liquidation qui devaient être acquittés en numéraire. Les actions restèrent à la charge de la compagnie des Indes, au nombre de 55,461. Ensuite, les archives de la commission de liquidation et les billets retirés furent brûlés dans une cage de fer, à la grande satisfaction du public, enchanté, dit un spirituel écrivain [1], de voir s'en aller en fumée cette chimère, qui avait fait pendant deux ans le tourment universel, et de se trouver rendu au positif de la vie. »

En 1723, Louis XV était devenu majeur, et le cardinal Dubois venait de mourir. Le duc d'Orléans prit alors le titre de premier ministre. Pendant la grande crise des finances, il avait songé un moment à convoquer les États-Généraux; mais Dubois l'en dissuada par divers motifs puisés surtout dans la commodité et l'agrément du pouvoir absolu, et dans l'état d'effervescence où se trouvait le royaume. Renonçant à cette mesure, le nouveau premier ministre conçut un singulier projet, dont sa mort subite et imprévue préserva le pays, c'était de rappeler Law réfugié et oublié à Venise, et de faire revivre son système dont il se proposait de rectifier les abus et d'assurer les avantages. Rien n'avait pu le détacher de l'idée d'une ban-

[1] M. de Lourdoueix, *de la Restauration de la Société française*.

que générale, chargée de payer toutes les dettes de l'état. L'exemple de Venise, de la Hollande, de l'Angleterre, entretenait cette illusion; et les instances de Melon, son secrétaire, esprit très-éclairé, mais systématique, le confirmaient dans ses desseins. On assure même que la contemplation continuelle de cette grande entreprise et des orages qu'elle pouvait exciter de nouveau contribua, autant que des habitudes de désordre, à abréger son existence.

Nous avons cru devoir donner quelque étendue à ces détails sur la nature et les conséquences des théories de Law, parce que ce curieux épisode de la régence nous parait former, dans l'histoire de l'économie politique, une époque de transition très-remarquable, et se rattacher à la nouvelle école de politique, de morale et de philosophie, qui allait caractériser le dix-huitième siècle dont la régence fut le présage et l'aurore. Le système de Law, conséquence plus ou moins directe de l'influence exercée par la Réforme protestante sur les mœurs publiques et les habitudes des gouvernements, fut un des premiers présents que l'Angleterre, alors réconciliée avec la France, fit à sa nouvelle alliée. Protégés par Dubois que l'Angleterre tenait à ses gages, avidement accueillis par un prince amoureux de la constitution anglaise, déserteur de la noble cause des Stuarts, et obligé, dit-on, pour conserver la paix, de payer des subsides secrets à la Grande-Bretagne, les plans du financier écossais ne furent pas seulement funestes aux intérêts matériels du pays, mais ils produisirent une révolution complète dans les mœurs et dans l'esprit national. L'amour des profits prompts et faciles, la cupidité, le goût de l'agiotage et des spéculations aventureuses sur le cré-

dit public, se répandirent de proche en proche dans toutes les classes de la société, et les détournèrent de l'agriculture et de l'industrie. Désormais, il fallut joindre des rétributions pécuniaires aux distinctions honorifiques qui formaient auparavant le seul prix des services rendus à l'état, et un des plus grands ressorts politiques fut ainsi énervé. Le luxe qu'affichaient les nouveaux enrichis, pénétra dans tous les rangs de la population et multiplia les besoins factices. D'un autre côté, les combinaisons de Law amenèrent un des exemples les plus funestes à la moralité publique, l'abolition des dettes en faveur des débiteurs, qui ne rougirent pas de donner à leurs créanciers une valeur très-inférieure à celle qu'ils avaient reçue. Un tel exemple ne pouvait être perdu pour l'avenir.

Le bouleversement opéré par le système fut seulement favorable aux ouvriers, dont les salaires avaient été portés à un taux qui fut maintenu, et au trésor qui conserva plus de revenus, parce que les impôts, ayant suivi la progression générale, gardèrent la proportion nouvelle à laquelle on les avait élevés.

Tandis que l'agiotage corrompait les cœurs par la cupidité, l'irréligion dont le régent faisait parade en toute occasion, n'exerçait pas une moins funeste influence. La cour avait suivi l'exemple du prince, et une partie des mêmes hommes qui, sous le règne précédent, affichaient des mœurs sévères, parurent tout à coup impies et débauchés, pour ne pas cesser d'être courtisans. A l'exemple du maître que Louis XIV avait nommé *un fanfaron de crimes*, ils firent, à l'envi, trophée de leurs vices et des plus honteux penchants. Que pouvait, en effet, espérer la vertu, lorsqu'on voyait Dubois élevé à la pourpre romaine et au siége de Fénélon!...

Si l'impartialité de l'histoire commande de ne pas oublier les difficultés sans nombre dont le régent fut entouré, la paix dont il fit jouir le royaume épuisé par de longues guerres, son goût éclairé pour les arts et quelques inspirations généreuses, la postérité ne saurait frapper d'une trop sévère réprobation les monstrueux désordres de la régence et leurs principes corrupteurs. Tous les malheurs de l'avenir se trouvaient en germe dans ce règne d'immoralité, d'absolutisme et de monopole. La plaie des finances aggravée; la lutte de la royauté et des parlements rendue fréquente et inévitable; l'influence des favoris et des maîtresses érigée en maxime de gouvernement; l'invasion du philosophisme protestant et des théories économiques et politiques de l'Angleterre : telle fut, en effet, l'héritage légué par le régent à son royal pupille, et l'on ne peut y méconnaître les éléments et les causes de l'immense catastrophe de 1789.

CHAPITRE II.

FUNESTE INFLUENCE DE LA RÉFORME PROTESTANTE SUR LES PRINCIPES DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE.—ELLE L'A RAMENÉE AU MATÉRIALISME.—ÉCRITS DE HOBBES, DE SPINOSA, DE BAYLE.—DOCTRINES POLITIQUES DE LOCKE, INTRODUITES EN FRANCE PAR LE RÉGENT.

Arrivés, par le développement de notre esquisse historique, à l'entrée d'un siècle où l'intelligence humaine a, pour ainsi dire, parcouru le cercle entier de toutes les recherches philosophiques, de tous les systèmes, de toutes les innovations, de toutes les vérités comme de toutes les erreurs, et qui semble, entre tous les autres siècles, avoir été réservé par la Providence à donner au monde les plus hautes et les plus

formidables leçons, nous n'avons pas la pensée, on le comprend sans peine, de vouloir retracer la plus faible partie de cet immense tableau. Mais les résultats moraux et matériels du dix-huitième siècle pouvant se rapporter aux deux théories de civilisation qui divisent encore aujourd'hui les écoles d'économie politique, il est dans l'ordre de nos études, et c'est peut-être aussi le lieu et le moment, d'indiquer la filiation et la généalogie de chacune de ces théories sociales, et de montrer leurs rapports avec les systèmes philosophiques dont elles sont la conséquence et l'expression pratique naturelles.

La séparation des deux théories de civilisation sociale n'est pas moderne assurément, car l'antagonisme de l'esprit et des sens, des vices et des vertus, de la vérité et de l'erreur, des passions et des préceptes qui les condamnent, remonte en quelque sorte à l'origine du monde lui-même. On peut suivre son développement dans l'histoire du genre humain et surtout dans celle de la philosophie. Partout, de tous les temps, chez tous les peuples, on aperçoit la lutte du spiritualisme et du sensualisme, et toujours les triomphes alternatifs se résolvent en rénovations dans les mœurs et dans les institutions sociales.

Le Christianisme, auquel aboutit l'antique philosophie spiritualiste dont il était le but providentiel, devint le fondement d'une philosophie sublime, étincelante de pureté et de vérité. Mais en abolissant un culte grossier, en proclamant les hautes destinées religieuses de l'homme et les devoirs qu'il avait à remplir durant son court passage sur la terre, il n'anéantit pas les besoins et les conditions imposées à l'humanité déchue. L'homme ne fut point affranchi de

la nécessité du travail et de l'obligation de combattre ou de régler ses penchants terrestres. La faute originelle, rachetée par le sang d'un Dieu, continuait à demander un sacrifice expiatoire, et la récompense magnifique que le Christ faisait briller aux yeux de l'homme, loin d'être placée dans ce monde, exigeait même le mépris et l'abandon des richesses et des jouissances de la terre.

La philosophie chrétienne, lorsqu'elle dut s'appliquer à la pratique de la vie temporelle, à l'économie domestique et sociale, c'est-à-dire, à ce que l'on est convenu d'appeler *l'utile*, considéra la double nature de l'homme et en déduisit ses principes de civilisation. Apercevant dans le travail, non-seulement le seul moyen de soutenir l'existence physique, mais encore une des conditions de son perfectionnement religieux et moral, elle honora et recommanda le travail comme accomplissement des premières lois de la Providence. Elle comprit que le travail conduisait à l'aisance, à la liberté, aux lumières, au bonheur, s'il était accompagné des vertus recommandées par la parole divine, c'est-à-dire, l'économie, la tempérance, la justice et la charité. Par l'effet d'une haute prévoyance, et sans bannir toutefois aucune industrie honnête, elle dirigea de préférence le travail vers l'industrie agricole, comme plus favorable aux bonnes mœurs, à la conservation de la famille, à la règle de la population et au maintien de l'ordre public.

Telles furent les bases de l'économie politique dérivant de la philosophie chrétienne, et dans laquelle la destinée religieuse de l'homme et les besoins de sa double nature se trouvaient admirablement prévus et conciliés.

Dans cette théorie, déduite du principe chrétien,

la production des richesses se trouve également excitée par le devoir et par le besoin. Tous les travaux matériels ou intellectuels ont leur place et leur emploi dans l'ordre de la Providence. Les arts, loin d'être proscrits, sont encouragés, lorsqu'ils tendent à élever l'intelligence ou se rapportent à une pensée religieuse. Le luxe lui-même est permis, lorsqu'il se produit comme l'effet progressif d'une aisance générale et ne se prête pas à la corruption des mœurs. Dans le principe chrétien qui consacre l'égalité morale de l'homme, l'inégalité inévitable des conditions sociales se trouve adoucie par la conscience de la dignité du chrétien et par l'équitable et charitable rémunération du travail et des services. L'esprit de sacrifice et d'abstinence tourne lui-même au profit de l'intérêt général; les capitaux s'accumulent; une plus large part de loisirs est accordée aux hommes de la science qui sont aussi des hommes de religion et de vertu; et comme cette théorie sociale a pour objet le bonheur de l'universalité des hommes, elle implique nécessairement l'association de leurs intérêts, la facilité et la liberté de leurs rapports commerciaux et politiques. Enfin, elle demande liberté, protection, justice et humanité pour tous. C'est l'économie sociale *catholique*. Or, ces principes sont immuables, parce qu'ils émanent d'une autorité immuable et suprême. Mais, abstraction faite de cette origine, on peut concevoir facilement combien leur application est propre à donner à la race humaine la plus grande somme possible de bonheur, et à la ramener par un progrès moral vers sa dignité primitive.

Telle est la théorie de la civilisation par le Christianisme. Si elle n'avait pas été scientifiquement

exposée, elle résultait du moins de toutes les institutions et de tous les préceptes du catholicisme. Elle se rattachait aussi à ces vérités morales, révélées jadis aux premiers hommes dont les sages et les philosophes de tous les temps et de tous les pays avaient conservé quelques notions, et qui reçurent une double et éclatante consécration dans la révélation évangélique.

Mais dès les premiers âges du monde, on avait vu naître parallèlement une autre philosophie qui, ayant perdu la trace des révélations primitives, réduisait à la vie sensuelle et terrestre toute la destinée de l'homme. A ses yeux, les besoins physiques et les jouissances que leur satisfaction procure, étaient le véritable et unique but du travail, de l'industrie et de la science, et le seul objet dont la raison humaine eut à s'occuper. L'esprit de sacrifice, de désintéressement et de charité, était exclu de cette doctrine fondée sur l'égoïsme le plus complet. Aussi, peu importait qu'une partie du genre humain fût dans la douleur, oppressée par l'esclavage ou la misère, pourvu que les forts, les heureux, les habiles jouissent de tous les plaisirs. En vain Socrate, Platon, Aristote, Zénon et d'autres illustres philosophes avaient-ils protesté contre cette doctrine immorale. L'*épicuréisme* devait entraîner tous les peuples livrés à une religion qui consacrait tous les vices et divinisait toutes les passions. Aussi, l'abus de la force, l'esclavage, la cupidité et un luxe inhumain constituèrent-ils la philosophie de l'économie sociale jusqu'au moment où la lumière évangélique vint consoler le monde si cruellement asservi.

Tant que l'unité de la foi fut maintenue dans la grande société chrétienne, il y eut également unité

dans les doctrines philosophiques et économiques. La production et l'usage des richesses demeurèrent subordonnés à des règles de justice, de modération, de charité. Chaque progrès utile à l'humanité conservait le caractère de son origine religieuse. Tout était reconnu venir de Dieu et remonter à lui. La violation de ces préceptes, comme les abus introduits dans les institutions religieuses elles-mêmes, n'avaient d'appui et ne pouvaient trouver d'excuse dans aucun des principes du Christianisme. Mais lorsque cette auguste unité se trouva violemment rompue par la réformation de Luther, il était inévitable que, tour à tour, on vit reparaître les doctrines qui semblaient condamnées pour jamais au mépris et à l'oubli. En effet, la raison humaine devenant, pour les chrétiens séparés de l'Église catholique, le seul juge compétent en matière de foi, les passions, dégagées des liens de l'autorité, ne pouvaient manquer de se créer des théories et des systèmes philosophiques propres à les justifier dans leurs écarts. Les sectes religieuses ne tardèrent pas à se diviser à l'infini. Ce fut ensuite le tour des sectes philosophiques. En religion, on s'était vanté de passer du catholicisme au christianisme pur: de là, par une pente insensible, on arriva au doute et à la négation de toutes les vérités révélées. En philosophie, on était parti du spiritualisme chrétien, l'on aboutit au matérialisme. Par une conséquence nécessaire, l'unité théorique de la civilisation disparut pareillement, et deux systèmes d'économie politique se trouvèrent en présence, l'un fidèle aux principes immuables du catholicisme, l'autre destiné à parcourir le vaste cercle des erreurs et des variations de l'esprit humain.

C'est en Angleterre que commença le matérialisme

des théories philosophiques et économiques. Là, depuis la réformation, aucune digue n'était capable d'arrêter l'audace et l'orgueil de la pensée. Les grands hommes demeurés chrétiens au fond du cœur et dans leurs écrits, tels que Bacon, Locke, Cudworth et quelques autres, n'avaient en réalité, pour arrêter le mouvement qui entraînait rapidement vers le septicisme, que l'autorité de leur raison individuelle. Leur philosophie, qui faisait remonter exclusivement aux sensations l'origine de nos idées, n'était guère propre à fortifier le principe spiritualiste chrétien qu'ils voulaient cependant sauver. L'église anglicane, dont les membres, livrés aux soins de leurs familles et aux jouissances du luxe, étaient en quelque sorte étrangers à la conservation de la morale publique comme à l'exercice de la charité, n'avait aucune influence réelle. Aussi Hobbes[1] avait-il pu verser impunément le sarcasme et le mépris sur les croyances, les traditions et les institutions du Christianisme, et se montrer aussi ouvertement irréligieux qu'il s'était déclaré partisan avoué du despotisme. « Hobbes, dit madame » de Staël, fut athée et esclave. » En effet ses systèmes se rapportent à une idée principale, la doctrine de la force. Toute la philosophie de Hobbes est employée à légitimer la force, à la diviniser même, à justifier tout par elle seule. Suivant lui, ce ressort terrible régit seul le monde moral dans les différentes sphères qui le composent. Lui seul est le principe de la morale, l'âme de la conscience. La justice n'est que la puissance, la loi n'est que la volonté du plus fort, le devoir que l'obéissance du plus faible. La divinité elle-même peut justement punir l'innocent. Une né-

[1] Né en 1588, mort en 1647.

cessité de fer gouverne ses ouvrages et même les déterminations des créatures raisonnables. La société commence par le droit de chacun à toutes choses et, par conséquent, par la guerre, qui est le choc de tous les droits. Le pouvoir naît de la nécessité de la paix, qui ne peut s'obtenir qu'en soumettant ces droits à un seul arbitre.

Ce sombre fatalisme conduisait aux plus cruelles maximes de morale et de politique. Elles soulevèrent l'indignation des gens de bien, mais, en même temps, elles furent accueillies par ces hommes ambitieux et cupides toujours charmés de couvrir leur immoralité d'un vernis de philosophie.

Les controverses soulevées par les écrits de Hobbes appelèrent bientôt les méditations d'un esprit déjà porté au doute philosophique. Spinosa [1], fils d'un juif portugais établi en Hollande, dirigé, dit-on, vers cette pente fatale par l'emploi irréfléchi de la méthode cartésienne, s'éloigna d'abord de la foi de ses pères, fut amené aux idées de Hobbes, et enfin arriva jusqu'à méconnaître la providence et à ôter *Dieu au monde en faisant le monde dieu.* Spinosa emprunta ses doctrines du panthéisme à l'ancienne école philosophique d'Élée. Le dieu de Spinosa n'est que la force productive de la nature qui, sans volonté, sans liberté, sans ordre et sans but, prépare, par la destruction des êtres vivants, la naissance de ceux qui doivent les remplacer. Sa morale et sa politique se fondent spécialement sur les principes de la force et de *l'utilité*, et il va jusqu'à avancer qu'aucune religion n'est obligatoire qu'autant qu'il plaît aux souverains, et que c'est par eux que Dieu règne sur la terre. Adversaire prononcé

[1] Né le 24 novembre 1632, mort en 1677.

des changements politiques, il ne lui paraît pas moins dangereux de dénaturer une monarchie qu'une république. Un de ses axiômes est que chaque peuple doit garder la forme de gouvernement sous laquelle il existe, et l'on doit remarquer également celui-ci : « *C'est que personne n'est moins propre à gouverner un pays qu'un philosophe.* »

Bayle, calviniste français [1], l'émule de Hobbes et de Spinosa, devint, comme eux, l'un des chefs de l'école moderne sceptique; il n'est presque aucune des pages de son *Dictionnaire historique et critique* qui ne conduise au doute et à l'incrédulité.

Les doctrines de ces trois écrivains et de leurs disciples formèrent la base de ce philosophisme matérialiste qui devait trouver bientôt, dans le génie universel de Voltaire, l'interprète le plus fatalement dangereux.

Jusqu'au dix-huitième siècle, ces erreurs monstrueuses, auxquelles les institutions et l'esprit du catholicisme opposaient de puissantes barrières, ne s'étaient guère fait jour que dans les états protestants et surtout en Angleterre. Là, ainsi que nous l'avons déjà remarqué, ni le clergé anglican ni les philosophes religieux n'avaient, pour combattre des théories anti-sociales, l'autorité qui appartient à l'unité et à l'infaillibilité de la foi catholique. Leurs principes même favorisaient à leur insu, sinon les théories du matérialisme, du moins celle du sensualisme et d'une morale équivoque et relâchée. Locke, né la même année que Spinosa, et qui fut bien loin assurément de partager ses erreurs, était tombé lui-même, malgré son génie et sa vertu, dans des contradictions et des

[1] Né en 1647, mort en 1706.

inconséquences graves sur les objets qui intéressent la morale et l'équité. Son *Essai sur la tolérance* en est une preuve. Il part du principe que le choix de toute religion est libre, et que le droit, attribué à chaque église, d'exhorter et de reprendre ses membres, ne s'étend à aucune autre église. Cependant il conclut à exclure l'église catholique de cette tolérance, qu'il reconnaît, néanmoins, être le caractère du catholicisme.

Dans son *Essai sur l'entendement humain*, où il profita avec tant de succès des découvertes de Gassendi sur la génération des idées, en affirmant qu'il n'y a point d'idées, (malgré ce qu'il nomme *la connaissance intuitive*), il donne à entendre qu'il ne serait pas impossible *que la matière pensât*, en la dépouillant toutefois de l'étendue. Aussi, l'élève de Locke, lord Shaftesbury, fait avec raison, à la doctrine de son maître, le reproche de fonder des principes de morale, comme en métaphysique, non sur des sentiments innés ou naturels, mais sur des notions plus ou moins variables, suivant les opinions que les peuples s'en forment d'après les progrès de leur expérience. C'est cependant sur ces notions que Locke pose les principes de sa politique. Or, ces doctrines, déjà fort accréditées en Angleterre, commencèrent à s'introduire et à se propager en France, sous les auspices du régent. Ce fut ainsi qu'à l'entrée du dix-huitième siècle, le vieux combat de l'esprit et des sens, de l'autorité divine et de la raison humaine, de l'orgueil et de la foi, reparaissait paré d'élégance et de science, il est vrai, mais au fond aussi vivace et aussi implacable que jamais. Il était dans la nature des choses que les conséquences de la philosophie sensualiste s'étendissent aux diverses

branches de la science sociale, et que l'on vit éclore de nouvelles théories d'économie politique desquelles on écarterait successivement toutes les conditions morales pour s'occuper exclusivement de la production de la richesse. Il l'était également, que la recherche de l'utile et la morale de l'intérêt remplaçassent, peu à peu, les antiques préceptes de sacrifice et de charité; que l'esprit de lucre, de commerce et d'industrie finît par animer tous les peuples, effacer tous les rangs sociaux, diriger toutes les combinaisons politiques, dicter la paix et la guerre, et dominer sur tout l'univers. Nous verrons plus tard comment le dix-huitième siècle a préparé et avancé l'accomplissement de cette révolution morale.

CHAPITRE III.

RÈGNE DE LOUIS XV. — MINISTÈRE DU CARDINAL DE FLEURY. — GUERRE DE LA SUCCESSION. — COMPAGNIE DES INDES. — GUERRE AVEC L'ANGLETERRE. — L'ABBÉ TERRAY.

Après la mort du duc d'Orléans, qui hâta si puissamment le mouvement des esprits vers la licence et les innovations hardies, le gouvernement de la France fut conduit jusqu'en 1743, c'est-à-dire pendant vingt années, par le sage et pacifique cardinal de Fleury, qui, n'osant ou ne pouvant rendre à la nation sa moralité primitive, voulut du moins améliorer sa situation matérielle. Pour cela, il n'eut qu'à laisser tranquillement la France réparer ses pertes et s'enrichir au sein d'une longue paix par le commerce et l'industrie, « traitant l'état, dit Voltaire, comme un corps robuste et puissant qui se rétablit de lui-même. » Ainsi Fleury éteignit insensiblement et sans secousse

les restes des billets de la banque de Law, diminua les tailles, fixa la valeur des monnaies sur une base que ses successeurs se firent un devoir de respecter, et arrêta, par ce moyen, le retour de l'un des fléaux les plus funestes au royaume[1]. Son ministère fut marqué par le grand développement donné à la *Compagnie des Indes*, l'établissement d'un *conseil royal de commerce* et la création d'une *loterie royale*, dont l'objet était l'extinction des capitaux de rentes constituées sur l'Hôtel-de-Ville de Paris. Sans doute, on peut reprocher au cardinal de Fleury sa trop grande prédilection pour les hommes de finance, et surtout d'avoir contribué à la suprématie maritime de l'Angleterre, en négligeant la marine française, qui dépérissait dans nos ports. Mais du moins, pendant cette longue administration d'un vénérable vieillard, la France fut réellement heureuse, et, à sa mort, la succession de ce prince de l'Église ne surpassa point celle des plus modestes particuliers. Peu de ministres, jusqu'alors, avaient mérité un semblable éloge.

Les derniers jours de Fleury, alors presque nonagénaire, furent troublés par la guerre de 1741 à 1748, qui embrâsa l'Europe au sujet de la succession de l'empereur d'Autriche, Charles VI. La France, engagée dans la lutte sans aucun intérêt et comme auxiliaire de l'électeur de Bavière, eut tour à tour à com-

[1] Les contrôleurs-généraux des finances de 1720 à 1774 furent successivement MM. Le Peletier de la Houssaye; Dodun; Le Peletier des Forts; Orry; M. de Machaut*; de Sechelles; de Moras; de Boulogne; de Silhouette qui acquit une réputation brillante, bientôt perdue: Bertin; de Laverdy; D'Énvau; enfin l'abbé Terray, connu par son administration à la fois ignorante, dure et perverse.

* On dut à ce dernier ministre l'établissement d'un vingtième destiné à l'amortissement de la dette publique. Cette institution, si elle eut été maintenue, eut peut-être prévenue les désastres de la France sous le régne de Louis XVI.

battre l'Angleterre, l'Allemagne, la Savoie, et à la paix d'Aix-la-Chapelle, en 1748, elle avait acquis beaucoup de gloire, sans doute, mais épuisé ses trésors, perdu sa marine et accru considérablement sa dette.

Toutefois, la compagnie française des Indes n'avait pas cessé de marcher vers un haut degré de prospérité. En 1750, le produit seul des terres, qui lui avaient été concédées aux environs de Pondichéry, à Masulipatan et dans les provinces de Tanjaour, était évalué à près de 25 millions par an. Il n'en fallait pas davantage pour exciter de violentes jalousies. Quoique la paix eût été rétablie en apparence entre la France et l'Angleterre, les deux compagnies des Indes des deux nations se battirent avec acharnement sur la côte de Coromandel, sous le prétexte de soutenir le parti des différents nababs qu'elles protégeaient respectivement. L'Angleterre, voulant à tout prix maintenir sa prééminence commerciale et manufacturière, songeait dès lors à écarter la dangereuse rivalité de la France.

Il s'était même formé publiquement à Londres, sous la protection du gouvernement, une société dite *anti-gallicane*, dont le but était d'encourager exclusivement les manufactures anglaises. Elle accordait des primes et des récompenses aux fabricants d'étoffes imitant les tissus de France, et opposait l'esprit national à l'introduction des produits français.

Une rupture était imminente, et l'Angleterre, qui n'attendait plus qu'un prétexte, saisit, en 1755, celui qu'offraient les démêlés survenus entre les deux nations au sujet des limites de l'Acadie, contrée voisine du Canada et cédée à l'Angleterre par le traité d'Utrecht.

Après avoir établi, sur le point contesté, un fort dont le commandement fut donné au major Washington, celui-là même qui devait attacher son nom à l'émancipation des colonies anglaises de l'Amérique, les Anglais s'emparèrent sans déclaration préalable de guerre, de 500 bâtiments de commerce français. Cette odieuse agression fit éclater la guerre en Amérique, dans l'Inde et en Europe. La maison d'Autriche, diverses parties de l'empire, la Russie, la Pologne, la Suède, et ensuite l'Espagne, le Portugal et la Savoie furent entraînées dans cette conflagration générale. La gloire des armées françaises acquit un nouvel éclat, et notre marine vit éclore de grands hommes. Mais l'issue de la guerre tourna à l'avantage de la seule Angleterre. Non-seulement cette nation profita de tous ses avantages pour enlever à la France la plus grande partie de ses possessions en Amérique, et à l'Espagne, la Floride et Pensa-Cola, mais elle abusa de ses succès jusqu'à défendre à la France de fortifier les îles de Saint-Pierre et Miquelon, refuge naturel des Français qui pêchent la morue sur les attérages du grand banc de Terre-Neuve.

D'énormes sacrifices furent imposés à la France par cette lutte ruineuse et sanglante. Le gouvernement emprunta plus de 200 millions et se vit forcé d'augmenter les impôts et de multiplier les taxes et les ressources extraordinaires.

L'Angleterre n'avait pas eu à supporter de moindres charges. On évalue à plus de deux milliards de francs la dette qu'elle fut obligée de contracter.

Le retour de la paix permit à Louis XV de se livrer à des améliorations intérieures, conseillées par quelques écrivains judicieux qui, depuis le commence-

ment de ce règne, avaient contribué à éclairer diverses questions importantes d'économie politique. Le ministère donna l'ordre d'opérer le dénombrement de tous les biens-fonds du royaume pour parvenir à établir les impôts dans une juste proportion. Une commission fut nommée pour aviser aux meilleurs moyens d'améliorer l'administration des finances. On confia à une chambre du parlement la liquidation des dettes de l'état, et l'on organisa à cet effet une caisse d'amortissement. La compagnie des Indes reçut une organisation nouvelle sous la direction de M. Necker, banquier genevois et protestant. Tous les priviléges d'exemption de tailles, autres que ceux dont jouissaient la noblesse, le clergé, les cours supérieures et les bureaux des finances, furent supprimés. On exempta des dîmes, tailles et impositions de toute nature, pendant quinze ans, les individus qui cultiveraient les terres incultes et dessécheraient les marais, et on accorda à ceux qui étaient étrangers les droits de *régnicoles*.

Après une prohibition qui avait pesé près d'un siècle sur l'agriculture, une déclaration du roi rendit, en 1764, le commerce des grains entièrement libre. Seulement, l'entrée du froment était assujettie à un droit de un pour cent et celle des seigles et autres grains à trois pour cent. L'exportation, par les ports et lieux situés sur la frontière, ne pouvait être interdite que lorsque le prix du froment, aurait été porté, pendant trois marchés consécutifs, à la somme de 12 liv. 10 s. par quintal.

En 1765, un édit régularisa l'administration des villes et bourgs du royaume. Un maire, quatre échevins, six conseillers de ville, un syndic-trésorier et

un greffier furent établis dans les villes d'une population de 4,500 habitants et au-dessus. Dans les villes ou bourgs, d'une population inférieure, l'administration était confiée à un maire, deux échevins, quatre conseillers, un syndic-receveur et un greffier. Ces divers officiers étaient élus par le scrutin, à la pluralité des voix des notables desdites villes et bourgs.

Enfin, dans l'intérêt du commerce, dont on appréciait plus judicieusement les besoins et l'importance, on suspendit le privilége exclusif de la compagnie des Indes. Il fut permis à tous les Français de négocier librement dans l'Inde, en Chine, et dans les mers au delà du cap de Bonne-Espérance. Pour dédommager la compagnie de la privation de son monopole, on créa en sa faveur 1,2000,000 liv. de rente au capital de trente millions.

Mais, malgré ces mesures, qui annonçaient un véritable progrès dans les doctrines administratives, les finances, toujours en proie à l'avidité d'une cour corrompue, étaient dans un état déplorable. La dette publique s'accroissait de jour en jour, l'équilibre entre les recettes et les dépenses était rompu. D'un autre côté, la France, accablée par les mesures fiscales de l'abbé Terray, était troublée tour à tour par les querelles funestes du clergé et de la magistrature, par la lutte élevée entre les parlements et l'autorité royale, et enfin, par l'expulsion du célèbre institut des Jésuites. Louis XV, cependant, semblait oublier l'avenir de ses successeurs et de son royaume au milieu de honteux désordres et de scandaleuses profusions. Doué de précieuses et belles qualités qui devaient le rendre l'idole de la France, ce monarque les ensevelit dans une lâche et molle oisiveté. Son funeste exemple

aggrava la corruption des mœurs, développée par la régence. Son apathie laissa déborder le torrent des doctrines licencieuses dirigées contre la religion et l'antique monarchie, et il vit semer, sans les conjurer, les tempêtes que devait recueillir son infortuné petit-fils.

Dans le cours de ce règne, qui ne fut pourtant point sans gloire, puisqu'il agrandit la France de la Lorraine et de la Corse, et que l'histoire eut à consacrer de belles pages à nos guerriers et à nos marins, le commerce français reçut une grande extension surtout aux Antilles, et toutes les branches des connaissances humaines firent les plus remarquables progrès. L'économie sociale, particulièrement, était devenue l'objet des méditations des hommes éclairés et amis du bien public que les malheurs des dernières années du règne de Louis XIV et de l'administration du régent avaient excités à rechercher les causes de la félicité publique.

CHAPITRE IV.

ÉCONOMISTES FRANÇAIS DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE. — FÉNÉLON. — HUET. — L'ABBÉ DE SAINT-PIERRE. — LES FRÈRES PARIS. — MELON. — DUTÔT. — DÉPARCIEUX. — DUPIN. — L'ABBÉ COYER. — MONTESQUIEU. — FORBONNAIS. — ÉCOLE DES ÉCONOMISTES. — DE GOURNAY. — QUESNAY. — LEURS THÉORIES. — LEURS DISCIPLES. — LE PHILOSOPHISME ENVAHIT L'ÉCONOMIE POLITIQUE ET LA CORROMPT. — VOLTAIRE. — D'ALEMBERT. — DIDEROT. — L'ENCYCLOPÉDIE. — J.-J. ROUSSEAU. — L'ABBÉ RAYNAL.

Quoique Fénélon appartienne exclusivement au grand siècle, nous croyons pouvoir, cependant, ouvrir par ce nom illustre la nomenclature des économistes français du dix-huitième siècle. Les Maximes de gouvernement, destinées à l'instruction du duc de

Bourgogne, n'ayant paru qu'après sa mort, se rapportent plus spécialement à la génération qui allait suivre.

Les fragments économiques de l'illustre auteur de Télémaque se bornent à quelques tables ou notes sommaires, sur diverses questions de gouvernement, et n'étaient sans doute que l'énonciation des principes qu'il se proposait de développer. Voici l'extrait de celles qui nous ont paru le plus remarquables.

« Jamais de guerre avec l'Europe[1], *rien à démêler*

[1] Nos lecteurs nous sauront gré de placer ici un extrait de la lettre célèbre écrite à Louis XIV, au sujet de son amour pour la guerre et de ses conquêtes, par Fénélon, alors simple précepteur du duc de Bourgogne.

« On fit entreprendre à votre majesté en 1672, la guerre de Hollande pour votre gloire, et pour punir les Hollandais qui avaient fait quelques railleries, dans le chagrin où on les avait mis, en troublant les règles du commerce établies par le cardinal de Richelieu. Je cite en particulier cette guerre, parce qu'elle a été la source de toutes les autres. Elle n'a eu pour fondement qu'un motif de gloire et de vengeance, ce qui ne peut jamais rendre une guerre juste; d'où il s'en suit que toutes les frontières que vous avez étendues par cette guerre, sont injustement acquises dans l'origine. Il est vrai, sire, que les traités de paix subséquents semblent couvrir et réparer cette injustice, puisqu'ils vous ont donné les places conquises. Mais une guerre injuste n'en est pas moins injuste pour être heureuse. Les traités de paix signés par les vaincus, ne sont point signés librement. On signe le couteau sous la gorge, on signe malgré soi pour éviter de plus grandes pertes, on signe comme on donne sa bourse, quand il faut la donner ou mourir. Il faut donc, sire, remonter jusqu'à cette origine de la guerre de Hollande pour examiner devant Dieu toutes vos conquêtes.

» Il est inutile de dire qu'elles étaient nécessaires à votre état ; le bien d'autrui ne nous est jamais nécessaire. Ce qui nous est véritablement nécessaire, c'est d'observer une exacte justice. Il ne faut pas même prétendre que vous soyez en droit de retenir toujours certaines places, parce qu'elles servent à la sûreté de vos frontières. C'est à vous à chercher cette sûreté par de bonnes alliances, par votre modération ou par les places que vous pouvez fortifier. Mais enfin le besoin de veiller à notre sûreté ne nous donne jamais un titre de prendre

» *avec les Anglais*. — Réunion périodique des états-
» généraux. — Obligation incontestable de la part du
» clergé de contribuer, sur ses revenus, aux charges
» de l'État. — Établir, dans chaque généralité, des
» états provinciaux sur le modèle de ceux du Langue-
» doc : on n'y est pas moins heureux qu'ailleurs, et
» l'on y est moins épuisé. — Adopter, dans chaque
» diocèse, pour la répartition des impôts et des tra-
» vaux publics, la même forme établie en Languedoc
» et connue sous le nom d'*Assiètes*. — Opérer des ré-
» formes et des économies à la cour et dans l'admi-

la terre de notre voisin. Là-dessus, les gens instruits et droits vous diront que ce que j'avance est clair comme le jour.

» En voilà assez, sire, pour reconnaître que vous avez passé votre vie entière hors du chemin de la vérité et de la justice, et par conséquent hors de celui de l'Évangile. Tant de troubles affreux qui ont désolé toute l'Europe depuis plus de vingt ans, tant de sang répandu, tant de scandale commis, tant de provinces saccagées, tant de villes et de villages mis en cendres, sont les funestes suites de cette guerre de 1672, entreprise pour votre gloire et pour la confusion des faiseurs de gazettes et de médailles de la Hollande. Examinez, sans vous flatter, avec des gens de bien, si vous pouvez garder tout ce que vous possédez, en conséquence des traités auxquels vous avez réduit vos ennemis, par une guerre si mal fondée.

» Elle est encore la vraie source de tous les maux que la France souffre. Depuis cette guerre, vous avez toujours voulu donner la paix en maître, et imposer des conditions au lieu de les régler avec équité et modération. Voilà ce qui fait que la paix n'a pu durer. »

Cette lettre, dit d'Alembert *, est écrite avec l'éloquence et la liberté d'un ministre de l'Être suprême, qui plaide auprès de son roi la cause des peuples; l'âme douce de Fénélon semble y avoir pris la vigueur de Bossuet, pour dire au monarque les plus courageuses vérités. Nous ignorons, ajoute-t-il, si cette lettre a été lue par Louis XIV, mais qu'elle était digne de l'être! qu'elle le serait d'être lue et méditée par tous les rois! Ce fut quelques années après l'avoir écrite, que Fénélon eut l'archevêché de Cambrai. Si ce prince a vu la lettre, et qu'il ait ainsi récompensé l'auteur, c'est le moment de sa vie où il a été le plus grand.

* *Éloge de Fénélon*.

» nistration. — Faire cesser tous les doubles-emplois.
» — Obligation de résidence. — Supprimer la gabelle,
» les grosses fermes, la capitation et le dixième. —
» Autoriser les états de chaque province à lever eux-
» mêmes sur les contribuables, sous la forme la moins
» onéreuse, la portion de charges publiques qui leur
» serait assignée. — Autoriser les états-généraux à
» substituer à la gabelle un léger impôt sur le sel. »

Fénélon regarde la France comme assez riche, si elle vend bien ses vins, ses blés, ses huiles, ses toiles, etc. Il ne craint point que les Anglais et les Hollandais pussent balancer de si grands avantages par leurs épiceries et autres marchandises de fantaisie, mais il laisse à cet égard *une entière liberté*. Il conseille d'établir des manufactures pour faire mieux que les étrangers, *sans exclusion de leurs produits*, et des monts-de-piété pour les Français qui voudront commercer et qui n'ont pas de fonds d'avance. — Il renvoie aux états-généraux et provinciaux à décider *s'il faut abandonner les droits d'entrée et de sortie dans le royaume*. Dans tous les cas, il veut un tarif constant, uniforme et modéré, pour que les étrangers n'éprouvent ni chicane ni vexation. Il désire que l'on règle le code des prises, que l'on facilite le commerce de port à port. Il approuve les relations de commerce avec les Hollandais de préférence aux Anglais. Il ne croit pas avantageux à la France d'avoir une marine trop étendue.

Pour prévenir l'*usure*, Fénélon croit que le moyen le plus efficace serait de réserver le commerce de l'argent à des banquiers bien famés et autorisés. Il propose une espèce de tribunal de confiance et de censure pour fixer autant qu'il sera possible la distinction si

difficile entre le gain d'*usure* et le gain de vraie *mercature*.

Enfin, Fénélon recommande avec soin de s'opposer aux progrès du luxe qui s'introduisait déjà dans toutes les classes de la société et qui ruine, dit-il, plus de familles qu'il n'enrichit *de marchands de modes*.

Tandis que Fénélon préparait ainsi le règne d'un royal élève, un autre prélat plein de science et de vertu, Huet, évêque d'Avranches, appliquait une vaste érudition à des recherches d'économie politique. Il fit paraître, en 1716, l'*Histoire du commerce et de la navigation des anciens* (ouvrage composé, dit-on, à la sollicitation de Colbert), et on lui attribue également des *Mémoires sur le commerce des Hollandais dans divers états et empires du monde*, publiés aussi en 1716, comme faisant suite au précédent ouvrage.

Après eux, et comme si toutes les sciences utiles devaient être illustrées par les travaux du clergé catholique, on vit paraître dans la carrière le vénérable abbé de Saint-Pierre [1], premier aumônier de madame la duchesse d'Orléans, l'un des plus ardents apôtres de l'humanité. Passionné pour la justice, l'ordre, la paix et la charité, mais juge un peu sévère du gouvernement de Louis XIV, l'abbé de Saint-Pierre ne cessa de s'adresser aux magistrats, aux ministres et aux princes pour leur indiquer les abus à réformer et provoquer les améliorations qu'il jugeait nécessaires. Il n'est presque aucune branche d'économie publique qui n'ait été le sujet de ses réflexions ou de quelques écrits. Jaloux, pour sa patrie, des progrès de la raison et des institutions, toute sa crainte était de voir la France devancée par les Anglais. « Je meurs de peur

[1] Né en 1658, mort en 1743.

» (écrivait-il en 1740) que la raison humaine ne » croisse davantage et plus tôt à Londres qu'à Paris, » où la communication des pensées est à présent » moins facile. »

Le bon abbé de Saint-Pierre, outre son célèbre *Projet de paix universelle*, publia des *Mémoires* sur les moyens d'éteindre la mendicité, de diminuer le nombre des procès par l'établissement d'un code uniforme de jurisprudence, sur la refonte des monnaies, sur l'égalité proportionnelle des contributions, sur le perfectionnement de l'instruction et de l'éducation publique, sur l'entretien des routes, la police de Paris et du royaume, et une multitude d'autres objets importants. Ces projets furent regardés, alors, comme les *rêves d'un homme de bien.* Mais ils devaient germer dans les esprits et trouver plus tard de nombreuses et vives sympathies. L'abbé de Saint-Pierre se servit, le premier, du mot de *bienfaisance* qui peignait le penchant de son cœur, mais qui, peut-être, était inutile, puisque le mot de *charité* existait déjà.

Dans le temps où ce philanthrope catholique multipliait ses avertissements au pouvoir, des hommes versés dans la pratique de l'administration répandaient de leur côté des lumières sur la science économique, en faisant connaître au public les résultats de leur expérience.

Les frères Pâris, et particulièrement Pâris-Duverney, connus par la liquidation de la banque de Law, mirent au jour divers *Mémoires sur les finances et la monnaie.* Melon, secrétaire du régent, fit paraître, en 1734, un *Essai politique sur le commerce*, qui produisit une grande sensation. « C'est, dit Voltaire, l'ouvrage » d'un homme d'esprit, d'un citoyen, d'un philoso-

» phe, et je ne crois pas que du temps même de Col-
» bert, il y ait eu dans le royaume deux hommes
» capables de composer un tel livre. M. Melon est le
» premier homme qui ait raisonné en France, par la
» voie de l'imprimerie, immédiatement après la dérai-
» son universelle du système de Law. » Bien que l'on puisse reprocher à Melon d'avoir partagé avec trop d'ardeur les théories du banquier écossais, son *Essai politique sur le commerce* est demeuré comme un monument de raison et de sagesse pratique, très-bon à consulter encore aujourd'hui dans les intérêts de la France. Cet écrivain partage, en général, les idées de Sully et de Colbert, quant aux moyens de développer l'industrie nationale. Il fait l'apologie du luxe, en ce sens qu'il est propre à encourager l'industrie; mais en même temps il lui impose de sages restrictions.

Dutôt publia, en 1738, des *Réflexions politiques sur les finances et le commerce*. Cet écrit, dans lequel il combattait quelques opinions de Melon, fut justement remarqué. Le public éclairé accueillit avec non moins d'intérêt l'*Essai sur les probabilités de la vie humaine*, par Déparcieux, où se trouvent des considérations importantes sur la population; les *Économiques*, et *Mémoires sur les blés*, de M. Dupin, fermier général, et la *Noblesse commerçante*, de l'abbé Coyer, dans lequel l'auteur démontre les avantages que le commerce peut offrir aux familles distinguées.

Au milieu de ces estimables écrivains, une place à part, la place du génie, doit être faite à l'illustre auteur de l'*Esprit des lois*. Déjà célèbre par les *Considérations sur les causes de la grandeur et de la décadence des Romains*, Montesquieu agrandit sa renommée par le monument qu'il éleva à la science de la législation.

L'*Esprit des lois*, cet ouvrage si riche d'érudition, d'esprit et de style, fut, à son apparition, comme un vaste et brillant foyer de lumière qui éclaira d'un jour nouveau un grand nombre de questions sociales, et conduisit à les considérer sous un aspect plus vrai et plus conforme à la nature des choses. Le commerce, les impôts, les monnaies, le crédit public, l'agriculture, l'industrie, la population, le luxe, enfin les institutions politiques et civiles s'y trouvèrent examinées tour à tour dans leurs principes, dans leurs rapports réciproques et dans leurs résultats généraux, de ce point de vue élevé qui n'appartient qu'à l'aigle de l'intelligence. Malheureusement, la couleur philosophique du siècle vint obscurcir parfois la pureté des couleurs de ce grand écrivain. La plume qui écrivit les *Lettres persanes*, apparaît trop souvent dans une composition en général si mâle et si sévère. Les jugements de Montesquieu sur quelques points graves, entre autres sur l'utilité du commerce, sur le luxe, sur les hôpitaux et l'usure, ne sont point exempts des erreurs de l'esprit de système. L'influence étrange qu'il accorde aux climats sur les mœurs et les institutions religieuses a dû être repoussée comme fausse et immorale; enfin plusieurs parties de son livre exigèrent, de la part de Montesquieu, une profession de foi religieuse, qui sans doute fut sincère. Mais en regrettant les taches qui déparent son chef-d'œuvre, et la forme trop concise dont sa pensée s'est quelquefois enveloppée, on ne saurait s'empêcher, tant on est frappé de la beauté, de la justesse, de la précision et de la force d'un grand nombre de ses maximes, de les adopter comme des principes rigoureusement démontrés.

L'influence de l'*Esprit des lois* devait être immense. Jamais le savoir, la philosophie et l'éloquence appliquées aux sciences politiques n'avaient offert un ensemble aussi majestueux. Aussi les publicistes qui suivirent Montesquieu s'empressèrent de le prendre pour guide, et les plus célèbres ont puisé près de lui les inspirations de leur génie. La philosophie chrétienne, fut un moment alarmée, mais elle crut devoir se rassurer, en lisant ces paroles, qui s'échappèrent du cœur de Montesquieu et que nous aimons à répéter : « Chose admirable (s'écriait-il après avoir con- » templé les bienfaits que le monde terrestre doit au » Christianisme), la religion chrétienne, qui semble » ne s'occuper que du bonheur d'une autre vie, fait » encore notre bonheur dans celle-ci ! » Quel aveu, en effet, dans la bouche d'un homme tel que Montesquieu !

L'économie politique a rarement à signaler d'aussi remarquables conceptions. Mais il est dans l'histoire de la science des rangs encore honorables, quoique plus humbles. Après l'hvmme de génie, nous citerons l'honnête homme et l'homme utile. Ces titres appartiennent à Forbonnais, qui s'est fait connaître dans la science financière et économique, par un sens droit, un esprit étendu, une grande expérience des affaires et un amour ardent et désintéressé du bien public. Pendant un séjour de cinq années dans une de nos principales villes [1], qui à cette époque avait acquis un développement rapide d'industrie et de richesse par le commerce des Antilles, Forbonnais recueillit un grand nombre d'observations importantes sur le commerce extérieur, la marine, les colonies, les monnaies

[1] Nantes.

et autres objets d'économie publique. Après avoir publié, en 1750 l'*Extrait de l'Esprit des lois* qui venait d'exciter une si vive admiration en Europe, il présenta au gouvernement divers *Mémoires* sur les finances du royaume. Mais peu apprécié par le ministre de ce département [1], il prit la résolution d'adresser directement ses idées au public. A cet effet il fit imprimer, de 1753 à 1758, plusieurs traités spéciaux dont les plus importants sont les *Éléments du commerce*, et surtout les *Recherches et considérations sur les finances de la France*, depuis l'année 1595 jusqu'à 1721. Ce dernier ouvrage renferme les particularités les plus curieuses sur l'administration de la France, dans ces temps déjà loin de nous. Les ministères de Sully, de Colbert et de Law y sont appréciés avec une rare rectitude de jugement. Les meilleurs principes d'administration y sont établis et développés avec tant de clarté, de simplicité et de sagesse qu'aujourd'hui encore ils semblent n'avoir rien perdu de leur à propos et de leur utilité. Ces travaux méritèrent à Forbonnais la réputation la plus honorable et le brevet d'inspecteur-général des monnaies. Plus tard, le contrôleur-général Silhouette l'attacha à son ministère en qualité de premier commis des finances.

Entre autres réformes on dut aux conseils de Forbonnais la création, dans les fermes générales du royaume, de 72,000 actions, de 1000 liv. chacune, auxquelles était attribuée la moitié des bénéfices dont jouissaient auparavant les fermiers-généraux. Le placement de ces actions, vivement recherchées, produisit, en vingt-quatre heures seulement, 72 millions. Cette opération, qui ne grevait aucunement l'état et

[1] M. Machault d'Arnouville.

laissait aux fermes générales des avantages encore très-considérables, fournit au trésor royal une ressource nécessaire et reçut de grands applaudissements. Mais elle n'était, au fond, que la preuve des profits abusifs alloués précédemment aux fermiers-généraux, et qui ne furent que déplacés. En 1763, Forbonnais, toujours mu par sa pensée dominante, celle d'arriver à une égale répartition des charges publiques entre tous les citoyens de l'état, proposa au duc de Choiseul un plan général de finances dans lequel il remplaçait, par un impôt unique, plusieurs contributions onéreuses au peuple et supprimait les trois quarts des frais de perception. Le conseil d'état et le vertueux Dauphin[1] approuvèrent cette mesure; mais ces plans et d'autres projets de réforme qu'annonçait le sévère réformateur, soulevèrent contre lui les intrigues d'une cour avide autant que dissolue, et l'on obtint de l'apathie du monarque l'éloignement de Forbonnais, et même son exil dans ses terres. Au fond de sa retraite. Il continua ses travaux économiques et littéraires, il publia : des *Questions sur le commerce des Français dans le Levant;* — *L'examen des avantages et des désavantages de la prohibition des toiles peintes;* — Des *Principes et observations économiques*, avec cet épigraphe si convenable à la science : *Est modus in rebus;* — Enfin l'analyse des *Principes sur la circulation des denrées et l'influence du numéraire sur cette circulation.* Forbonnais fournit en outre un grand nombre d'articles à la première Encyclopédie.

Melon et Forbonnais, attachés sur plusieurs points au système mercantile, sont les premiers écrivains français qui aient traité méthodiquement les différen-

[1] Père de Louis XVI.

tes questions du commerce et des finances. La conclusion à peu près analogue de leurs ouvrages, est que chaque nation renferme dans son sein les éléments de son propre bonheur, et que le meilleur gouvernement est celui qui favorise davantage l'agriculture, l'industrie, l'exportation des produits du sol, et enfin l'importation et la circulation du numéraire, d'où naît le crédit public. Ces deux auteurs, et ceux que nous avons précédemment cités, s'étant bornés à éclairer la pratique des finances et du commerce, et n'ayant point établi de théories absolues ni généralisé les faits et les principes, forment, dans la nomenclature scientifique des économistes, une classe particulière. On les désigne sous le nom de ***Premiers économistes français***, ou simplement ***Financiers***. Cette catégorie commence à Sully et s'arrête à Forbonnais.

Vers le temps où ce dernier écrivain s'occupait d'analyser l'***Esprit des lois***, une école d'économie politique, divisée en deux différents rameaux, se formait dans le but de fonder la science sur des principes immuables et soumis à une rigoureuse démonstration.

Deux hommes unis par l'amour du bien public, la conformité de leurs goûts et le but commun de leurs efforts, avaient pressenti que la nature des choses indiquait nécessairement une science de l'économie politique et ils en avaient recherché avec persévérance la théorie et les principes.

D'accord sur plusieurs points principaux, chacun d'eux faisait cependant reposer son système sur une base différente. L'un s'attachait au commerce et aux idées de Colbert, l'autre à l'agriculture et aux doctrines de Sully. Ils abordèrent donc la science par des voies diverses, mais ils arrivèrent aux mêmes résul-

tats et s'applaudirent en croyant reconnaître que leurs principes différents, et cependant également vrais, conduisaient à des conséquences absolument semblables. En effet, ils se trouvèrent entièrement d'accord sur les moyens de faire prospérer l'agriculture, le commerce et les finances, d'augmenter le bonheur des nations, leur population, leurs richesses, et leur importance politique.

Ces hommes étaient MM. de Gournay et Quesnay.

Le premier [1] conseiller honoraire au grand conseil et intendant-général du commerce, fils de négociant et négociant lui-même, avait reconnu que les fabriques et le commerce ne pouvaient fleurir que *par la liberté et la concurrence.* Ces mobiles, disait-il, dégoûtent des entreprises inconsidérées et mènent aux spéculations raisonnables, préviennent les monopoles, restreignent, à l'avantage du commerce, les bénéfices des commerçants, aiguisent l'industrie, simplifient les machines, diminuent les frais de transport et de magasinage et font baisser le taux de l'intérêt. D'où il résulte que les productions de la terre sont, à la première main, achetées le plus cher possible au profit du cultivateur, et revendues en détail le meilleur marché possible au profit des consommateurs pour leurs besoins et leurs jouissances. Gournay concluait de ces avantages de la liberté et de la concurrence, qu'il ne fallait jamais rançonner ni réglementer le commerce, et il posa cet axiôme fondamental : « *Laissez faire et laissez passer.* »

Le système de Gournay se trouvait exposé dans les *notes* et les *commentaires* dont il avait accompagné sa traduction des *Traités sur le commerce et sur l'intérêt de l'ar-*

[1] Né en 1712 à Saint-Malo, mort à Paris en 1759.

gent, de Josias Child et de Thomas Culpeper, et *des Principes d'administration et d'économie politique* de Jean de Wit, grand pensionnaire de Hollande.

Quesnay [1] était le fils d'un agriculteur habile et d'une mère dont l'esprit distingué secondait parfaitement les soins de son mari. Quoique ses études fussent dirigées vers d'autres sciences et spécialement vers la médecine, il conçut de bonne heure pour l'agriculture une prédilection particulière. Témoin, dans sa jeunesse et pendant l'exercice de sa profession en province, du triste sort des habitants des campagnes, il avait réfléchi profondément aux améliorations que réclamait l'industrie agricole dans un royaume dont elle est la principale richesse. Voulant ensuite remonter aux causes premières et générales de la richesse des nations, il se convainquit qu'elles naissaient uniquement des travaux dans lesquels *la nature et la puissance divine* concourent *avec les efforts des hommes*, pour produire ou pour faire recueillir des productions nouvelles, c'est-à-dire *les travaux agricoles*.

Les plus recommandables des autres travaux (d'ailleurs si nécessaires et qui servent avantageusement à opérer la distribution de la richesse entre tous les hommes), ne paraissaient à Quesnay que des inventions ingénieuses pour rendre les productions plus usuelles ou pour donner à leur valeur une durée qui en facilitât l'accumulation. Il remarquait qu'aucun de ces travaux n'ajoutait, à la valeur des matières premières, rien de plus que celle des consommations faites par les ouvriers, jointes au remboursement et à l'intérêt de leurs avances. Il n'y voyait que d'utiles, mais simples échanges de services contre des productions,

[1] Né en 1694, mort en 1774.

et que des occasions de gagner *salaire*. Or, ce *salaire*, mérité par ceux qui le reçoivent, est inévitablement payé par une richesse déjà produite et appartenant à quelque autre, au lieu que les travaux auxquels contribuent la *fécondité de la nature et la bonté du Ciel* produisent eux-mêmes la subsistance et la rétribution de ceux qui s'y livrent, et donnent, outre cette rétribution et cette subsistance, toutes les denrées, toutes les matières premières que consomment les autres hommes de quelque profession qu'ils soient. Quesnay appella *produit net* cette portion des récoltes qui excède le remboursement des frais de culture et l'intérêt des avances que celle-ci exige. Il démontra que plus les travaux seraient *libres* et leur *concurrence* plus active, plus il s'ensuivrait dans la culture un nouveau degré de perfection, et, dans les frais, une économie progressive qui rendrait le *produit net* plus considérable, procurerait par lui de plus grands moyens de dépenser, de jouir et de vivre pour tous ceux qui ne sont pas cultivateurs. C'est ainsi qu'il se rencontra avec Gournay dans le principe de la liberté et de la concurrence, et qu'à son tour il arrivait à la maxime fondamentale de *laisser faire et laisser passer*.

Quesnay avait remarqué encore que les succès de l'agriculture, l'augmentation de ses produits et la diminution relative de ses frais, tenaient principalement à *la force des capitaux* qu'on y pouvait consacrer et à ce que ces grandes avances fussent administrées par des hommes capables, qui sussent les employer, selon les lieux, à l'acquisition et à la perfection des instruments, à la réunion et à la direction des eaux, à l'éducation des bestiaux de bonne race, à la multiplication des plantations, des prairies et des engrais. Il en conclut

qu'il ne fallait pas envier aux cultivateurs l'aisance qui leur est nécessaire et qui les met à portée d'acquérir de l'instruction. Qu'il fallait, au contraire, désirer que cette aisance s'accrût, et s'en occuper comme de l'un des plus précieux intérêts de l'état. Son opinion, à cet égard, se résumait dans cette maxime que Louis XV (dont Quesnay était le médecin ordinaire et qui l'appelait son *penseur*)[1], ne dédaigna pas d'imprimer de sa main au château de Versailles : « *Pauvres paysans, pauvre royaume; pauvre royaume, pauvre souverain.* »

On voit que Quesnay, par la comparaison qu'il avait faite des résultats obtenus par les ministères de Sully, de Colbert et de Law, avait été amené à considérer la terre comme la source de toutes les valeurs utiles, et l'encouragement de sa culture et du commerce qu'elle fait naître, comme l'objet principal des gouvernements. C'est d'après ces principes qu'il écrivit en 1758, son *Tableau économique* et ses *Maximes générales de gouvernement économique d'un royaume agricole, ou constitution naturelle des gouvernements*, publié en 1768, par les soins de son disciple Dupont (de Nemours). Dans cet ouvrage, il proposait de substituer, dans toute l'administration du royaume relative aux impositions et au commerce, des principes universels et constants de calcul et d'intérêt général, et une liberté indéfinie, à la variation arbitraire des réglements.

Cette conclusion était sans doute la conséquence logique des raisonnements de Quesnay, mais elle ten-

[1] En lui accordant des lettres de noblesse pour le récompenser de ses services, Louis XV lui donna pour armes trois fleurs de pensée, avec cette devise : *Propter cogitationem mentis.*

dait évidemment à remplacer des abus par des abus. Car, s'il y a de l'inconvénient à tout gêner, n'y en a-t-il pas à tout affranchir? Et s'il est sage de restreindre l'usage de l'autorité, il ne l'est pas moins de mettre quelque frein à la cupidité individuelle.

Quoiqu'il en soit, aussi modestes que désintéressés et n'ayant que le bien public en vue, Gournay et Quesnay n'avaient nullement songé à fonder une secte d'économie politique. Mais leurs doctrines, et surtout celles de Quesnay, que l'on distingua sous le nom de *physiocratie*, furent accueillies avec enthousiasme et reproduites par un grand nombre d'écrivains qui le proclamèrent malgré lui leur chef et leur maître, mais n'imitèrent point sa candeur et sa simplicité. En effet, ce qui caractérisa la plupart des disciples de Quesnay, connus sous le nom d'*économistes* [1], fut la boursoufflure de leur style, l'emphase prophétique qu'ils déployaient dans les sujets les plus familiers, l'enthousiasme d'illuminé qu'ils faisaient éclater lorsqu'il ne s'agissait que de raison et de bon sens, leur ton d'oracle, même quand ils n'en avaient que l'obscurité, la répétition continuelle du mot *évidence*, leur exagération en toutes choses, et enfin, l'admiration ridicule et extravagante qu'ils prodiguaient mutuellement à leurs propres écrits.

Quant à leurs théories, elles peuvent être ainsi résumées. — La terre est la seule source des richesses : de cette source unique sortent tous les produits de l'agriculture, des manufactures et du commerce. Les manufactures et le commerce ajoutent, il est vrai, quelque valeur au produit de la terre ; mais cette valeur est précisément l'équivalent du travail qu'ils ont

[1] Ou *physiocrates*.

fait; c'est leur salaire. — Toutes les relations avec les ouvriers de ce genre ne sont que des échanges. Le propriétaire des terres a, seul, le pouvoir créateur. — L'or et l'argent ne sont aux hommes que d'une utilité de convenance; il n'existe point d'intérêt à faire sortir ou entrer l'argent d'un pays ou d'un autre.—Il ne faut point de prohibitions ni de douanes, mais une liberté universelle de commerce. —L'impôt doit être *unique*, assis sur le revenu de la terre, et payé directement par le propriétaire foncier.

Telle fut l'origine et telles étaient les doctrines des économistes de l'école de Quesnay, et, à peu de différence près, des disciples de Gournay. Ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, les uns et les autres, quoiqu'ayant envisagé les principes de l'économie publique sous un aspect différent, en déduisaient exactement la même théorie. On regarda donc les deux écoles comme fraternelles en quelque sorte, ne pouvant avoir l'une pour l'autre aucun sentiment de jalousie et devant s'éclairer réciproquement. Leurs écrivains prirent une grande part à la controverse élevée au sujet du commerce des grains, question que les circonstances rendirent fort importante sous le règne de Louis XV et de son successeur.

Sans doute les doctrines des économistes n'étaient pas exemptes d'erreurs, et leurs principes absolus se sont trouvés le plus souvent inapplicables dans la pratique. Mais on ne saurait méconnaître qu'ils ont, en général, traité tous les sujets économiques avec l'amour du bien public, le désir de soulager le sort des classes malheureuses et l'intention de parvenir à répartir avec équité les charges publiques. Leurs écrits se distinguent par une douce et saine morale, et, à

peu d'exceptions près, par un respect profond pour les institutions sur lesquelles se fondent le bonheur et les vertus des peuples. Ils ont mis l'intelligence humaine sur la voie de la science; leurs erreurs même ont été utiles à ses progrès; enfin, ils ont établi une vérité à laquelle il nous semble que l'expérience fait revenir tous les jours davantage, c'est que la France est essentiellement agricole.

A l'époque où les deux écoles commencèrent à attirer l'attention publique, les principaux disciples de celle de Gournay, étaient MM. de Malesherbes, l'abbé Morellet, Herbert, Trudaine-de-Montigny, d'Invau, d'Angeul, et les abbés de Boisgelin et de Cicé.

Dans l'école de Quesnay, on distinguait le marquis de Mirabeau, MM. Abeille, de Fourqueux, Bertin, Dupont (de Nemours), Letrosne, de Saint-Péravi, de Vauvilliers et l'abbé Roubaud.

MM. l'abbé Beaudeau et Lemercier de la Rivière avaient appartenu d'abord à l'école de Quesnay. Mais ces deux écrivains ayant pensé qu'il serait plus aisé de persuader un prince qu'une nation, et qu'on établirait plus vite la liberté du travail, ainsi que les vrais principes des contributions publiques, par l'autorité des souverains que par les progrès de la raison, formèrent une branche particulière, dont le système était d'accorder une grande influence au pouvoir absolu. C'est à cette tendance favorable à l'autorité monarchique que Lemercier de la Rivière, homme de talent mais plein de vanité, auteur de l'*Ordre naturel et essentiel des sociétés politiques*, dut la confiance de l'impératrice de Russie[1], et celle de l'empereur Joseph II.

[1] L'impératrice Catherine II, curieuse de connaître en détail le système des partisans de Quesnay, engagea Lemercier de la Rivière, un

Indépendamment de ces économistes, quelques autres écrivains, tels que Condillac et Turgot, appliquaient la philosophie éclectique à l'économie politique, et envisageaient la science sous un point de vue moins absolu. Turgot s'occupait même dès lors à établir ses principes sur les mêmes bases qu'Adam Smith, l'élève de Hume, travaillait de son côté à leur donner en Angleterre.

Vers le même temps la statistique fit quelques progrès dus aux recherches de l'abbé d'Expilly, et de M. de Messence, qui s'attachèrent à éclairer diverses questions relatives à la population du royaume.

Comme on vient de le voir, les commencements de la science économique en France, nous la montrent encore morale et pure; mais elle ne tarda pas à être envahie par le débordement du philosophisme; et au moment de la mort de Louis XV, une sorte d'alliance s'était formée entre les écrivains d'économie politique et les adeptes des nouvelles doctrines philosophiques.

La fin du dix-septième siècle avait vu naître [1] cet homme dont le génie, les talents, l'imagination inquiète

des interprètes de cette doctrine, à venir, en 1775, la rencontrer à Moscou où elle se rendait pour son couronnement. Il accourut en toute hâte, et s'imaginant qu'il allait refondre la législation de la Russie, il commença par louer trois maisons contiguës, dont il changea toutes les distributions, écrivant au-dessus des portes de ses nombreux appartements : ici, *Département de l'intérieur;* là, *Département de la Justice;* ailleurs, *Département des finances;* etc. Il adressa aux agents qu'on lui désigna comme instruits, l'invitation de lui apporter leurs titres aux emplois dont il les jugerait capables, etc. L'impératrice convint, avec M. de Ségur, qu'elle avait profité des entretiens de la Rivière, dont elle reconnut généreusement la complaisance; mais en même temps elle écrivait à Voltaire : « Il nous supposait marcher à » quatre pattes; et très-poliment il s'était donné la peine de venir pour » nous dresser sur nos pieds de derrière. »

[1] En 1694, la même année que Quesnay.

et hardie, l'ambition et la soif ardente de renommée, devaient exercer une influence si fatale et si extraordinaire sur l'ordre social. De bonne heure, Voltaire avait manifesté un esprit d'indépendance et d'irréligion dont ses maîtres avaient été effrayés, et le jésuite Lejay, son professeur, lui avait même prédit plusieurs fois qu'il serait *le porte-étendard de l'impiété*. En effet, sa vanité, la plus active de ses passions, lui persuada qu'il pourrait acquérir une célébrité jusqu'alors inouïe, en attaquant les principes du Christianisme révérés depuis tant de siècles et en se faisant l'ennemi d'un culte embrassé par toute l'Europe. Une circonstance particulière développa ou fit naître cette déplorable disposition morale. Voltaire avait été obligé de chercher un asile en Angleterre, pour se soustraire aux poursuites que lui avaient attirées quelques écrits licencieux et une querelle avec le chevalier de Rohan-Chabot. Il trouva les principales intelligences de cette nation imprégnées d'un esprit d'irréligion dogmatique, et disciples d'une philosophie qui, feignant de s'appuyer sur l'érudition, la critique et la métaphysique, employait l'erreur, l'audace et des subtilités insidieuses à détruire la foi chrétienne. C'était le temps où Wolston, Toland, Tindal, Collins, Bolingbrocke et plusieurs autres écrivains, marchaient sur les traces de Hobbes, de Bayle et de Spinosa, et développaient leurs principes de scepticisme et de matérialisme.

Jusque là, disciple insouciant et moqueur des épicuriens du Temple et des roués de la cour du régent, Voltaire n'avait fait de l'impiété que par saillies. Les dogmes et les mystères du Christianisme ne lui avaient inspiré que des bons mots. A l'école des philosophes anglais, il apprit à raisonner son incrédulité. C'est

dans leurs entretiens et dans leurs écrits qu'il puisa tous les faits et les arguments dont il se servit dans la suite pour combattre la religion, sans renoncer toutefois à l'attaquer par la plaisanterie, genre de guerre qui convenait le mieux à son génie, et devait réussir davantage auprès de ses légers compatriotes. Son séjour à Londres fut de trois années. De retour à Paris, il travailla à rajeunir et à parer d'un vernis d'esprit et d'élégance, les doctrines philosophiques qu'il apportait de l'Angleterre, et s'efforça de les répandre en France et en Europe. Dans peu d'années, il eut rallié autour de lui, non-seulement tous les hommes de lettres que le désir de la nouveauté, l'amour de la célébrité et l'esprit de licence et d'insubordination disposaient à embrasser les promesses séduisantes de la nouvelle philosophie, mais encore beaucoup de publicistes qui, frappés des vices de l'organisation sociale, et attribuant à l'influence du catholicisme les obstacles opposés au développement de la civilisation et de la richesse, se persuadaient que travailler à détruire cette influence, était une œuvre de patriotisme et de raison. Voltaire trouva des disciples jusque dans les rangs même de la royauté.

Parmi ses amis et ses confidents, d'Alembert et Diderot lui parurent les plus propres à seconder ses desseins. L'un et l'autre avaient entrepris une grande spéculation littéraire : c'était la vaste compilation qui, sous le nom d'*Encyclopédie*, devait renfermer dans un ordre alphabétique tout ce que les sciences et les arts avaient produit d'intéressant et d'utile pour la société. Le plan de cet ouvrage avait été publié avec faste. Il était suivi d'une *préface* qui exposait avec beaucoup d'art et de talent la généalogie universelle de nos idées

et de nos connaissances d'après le système philosophique de Bacon, et qui fut regardée alors comme un chef-d'œuvre de science analytique. Le dessein des auteurs paraissait au premier aspect digne des éloges publics et d'un juste encouragement. La religion, les mœurs et toutes les vérités consacrées par la foi et la vénération des hommes, devaient et semblaient s'y trouver scrupuleusement respectées. Rien en apparence n'y pouvait alarmer les consciences les plus timides. Mais soit que d'Alembert et Diderot eussent eux-mêmes conçu la pensée d'égarer l'opinion et d'endormir la surveillance de l'autorité par ce respect extérieur et cette feinte droiture d'intentions, soit que Voltaire eût profité d'une occasion aussi favorable pour réaliser ses vues impies, il devint bientôt évident que le but véritable de cette publication était de propager les erreurs du philosophisme moderne, d'insinuer les principes de l'incrédulité, et d'atténuer et de renverser successivement tous ceux du Christianisme. « C'é-
» tait, dit Condorcet, un dépôt où ceux qui n'ont
» pas le temps de se former des idées, devaient aller
» chercher celles qu'avaient eues les hommes les
» plus éclairés et les plus célèbres, dans lequel les
» erreurs respectées seraient *ou trahies par la faiblesse*
» *de leurs preuves, ou ébranlées par le voisinage des vérités*
» *qui en sapent les fondements.* »

L'habileté des directeurs de l'Encyclopédie consista surtout, en effet, à dérober les maximes philosophiques voltairiennes dans les articles où l'on s'attendait à les trouver, à les produire au contraire dans ceux qui semblaient naturellement les exclure; à créer des objections pour les combattre en apparence, et en réalité pour les fortifier par la faiblesse des répon-

ses. Des renvois ménagés avec art étaient destinés à guider le lecteur, sans qu'il s'en aperçut, à le détourner de la route, et à le conduire précisément aux articles où se trouvent détruites toutes les preuves précédemment établies. Ainsi, par exemple, les articles consacrés à l'exposition des premières vérités morales et religieuses sont traités avec tout le respect et la sévérité qu'on pourrait attendre d'une philosophie éclairée et vertueuse. Mais au-dessous de ces articles, les rédacteurs ont eu soin d'ajouter : *Voyez Préjugés*, *Superstition*, *Fanatisme*. Sous le mot *Dieu* se trouvent réunies toutes les preuves physiques et métaphysiques de l'existence d'un Être suprême. Mais aux mots : *Démonstration* et *Corruption*, on voit disparaître successivement ces preuves, et l'on ne retrouve plus qu'incertitude et doute. Les mots *Ame*, *Liberté*, *Spiritualité* sont discutés avec clarté, rectitude et profondeur. Mais les preuves de l'immortalité et de la spiritualité de l'âme sont anéanties aux articles *Droit naturel*, *Locke*, *Animal*, et le lecteur est ainsi conduit au matérialisme et au système de la fatalité. Il en est de même de la *Certitude historique*. On y lit tout ce que la philosophie a de plus judicieux et de plus exact. Cependant, si de cette dissertation, on passe au mot de *Probabilité*, indiqué par un renvoi, on y trouve les preuves renversées.

C'est ainsi que tout se combat et se détruit dans ce vaste dictionnaire. Une telle suite d'oppositions et de contrastes aurait pu paraître au premier abord le résultat inévitable du défaut de l'homogénéité dans la pensée et dans l'exécution d'une entreprise confiée à une réunion aussi nombreuse d'écrivains. Mais la correspondance des auteurs prouve incontestablement qu'ils

ne faisaient que suivre un système médité avec soin, et conduit avec autant de réflexion que de persévérance.

Parmi les collaborateurs de l'*Encyclopédie*, un très grand nombre étaient tout-à-fait étrangers à cette machination impie. Pour compléter leur immense entreprise, d'Alembert et Diderot avaient fait un appel à tous les hommes spéciaux et célèbres dans les sciences, les lettres, les arts et les métiers. Plusieurs savants estimables leur prêtèrent l'appui de leurs talents et de leur expérience. C'est ainsi que beaucoup d'économistes, disciples de Gournay et de Quesnay, se trouvèrent attachés dans le principe à l'Encyclopédie. Quesnay fournit les articles *Grains* et *Fermier*; Forbonnais l'enrichit de plusieurs articles sur le *Commerce*, le *Crédit public*, etc.; d'autres hommes de mérite et de vertu payèrent aussi leur tribut à l'utilité publique, sans devenir les complices du philosophisme anti-religieux. Mais dans les rangs des économistes, il se trouva assez d'écrivains animés de l'ardeur des innovations politiques et religieuses pour grossir cette association formidable, à laquelle Voltaire donnait l'impulsion, la direction et l'encouragement.

Voltaire et ses disciples n'avaient eu garde de négliger l'appui que pouvait leur offrir le moment d'enthousiasme et de curiosité excités par l'apparition des théories des économistes. Lui-même, dans plusieurs de ses écrits et particulièrement dans son *Dictionnaire philosophique*, traita plusieurs objets d'économie politique avec l'esprit lucide et incisif qui caractérise tous ses ouvrages. Mais il est facile de s'apercevoir que pour lui cette science n'était qu'un auxiliaire utile à la propagation du philosophisme dont il s'était déclaré l'apôtre suprême.

C'était un puissant moyen de séduction, en effet, que de montrer, au moyen de la science nouvelle, les institutions catholiques et monarchiques existant à cette époque, comme opposées au développement du bien-être, de la liberté, de la richesse et de la civilisation. Aussi, Voltaire, s'efforçant de prouver cette assertion sous toutes les formes et avec toutes les ressources de son esprit, s'attacha dans ce but à dépouiller l'économie politique française des considérations religieuses et morales qui l'avaient constamment accompagnée jusqu'alors, et à l'associer au système de Condillac, qui déduit de nos sensations toutes nos facultés. Peu à peu elle fut réduite, dans son but, à la recherche des jouissances matérielles; dans sa morale, à l'égoïsme et à l'intérêt, et se confondit enfin dans les théories économiques de l'Angleterre, déjà si fortement imprégnées de la morale des intérêts matériels.

J.-J. Rousseau, l'un des plus ardents coryphées de ce philosophisme, dont il devint ensuite le fougueux adversaire, avait été appelé à enrichir de son éloquence les pages de l'Encyclopédie. L'article *Économie politique* lui fut confié. Mais c'était avant la publication des doctrines de Quesnay et de Gournay, et à cette époque la science se trouvait encore étroitement liée à la politique. Aussi Rousseau se borna-t-il à développer ses idées, ou plutôt celles de Locke, sur l'origine des sociétés et les droits des citoyens. Sa dissertation est l'ébauche du *Contrat social*.

Un autre auteur, également célèbre par son zèle philosophique et par sa tardive rétractation, l'abbé Raynal, se servit aussi de l'économie politique pour combattre l'ordre social alors existant. Son *Histoire*

philosophique du Commerce dans les Deux-Indes, ouvrage dont les matériaux furent fournis, dit-on, par plusieurs des collaborateurs de l'Encyclopédie, renfermait des vues profondes et presque prophétiques sur l'avenir du monopole et des colonies de l'Angleterre. Mais il les accompagna de si violentes déclamations contre les prêtres catholiques et les souverains de l'Europe, que le gouvernement, quelque disposé qu'il fût par système et par penchant à une tolérance excessive, ne put s'empêcher de sévir un moment contre le livre et son auteur.

C'était ainsi qu'à la fin du règne de Louis XV l'œuvre de la démolition morale se trouvait déjà fort avancée. L'Encyclopédie, les écrits de Voltaire et de ses disciples, et la protection d'une cour corrompue avaient fait germer dans toutes les classes et même dans les rangs les plus élevés les principes des doctrines nouvelles. Des souverains, des rois, des électeurs s'étaient enrôlés sous la bannière de Voltaire. On y remarquait Frédéric, roi de Prusse; Gustave, roi de Suède; Christian, roi de Danemarck; le margrave de Bade et sa femme, sœur de Frédéric. Avec de tels appuis et la faveur déclarée de la cour, la conjuration, victorieuse de l'institut des Jésuites, ne voyait plus d'obstacles à ses desseins. Dans l'ivresse de ses succès et le fanatisme de ses espérances, elle appelait à grands cris les orages révolutionnaires, se jouant par la pensée, au milieu des tempêtes de l'avenir, menaçant Dieu « *de lui faire voir beau jeu dans* » *vingt ans*[1], » et se désolant « de n'être pas les té- » moins du beau tapage qui doit se faire un jour et

[1] Lettre de Voltaire à d'Alembert, 25 février 1758.

» des belles choses que verront les jeunes gens [1]. »

Les sages de l'Europe, cependant, contemplaient, avec frayeur, des princes imprudents ébranlant de leurs propres mains les colonnes des temples et les bases sacrées de l'autorité suprême; on se répétait les paroles prophétiques de Leibnitz : « Ceux qui se » croient déchargés de l'importune crainte d'une pro- » vidence surveillante et d'un avenir menaçant, lâ- » chent la bride à leurs passions brutales, et tour- » nent leur esprit à séduire et à corrompre les autres; » et, s'ils sont ambitieux et d'un caractère dur, ils » sont capables, pour leur plaisir ou leur avance- » ment, *de mettre le feu aux quatre coins de la terre.* Je » trouve même que les opinions approchantes s'in- » sinuent peu à peu dans l'esprit des hommes du » grand monde qui règlent les autres, et d'où dépen- » dent les affaires, et se glissant dans les livres à la » mode, disposent toutes choses à la révolution gé- » nérale dont l'Europe est menacée. »

« Si l'on se corrige de cette maladie d'esprit épi- » démique, dont les mauvais effets commencent à » être visibles [2], les maux seront peut-être prévenus; » mais si elle va croissant, *la Providence vengera les* » *hommes par la révolution même qui en doit naître.* »

Appelant l'attention des rois et des peuples sur les dangers de l'ordre social, un magistrat courageux, M. Séguier, premier avocat-général au parlement de Paris, s'écriait en 1770 : « Il n'est plus possible de le » dissimuler, il s'est élevé au milieu de nous une » secte impie et audacieuse. Elle a décoré sa fausse

[1] Lettre de Voltaire à M. de Chauvelin.

[2] Leibnitz fait allusion aux doctrines anti-religieuses des philosophes anglais. Il mourut en 1716, la seconde année de la régence.

» sagesse du nom de philosophie. Sous ce titre im-
» posant, elle a prétendu posséder toutes les connais-
» sances; ses partisans se sont érigés en précepteurs
» du genre humain. *Liberté de penser*, voilà leur cri, et
» ce cri s'est fait entendre d'une extrémité du monde
» à l'autre. D'une main, ils ont tenté d'ébranler le
» trône, et de l'autre, ils ont voulu renverser les au-
» tels. Leur objet était d'éteindre la croyance, de
» faire prendre un nouveau cours aux esprits sur les
» institutions civiles et religieuses, et la révolution
» s'est pour ainsi dire opérée; les prosélytes se sont
» multipliés, leurs maximes se sont répandues; les
» royaumes ont senti ébranler leurs antiques fonde-
» ments, et les nations, étonnées de trouver leurs
» principes anéantis, se sont demandé par quelle fa-
» talité elles étaient devenues si différentes d'elles-
» mêmes.... Le gouvernement doit trembler de tolérer
» dans son sein une secte ardente d'incrédules qui
» semblent ne chercher qu'à soulever les peuples,
» sous prétexte de les éclairer.

Enfin, J.-J. Rousseau, désabusé des illusions du philosophisme moderne, et après avoir dévoilé les machinations des propagateurs du matérialisme, s'écriait ainsi, dans son amère douleur : « L'Europe,
» en proie à des maîtres instruits, par leurs institu-
» teurs mêmes, à n'avoir d'autres guides que leur
» intérêt, ni d'autre dieu que leurs passions, tantôt
» sourdement affamée, tantôt ouvertement dévastée,
» partout inondée de soldats, de comédiens, de filles
» publiques, de livres corrupteurs et de vices des-
» tructeurs; voyant naître et périr dans son sein des
» races indignes de vivre, sentira tôt ou tard dans
» ses calamités le fruit des nouvelles instructions, et

» jugeant d'elles par leurs funestes effets, prendra » dans la même horreur et les professeurs et les dis- » ciples, et toutes ces doctrines cruelles qui, laissant » l'empire absolu de l'homme à ses sens, et bornant » tout à la jouissance de cette courte vie, rendent » le siècle où elles règnent aussi méprisable que mal- » heureux [1]. »

Mais ces formidables présages ne frappaient ni les peuples ni les rois. En France, un nouveau règne allait commencer. Les nouvelles théories sociales et philosophiques s'apprêtaient à dominer l'administration générale, comme elles maîtrisaient déjà l'opinion. Nous aurons à exposer plus tard les résultats d'une imprévoyance si aveugle et si fatale.

CHAPITRE V.

L'ÉCONOMIE POLITIQUE EN ANGLETERRE SOUS LOUIS XV. — ÉCRIVAINS ÉCONOMISTES. — DAVID HUME. — STEWART DENHAM. — TURCKER.

L'Angleterre, ainsi que nous l'avons montré déjà, avait devancé tous les peuples dans une politique exclusivement dirigée vers les intérêts du commerce et de l'industrie. Dès l'avènement de Guillaume III au trône, aucun de ses actes n'eut d'autre mobile que le développement et l'accroissement de la richesse nationale, et elle ne recula devant aucun moyen de s'assurer le monopole de la navigation et des manufactures. Les formes de sa constitution qui la préservaient désormais des luttes intérieures, au sujet des subsides, l'éclairaient sur ses intérêts mercantiles; aussi, le résultat de chacune de ses guerres, principalement de

[1] 5e dialogue, 2e promenade.

celles avec la France, fut d'augmenter sa puissance et d'étendre le marché des produits de la Grande-Bretagne, et de compenser abondamment l'accroissement inévitable de sa dette publique.

Sous la reine Anne, dont le règne vit confondre les deux parlements d'Écosse et d'Angleterre, la politique anglaise parvint à procurer à son commerce des avantages immenses, en s'appropriant, pour ainsi dire, à titre de colonie, un riche royaume du continent.

Lorsqu'un petit-fils de Louis XIV fut appelé au trône d'Espagne, toutes les nations furent effrayées de l'agrandissement de la maison de Bourbon. Le Portugal, en particulier, qui n'avait vu jusque là dans la France qu'un appui solide, la considéra comme un ennemi dont il devait redouter l'oppression. Cette inquiétude, habilement excitée, le précipita entre les bras de l'Angleterre, qui, accoutumée à faire tourner tous les événements politiques à l'avantage de son commerce, n'eut garde de négliger une occasion aussi favorable. *Méthuen*, son ambassadeur, négociateur profond et délié, signa, le 27 décembre 1703, un traité par lequel la cour de Lisbonne s'engageait à permettre l'entrée de toutes les étoffes de laine de la Grande-Bretagne sur le même pied qu'avant leur prohibition, à condition que les vins de Portugal paieraient un tiers de moins que ceux de France aux douanes d'Angleterre. Ainsi cette dernière puissance obtenait un privilége exclusif en faveur de ses manufactures, puisqu'on laissait subsister l'interdiction pour celles des autres nations, et, en dernier résultat, elle n'accordait aucune faveur au Portugal, dont elle obtenait les vins renommés à un prix très-inférieur à ceux de France, que repoussaient d'ailleurs des droits très-élevés.

Les manufactures portugaises ne pouvaient soutenir une si dangereuse concurrence ; elles disparurent. L'Angleterre habilla son nouvel allié, et parvint successivement à envahir tous ses produits et ceux de ses colonies. Désormais, elle fournit au Portugal des vêtements, des subsistances, les objets de luxe, des vaisseaux, des munitions. Elle lui renvoyait ses propres produits manufacturés. Un million d'Anglais, artisans ou cultivateurs, furent occupés à ces travaux. Tout commerce fut donc enlevé aux Portugais. Les flottes mêmes destinées au Brésil appartenaient aux Anglais. On a relevé, d'une manière exacte, que depuis la découverte des mines du Brésil jusqu'en 1760, seulement, il était sorti de cette partie de l'Amérique 3 milliards 800 millions de livres, dont 2 milliards 400 mille livres en or, tandis que tout le numéraire du Portugal se réduisait, à cet époque, à moins de 20 millions de livres. Ce capital immense, qui a passé tout entier en Angleterre, fut un des premiers éléments de sa puissance colossale.

A l'avènement de la reine Anne, la dette publique s'élevait à 400,000,000 de francs ; elle se montait, lors de la paix d'Utrecht, à 1,450,000,000 fr.

Pendant les règnes de Georges Ier et de Georges II, sous le ministère de lord Walpole, la dette fut réduite à 1,150,000,000 fr. Ce célèbre ministre qui, plaçant la corruption au premier rang des moyens d'obtenir une majorité constante dans le Parlement, connaissait si bien le tarif de toutes les consciences parlementaires, fut l'auteur d'un projet de *bill d'amortissement de la dette publique*, consistant à rembourser par l'adoption d'un emprunt à 5 pour 100, les créanciers de l'État qui retiraient 6 pour 100 de leurs capitaux. Cette mesure ne

fut pas adoptée. Il était réservé à Pitt d'opérer cet amortissement par le rachat successif des ventes et créances sur l'État, au moyen d'un fonds spécial.

Après la mort de Walpole, et au moment du traité d'Aix-la-Chapelle, si avantageux à l'Angleterre, la dette était remontée à 1,950,000,000 fr. La guerre commencée en 1755, et qui dura sept ans, coûta aux Anglais près de deux milliards de francs, ce qui éleva leur dette à 3,650,000,000 fr. Mais l'Angleterre reçut des indemnités énormes par l'acquisition de la plupart des colonies, et par le développement immense de son commerce dans les Indes.

Au moment de la mort de Louis XV, cette puissance (alors dirigée par W. Pitt, chef du ministère de Georges III, et le premier qui ait occupé ces hautes fonctions) allait porter au plus haut degré l'exploitation de ses manufactures. La fabrication exclusive des étoffes de coton avait été violemment ravie aux Indes, et les mécaniques inventées par Arkwrigt en 1769, commençaient à donner à cette branche d'industrie, recueillie à la suite de la révocation de l'édit de Nantes, une importance prodigieuse dans le commerce de l'univers.

D'ailleurs le système suivi en Angleterre avant même le ministère de Colbert, était de n'admettre dans sa consommation que les produits de ses manufactures, de repousser ceux d'une industrie étrangère par des prohitions ou des droits équivalents, enfin, de restreindre par des taxes énormes, imposées à l'entrée, la consommation des objets que le sol et l'industrie ne peuvent pas produire, tels que les vins et les eaux-de-vie. Ce système avait forcé la nation à consommer ses propres produits, et avait conservé dans son sein le

travail, la première des richesses nationales. D'un autre côté, l'industrie anglaise dégagée des entraves des règlements, avait pu varier sa fabrication et la conformer aux goûts changeants des consommateurs et aux besoins des peuples, tandis que la nôtre, forcée de suivre des méthodes invariables de fabrication, présentait constamment des produits uniformes dont elle ne pouvait ni varier la qualité, ni simplifier les moyens d'exécution. Le développement que recevait chaque jour l'industrie dans les ateliers anglais, et l'étendue de la fabrication, avaient conduit à opérer une division du travail qui, appliquant constamment chaque individu au même ouvrage, diminuait les frais, doublait les résultats et rendait les produits plus parfaits. L'application des machines tendait au même but. Enfin la multiplicité des canaux de petite navigation, en facilitant le transport des matières premières et des objets manufacturés, contribuait également à diminuer le prix de la plupart des productions industrielles.

En même temps, le gouvernement anglais, bien convaincu que la prospérité de la nation ne reposait que sur le commerce et sur l'industrie, ne s'occupait que des moyens de les accroître. Les encouragements étaient prodigués pour leur ouvrir des débouchés, pour étouffer dans son berceau l'industrie naissante d'un autre peuple, pour faire respecter les personnes et les propriétés partout où pénétrait sa marine, pour obtenir des priviléges dans tous les pays de consommation. Identifié et presque incorporé avec le commerce, le gouvernement le suivait et le protégeait sur tous les points de la terre. Il envoyait à grands frais des ambassadeurs pour apporter des présents aux souverains, faire goûter ses productions et établir des

relations commerciales avec le pays; en un mot, il semblait ne penser et n'agir que pour améliorer et agrandir son commerce et son industrie. Il était difficile qu'avec de tels moyens, l'Angleterre ne s'élevât pas au premier rang des nations commerçantes et manufacturières.

Malheureusement, la tendance individuelle d'un peuple exclusivement commerçant, libre ou non, est d'arriver à n'aimer et à n'estimer que les richesses, et à les placer fort au-dessus des hommes qui les produisent. C'est une expérience constante qui s'étend des individus aux nations. Or, l'Angleterre en fournit le plus mémorable exemple. Dès que le commerce y eut élevé des fortunes aussi rapides que considérables, la cupidité devint le mobile universel et dominant. Les citoyens qui ne s'étaient pas attachés à cette profession, la plus lucrative, portaient dans leur carrière l'amour d'une opulence dont les mœurs et l'opinion leur faisaient un besoin. Même en aspirant aux honneurs, ils couraient aux richesses. Dans la carrière des lois, dans celle du ministère évangélique, dans la gloire de siéger au Parlement, ils voyaient le moyen d'agrandir leur fortune. Pour se faire élire membre de ce corps puissant, ils corrompaient les suffrages du peuple et ne rougissaient pas plus de revendre ce même peuple au ministère que de l'avoir acheté. Chaque voix était devenue vénale au Parlement. Robert Walpole, ainsi que nous l'avons dit, en avait le tarif, et s'en vantait publiquement à la honte des Anglais. *C'était un devoir de sa place*, disait-il, *d'acheter les représentants de la nation pour les faire voter*, *non pas contre*, *mais selon leur conscience.* Or, qu'est-ce qu'une conscience qui s'est soumise à l'argent ?

Cette morale qui réduit tout à l'intérêt, étant passée dans les mœurs et dans la politique, explique comment les Anglais ont fait de grandes choses, mais en commettant de grandes injustices, et comment les classes élevées possèdent le monopole des honneurs, du pouvoir, de la richesse et du luxe, tandis que la population ouvrière languit dans la misère et l'oppression; comment enfin, les Anglais ne veulent pas seulement être riches, mais veulent être *les seuls riches.* Leur ambition est d'acquérir, comme celle de Rome de commander. Toutes leurs guerres ont eu pour but de rendre leur commerce universel et exclusif, et cette passion a subjugué jusqu'à leurs philosophes. Mais ceux-ci avaient déjà favorisé ce penchant à la cupidité en contribuant à détruire la morale religieuse, et en réduisant l'homme à une destinée purement terrestre et sensuelle.

A l'époque dont nous parlons, Collins, l'ami de Locke, Bolingbrocke et une foule d'autres écrivains, avaient répandu à grands flots le poison du scepticisme sur les croyances les plus sacrées. David Hume, le célèbre historien de l'Angleterre, développa leurs doctrines et ne craignit point d'exposer ses motifs de douter de l'existence de Dieu, de l'immortalité de l'âme et du libre arbitre. Il était dans l'ordre des choses qu'un tel écrivain n'aperçût dans l'économie politique que la science de l'utilité matérielle, abstraction faite de toutes les considérations morales. Tel est en effet le caractère de ses *Essais moraux*, *politiques et littéraires*, publiés à Édimbourg en 1742, et qui renferment d'ailleurs sur le commerce, sur l'intérêt de l'argent et sur les causes des progrès des arts et métiers, des observations neuves et précieuses. Ces travaux

économiques furent recueillis et habilement mis en œuvre depuis par Adam Smith, le disciple et l'ami de Hume, qui, ainsi que son maître, avait approfondi la théorie des sentiments moraux, et, comme lui, était arrivé au fatalisme.

Stewart Denham (sir Jacques) publia plus tard (en 1767) des *Recherches sur les principes d'économie politique*, sur le mérite desquels on n'est pas d'accord. Adam Smith, son rival, assurait que son système était peu intelligible à la simple lecture, et avait besoin d'être développé par l'auteur pour être suffisamment compris.

En 1774, Turcker (Josias) fit paraître quatre *discours sur divers sujets politiques et commerciaux*, dans lesquels il se déclarait partisan de la liberté entière du commerce, et conseillait au gouvernement de la Grande-Bretagne d'accorder aux Anglo-Américains l'indépendance qu'ils réclamaient. Ces écrits ont été traduits par Turgot.

Dans les colonies anglo-américaines, encore soumises à la métropole, Franklin avait publié de véritables traités d'économie politique pratique, sous le titre de *Chemin de la fortune* et de *Science du bonhomme Richard*. On peut donc joindre ce nom célèbre à la liste des économistes anglais de cette époque.

Toutefois, les écrits de Hume sur l'économie politique sont, par leur nature et par leurs résultats, les plus remarquables que l'Angleterre ait produits pendant cette partie du dix-huitième siècle.

Cette période fut plus féconde en Italie.

CHAPITRE VI.

ÉCONOMISTES ITALIENS SOUS LOUIS XV.— BANDINI.— BROGGIA.— GALIANI.— BELLONI.—PAGNINI.—NÉRI.—CARLI.—INTIERA.—GENOSESI.— ALGAROTTI. —ZANONE.—BECCARIA.—VERRI.—PAOLETTI.—VASCO.

En 1737, vers le temps où l'abbé de Saint-Pierre, Melon et les anciens économistes français mettaient au jour leurs écrits d'économie politique, l'archidiacre Bandini (Salluste Antoine)[1] écrivait son *Discours* (publié seulement en 1755), *sur la Maremme siennoise*, contrée qui comprend les deux cinquièmes de la Toscane.

Lorsque Bandini visita ce pays, l'incurie du gouvernement avait rendu cette province, jadis florissante et peuplée, insalubre, pestilentielle et inhabitable. Son intérêt fut vivement excité par ce douloureux spectacle. Il conçut la généreuse pensée, si digne d'un homme éclairé et d'un prêtre catholique, d'arracher ce malheureux pays au malheur, à la misère et à la barbarie. Dans un mémoire écrit avec autant de force que de clarté et d'élégance, il démontra le grand accroissement de puissance que la Toscane pourrait retirer de la *Maremme* rendue à l'agriculture. Il rédigea plusieurs projets pour faciliter l'écoulement des eaux stagnantes, et comme il s'apercevait de l'insuffisance de ces moyens, tant qu'on ne délivrerait pas cette contrée des obstacles moraux et politiques qui arrêtaient toute tendance vers la prospérité, il insista sur la nécessité de débarrasser ce malheureux pays des innombrables mesures fiscales qui avaient tant con-

[1] Né en 1677.

tribué à le rendre sauvage et dépeuplé, afin d'y attirer par des avantages nouveaux de nouveaux habitants.

L'archidiacre Bandini insistait pour que l'on accordât aux agriculteurs de la *Maremme* des lois simples et à leur portée, et toute la liberté compatible avec le bon ordre. Il réclamait le soulagement des impôts, une liberté entière dans le commerce des grains, et tous les moyens d'en faciliter la circulation et d'en maintenir le prix favorable aux producteurs.

Bandini demandait enfin l'établissement d'un seul impôt, comme plus facile à lever et plus économique. On voit que sur beaucoup de points il se rapprochait de la doctrine de Quesnay et de ses disciples, dont il était le précurseur en Italie.

L'ouvrage de Bandini eut une influence bien plus heureuse que celle de beaucoup d'autres livres. Il contribua à rendre féconde et habitée une province étendue, naguère malsaine et déserte, et quoique ce livre soit resté ignoré du public jusqu'en 1775, il pénétra néanmoins très-promptement dans le cabinet des hommes arrivés au pouvoir, où les bons livres sont admis quelquefois si rarement et si tard. Écrit en 1737, une copie en avait été présentée, deux ans après, au grand-duc François et à deux de ses ministres. L'empereur François, éloigné de la Toscane et détourné par les soins de l'Empire, n'apporta qu'un faible soulagement à cette province affligée. Mais quand Pierre-Léopold monta sur le trône, il lut le discours de l'archidiacre, en goûta les principes et les mit à profit. Il fit faire plusieurs visites dans la *Maremme*, la parcourut, l'examina lui-même et la fit parcourir par le mathématicien Ximénès. De grands travaux furent

exécutés. On abolit les fiscalités gênantes, on améliora non-seulement l'administration politique, mais encore celle de la justice. Les habitants se multiplièrent, ils acquirent rapidement, par l'exercice du libre commerce des denrées et des marchandises, les moyens d'augmenter la fécondité de la terre, ainsi que d'améliorer ses productions. Ils devinrent alors plus industrieux, plus riches et plus heureux. Tels furent les effets d'un bon livre sur un bon prince [1].

Broggia, commerçant napolitain, publia en 1743, sur les monnaies, deux *Traités* remarquables par les excellents principes économiques qu'ils renferment. Le but constant de l'auteur est la richesse de l'état. Les moyens qu'il signale pour l'atteindre sont l'agriculture, le commerce et l'industrie. Il se montre l'ardent défenseur des classes pauvres; mais on lui reproche trop de partialité pour le système mercantile. Son *Traité des monnaies* se fait distinguer par une grande rectitude de jugement, réunie à une expérience consommée.

Cet objet occupait beaucoup alors les écrivains d'économie politique. L'abbé Galiani, âgé à peine de vingt ans, le traita avec un éclatant succès, dans son ouvrage *sur les monnaies*, imprimé en 1750, où il ne craignit pas d'aborder des questions neuves et importantes, telles que la nature de la valeur, les taxes, l'intérêt de l'argent, les obligations, l'origine et la nature des banques, les dettes de l'état, le change, etc. L'un des premiers, l'abbé Galiani, s'occupa d'analyser la nature de la valeur des choses, et de démontrer qu'elles sont le résultat de plusieurs circonstances diverses : la *rareté*, l'*utilité*, la *quantité* et la *qualité du*

[1] Le comte Pecchio, *Histoire de l'économie polit. en Italie.*

travail et du temps. Il poussa même cette analyse jusqu'à la valeur des talents des hommes, assurant que ces talents s'apprécient absolument de la même manière que les choses inanimées, et qu'ils sont régis par les mêmes principes de rareté et d'utilité. Ces idées, peut-être empruntées à Aristote, paraissent n'avoir pas été étrangères à l'analyse d'Adam Smith, et plus tard aux théories de M. J. B. Say, lorsque ce dernier écrivain plaça les travaux de l'intelligence, négligés par Smith, au rang des éléments producteurs de la richesse. Galiani fut également l'un des premiers à combattre le préjugé général que le haut prix des choses est un indice de pauvreté et de misère.

Vingt ans après, en 1770, l'abbé Galiani publia ses fameux *Dialogues sur le commerce des grains*. Il se trouvait alors à Paris en qualité de secrétaire d'ambassade, et il se servit, pour cet ouvrage, de la langue française, qu'il écrivait avec beaucoup d'élégance et de correction. La disette de 1769 avait soulevé, en France, la question de la liberté ou de la restriction du commerce des grains, question complexe et toujours débattue avec chaleur partout où les circonstances l'ont fait naître. Galiani mit tant d'esprit, de grâce et d'enjouement dans ses dialogues, qu'il amusa beaucoup la société de Paris, alors attentive à tous les débats politiques et littéraires. La conclusion des dialogues de Galiani semblait être que le meilleur système, en fait d'approvisionnements, est de n'avoir aucun système. Mais il pensait, au fond, que le commerce des grains devait être soumis à de sages précautions, et ne jouir que d'une liberté modifiée et tempérée. Galiani est classé, comme Broggia, au nombre des partisans du système mercantile.

Belloni, banquier à Rome sous le pape Benoît XIV, écrivit, en 1750, une *Dissertation sur le commerce*, dans laquelle, considérant *le change* comme la règle la plus sûre pour découvrir la situation d'un royaume sous le rapport du trafic, il approuve la prohibition d'exporter de l'argent. Cet écrit, renfermé dans une centaine de pages, valut, malgré les erreurs qu'il renferme, de grands éloges à son auteur.

Pagnini, employé supérieur des finances en Toscane, exposa, en 1751, dans un opuscule intitulé: *De la juste valeur des choses*, des observations pleines d'érudition et de sagacité.

Pompée Néri, président de la commission du cadastre dans la Lombardie, opération dans laquelle il montra autant de lumières que d'intégrité, écrivit sur les monnaies. Son ouvrage, qui parut en 1751, est intitulé : *Observations sur le prix légal des monnaies.* Le mérite de cet ouvrage, indépendamment de son utilité pratique, est surtout la clarté, la précision et la noblesse du style.

Carli, de Capo d'Istria, traita à son tour des *monnaies*, et publia en 1760, sur cette matière, un ouvrage qui annonce une vaste science et d'immenses recherches. Plus tard, il fit paraître la relation de *l'établissement du cadastre dans l'état de Milan*, et une dissertation sur *la balance économique des nations.* Dans ses écrits, il se montra opposé au système des physiocrates, et dans la production de la richessse, il accorde une part égale à l'agriculture, au commerce et à l'industrie.

A l'époque où florissaient ces écrivains, on vit un simple particulier, Barthélemi Intiera, fonder en 1755, à Naples, une chaire de commerce et de mécanique

en faveur de Genovesi, qui occupa cet honorable professorat pendant quelques années. On doit à cette chaire, incontestablement la première établie en Europe pour l'économie politique, les *Leçons d'économie civile*, qui méritèrent à son auteur d'être considéré comme le restaurateur de la science en Italie.

Dans ces leçons, Genovesi comprend presque toutes les parties de l'économie politique. Il commence par les sensations de l'homme et l'origine de ses besoins; il en fait dériver ses droits et ses devoirs; il analyse la nature de la société, et après cette courte digression sur le droit naturel, il examine les moyens les plus propres à rendre le corps politique peuplé, riche et heureux. Chez Genovesi, l'analyse de l'homme est claire et conduit à l'explication d'un grand nombre de phénomènes. Il a adopté, pour parcourir les causes de la prospérité des nations, les trois grandes divisions, l'agriculture, les arts et le commerce, et sous le titre de chacune de ces trois grandes sources, il traite particulièrement de tous les objets et de toutes les questions les plus importantes qui en dépendent. Genovesi apprécie beaucoup l'agriculture; toutefois, il penche pour le commerce et l'industrie, et pour le systéme dit mercantile. Loin de considérer les beaux-arts comme *stériles*, il les appelle *non productifs* par eux-mêmes, mais trés-avantageux, et cause de l'augmentation de production. Il considère toutes les classes de la société comme utiles directement ou indirectement à la production. Une autre maxime qui domine dans les leçons de Genovesi, est celle qui admet le travail comme le capital de toutes les conditions. Plus le nombre de ceux qui travaillent est grand, plus

le bien-être de tous l'est aussi. *Le travail*, à son avis, ressemble à *la souffrance. C'est la loi du monde : elle est générale, et il faut l'aimer.*

Dans un charmant chapitre intitulé : *L'art de faire de l'argent*, il s'exprime en ces termes : « Les Don » Quichotte de la philosophie et les Sisyphe de la » chimie, après s'être alambiqué le cerveau pendant » longues année, ont enfin reconnu qu'il n'y a d'autre » moyen de faire de l'argent que le *travail honnête*. » Cette conclusion fait encore le désespoir de bien » des fous. »

La sagacité profonde de Genovesi l'a conduit à prévoir et à prédire l'émancipation des colonies d'Amérique. Il avait beaucoup étudié l'Angleterre, et s'en montre le partisan enthousiaste. S'il avait puisé, dans les exemples de cette nation, ses principes d'économie politique, on a pu juger combien, à leur tour, les économistes anglais ont profité de ses leçons.

Un Vénitien, savant célèbre, Algarotti, voulut aussi appliquer son génie universel à tracer quelques pages sur l'économie politique. Dans son *Essai sur le commerce*, considérant le négoce comme la source de la richesse et de la puissance, il répéta et développa cet axiôme d'un ministre : « La nation à laquelle il res» tera un florin dans sa caisse, quand les autres n'y » auront plus rien, sera celle qui, finalement, res» tera dans le monde maîtresse du champ de ba» taille. »

L'idée la plus remarquable d'Algarotti est celle qu'il eut sur l'Afrique. Elle est renfermée dans trois pages auxquelles il donna lui-même le titre de : *Pensée sur la préférence que l'on doit donner à l'Afrique sur l'Asie et l'Amérique, sous les rapports de l'industrie et du*

commerce des Européens. L'opinion d'Algarotti à cet égard se rattache à celle de Leibnitz, et le temps n'a pu que la rendre plus importante pour l'époque actuelle.

L'ami et le compatriote d'Algarotti, Antoine Zanone d'Udine, est plus connu par ses efforts constants pour l'amélioration des institutions commerciales et agricoles de son pays, que par ses écrits d'économie politique. On n'a imprimé de lui, dans la collection des économistes italiens, que ses *Lettres sur l'agriculture, le commerce et les arts.* Il ne donne la préférence à aucun système. Il recommande, avec la même ardeur, les diverses branches de la prospérité publique. Lui-même, agriculteur et négociant à la fois, sentit mieux que les auteurs purement théoriciens, que la prospérité et la civilisation des états s'appuient sur l'agriculture et le commerce, qui sont réciproquement la cause et l'effet. Zanone conseilla l'établissement de sociétés d'agriculture, et d'institutions pour les mendiants, les vagabonds et les enfants abandonnés et exposés.

Le Montesquieu de l'Italie, l'illustre Beccaria, paya aussi son tribut à la science économique. Ses premières productions furent des observations publiées en 1762, à l'âge de vingt-sept ans, *sur les désordres et les remèdes des monnaies dans les états de Milan*, et dans lesquelles il proposait le système décimal comme dérivant d'une mesure astronomique. Deux ans après, il fit paraître son célèbre traité des *Délits et des peines*, écrit en moins de trois mois. L'éclatante renommée de cet ouvrage appela sur lui l'attention du gouvernement autrichien, et le jeune publiciste, auquel l'impératrice Catherine faisait des offres magnifiques pour l'attirer à sa cour, fut appelé à une chaire d'économie

politique, créée pour lui, dans l'université de Pavie.

Le marquis Beccaria écrivit ses leçons d'économie politique pendant l'exercice de ce professorat. Il se proposait d'expliquer, dans ses cours, les cinq principaux objets de la science: l'agriculture, les manufactures, le commerce, les impôts, le gouvernement; mais il ne put traiter que les deux premiers. Néanmoins ce qui reste de ses travaux agrandit le champ de l'économie politique. Son coup d'œil étendu et perçant lui avait fait retrouver la majeure partie des lois générales de l'économie sociale. Il établit, pour point fixe et invariable de la science, ce grand principe : « *Que ce n'est point la plus grande quantité de travail général, mais seulement la plus grande quantité de travail utile qui est la plus avantageuse.* » De cette maxime, Beccaria déduisait le principe de la division du travail, qu'à peu près vers le même temps, Adam Smith s'apprêtait à analyser, dans tous ses phénoménes, d'une manière si lumineuse et si complète. Beccaria établit également, par quelles circonstances le prix de la main-d'œuvre devait être réglé, les propriétés productives des capitaux et la plupart des autres théories adoptées depuis par les plus célèbres économistes de l'Angleterre et de la France.

A côté de Beccaria se place le comte Verri, son ami et son émule, que ses ouvrages sur l'économie politique ont classé comme un des principaux maîtres de la science. Verri s'était distingué dans l'administration de la Lombardie, et réunissait, comme la plupart des économistes italiens, la théorie à la pratique. Cet avantage se fait remarquer dans ses travaux économiques. Ils se composent de *Mémoires sur l'économie politique de l'état de Milan*, de ses *Réflexions sur les lois gé-*

nantes, principalement dans le commerce des grains, et enfin de ces *Méditations sur l'économie politique* qui furent traduites dans toutes les langues et conservent encore une estime méritée. Ce n'est point un traité complet de la science, mais seulement les observations que son expérience lui avait suggérées. Verri, partisan de la liberté illimitée du commerce, veut cependant que l'industrie nationale puisse trouver protection contre l'industrie étrangère dans des tarifs judicieusement combinés. Quoiqu'il apprécie et exalte l'industrie, il est porté à donner la préférence à l'agriculture et se prononce en faveur de la division des terres. C'est sur ces points seulement qu'il diffère des théories de l'école anglaise. Les *Méditations* du comte Verri parurent en 1771.

Après ces deux hommes célèbres, l'Italie aime à montrer l'image d'un vénérable prêtre catholique qui, pendant cinquante-cinq ans, vivant comme un père au milieu de ses paroissiens, leur enseigna tous les moyens de faire fleurir l'agriculture et écrivit pour améliorer le sort de la patrie et celui des paysans dont il était entouré. Ce digne ecclésiastique se nommait Ferdinand Paoletti, curé de *San-Domino*, près Florence. Il parcourut une longue carrière toute semée de vertus et de bienfaits. Le livre de Paoletti, publié en 1769, sous le titre de *Pensées sur l'agriculture*, contient d'excellentes maximes, parmi lesquelles on remarque celle-ci : « *L'ignorance est la plus grande et la pire des pauvretés.* » En 1772, il fit imprimer son ouvrage sur les subsistances, en lui donnant le titre de : *Véritables moyens de rendre heureuses les sociétés*. Dans cet écrit, Paoletti se prononce pour la liberté du commerce des grains. Ses principes, d'ailleurs, sont fort rapprochés de

ceux de l'archidiacre Bandini et des physiocrates français.

Un autre ecclésiastique, J.-B. Vasco, Piémontais, écrivit en 1772, un *Essai politique des monnaies*, sujet qui semblait usé, et que cependant il sut rajeunir par des idées et des couleurs nouvelles. Il proposa d'introduire le système décimal dans les monnaies, non point comme dérivé d'une mesure astronomique, ainsi que l'indiquait Beccaria, mais comme étant d'une progression plus commode dans le calcul. Vasco écrivit en outre sur la question de savoir s'il était utile ou non de tenir les arts unis en corporations, avec une discipline, des priviléges et des contributions à prendre dans les corps, et il la résolut négativement. Vasco se prononça contre tout système réglementaire, même contre l'usage de fixer le prix du pain et de n'accorder le privilége d'en vendre qu'à un certain nombre de boulangers. La libre concurrence, jointe à l'obligation imposée à chaque boulanger d'avoir une provision suffisante de blé, lui paraissait la mesure la plus avantageuse pour le peuple. Vasco rechercha les causes de la mendicité et les moyens de la supprimer. Assurer des secours et un asile aux pauvres infirmes et honteux, et procurer du travail aux pauvres oisifs et vagabonds, telle est la conclusion judicieuse de son mémoire. Dans un traité *sur le bonheur public considéré chez les cultivateurs des terrains propres*, il proposa une sorte de loi agraire, tendant à assurer une part de propriété à chaque citoyen. Enfin Vasco, dans d'autres écrits, conseilla l'établissement des caisses d'épargnes pour les ouvriers et s'attacha à démontrer que l'usure n'est défendue ni par le droit naturel, ni par le droit divin, ni par l'Église, et par conséquent que le droit

de fixer l'intérêt de l'argent et d'autoriser l'usure appartient aux gouvernements.

CHAPITRE VII.

ÉCRIVAINS D'ÉCONOMIE POLITIQUE EN ALLEMAGNE.—EN PRUSSE.—EN HOLLANDE.—EN ESPAGNE.—EN RUSSIE.

L'économie politique qui, dans la première partie du dix-huitième siècle, avait fait de si grands progrès en France, en Angleterre et en Italie, commença à pénétrer dans diverses autres parties de l'Europe.

L'Allemagne avait vu fonder en 1727, dans les universités de Halle et de Francfort des chaires pour l'enseignement des sciences administratives. Cet exemple fut imité dans d'autres universités allemandes, et l'administration, de même que l'agriculture et l'industrie, lui durent de sensibles progrès. On comprenait en Allemagne, sous le nom de *sciences camérales* et de *police*, toutes les branches de l'économie sociale, c'est-à-dire le commerce, les finances, la statistique, l'instruction publique, la politique, etc. Chacune de ces parties d'économie publique a été traitée par grand nombre d'écrivains. Nous nous bornerons à citer, pour la période historique dont nous nous occupons en ce moment, les ouvrages de Schrœser, de Gatterer, d'Otto et d'Anchenwall sur la statistique; celui de Gunther Ludovic, sur les principes de la science du commerce; la description d'une police parfaite par Langermack; les écrits de Schœder sur les finances et le traité de Pfeiffer sur toutes les sciences économiques et camérales.

La Prusse, qui prit un si grand accroissement sous

le grand Frédéric, fut le premier royaume où l'on vit s'établir et appliquer le système des assurances contre l'incendie [1], et des caisses hypothécaires. Sonnefels jeta de grandes lumières sur ces diverses questions dans son ouvrage intitulé : *Principes de la police, du commerce et des finances*, publié en 1765. Déjà, en 1772, on s'occupait de traduire en Allemagne, tous les ouvrages français sur la *physiocratie*, et le margrave de Bade, chaud partisan des économistes, faisait publier, sous le voile de l'anonyme, *un abrégé de l'économie politique*, d'après les principes de Quesnay.

En Hollande, le juif portugais, Pinto, écrivit, en 1762, son *Essai sur le luxe* dans lequel il blâme l'excessive recherche des Hollandais dans leurs maisons de campagne, et signale la dépopulation et la négligence des terres comme les suites inévitables et irréparables de ce penchant désordonné.

En Espagne, Jérôme Ustaritz avait fait paraître, dès 1742, un ouvrage intitulé : *Théorie et pratique du commerce de la marine*, traduit d'abord en anglais (1751), et que Forbonnais fit connaître à la France en 1753. Cet ouvrage important et estimé est, à proprement parler, le premier écrit d'économie politique des Espagnols. Il renferme des particularités curieuses, entre autres que l'Espagne, depuis 1492, époque de la conquête des Indes-Occidentales, jusques en 1724, avait retiré du Nouveau-Monde, environ 9 milliards 160 millions de piastres, qui correspondraient aujourd'hui à plus de 50 milliards de francs. En même temps que sa traduction, Forbonnais publia des considérations sur les finances d'Espagne, comparées à celles de la France, qui produisirent une grande im-

[1] La première assurance contre l'incendie se forma à Berlin en 1705.

pression sur le gouvernement espagnol, dont il dévoilait les trop longues et funestes erreurs. Le ministre Ensenada demanda l'auteur pour consul-général en Espagne, mais sur l'avis du maréchal de Noailles, le conseil de Louis XV refusa son consentement.

Ulloa, habile marin, savant astronome et grand administrateur, présenta en 1773, au ministère espagnol, un ouvrage sur la *Marine* ou *Forces navales de l'Europe et de l'Afrique*. Un écrivain du même nom avait publié auparavant un écrit intitulé : *Rétablissement des manufactures et du commerce d'Espagne.*

Le règne de Charles III, qui fut pour l'Espagne une nouvelle ère de prospérité et de puissance, fit faire de grands progrès à l'administration. Après avoir gouverné le royaume de Naples avec autant de sagesse que de douceur, ce prince était mûri par l'expérience, lorsqu'il fut appelé, en 1759, au trône d'Espagne et des Indes. Il se proposa dès lors de réveiller l'énergie d'une noble nation et de rallumer chez elle le flambeau des arts que les derniers princes autrichiens avaient laissé s'éteindre. Il eut le talent si précieux pour les dépositaires de l'autorité suprême de bien savoir choisir ses ministres. Deux hommes d'un haut mérite, les comtes de Florida-Blanca et de Campomanès furent élevés, du sein de l'obscurité, aux premières places de l'état, et, avec leur concours, Charles III put réaliser les plus vastes projets pour la prospérité et la civilisation de son royaume. L'Espagne lui doit, en effet, tout ce qu'elle peut offrir aux regards des étrangers en établissements utiles et en beaux monuments.

Le comte de Campomanès ne se contenta pas de

contribuer puissamment aux travaux de l'administration, on lui doit encore des ouvrages très-remarquables sur l'économie politique. Nous citerons entre autres ses *Discours sur le fondement de l'industrie populaire et sur l'éducation des ouvriers;* ses *Mémoires sur les approvisionnements de Madrid* et sur les *abus de la Mesta*, ou parcours des troupeaux sur les *propriétés particulières*. Ses écrits sur le commerce des grains, publiés à Madrid en 1764, déterminèrent le gouvernement à autoriser la libre circulation de cette denrée. Campomanès avait aussi travaillé à détruire la mendicité, en faisant imprimer en 1763 et 1764 deux *Mémoires* sur la police relative aux bohémiens et sur les moyens d'employer utilement les vagabonds et les gens sans aveu. Enfin il dévoila les abus existant dans la répartition des impôts. Les idées de ce ministre écrivain se rapprochent sensiblement de celles de Forbonnais et des premiers économistes français et italiens.

Au commencement du dix-huitième siècle, une nation jusque-là à peu près inconnue, était venue tout-à-coup occuper un des premiers rangs dans la société européenne. La puissante volonté d'un seul homme opéra ce prodige. Pierre-le-Grand fit en effet sortir la Russie d'un état voisin de la barbarie, et cela, à force de persévérance, de travail, d'audace, de génie, et peut-être de cruauté, car l'on a dit avec raison *qu'il fut le bourreau de ses sujets pour les civiliser* [1]. Tout ce qu'il entreprit pour la formation d'une marine, la construction des villes, l'avancement des sciences, le perfectionnement de la législation, des finances et de toutes les parties de l'administration,

[1] Rhulières.

semble dépasser les forces humaines. On assure que Leibnitz lui avait donné d'utiles conseils sur les moyens d'assurer la prospérité de ses états. Catherine II compléta son ouvrage. Sous son règne, dix mille villes furent bâties, et près de dix millions de sujets ajoutés à l'empire. Mais pressée de jouir de sa gloire, elle voulut, comme Pierre-le-Grand, tout improviser, jusqu'à la civilisation, et sous ses lois la Russie fut corrompue par le contact de la vieille Europe avant d'avoir été complètement tirée de la barbarie.

On sait que Catherine chercha à attirer auprès d'elle les plus grands écrivains de l'Europe dont elle ambitionnait les suffrages et les éloges. Elle désira aussi répandre dans ses états les principes de l'économie politique. Nous avons déjà fait connaître que, dans ce but, elle avait appelé à sa cour Mercier de la Rivière, auteur de l'*Ordre naturel et essentiel des sociétés*, et que peu satisfaite de la personne et des théories prétentieuses de ce disciple de Quesnay, elle le congédia promptement. Dans cette époque d'activité et de création, pour ainsi dire, toute matérielle, la Russie n'a produit aucun écrivain spécial d'économie politique. Les théories, ainsi que la pratique, lui étaient arrivées toutes formées. Tous les hommes éclairés étaient appelés à agir. Il ne restait ni temps, ni place à donner à l'observation scientifique des faits.

CHAPITRE VIII.

DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE EN FRANCE PENDANT LE RÈGNE DE LOUIS XVI (1774 A 1793). — DES CAUSES DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE. — CAUSES POLITIQUES ET FINANCIÈRES. — LA NOBLESSE ET LE CLERGÉ. — LEURS PRIVILÉGES ET LEURS CHARGES. — ABUS DANS LEUR SEIN ET DANS LA MAGISTRATURE. — IMPORTANCE DU TIERS-ÉTAT. — RÉFORMATEURS PHILOSOPHES. — AFFAIBLISSEMENT DES CROYANCES DANS LA GÉNÉRATION NOUVELLE. — CATASTROPHE IMMINENTE. — LOUIS XVI ET SES QUALITÉS.

Telle avait été la marche progressive de la science économique en Europe, depuis la régence jusqu'au moment où un roi jeune, vertueux, plein de droiture et d'humanité, vint occuper le plus beau trône de l'Univers. Aux transports d'amour et d'allégresse qui saluèrent son avènement, aux espérances que donnait un règne signalé de toutes parts par la recherche des moyens d'augmenter la félicité publique, qui aurait osé concevoir de sinistres présages! Mais des tempêtes morales s'étaient dès long-temps accumulées sur la France. Le moment n'était pas loin où leur explosion devait précipiter le monde dans cette longue suite de catastrophes et de misères dont le retentissement est loin d'être encore épuisé.

Nous sommes arrivés, en effet, à l'époque fatale où la France devait voir substituer violemment le dogme absolu de la souveraineté du peuple à ses traditions de monarchie tempérée, un système de nivellement et d'égalité universelle à son antique classement hiérarchique, la déclaration des droits du citoyen à la pratique de ses devoirs, l'indifférence, le mépris et la haine de toute religion à l'influence si long-temps tutélaire du catholicisme, et, par une conséquence naturelle, les abstractions d'une philosophie bornée à

l'existence matérielle de l'homme aux lois morales sur lesquelles s'appuyaient les théories économiques des sociétés.

Un événement aussi immense que la révolution de 1789 ne pouvait être l'effet de causes simples et instantanées, pas plus que l'œuvre de quelques hommes et d'une génération. Cette explosion formidable, dont nos jeunes années ont été les témoins et qui a couvert le monde entier de ruines et de débris, a une origine éloignée et des causes de diverse nature qu'il importe de rechercher, bien que déjà peut-être nous les ayons fait suffisamment pressentir.

En effet, si l'on doit attribuer au développement de l'élément catholique les premiers progrès de la société française et sa tendance constante, d'une part vers le perfectionnement moral et physique de l'humanité qui constitue la véritable civilisation, et de l'autre vers la consécration de l'égalité des citoyens devant la loi qui renferme les véritables libertés publiques; si l'on considère que le monopole, les priviléges abusifs, la cupidité, le despotisme, l'usurpation des droits des peuples sont aussi opposés à l'esprit du catholicisme que la licence, l'insubordination, la révolte et l'anarchie; et si l'on reconnait, enfin, que la société française était régie, dans son antique constitution, par des principes d'où dérivaient les droits et les devoirs de tous, rois ou peuples, magistrats ou citoyens, pontifes ou fidèles, on aura facilement aperçu dans la déviation et l'affaiblissement de ces principes les véritables causes de la maladie morale qui a ruiné les bases de la monarchie, et a fini par plonger la nation entière dans les convulsions d'une terrible agonie.

Un des plus heureux et des plus infaillibles résul-

tats du développement libre et naturel de l'élément catholique en France, eût été sans doute de conduire, par degrés et avec sagesse, le royaume aux conditions d'une monarchie tempérée, où les intérêts de toutes les classes sociales se fussent trouvés équitablement garantis et représentés. Or, l'étude de nos annales historiques nous montre la marche de cet élément civilisateur constamment entravée, arrêtée ou détournée au profit d'intérêts égoïstes et au préjudice des droits de la couronne et des différents ordres de l'État. Les antiques constitutions de la monarchie sont alternativement reconnues, contestées, retirées et mises en oubli, selon les hommes et les circonstances. A l'usurpation de la féodalité succède celle des communes, et ensuite des assemblées des notables et des états-généraux. La puissance dangereuse des grands vassaux de la couronne est remplacée par le despotisme sanglant de Richelieu, et par les prétentions sans bornes et infinies des parlements. Les divers pouvoirs de l'État n'ayant plus de limites fixes et déterminées, se trouvent incessamment dans un état de lutte que la sagesse ou la force arrêtent pour un temps, mais qui recommence plus animée et plus fatale, alors que le ministre sage disparaît ou que la main du maître s'entr'ouvre ou s'affaiblit.

C'est ainsi que depuis des siècles, les pouvoirs publics et les générations s'étaient légué des abus et des fautes et leurs amères conséquences, et que tous, plus ou moins directement, ont concouru à détruire l'ouvrage d'autres siècles en arrêtant les améliorations que l'esprit religieux, les besoins progressifs, les lumières et les vœux de la nation s'accordaient pour indiquer et pour réclamer.

Nous n'avons pas besoin de signaler un fait saillant et qui ressort de toutes les pages de notre histoire moderne. C'est que presque toutes nos diverses réactions politiques ont pour origine des questions financières. Or, c'est surtout l'inégalité de la répartition des charges publiques qui a toujours donné naissance ou servi de prétexte au mécontentement des peuples et à l'opposition des ordres de l'État et des parlements.

Ici nous n'hésitons pas à avouer que cette inégalité était condamnée, dans son principe, par l'esprit catholique dont l'essence est la justice et la charité. Toutefois, nous ne condamnerons pas légèrement le clergé ni la noblesse de France, qui, propriétaires primitifs du sol, et premiers ordres de l'État, avaient concédé leurs propriétés à des conditions d'où dérivaient le privilége de l'exemption de quelques impôts, et celui de ne contribuer aux charges publiques que sous des formes et dans une proportion différente des autres citoyens.

L'ancienne noblesse avait pour première prérogative celle de répandre son sang pour la défense de l'État. Elle avait à sa charge une partie de l'administration de la justice, l'entretien des prisons et celui des enfants-trouvés, dans le ressort des juridictions seigneuriales. Le service militaire n'était guère récompensé que par des distinctions purement honorifiques. C'est par ces motifs, autant que par esprit de corps et antiquité de possession, que la noblesse se montrait jalouse de ses priviléges en matière d'impôt, et l'on voit, par leur origine, qu'ils étaient fondés en raison et en justice.

Toutefois, il faut bien reconnaître que depuis long-

temps le principe glorieux et utile de l'institution de la noblesse avait été profondément altéré. Les lettres d'anoblissement prodiguées sans mesure, la concession des priviléges de la noblesse à une multitude d'emplois de magistrature et de finances acquis à prix d'argent [1], et surtout la transformation de la noblesse guerrière en noblesse de cour, opérée par Louis XIV, avaient détruit tout le prestige attaché jadis à cette portion gardienne et toute chevaleresque de la société. Le sentiment d'admiration et de reconnaissance qu'elle avait pu inspirer jadis s'était insensiblement éteint. La hauteur, la morgue, et la vie oisive et inutile à l'État de plusieurs de ses membres, avaient jeté sur le corps tout entier une défaveur dont à peine quelques grands noms historiques pouvaient se garantir. Or, l'origine glorieuse et légitime du privilége n'étant plus réveillée dans les esprits, on ne s'apercevait que de l'abus; et la noblesse, en temps de paix, et lorsqu'il s'agissait d'augmenter les charges publiques, n'apparaissait plus aux yeux de la partie la plus nombreuse de la nation que comme une caste hautaine, oppressive et onéreuse, c'est-à-dire uue superfétation inutile de l'arbre social [2].

Le clergé catholique trouvait, dans la nature même de son institution et dans la destination de sa fortune, la justification de ses priviléges et l'obligation de les défendre. Les biens qu'il possédait à titre de fiefs concédés par les rois de France, à titre de donations

[1] On en comptait près de 40,000 sous Louis XIII.

[2] Il existait en France, en 1789, 60,000 fiefs suivant quelques écrivains, et 363,000 familles nobles, dont 4,120 seulement d'ancienne noblesse. Il y avait en outre 200 secrétaires du roi et 46 secrétaires honoraires, dont les brevets procuraient la noblesse à la génération suivante.

pieuses ou, enfin, d'acquisitions légales, devaient subvenir à la fois aux besoins du culte, à l'entretien et à l'enseignement de ses ministres et au soulagement des pauvres. Exclusivement chargé de ces branches de dépenses publiques, le clergé français ne se refusait pas à contribuer aux autres nécessités de l'État, mais il croyait devoir le faire de son plein gré, sous la forme d'un *don gratuit*, et non comme accomplissement d'une obligation rigoureuse et légale.

Ce n'est pas que le clergé ni la noblesse fussent totalement exempts d'impôts publics. Ces deux corps n'y contribuaient pas également l'un et l'autre, et aucun d'eux n'y contribuait dans une proportion égale avec le reste de la nation, que dans la division hiérarchique des états-généraux du royaume, on appelait le *tiers-état*. Mais, cependant, ils supportaient tous les deux beaucoup de charges. Ils n'étaient exempts ni des taxes prélevées sur les consommations, ni des droits de douanes, ni des autres droits indirects. La noblesse payait la *capitation* et les *vingtièmes* qui sont montés quelquefois au douzième de son revenu.

Le clergé des pays conquis, c'est-à-dire d'environ le huitième de la France en étendue et en richesse, payait la *capitation* et les *vingtièmes* au même taux que la noblesse. Dans les autres provinces le clergé ne payait pas la capitation, mais c'est parce qu'il l'avait rachetée par une somme de vingt-quatre millions. Il était également exempt des *vingtièmes*. Mais indépendamment des dons gratuits, dans les temps de détresse, il contractait des dettes pour venir au secours de l'État et était soumis à une partie des autres charges publiques, de sorte que sa part habituelle aux dépenses générales était un peu plus du *treizième* de son

revenu, c'est-à-dire à peu près un million de moins que l'ordre de la noblesse. De plus, ainsi que nous l'avons fait remarquer déjà, il était chargé de l'entretien du culte, des établissements d'instruction ecclésiastique, et du soulagement de l'indigence et du malheur.

On évalue à 142 millions les revenus du clergé français catholique en 1789, et le nombre de ses membres, séculiers ou réguliers des deux sexes, à 418,195 [1], ce qui donnait à chacun d'eux un revenu moyen de 340 francs.

[1] En 1789, la France était divisée en 18 provinces ecclésiastiques, dont la circonscription formait un archevêché. Il y avait 118 évêchés, plus 5 évêques titulaires dans l'île de Corse, et 6 évêchés *in partibus*. On comptait 5 cardinaux parmi les archevêques et évêques. Il existait à la même époque :

		individus.
16	Maisons, chefs d'ordre et de congrégation, renfermant	1,120
625	Abbayes d'hommes en commende	6,000
115	Abbayes d'hommes en règle	1,200
253	Abbayes de filles	10,120
64	Prieurés de filles	2,560
24	Chapitres de chanoinesses	600
655	Chapitres de chanoines	11,853
	Bas-Chœur	13,000
	Enfants de chœur	5,000
	Prieurs ou chapelains	27,000
40,000	Paroisses, curés	40,000
	Vicaires	50,000
178	Commanderies de Malte	178
	Chevaliers de Malte	500
2	Couvents de religieuses, chevalières de Malte	28
	Ecclésiastiques sans bénéfices ni fonctions spéciales	100,000
	Religieux rentés	32,000
	Religieux anciens mendiants, presque tous rentés	13,000
	Carmes, Augustins et Jacobins réformés	9,500
	Capucins, Récollets et Picpus, réformés sans revenus	21,000
	A reporter	344,659

Mais la dotation ecclésiastique était loin d'être répartie avec justice, et ici nous sommes forcés de faire remarquer une grande et profonde déviation du principe catholique. Par l'effet d'une division bizarre et inégale que la succession des siècles et beaucoup de circonstances diverses avaient contribué à faire naître, il existait une énorme différence dans les revenus assignés aux différents siéges épiscopaux et à la plupart des autres dignités et fonctions ecclésiastiques. D'un autre côté, des irrégularités graves s'étaient glissées dans la dispensation des bénéfices dont la royauté avait

Report.	344,659
Minimes.	2,500
Ermites sans revenus.	500
Religieuses Augustines.	15,000
Religieuses Bénédictines.	8,000
Religieuses de l'ordre de Cîteaux.	10,000
Religieuses de l'ordre de Fontevrault.	1,500
Religieuses de Saint-Dominique.	4,000
Religieuses de Sainte-Claire.	12,500
Religieuses Carmélites.	500
Religieuses Ursulines.	9,060
Religieuses Visitandines.	7,000
Religieuses vivant d'aumônes.	2,000
	417,019

Revenus du clergé en 1789.

Émoluments des curés et vicaires.	60,000,000
Revenus des archevêchés et évêchés.	5,000,000
Revenus des abbayes d'hommes.	5,000,000
Revenus des abbayes de femmes.	2,000,000
La dîme était évaluée à.	70,000,000
	142,000,000
Moyenne du revenu des curés et vicaires.	600
— des archevêq. et évêques.	38,175

Nota.— Quand l'Assemblée Constituante supprima les ordres religieux et déclara les biens du clergé propriétés nationales, on inscrivit sur les registres du trésor, comme ayant droit à la pension accordée en échange de ces biens, 114,000 ecclésiastiques, parmi lesquels 19,000 religieux et 32,000 religieuses de tous les ordres.

la nomination. Trop souvent on accordait à la sollicitation et à la faveur ce qui eût été dû au mérite ou à la justice. Tandis que la généralité des évêques et du clergé donnait l'exemple de la régularité des mœurs, du désintéressement et d'une ardente et active charité, plusieurs dignitaires ecclésiastiques, pourvus de riches bénéfices, négligeaient les devoirs qui leur étaient confiés, étalaient dans Paris un luxe inutile et blâmable, et ne s'occupaient que des moyens d'obtenir de nouvelles faveurs. Cependant les prêtres les plus précieux et les plus laborieux, les curés, cette portion si respectable et si éminemment utile du clergé, n'avaient, pour la plupart, qu'un traitement modique et incertain.

Ces abus, car on ne saurait appeler autrement l'excessive inégalité de la répartition des revenus du clergé, ces abus, disons-nous, frappaient vivement les regards, et n'avaient pu qu'affaiblir par degrés, aux yeux des peuples, les sentiments de respect et de confiance que pendant des siècles ils étaient habitués à porter à un ordre éminent et si digne d'être vénéré. La nation avait fini par ne plus comprendre la justice et la nécessité des priviléges et des exemptions dont il demeurait investi.

L'interruption de la réunion des états-généraux, depuis plus d'un siècle et demi, avait aussi contribué à enlever à la noblesse et au clergé une grande partie de leur importance politique. Le souvenir des services qu'ils avaient rendus et qu'ils pouvaient rendre encore à la cause populaire, et à des intérêts communs à tous les ordres de l'État, s'était perdu, et il ne restait que l'image présente et odieuse du privilége et de la supériorité.

La magistrature, ce sacerdoce de la justice, bien que toujours composée d'hommes graves, de mœurs sévères et d'une haute probité, avait aussi dégénéré de son institution première. Depuis la suspension des états-généraux, le corps des magistrats, et particulièrement les parlements, avaient réuni à l'obligation de rendre la justice au nom du roi, d'autres droits et d'autres prétentions. Le parlement de Paris, surtout, qui voyait quelquefois siéger dans son sein les pairs du royaume, ne mettait aucune borne à l'étendue de sa juridiction et de sa puissance. Il croyait avoir remplacé, dans la constitution du royaume, l'assemblée des princes et barons qui siégeait jadis auprès de la personne des rois, et, à ce titre, devoir connaître exclusivement des lois, édits, ordonnances, création d'offices, traités de paix, enfin de toutes les affaires importantes du royaume, en examiner le mérite et y apporter en toute liberté les modifications convenables.

Ces prétentions n'avaient jamais reçu une sanction fixe et précise. Elles ne s'appuyaient que sur des précédents tels qu'il est toujours facile d'en trouver dans une histoire aussi confuse que celle des premiers temps de la monarchie française. Néanmoins, elles avaient reçu une sorte d'autorité de la constante pratique d'envoyer au parlement, pour y être enregistrées, toutes ordonnances et déclarations en matières de finances et de législation : mais voici la raison de cet usage.

Les différentes provinces du royaume, à mesure qu'elles avaient été réunies à la couronne, avaient stipulé des priviléges et des droits. Les douze parlements établis dans les provinces eurent pour première mission l'administration de la justice, et, en second lieu, de véri-

fier si les édits des rois (qu'ils avaient la faculté d'enregistrer ou de ne pas enregistrer) étaient ou non d'accord, soit avec les traités particuliers faits par les provinces réunies, soit avec les lois fondamentales du royaume. Dans le principe, ils s'étaient bornés à rendre la justice et avaient même déclaré demeurer étrangers aux affaires du gouvernement. Plus tard ils réclamèrent de plus hautes attributions, et l'empereur Charles-Quint dut envoyer même deux ambassadeurs au parlement de Toulouse, pour s'assurer de la ratification du traité conclu avec François Ier.

Mais le droit d'accorder ou de refuser l'enregistrement aux lois et aux édits du monarque, et, par conséquent, d'empêcher leur exécution, avait paru exorbitant à la royauté. Aussi, dans beaucoup de circonstances, il fut enjoint aux parlements d'enregistrer par le commandement exprès du roi et malgré les remontrances[1]. Ces ordres étaient souvent signifiés dans un *lit-de-justice*, c'est-à-dire dans une séance du parlement à laquelle le roi assistait en personne. On a vu que la résistance était quelquefois punie de l'exil.

Ces refus d'enregistrement n'étant guère appliqués qu'aux édits portant création de contributions nouvelles, les luttes des parlements et de la royauté s'étaient multipliées nécessairement depuis l'interruption des états-généraux du royaume. La résistance des parlements les avaient rendus populaires. Mais trop souvent elle avait été dictée par des calculs d'amour-propre de corps, ou d'égoïsme individuel, et la popularité des magistrats était toujours acquise aux dépens de la majesté et de la puissance de la couronne.

La partie la plus nombreuse de la nation, nommée

[1] C'est ce qu'on appelait *enregistrer par lettres de jussion*.

le *tiers-état*, avait acquis, depuis le règne de Louis XIV, un grand accroissement de lumières, de fortune et, par conséquent, d'importance sociale et politique. La banque, le commerce, l'industrie, les capitaux, les richesses mobilières, lui appartenaient. Elle avait, outre le privilége de la science du droit civil, celui d'exercer des professions utiles et lucratives, et de nombreux emplois dans toutes les parties de l'administration.

De son sein étaient sortis la plupart des écrivains financiers, économistes, publicistes ou hommes de lettres qui dirigeaient l'opinion publique de Paris et des provinces. C'était aussi dans cette classe de citoyens que les nouvelles doctrines philosophiques, politiques et économiques, propagées par Voltaire, ses disciples et les auteurs de l'Encyclopédie, trouvaient le plus grand nombre de sectateurs et de partisans.

Au milieu d'un bien-être matériel inouï, et de tous les éléments de paix et de bonheur, une ambition vague et inquiète était cependant devenue la disposition dominante et la maladie morale de cette époque. L'affaiblissement des bonnes mœurs et des croyances dans les classes les plus distinguées, l'exemple funeste de la cour de Louis XV, et la diffusion du luxe et de l'esprit de cupidité, avaient allumé dans les âmes un désir insatiable de richesses et de jouissances. La vanité n'était pas moins excitée que l'amour du bien-être. Après la richesse, on aspirait à la considération, à l'influence, aux honneurs et au pouvoir. Nul ne pouvait se contenter de sa position. Agrandir à tout prix son existence était l'objet de tous les vœux et le but de tous les efforts. A côté des classes privilégiées

s'étaient formés dans l'État de nouveaux ordres, de nouvelles puissances qui rivalisaient avec les grands, et voulaient s'élever jusqu'à eux ou les rabaisser à leur niveau. L'argent avait éclipsé les titres et obtenait une considération plus générale. Peu à peu les rangs s'étaient moralement confondus, et une sorte d'égalité s'était introduite dans les relations sociales. Cependant, et peut-être par ce motif même, les distinctions héréditaires devenaient plus odieuses. Les beaux esprits, les savants, les écrivains, surtout, ne pouvaient supporter une prééminence qui semblait injurieuse à leur mérite. Or, ils occupaient alors dans le monde intellectuel l'empire jadis exclusif du clergé catholique. Par l'abus des sciences mathématiques, physiques et métaphysiques, ils avaient accoutumé les esprits à soumettre toute chose, même la politique et la religion, au raisonnement et au calcul. Ils aspiraient à une domination universelle. Raynal avait proclamé, aux applaudissements de tous : « *Qu'un écrivain de génie était » magistrat né de sa patrie, et que son droit était son talent.* »

On comprend que, dans une telle disposition des esprits, l'attention se portât avec empressement sur toutes les questions relatives aux imperfections et aux lacunes de la vieille constitution nationale. Tandis que les publicistes réformateurs, à l'aide de déductions historiques et de rapprochements avec la constitution anglaise, jetaient le blâme sur toutes les institutions civiles et religieuses, et demandaient le changement total de notre organisation politique, des hommes graves et éclairés assuraient qu'il y avait en France des lois fondamentales qu'il s'agissait seulement de faire revivre. A leurs yeux c'était la liberté qui était ancienne, le despotisme était nouveau. Ils affirmaient :

que par les statuts conditionnels de la monarchie les rois n'avaient pas le droit de faire des lois et de lever des impôts sans le consentement des états-généraux; de distraire aucun Français de ses juges naturels; de rien ordonner sans leur conseil; — que tous les Français étaient accessibles à tous les emplois; — que la profession des armes anoblissait; — que les communes avaient droit d'être régies par des administrateurs de leur choix; — que le retour fixe des états généraux faisait partie de la constitution monarchique de la France; — ils reconnaissaient enfin que, par des usurpations successives, toutes les libertés et garanties avaient été enlevées à la nation, ou étaient tombées en désuétude, ce qui résultait uniquement de l'interruption des états-généraux. En effet, ces assemblées n'avaient été convoquées que dix-sept fois depuis 1302 jusqu'en 1614, époque de leur dernière réunion : et, cependant, elles auraient dû l'être au moins chaque fois que l'état exigeait de nouveaux impôts.

Les parlements, qui se disaient les gardiens des lois du royaume et les héritiers du pouvoir des états-généraux, ne niaient point, cependant, l'autorité absolue de la couronne, puisqu'ils obéissaient aux lettres de jussion et aux ordres émanés des lits-de-justice. La noblesse et le clergé reconnaissaient de même le pouvoir absolu du monarque, sauf en ce qui touchait les immunités et les priviléges inhérents à leurs ordres.

Ainsi, en droit et par la tradition, il existait une constitution en France, mais en fait, tout était soumis à l'arbitraire. Or, il était naturel de conclure de cette situation irrégulière et fausse que le temps était arrivé de mieux définir les pouvoirs, les droits et les devoirs de tous les membres de la société, et de régulariser

l'institution politique par laquelle les intérêts de chacun devaient être légalement garantis et représentés.

Cette conviction tacite, se communiquant de proche en proche, produisait une révolution intellectuelle qui n'attendait plus qu'un événement pour se développer avec énergie, non-seulement en France, mais dans le reste de l'Europe où les nouvelles maximes sociales et politiques avaient pénétré.

Le gouvernement, par de sages précautions, par des concessions opportunes, par un retour sincère aux antiques constitutions de l'État, et par des transactions amiables et faciles avec les corps privilégiés, pour le rachat de leurs immunités en matière d'impôt, aurait pu empêcher le progrès d'une fermentation accumulée de longue main. Mais on a vu à quel point le régent et Louis XV avaient méprisé les avertissements de l'opinion publique, et méconnu les règles de la justice et de la prudence. Les fautes de ces deux règnes, la corruption et le désordre qu'ils avaient amenés dans l'administration des finances et dans les mœurs, tout, jusqu'aux efforts du gouvernement pour accélérer le mouvement rapide qui entraînait le siècle vers les progrès matériels de la société, rendait imminente une révolution politique. Or, pour éviter les dangers d'un semblable événement, sans se priver des avantages résultant d'un perfectionnement économique, il n'existait qu'un seul remède. C'était de revenir aux principes immuables d'ordre, de justice et de probité appliqués au gouvernement des peuples, et de préparer une réaction puissante en faveur de l'élément religieux par l'éducation de la génération à venir.

Mais déjà, peut-être, n'était-il plus possible à au-

cune force humaine d'opposer cette digue au désordre moral qui envahissait la nation. Lorsque Louis XV mourut, les vieillards et les hommes mûrs dataient de la fin du règne de Louis XIV ou de la régence. Ils avaient, par conséquent, vécu sous l'influence de la philosophie voltairienne, dont plusieurs membres éminents du clergé et de la noblesse étaient imbus. La génération qui allait successivement les remplacer sur la scène politique, avait été témoin des troubles excités par les luttes financières et parlementaires du règne de Louis XV, et par l'expulsion du célèbre institut qui avait contribué si long-temps à l'éclat de l'enseignement, à l'illustration des sciences, à la propagation de la foi [1]. Elle avait été nourrie des prin-

[1] A tous les services rendus à la civilisation par les Jésuites, on doit ajouter celui d'avoir offert au monde le plus beau modèle de l'organisation d'une société politique chrétienne, par leurs établissements au Paraguay.

Cette contrée est un grand et fertile pays entouré des rivières Paraguay et Parana, qui en font une espèce de presqu'île. Découvert en 1515, il fut long-temps célèbre par les missions qu'y avaient établies les Jésuites. Ces religieux, par leur zèle, par le dévouement que la charité chrétienne peut seule inspirer, étaient parvenus à réunir un nombre considérable d'Indiens encore sauvages et épars dans leurs forêts. D'hommes sans règle et adonnés à toute sorte de vices, ils en avaient fait un peuple discipliné et vertueux. Ils les avaient répartis en bourgades nommées *Doctrines*. Chacune d'elles était habitée par une peuplade heureuse où l'on ne connaissait ni besoins ni superfluités; un religieux, sous le nom touchant de Père, n'y commandait que pour l'avantage de ceux qui lui étaient assujétis; tout le monde travaillait : tout était réglé comme dans un monastère. Ces sauvages étaient devenus de bons agriculteurs et même de bons manufacturiers : point de querelles parmi eux; tout était mis en commun et on pourvoyait aux besoins de tous. On avait pris soin qu'ils n'eussent aucune communication avec les Espagnols, pour les conserver dans la pureté de l'institution. Rien peut-être, depuis les temps apostoliques, n'avait été plus parfait, comme peuplade religieuse; rien n'avait été plus sage comme peuplade politique. Cependant ces établissements, infiniment supé-

cipes philosophiques et politiques propagés par l'*Encyclopédie* et le *Contrat social*. Voltaire, Diderot, d'Alembert étaient près de leur fin, mais ils laissaient des disciples chargés de continuer leur œuvre destructive. Ainsi se trouvaient déjà préparés les éléments de l'*Assemblée Constituante* et de la *Convention*. La main de Dieu pouvait donc seule détourner cette conséquence logique, quoique cruelle, des principes et des faits. Mais elle laissa faire, pour donner sans doute au monde de hautes et terribles leçons; et, cette fois encore, le sacrifice d'une victime pure devint nécessaire pour éclairer les peuples et les rois.

Louis XVI était à peine âgé de vingt ans lorsqu'il ceignit la couronne périssable qu'il devait échanger un jour contre celle du martyre. Son âme franche avait été de bonne heure ouverte à tous les sentiments vertueux, et son esprit juste, droit et sérieux, s'était appliqué à toutes les connaissances utiles. Il aimait la justice, l'ordre, l'économie; son noble cœur allait au devant de tout ce qui était humain, noble et généreux. Il avait surtout besoin d'aimer son peuple et d'en être aimé. Disposé à consulter et à accueillir les vœux de l'opinion publique, sa candeur ne lui permettait pas de supposer que la vérité lui fût jamais déguisée, ni que ses intentions pussent être méconnues. Heureuse la France, heureux cet excellent prince, s'il avait dû régner dans ces temps où les vertus seules du monarque décident de la félicité des sujets! Mais au moment où il était appelé à la souveraine puissance, des vertus ne pouvaient plus suffire. Il aurait fallu à

rieurs à tous ceux qu'avaient jamais formés les législations les plus célèbres, furent calomniés et ont été détruits avec l'ordre des Jésuites.

Louis XVI ce qu'il ne pouvait avoir acquis encore, une grande expérience des hommes et des choses, et une appréciation approfondie de l'état moral de la société. Il lui aurait fallu réunir, à plus de confiance dans ses propres lumières, une fermeté et une résolution de caractère propres à le préserver de toute hésitation dans les circonstances difficiles. Mais ces qualités manquaient absolument au jeune roi, qui se trouva ainsi livré, sans défense, aux périls de la situation la plus difficile et la plus fatale qui fut jamais.

CHAPITRE IX.

MALESHERBES.—TURGOT.—NECKER.—LEURS RÉFORMES ET LEURS FAUTES. —INDÉPENDANCE DES ÉTATS-UNIS.—JOLY DE FLEURY ET CALONNE.— DÉSORDRES DANS LES FINANCES.—EFFORTS DE LOUIS XVI POUR OPÉRER LE BIEN DU PEUPLE. — SES DIFFÉRENTS MINISTRES. — LE CARDINAL DE BRIENNE.—COUR PLÉNIÈRE.—OPPOSITION VIOLENTE DES PARLEMENTS.— VŒUX POUR LA CONVOCATION DES ÉTATS-GÉNÉRAUX.

Les premiers actes, comme les premiers choix de Louis XVI, furent marqués par une extrême déférence pour ce qu'il considérait comme le vœu général de la nation. Il rappela les parlements alors entourés d'une grande popularité, et fit entrer dans son conseil MM. Turgot et de Malesherbes que les économistes et les philosophes désignaient comme les plus dignes et les plus capables de seconder les vœux d'un monarque éclairé et bienfaisant.

Turgot s'était acquis une grande réputation par son administration dans l'intendance de Limoges où il avait, en effet, essayé et réalisé un grand nombre d'améliorations remarquables. De nouvelles routes créées, la largeur inutile des chemins supprimée, des ateliers

de charité et d'abondantes aumônes pendant la disette, la judicieuse et heureuse propagation de la pomme de terre introduite par le savant et modeste Parmentier, des cours publics d'accouchement, un service de santé pour les épidémies, l'établissement d'une société d'agriculture, la fondation de concours importants, des distributions des meilleures semences et d'outils aratoires perfectionnés, l'essai d'un nouveau cadastre, la suppression des corvées et la régularisation de la levée des impôts et de la milice, furent dus au zèle de cet administrateur. Mais plein de confiance dans ses talents et dans ses théories d'économie politique, mélange éclectique du système de Quesnay et de Gournay, il n'avait aucun égard aux règles tracées par l'autorité suprême pour l'administration générale du royaume. S'isolant des intendants ses voisins et ses collègues, ne sachant point faire la part des obstacles et paraissant ignorer qu'en administration pratique, il est certains usages locaux dont il est plus dangereux de vouloir réformer subitement les abus, que de tolérer les inconvénients, il se dirigeait exclusivement d'après les maximes absolues qu'il s'était créées. Lorsqu'il voulut établir dans le Limousin le système de Letrosne sur la libre circulation des grains, ses vues, contrariées par les préjugés locaux et par les mesures prohibitives prises par les autres intendants, occasionnèrent des révoltes fâcheuses qu'il fallut réprimer avec sévérité. Ce fut à cette occasion qu'il adressa à l'abbé Terray, contrôleur général des finances, plusieurs mémoires sur la question, alors fort débattue, de la liberté du commerce des grains. Le ministre les admira, les indiqua aux autres intendants comme modèle, et cependant il détruisit l'édit de 1764 qui,

avec des restrictions, à la vérité assez sévères, permettait l'exportation des grains de province à province. En général, tout en rendant hommage aux talents de Turgot, les hommes d'expérience pratique lui reprochaient de ne pas assez respecter les droits acquis et les formes établies, et de sacrifier trop souvent au désir de faire prévaloir son système, la justice et l'humanité. M. de Saint-Priest, intendant du Languedoc à cette époque, administrateur connu par sa haute capacité et sa longue habitude des affaires, disait que, si M. Turgot faisait précéder ses rapports de préambules sublimes dans l'esprit de Puffendorff et de Grotius, ses conclusions étaient la plupart du temps injustes, et il ajoutait ces maximes remarquables : « Dans une monarchie florissante qui jouit du repos, » la désobéissance des magistrats à des lois précises, » en faveur d'un droit qui leur paraît plus saint, est un » crime, et de tous les abus d'un grand État, le plus » condamnable est de vouloir, sans mesure, le réfor- » mer. » On reprochait encore à Turgot d'avoir contribué à surcharger d'écritures inutiles, l'administration, auparavant fort simple, des intendants.

M. de Malesherbes, ami de Turgot, avait à la fois des vertus antiques et des opinions nouvelles. Dans ses fonctions de directeur général de la librairie, il avait favorisé avec trop d'indulgence l'impression ou l'introduction des ouvrages les plus hardis. Sans lui, dit-on, l'*Encyclopédie* n'aurait pas osé paraître. Comme premier président de la cour des Comptes, il s'était opposé vigoureusement à l'établissement de nouveaux impôts. Économiste de l'école de Gournay et de Turgot, il était partisan zélé des réformes et des suppressions, mais il connaissait peu les hommes, et cet

homme illustre avoua trop tard et avec une rare candeur, qu'il ne les avait étudiés que dans les livres.

La secte philosophique voltairienne applaudit avec transport au choix de Turgot, qu'elle se plaisait à compter parmi ses adeptes, et que Voltaire avait fort goûté dans un voyage qu'il avait fait à Ferney [1]. D'Alembert, Condorcet, Marmontel, La Harpe, Condillac, Bailly, Thomas, l'abbé Morellet, en un mot tous les hommes en possession de diriger l'opinion publique, proclamaient depuis long-temps l'intendant de Limoges comme le seul homme qui pût raffermir la monarchie ébranlée et opérer les réformes qu'exigeaient les besoins et les lumières du siècle.

Turgot fut un mois seulement au ministère de la marine, et le 24 août 1774, il passa au contrôle général des finances. Dans un entretien qui précéda sa nomination, Louis XVI lui avait dit : « Surtout point » de banqueroute, point d'augmentation, point d'em» prunts. Pour remplir ces trois points, il n'y a qu'un » moyen : c'est de réduire la dépense au niveau de la » recette, et même au-dessous pour pouvoir écono» miser chaque année une vingtaine de millions et » les employer au remboursement des dettes an» ciennes. » Ces sages paroles, qui attestent si bien la rectitude et la pureté des vues du monarque, ne pouvaient manquer d'être entendues d'un ministre dont elles résumaient tout le système financier, et qu'animait d'ailleurs un désir sincère de contribuer à la gloire du prince et à la prospérité de son pays.

[1] D'Alembert le lui avait recommandé comme un philosophe *circonspect*. « Si vous avez plusieurs sages de cette espèce dans votre » secte, lui répondit Voltaire, je tremble pour l'*infâme*. Elle est perdue » dans la bonne compagnie. »

De son côté Louis XVI, naturellement porté à l'économie, et auquel aucun sacrifice personnel ne pouvait coûter lorsqu'il s'agissait de soulager ses peuples, entra avec empressement dans les plans du nouveau ministre, et commença son règne par des retranchements sur ses dépenses, par la remise au peuple du droit de joyeux avènement, et se proposa toutes les réductions qui honorent la modération d'un souverain lorsqu'elles ne coûtent à la royauté aucun sacrifice sur ses droits et sur sa dignité.

En entrant au ministère, Turgot annonça à ses confidents l'accomplissement des plus vastes desseins. L'abolition des corvées par tout le royaume, la suppression des droits les plus tyranniques de la féodalité; la conversion du dixième des récoltes en un impôt sur la noblesse et le clergé, l'égale répartition de l'impôt foncier assuré par le cadastre; la liberté de conscience, le rappel de tous les protestants, la suppression de la plupart des monastères; le rachat des rentes féodales combiné avec les droits de la propriété; un seul code civil pour tout le royaume, l'unité des poids et mesures, la suppression des jurandes et maîtrises; des administrations provinciales créées pour défendre les intérêts municipaux; le sort des curés et des vicaires amélioré, les philosophes et les gens de lettres appelés à fournir au gouvernement le tribut de leurs lumières; un nouveau système d'instruction publique; l'autorité civile rendue entièrement indépendante de l'autorité ecclésiastique : tels étaient les plans de Turgot.

On voit que la pensée de ce ministre embrassait à la fois toutes les améliorations conçues par Lhospital, Sully, Colbert, et par les économistes, publicistes et

philosophes modernes. La plupart, sans doute, étaient très-désirables. Mais il est aisé de comprendre qu'elles avaient besoin d'être mûries et amenées par le temps et une sage prévoyance. Les promettre imprudemment était appeler une révolution. Turgot, cependant, s'empressait d'entasser projets sur projets. Il était, disait-il, d'une famille où l'on ne vivait pas au delà de cinquante ans, et il voulait jouir de ses œuvres. Mais, connaissant mieux les livres et les théories que les hommes, trop impatient d'arriver à son but, et incapable de fléchir, même dans les détails indifférents, pour assurer le succès d'une mesure, il indisposa la cour et les parlements, et ne recueillit de tant de travaux que le blâme d'avoir promis beaucoup pour tenir peu, et sortit du ministère en 1776, avec la réputation : *d'avoir su faire aussi mal le bien que son prédécesseur, l'abbé Terray, faisait bien le mal.*

Toutefois on doit à Turgot la réduction des droits qui pesaient sur la consommation et l'industrie de la classe ouvrière, l'adoucissement de la perception de l'impôt, l'abolition de la contrainte solidaire pour les contribuables d'une même commune, l'institution de la *Société royale de médecine*, la protection accordée aux travaux si utiles de Parmentier et de l'abbé Rosier, et quelques autres institutions ou réformes utiles. Mais ces mesures partielles, dignes d'éloges, sans doute, ne purent balancer les conséquences des fautes nombreuses qui signalèrent la marche générale de l'administration. Le ministère de Turgot offrit un exemple remarquable des dangers de l'application brusque et sans préparation des théories nouvelles à un état soumis à d'anciennes coutumes, et de la nécessité de modifier la rigueur des principes

suivant les temps, les lieux, les mœurs, les habitudes et les institutions établies. Turgot voulut, en toutes choses, devancer le temps. Dans son intendance de Limoges, il agit comme si toute la France était déjà nivelée selon le système des économistes, et ses mesures, entravées à chaque pas, furent suivies souvent de résultats funestes. A la tête des finances, il ne tint aucun compte ni de la situation, ni des obstacles produits par la force des choses. Il ne sut ou ne voulut pas voir que la France avait une constitution politique particulière, et qu'elle se composait d'une agrégation successive de diverses provinces qui avaient stipulé la conservation de leurs priviléges et de leurs usages et coutumes. Par là, les intentions les meilleures et les plus pures devaient nécessairement échouer dans la direction qu'il voulait donner à l'administration intérieure du royaume.

Quoiqu'il en soit, de tout le ministère de Turgot l'événement qui a laissé le plus de souvenirs est la fameuse révolte survenue à l'occasion du commerce des blés, au mois de mai 1775, et qui fut le prélude des effrayantes scènes de 1789. Le moment choisi pour accorder la libre circulation des grains dans l'intérieur parut peu favorable, attendu la modicité de la récolte. Mais le véritable tort du ministre fut d'avoir avancé, dans le préambule de ses édits, des principes vrais en droit rigoureux, mais présentés d'une manière dure et propre à effrayer les citoyens qu'il s'agissait d'éclairer. Ainsi, par exemple, alors que les angoisses du besoin se faisaient le plus vivement sentir, il réclamait, pour le commerçant des grains, un droit de propriété tellement absolu sur sa denrée *qu'il pût à son gré l'enlever à la circulation, et même la laisser perdre*

et avarier. Dans d'autres arrêts du Conseil, Turgot déclarait : *Que le blé était nécessairement cher et qu'il devait toujours rester à haut prix*. Quelquefois on y trouvait des vérités triviales à force de simplicité; entre autres, dans l'édit concernant la circulation des grains, il était dit : *Que le blé ne valait qu'autant qu'il est semé*.

La révolte étant devenue générale et sérieuse, Turgot prit les mesures de répression les plus énergiques et fit preuve même de courage personnel. Mais l'armement militaire déployé à cette occasion coûta un million à l'État, et laissa dans l'esprit du peuple, sur les opérations relatives au commerce des grains, des impressions funestes dont il ne fut que trop facile, plus tard, de se servir pour attaquer l'autorité royale.

Dans cette occasion, Turgot suivait sans doute les vrais principes de l'économie politique. Sa faute fut seulement de n'avoir pas mûri davantage et appliqué en temps plus opportun, un projet devant lequel Colbert avait cru devoir reculer. Cette opération fut cependant l'objet de nombreuses critiques. M. Necker, directeur de la compagnie des Indes, qui dès-lors aspirait au contrôle général des finances, publia sur le commerce des grains un écrit devenu célèbre, mais dans lequel il reprochait au ministre des torts que celui-ci n'avait pas eus; car il le combattait comme ayant permis l'exportation hors du royaume, tandis qu'il n'avait fait qu'établir la libre circulation dans l'intérieur. On remarqua avec plus d'exactitude que, dans ses mesures, Turgot s'était mis en contradiction avec lui-même. Car, tandis qu'il proscrivait tout magasin de blé pour le compte du gouvernement, le peuple de Paris était nourri avec les blés emmagasinés par l'abbé Terray, et, tandis qu'il censurait les moyens

de finances employés par son prédécesseur, il pourvoyait à l'acquit des dépenses avec l'argent obtenu par ce moyen.

Turgot aurait voulu abolir la *contrainte par corps* en matière commerciale, et ne céda qu'à regret aux représentations et à l'effroi des hommes spéciaux qui voyaient dans cette mesure la ruine du commerce dont la sécurité et la confiance reposent sur cette jurisprudence exceptionnelle.

L'édit relatif à la *suppression des corvées* dans le royaume, au moyen de la création d'un impôt pour en tenir lieu, celui qui abolissait les *jurandes* et *maîtrises*, furent rendus en même temps et éprouvèrent une vive opposition.

Le parlement, blessé de la hauteur tranchante de Turgot, en refusa l'enregistrement. Il fallut recourir à un lit-de-justice. Mais ce fut le dernier triomphe du ministre économiste. Il se retira au mois de mai 1776. Louis XVI avait apprécié ses intentions. On rapporte qu'en le voyant résolu à quitter les affaires il lui dit : « *Il n'y a que vous et moi qui aimions véritablement le peuple.* » Un tel éloge, dans une telle bouche, doit honorer à jamais la vie de cet homme d'État. Mais on n'éprouve que plus de regret en voyant que les intentions les plus pures, une passion vraie pour le bonheur de l'humanité, tant de connaissances, de méditations, d'efforts et même de vertus privées n'aient inspiré que des projets inexécutables et qui ont commencé la désorganisation de l'État.

Après sa disgrâce, et loin que la triste expérience de son administration eût refroidi sa confiance, Turgot redoubla d'enthousiasme pour les principes des publicistes philosophes. Mais chez lui, du moins, les

idées philanthropiques n'étaient pas de vaines abstractions, et s'il n'a pas brillé comme homme d'État, il mérite un rang élevé parmi les écrivains d'économie politique. Nous aurons plus tard à revendiquer en sa faveur une sorte de priorité sur Smith, relativement à la féconde théorie de la division du travail.

Après Turgot, M. de Clugny et ensuite M. Taboureau des Réaux (avec M. Necker pour adjoint, sous le titre de Conseiller des finances et de directeur du trésor royal), occupèrent le contrôle général des finances. Ce fut sous l'administration de M. Taboureau que fut créée une *loterie perpétuelle* au capital de vingt-quatre millions. Ni l'un ni l'autre de ces ministres n'était propre à relever le crédit public et à rétablir les finances. Sur la démission de M. Taboureau, le contrôle général fut donné, en 1777, au directeur du trésor royal, M. Necker, qui, sous le règne de Louis XV, avait été à la tête de la compagnie des Indes, et jouissait d'une haute réputation de capacité et de lumières en matière de finances, d'administration et de commerce. L'écrit qu'il avait publié contre l'application des théories abstraites de Turgot sur le commerce des grains, l'avait avantageusement fait connaître comme économiste pratique. Une grande fortune, des relations étendues, une probité sévère, des mœurs régulières et un noble penchant à la bienfaisance, le faisaient regarder comme l'homme le plus capable d'attirer la confiance publique et de ramener l'ordre dans toutes les parties de l'administration des finances. Cependant M. Necker, à cette époque, du moins, était plutôt habile comptable qu'homme d'État. Ses habitudes et ses préjugés de citoyen de Genève et de banquier le disposaient à envisager le

gouvernement d'un vaste royaume comme celui d'une petite démocratie, et l'administration des finances d'un grand État comme les registres d'une maison de banque. Un amour-propre facile à exalter et à irriter, un trop grand désir de popularité, beaucoup d'éloignement pour les distinctions sociales autres que celles de la richesse et des lumières, et un penchant marqué pour les institutions politiques anglaises, ne pouvaient manquer d'ailleurs, dans les circonstances où l'on se trouvait alors, de nuire aux vues les plus droites et les plus sages.

M. Necker trouva, dit- il, un déficit annuel de 25 millions dans les recettes du royaume. Dans son système, des réformes et des économies en temps de paix, et des emprunts habilement combinés pendant la guerre, étaient le seul moyen assuré de ramener l'équilibre entre les revenus et les dépenses. Mais il fut bientôt entraîné à abuser lui-même des ressources indéfinies qu'il plaçait dans le crédit. Au moment où il prenait en main la direction suprême des finances du royaume, un grand événement prédit par Raynal et par Turgot, allait faire éclater la guerre dans les deux mondes.

A la paix de 1763, l'Angleterre, pour amortir la dette énorme que lui avait léguée sa lutte victorieuse avec la France (3,750,000,000 fr.), avait voulu mettre la moitié de cette somme à la charge de ses colonies du nord de l'Amérique. Les remontrances de celles-ci contre le principe et la quotité de cette taxe furent inutiles. Des troupes vinrent soutenir les ordres de la métropole et assurer l'exécution d'un bill assujétissant, à l'usage du papier timbré, tous les contrats et actes passés dans les colonies. Ces mesures excitèrent une sédition dans la ville de Boston, qui rompit toute

espèce de communication avec l'Angleterre. Les autres colonies suivirent cet exemple. Un congrès tenu à Philadelphie organisa la confédération des douze États particuliers. L'enthousiasme de la liberté souleva tous les habitants. Ils nommèrent Washington commandant en chef des armées et proclamèrent leur indépendance de l'Angleterre. Les nouveaux *États-Unis*, cherchant à se faire des alliés, envoyèrent des ambassadeurs aux cours de France et d'Espagne. Ce fut à cette occasion que le célèbre Benjamin Franklin vint à Paris.

M. Necker, qui souhaitait au fond de son cœur le triomphe des Américains, engagea cependant le roi à ne point se mêler de cette querelle, et lui adressa de fortes représentations en faveur du maintien de la paix. Il ne croyait pas permis (dit madame de Staël) d'entreprendre la guerre sans une nécessité positive, et il était convaincu qu'aucune combinaison politique ne vaudrait à la France les avantages qu'elle pouvait retirer de ses capitaux sagement employés dans l'intérieur. Le cœur droit et le bon sens du monarque s'accordaient à lui faire envisager, aussi, cette guerre comme injuste et impolitique. La France alors n'avait pas à se plaindre de l'Angleterre. Les principes de la monarchie ne permettaient pas, d'ailleurs, d'encourager et surtout d'appuyer par les armes ce qui devait être considéré comme une révolte. La véritable politique conseillait de laisser l'Angleterre s'épuiser, sans soumettre les colonies, ou les épuiser pour les soumettre. En s'engageant dans cette lutte étrangère, la France ne pouvait manquer de réveiller une haine irréconciliable dont l'équivoque amitié des Américains ne saurait balancer les dangers. Elle s'exposait d'ailleurs à la contagion des idées de liberté et d'égalité

démocratiques, destructives du principe de l'ancienne monarchie. Mais ces graves considérations ne purent prévaloir, dans le conseil, contre la vive sympathie témoignée par la France à la cause des Américains, et contre l'opinion de Paris, toujours avide de nouveautés et d'émotions. Une jeune noblesse, imbue des idées nouvelles, fut la première à répondre aux cris de liberté poussés au delà de l'Atlantique et à solliciter comme une faveur la permission d'aller combattre dans les rangs des colons insurgés contre la métropole suprême. Au mépris du principe monarchique qui place l'honneur dans l'obéissance, le marquis de Lafayette donna l'exemple de la résistance aux ordres du roi, en allant se joindre aux Américains avant même que le gouvernement français eût pris parti pour eux, et, cependant, il reçut les applaudissements de la cour et de la ville. Tout céda à cet entraînement irréfléchi. On ne vit que l'occasion favorable d'humilier un empire rival. L'Europe ne fut pas assez alarmée de cette grave infraction aux maximes de son droit public. Plus tard on s'aperçut, mais sans remède, de la haute imprudence commise en déclarant : « *Que* » *les Américains étaient libres du jour où ils avaient pro-* » *clamé leur indépendance.* » N'était-ce pas en effet mettre en question l'ordre politique européen tout entier?

Toutefois, cette guerre et les expéditions que la France eut à soutenir en même temps dans l'Inde, relevèrent son pavillon aux yeux de l'Europe. La France combattit souvent avec avantage et ne succomba jamais sans gloire. Mais sa marine et celle de l'Espagne, notre alliée, éprouvèrent des pertes considérables, et les finances de l'État ressentirent nécessairement une grave perturbation. M. Necker ne put

faire face aux frais de la guerre qu'à force d'emprunts. Il créa 18 millions de rentes viagères sur une ou plusieurs têtes, et autant de huit à dix pour cent. Ce moyen d'attirer les capitaux fut blâmé comme favorisant le penchant de beaucoup de pères de famille à consumer d'avance la fortune qu'ils devaient laisser à leurs enfants. On évalue à 733 millions l'accroissement de la dette publique occasionnée par la guerre d'Amérique. Mais une partie de ce résultat, constaté à la paix de 1784, n'appartient pas à l'administration de M. Necker qui s'était retiré depuis trois ans. Pendant son ministère, on avait remboursé 24 millions de dette exigible, 50 millions de la dette constituée, et 28 millions d'anticipations.

En 1781, le contrôleur-général avait présenté au Roi et publié d'après les ordres de S. M. un *compte rendu de sa gestion des finances*. Il avait pour but de suppléer ainsi, de quelque manière, aux débats de la chambre des communes d'Angleterre. En faisant connaître à tous le véritable état des finances, il voulait aussi obtenir plus de réserve dans la distribution des grâces et faveurs pécuniaires. Dans ce document, le premier de ce genre livré à la publicité par l'ordre d'un Roi de France, M. Necker établissait qu'après cinq années de ministère, parti d'un déficit de 34 millions, et ayant suffi jusqu'à ce moment à la dépense de la guerre sans établir un seul nouvel impôt, il était parvenu à obtenir, dans les recettes, un excédent annuel de dix millions sur les dépenses ordinaires. Entre autres renseignements importants et curieux, ce travail faisait connaître qu'il existait en France *deux milliards* de numéraire.

Le compte-rendu excita dans sa nouveauté un grand

intérêt et les plus vifs applaudissements de la multitude. Mais beaucoup d'intérêts menacés s'alarmèrent et un examen réfléchi affaiblit le premier enthousiasme. La prédilection du ministre pour les emprunts et les capitalistes parut dangereuse; on trouva qu'il y avait plus de vanité que de convenance à faire l'apogie officielle de sa propre administration, et les critiques de toute espèce ne furent point épargnées au ministre qui avait ouvert l'ère de la discussion publique. Cette circonstance ne fut pas cependant le motif de sa retraite. Plus d'une fois il avait mécontenté la susceptibilité jalouse du premier ministre Maurepas. Un mémoire confidentiel sur l'établissement des administrations provinciales, divulgué par la malveillance, lui avait aliéné les parlements, les intendants et une partie du ministère. Pour obtenir plus d'influence et d'après l'insinuation même de M. de Maurepas, il demanda l'entrée au conseil que sa qualité de protestant ne permettait pas alors de lui accorder. Le refus de cette faveur et la conviction du piége que lui avait tendu le vieux courtisan, l'engagèrent à remettre au Roi le contrôle général des finances.

Plusieurs mesures sages et utiles avaient marqué le premier ministère de M. Necker. On peut citer dans le nombre : la suppression du droit de main-morte et d'un reste de servitude territoriale dans les domaines royaux [1]; l'établissement d'une école gratuite et publique de boulangerie; l'abolition de la torture ou

[1] Cette servitude territoriale n'existait plus en fait depuis long-temps dans les domaines royaux de Franche-Comté, les seuls où elle subsistât encore en droit. Les écrivains philosophistes et économistes saluèrent des plus pompeux éloges l'affranchissement d'un droit féodal dont la plupart n'avaient jamais entendu parler, parce qu'il n'en était fait aucun usage.

question judiciaire avant la condamnation (sévérité à peu près tombée en désuétude), et enfin l'édit plein d'humanité et de sagesse, d'après lequel les malades de l'Hôtel-Dieu de Paris devaient être couchés seuls et placés dans des salles séparées suivant le genre des maladies. Mais l'acte le plus important de tous et celui dont les conséquences pouvaient être les plus étendues, était sans doute la généralisation des administrations provinciales des pays d'état dont Fénélon avait jadis conçu la pensée, d'après l'étude qu'il en avait faite en Languedoc, que Turgot voulut essayer, et dont il appartint à M. Necker seul de réaliser la première application en France. Ces administrations furent établies dans les provinces du Berry et de la Haute-Guyenne, et reçurent un commencement d'exécution dans la généralité de Moulins. Elles se formaient d'assemblées ou conseils, composés des plus grands propriétaires de chaque province, dans lesquels on devait discuter la répartition des impôts et les divers intérêts du pays.

De grands avantages paraissaient attachés à cette forme d'administration. Le premier était d'arriver à obtenir graduellement la suppression des inégalités choquantes et des disparates qui existaient dans les impôts, les priviléges, les relations de province à province. La France était alors divisée en provinces soumises entièrement à l'autorité royale, et en *pays d'états*, c'est-à-dire en provinces, qui, réunies tardivement et par des traités à la couronne, telles que le Languedoc, la Bourgogne, la Bretagne, etc., s'étaient réservé le droit d'être régies par une assemblée composée des trois ordres de la province. Le Roi fixait la somme totale d'impôts qu'il exigeait, mais les états en faisaient

la répartition. Ces provinces se maintenaient dans le droit de refuser certaines taxes dont elles prétendaient être exemptes par les traités de réunion. De là venaient les inégalités du système d'imposition, les occasions multipliées de contrebande de province à province et l'établissement des douanes à l'intérieur.

Les pays d'états jouissaient de grands avantages. Non-seulement ils payaient moins, mais la somme exigée était répartie par des propriétaires justes et zélés appréciateurs des intérêts locaux. Les routes et les établissements de ces provinces étaient mieux soignés et les contribuables traités avec plus d'équité et de ménagements. La plupart des assemblées d'états étaient présidées par un archevêque ou évêque, ce qui donnait une puissante garantie des lumières et de l'esprit de justice et de charité qui dirigeaient leurs délibérations. On en avait pour témoignage l'excellente administration provinciale du Languedoc, qui avait excité à juste titre l'admiration de Fénélon et des intendants les plus habiles et les plus éclairés.

Le Roi n'avait jamais admis que les états eussent le droit de consentir l'impôt, mais ils agissaient comme s'il leur était réellement acquis. Ils ne refusaient pas le contingent demandé. Seulement ils l'appelaient *don gratuit* et à titre de bénévolence.

Dans les provinces qui n'étaient point pays d'états, les intendants jouissaient d'une autorité à peu près sans limites et sans contrôle et à peine contenue par les parlements. On avait donc senti la justice et l'utilité de régulariser et d'étendre à tout le royaume l'établissement des administrations provinciales.

Un autre motif non moins puissant, en faveur de ces institutions, était l'avantage, déjà vivement appré-

cié à cette époque, de diminuer la prodigieuse influence de Paris sur le reste de la France. Il était naturel de penser que les grands propriétaires intéressés à l'administration de leurs provinces, auraient été naturellement portés à vivre davantage sur leurs terres; qu'ils auraient acquis par degrés la science de l'administration et des affaires publiques, et qu'ils auraient cherché à primer par les lumières comme jadis par leur épée. Associés au clergé et aux tiers-état dans la mission douce et pacifique de contribuer au bonheur de leur pays, on pouvait espérer qu'il résulterait de leurs rapports et de leurs travaux mutuels, une bienveillance et une estime réciproques qui effaceraient les préventions, les préjugés et les jalousies de classe et de rang. C'était enfin au moyen de cette éducation administrative que les trois ordres de l'État pouvaient être appelés plus utilement à discuter un jour en commun, et sous la forme d'états-généraux, les affaires publiques du royaume.

M. Necker composa les administrations provinciales du Berry et de la Haute-Guyenne à peu près comme le furent les états-généraux de 1789, c'est-à-dire moitié de gentilshommes ou ecclésiastiques, et moitié du tiers-état, qui obtenait ainsi une double représentation divisée en députés des villes et en députés des campagnes. Le nombre des membres délibérants était de 52. Pour le compléter, le Roi avait d'abord nommé seize propriétaires les plus connus et les plus en réputation, dont trois étaient pris dans le clergé, cinq dans l'ordre de la noblesse et huit parmi les habitants des villes et des campagnes. S. M. autorisa ces propriétaires à en élire trente-six autres en observant les mêmes proportions quant à l'état des personnes.

Placées sous la présidence de l'archevêque de Bourges et de l'évêque de Rhodez [1], les administrations provinciales du Berry et de la Haute-Guyenne obtinrent des succès remarquables qui firent regretter leur abandon, après la retraite de M. de Necker, et l'ajournement des projets conçus pour l'application du même système au Bourbonnais, au Dauphiné, et successivement aux autres parties du royaume. Il avait été sérieusement question, dans le sein des assemblées du Berry et de la Haute-Guyenne, de renoncer aux priviléges de la noblesse et du clergé en matière d'impôts.

Ainsi que nous l'avons dit, le mémoire confidentiel présenté au Roi en 1777 par M. Necker, sur la création des administrations provinciales, et imprimé furtivement en 1781 par un abus de confiance ou une adroite perfidie de M. de Maurepas, avait indisposé les cours souveraines et les intendants contre le système des nouvelles institutions et contre leur auteur. Ce fut une des principales causes qui amenèrent la retraite de ce ministre. Les fautes qu'il avait pu commettre, et celles plus graves, qui, plus tard, devinrent si funestes à la royauté, ne sauraient empêcher de rendre justice à des intentions que tout annonce avoir été droites et pures ni à un désintéressement bien rare. Dans ses deux ministères, M. Necker refusa le traitement et les divers droits attachés à ses emplois, c'est-à-dire plus de 250,000 fr. par an. Il ne prit aucune part ou intérêt à aucune spéculation, s'abstint de placer aucun de ses parents à des emplois publics, et pour faciliter l'approvisionnement du royaume, il déposa au trésor royal 2,400,000 fr. comme garantie

[1] M. de Cicé, depuis archevêque de Bordeaux, et garde-des-sceaux en 1790, mort archevêque d'Aix en 1816.

personnelle d'un marché fait avec la maison Hoppe d'Amsterdam [1]. On doit ajouter à ces actes généreux, les nombreux exemples de bienfaisance philanthropique que M. et madame Necker ne cessèrent de donner.

Dans l'espérance d'obtenir l'appui du parlement de Paris et des autres cours souveraines, M. Joly de Fleury, conseiller d'état, frère de deux membres du parlement, fut appelé à succéder à M. Necker. La compagnie le détermina à se charger du contrôle général en lui promettant une grande condescendance pour ses opérations, et cette assurance devint la règle de l'administration du nouveau ministre. Obligé, comme son prédécesseur, de tirer du crédit les principales ressources que la guerre nécessitait, mais étranger au maniement des ressorts par lesquels M. Necker avait commandé la confiance, M. de Fleury voulut asseoir sur l'augmentation du revenu public les emprunts qu'il continuait et ceux qu'il allait ouvrir. La nécessité surmonta la répugnance du Roi pour la création de nouveaux impôts. Un édit ordonna la levée de *deux vingtièmes* pendant sept ans. La loi fut vérifiée sans observation, et le parlement, fidèle à ses promesses, enregistra successivement divers emprunts en perpétuel, en viager, et à prime par loterie, pour environ dix millions de rente et à un taux plus élevé que les précédents. Cette circonstance, favorable aux prêteurs, et la création des deux vingtièmes dont on évaluait le produit à trente millions, assurèrent la réalisation des emprunts.

[1] Cette somme, confisquée par les événements de la révolution, a été rendue à madame la baronne de Staël par la généreuse justice de Louis XVIII.

Moins d'un an après, on établit un troisième vingtième des biens fonds, à percevoir pendant la guerre, et trois ans après la signature de la paix. Le gouvernement s'occupait alors de la restauration de la marine. A cette occasion, des provinces, des villes, les communautés d'arts et métiers de la capitale et la compagnie des receveurs-généraux, versèrent au trésor plusieurs millions produit de souscriptions patriotiques. Le clergé offrit au roi, en don gratuit extraordinaire, seize millions, dont un million pour les veuves et orphelins des matelots tués pendant la guerre.

Maîtres de forces navales supérieures à celles de l'Angleterre, la France et ses alliés se disposaient à attaquer avec vigueur les établissements de cette puissance en Europe, en Amérique et dans les Antilles, lorsque la reconnaissance de l'indépendance des Américains mit fin aux hostilités. Depuis six années la France supportait la plus grande partie des frais de la guerre; cependant elle ne retira pour elle aucun fruit de ses sacrifices, et l'on verra bientôt combien elle eut à souffrir du nouveau traité de commerce que l'Angleterre parvint à arracher à sa bonne foi.

La paix (qui ne fut définitivement signée que le vingt janvier 1784), étant conclue par le traité du 3 septembre 1783[1], le contrôleur général voulut mettre des bornes à divers genres de dépenses et notamment aux fonds énormes que continuait à demander le ministre de la marine. Contrarié dans ses intentions, M. de Fleury quitta sans regret une place qu'il n'a-

[1] Ce traité effaça la tache de celui de 1763. La France redevint propriétaire des îles Saint-Pierre et Miquelon, de Sainte-Lucie, de Tabago, du Sénégal, de Gorée, de Pondichéry et de ses anciennes possessions dans l'Inde; elle reprit ses anciens droits de souveraineté sur Dunkerque, et le droit de pêche à Terre-Neuve.

vait acceptée qu'avec répugnance. Après lui, M. d'Ormesson, jeune conseiller d'état, appartenant aussi à une famille parlementaire, marqua son passage au ministère par des fautes qui signalèrent une complète impéritie. Pressé par les besoins du trésor, il cassa le bail des fermes et fit ordonner sa conversion en régie. En même temps il tirait secrètement six millions de la caisse d'escompte pour les dépenses urgentes. Cette distraction de fonds, immédiatement connue, compromit le crédit de la caisse, qui se trouva alors dans l'impossibilité de satisfaire à tous les remboursements demandés. Par une mesure peu propre à rétablir la confiance et qui prouvait les embarras du trésor, la caisse d'escompte fut autorisée à donner en paiement de ses billets, des effets de commerce, en bonifiant l'escompte, et la même décision défendit aux porteurs des billets de faire aucune poursuite avant trois mois pour en obtenir la conversion en argent. Plusieurs services souffrirent du ralentissement subit qu'éprouva la circulation des espèces. Le payement des arrérages des rentes fut même sur le point d'être suspendu. Dans cette situation alarmante pour la caisse d'escompte et pour le trésor royal, une intrigue conduite par le banquier de la cour, porta au contrôle général des finances M. de Calonne, intendant de Metz, qui aspirait depuis longtemps à ce poste élevé. Homme aimable et spirituel, mais léger, frivole, courtisan habile bien plus qu'administrateur et homme d'état, personne moins que lui n'était propre à diriger les finances dans les conjonctures difficiles où l'on se trouvait alors placé.

La paix avec l'Angleterre ayant été signée à Versailles peu de temps après la nomination de M. de Ca-

lonne, le premier soin du contrôleur général fut de liquider le restant des dépenses de la guerre et de la marine et d'établir la véritable situation du trésor. L'arriéré s'élevait à 390 millions; de plus 176 millions d'anticipations et un déficit de 80 millions sur l'année 1783, portaient la masse des dettes exigibles à 646 millions. Les revenus de l'État, dont la totalité produisait 505 millions, étaient grevés de 205 millions de prélèvements pour le paiement des rentes constituées et des intérêts des fonds reçus à titre d'avances ou de cautionnements. Les 300 millions restant présentaient une somme qui eût été à peu près suffisante pour les dépenses à la charge du gouvernement, si les emprunts en annuités ou en loterie remboursables à 5 termes fixes, n'avaient absordé chaque année un capital de 45 millions, ce qui produisait une insuffisance d'égale somme dans les revenus.

Cette situation fâcheuse que ne devait pas faire présager le compte-rendu de M. Necker, ni l'ouvrage célèbre de ce ministre sur l'*administration des finances*, qui parut en 1784 et dont quatre-vingt mille exemplaires furent enlevés en quelques semaines, ne parut point intimider le nouveau contrôleur général. Son système était de déguiser la détresse du trésor et de prendre l'attitude de la prospérité et de la confiance. Il dédaigna la ressource des économies, solda l'arriéré du moment par de nouveaux emprunts, soutint les effets publics par des avances secrètes, rapprocha le payement des rentes sur l'État, obtint des bonifications considérables sur les taux des fermes et des régies, assura le crédit de la caisse d'escompte, projeta des fonds d'amortissement et se confiant aux résultats de la paix osa même exécuter une refonte des monnaies

d'or comme dans un temps de sécurité et d'abondance[1].

Les espérances que l'on avait pu concevoir du développement du commerce extérieur et par conséquent dans l'augmentation des produits de quelques branches du revenu public ne tardèrent pas malheureusement à s'évanouir. M. le comte de Vergennes, ministre des affaires étrangères, nommé président du conseil des finances à la paix de 1784, eut la pensée de conclure un traité de commerce avec l'Angleterre. Les écrits des économistes et les instances du ministère anglais, lui avaient représenté le système protecteur des douanes comme propre à perpétuer les haines nationales, et à dépraver les populations respectives en offrant une sorte de prime à la fraude, au détriment de la perfection des fabriques et au profit de la vieille routine. Il se flatta que la liberté des échanges réciproques des productions des deux pays augmenterait nécessairement nos richesses. Mais il n'avait pas calculé que les immenses capitaux de la Grande-Bretagne lui permettaient de faire momentanément des sacrifices à l'aide desquels elle pourrait, en peu d'années, anéantir notre industrie et faire fermer nos manufactures. Il oublia que les Anglais étaient déjà liés avec le Portugal, pour les approvisionnements de vins et autres denrées, par le traité de Méthuen. Enfin il avait trop présumé de l'esprit national de la société française. Aussi, tandis que la nouveauté, l'insouciance et la frivolité engageaient les Français à n'employer que des étoffes anglaises, les

[1] A cette occasion, M. de Calonne évalua la quantité du numéraire en or, du royaume, à 800 millions, et celle de l'argent à 1200 millions : et il établit que l'augmentation du numéraire en France, depuis la régence, avait été de 1,540,000,000 fr.

Anglais, au contraire, préféraient constamment les vins du Portugal, les soieries et les huiles d'Italie, et ne tiraient guère de la France que son argent. Ce traité qui devint l'objet de vives controverses, tant en Angleterre qu'en France, fut signé le 30 janvier 1786, et son exécution a laissé encore insoluble la question de la possibilité d'un traité de commerce entre les deux pays. Sous l'apparence d'une parfaite égalité, tels furent les résultats, et des stipulations avantageuses que sut se ménager l'Angleterre, et de la manière dont elle exécuta celles qui nous étaient favorables, que les transactions commerciales, qui, précédemment, avaient été à peu près balancées entre les deux puissances, enlevèrent chaque année à l'industrie agricole et manufacturière de la France une valeur de vingt-cinq millions, formés de l'excédent des importations de l'Angleterre en France sur nos exportations dans la Grande-Bretagne[1].

Les premières opérations de M. Calonne n'avaient été que des ressources momentanées dont le prestige

[1] M. Necker, dans sa réponse à M. de Calonne, fait remarquer que, jusqu'au dernier traité de commerce avec l'Angleterre, la balance du commerce était si fort à l'avantage de la France, que pendant dix années, de 1771 à 1781, on avait frappé 45 millions par an en monnaie d'or et d'argent, et, comme on n'avait pas mis en ouvrage d'orfévrerie ou de bijouterie moins de 7 millions par an, il en résultait que la France avait gagné 500 millions, ce qui démontrait combien il était avantageux pour elle d'être en paix avec ses voisins.

Le comte de Vergennes fut plus heureux dans le traité commercial qu'il fit conclure avec la Russie en 1787. Néanmoins quelques avantages résultèrent de notre rapprochement avec l'Angleterre, et dès 1789, les modèles des mécaniques à filer le coton et les autres machines, découvertes ou perfectionnées par James Watt et Richard Arkwrigt, étaient introduites en France. C'est de cette époque que datent les principales manufactures établies en Normandie, en Picardie, dans la Flandre-Française, etc., etc.

disparaissait à la moindre réflexion. La dette de l'État ne reposait sur aucun gage assuré. Le vide du trésor devenait de plus en plus alarmant. Un nouveau système de contribution parut pouvoir seul aider à combler le gouffre, et le contrôleur général le proposa. Les deux leviers principaux étaient l'établissement de la subvention territoriale, ou contribution foncière, *payable en nature*, et l'extention de l'impôt du timbre. Il se flattait d'y trouver le double avantage d'une augmentation de revenu et d'une répartition plus égale entre les contribuables. Mais ce plan (adopté depuis à l'exception du paiement en nature reconnu impraticable), présentait alors de grandes difficultés. Il fallait arracher au clergé et à la noblesse des sacrifices inusités jusqu'alors. On redoutait d'ailleurs l'opposition des parlements, indisposés par l'extension politique que MM. Turgot et Necker avaient voulu donner aux assemblées provinciales, et dont les intérêts étaient d'ailleurs les mêmes que ceux des corps privilégiés. D'un autre côté, on était effrayé à la pensée d'appeler intégralement la représentation nationale qui aurait pu tenter de se mettre à la place de toute autorité. Dans cette situation difficile, M. de Calonne demanda au roi la convocation d'une assemblée de notables, choisis parmi les membres les plus distingués des deux premiers ordres de l'État, de la magistrature et dans les chefs des principales municipalités. C'était une réunion purement consultative, et qui n'avait aucun caractère pour délibérer, mais qui pouvait, croyait-on, disposer favorablement l'opinion, lever beaucoup d'obstacles et seconder de son influence la marche du gouvernement. Les notables furent donc réunis à Versailles le 22 février 1787.

M. de Calonne leur présenta la situation des finances avec adresse et ménagement; mais il ne put dissimuler l'existence d'un déficit annuel de 115 millions, dont il fit remonter l'origine jusqu'au ministère de l'abbé Terray. Ce déficit, selon le contrôleur-général, était, dès-lors, de 40 millions. Il s'était augmenté d'une somme égale, de 1766 à 1783, et il convint de l'avoir accru lui-même de 35 millions jusqu'à la fin de 1786.

Ces calculs étaient dans une contradiction trop manifeste avec ceux que M. Necker avait établis dans son *compte-rendu*, et desquels il résultait qu'à sa sortie du ministère les revenus surpassaient les dépenses de dix millions par an, pour ne pas attirer une réponse très-vive de la part de cet ancien ministre. Cet écrit, imprimé et publié malgré les ordres du roi, fit exiler M. Necker à quarante lieues de Paris. Mais de nombreux amis se liguèrent en sa faveur. MM. de Fleuri et d'Ormesson, appelés en témoignage, affirmaient l'exactitude des assertions de M. Necker. On reprocha généralement à M. de Calonne d'avoir attendu trois ans entiers pour dresser un état de situation aussi alarmant. On l'accusa même d'en avoir exagéré le triste tableau, qui contrastait si péniblement avec les illusions précédentes, et enfin d'avoir confondu et bouleversé toute la comptabilité antérieure, dans le dessein de couvrir ses propres malversations. Le marquis de La Fayette se porta à la tête de ses accusateurs.

D'un autre côté, l'assemblée des notables, à laquelle il n'appartenait pas, d'ailleurs, de rien décider, avait peu goûté les allégations et les plans de finances de M. de Calonne. Après avoir proposé quelques projets utiles et soulevé des questions délicates

et inopportunes, les notables discutèrent longuement sans pouvoir conclure, ce qui est toujours dangereux de la part d'une assemblée politique qui agite ainsi l'opinion sans lui donner aucune issue. Le principal résultat de cette réunion, occupée en grande partie par une vaine dispute de chiffres et de finances entre MM. Necker et Calonne, fut d'exciter un tel soulèvement contre le contrôleur-général, que le roi crut devoir l'éloigner et donner même à sa retraite l'apparence d'une disgrâce et d'une punition. M. de Calonne fut exilé en Lorraine, et l'on désigna, pour le remplacer temporairement, M. de Fourqueux, conseiller d'état, homme probe et vertueux, mais étranger à l'administration des finances.

Le caractère et la politique de Louis XVI le portaient également à satisfaire l'opinion publique. Mais il cherchait vainement à discerner sa véritable expression au milieu de l'agitation des esprits. D'un côté, la cour, la noblesse, le haut clergé, la magistrature tout entière, les possesseurs d'offices, au nombre de deux à trois cent mille, les fermiers-généraux et tous les agents du fisc avec cinquante mille employés, formaient une opposition puissante aux réformes financières reconnues indispensables. De l'autre, les intérêts du reste de la nation étaient défendus par des voix retentissantes et par le propre cœur du monarque. Aussi, flottant et irrésolu dans sa marche, Louis XVI prenait alternativement un ministère populaire renversé par la cour et un ministère de cour renversé bientôt par l'opinion.

Ce fut dans l'espoir de concilier les suffrages de tous les partis, qu'il appela à l'emploi de chef du conseil des finances M. de Loménie de Brienne, archevêque

de Toulouse, à qui d'utiles fondations et d'importantes améliorations réalisées dans son diocèse, avaient acquis la réputation d'un grand administrateur. Ce prélat, membre de l'Académie française [1], lié avec Turgot, Naigeon, d'Alembert, Morellet, Dupont de Nemours et plusieurs autres écrivains, tenait à la fois à la secte des encyclopédistes et à celle des économistes, et entretenait des relations suivies avec les hommes de lettres les plus distingués Son esprit séduisant, sa conversation facile et élégante, ses manières nobles et généreuses lui avaient acquis de nombreux partisans à la cour. Le clergé ne pouvait être opposé au choix d'un ministre pris dans ses rangs : les philosophes avaient applaudi à la suppression de plusieurs ordres religieux effectuée par M. de Brienne en qualité de membre d'une commission nommée en 1766 pour la réforme des ordres monastiques. Dans l'assemblée des notables, où il s'était déclaré l'un des plus ardents adversaires de M. de Calonne; un parti puissant le portait à la direction des affaires publiques. Cette nomination fut donc reçue avec l'approtion presque générale. Malheureusement l'archevêque de Toulouse n'avait pas des lumières pratiques assez étendues, un caractère assez sérieux et assez ferme, ni des principes politiques assez arrêtés, pour maîtriser les circonstances difficiles où se trouvait alors le royaume. Il était arrivé au ministère sans plan, sans système, sans vues fixes. Il hésitait entre les maximes de Richelieu et les modernes théories économiques des directeurs de l'Encyclopédie. Tantôt partisan du régime du bon plaisir, tantôt porté vers les idées constitutionnelles, avançant sans prudence, reculant sans

[1] Il fut reçut en 1770.

réflexion et laissant compromettre l'autorité royale par de fausses démarches.

Cependant l'assemblée des notables, disposée entièrement en sa faveur, s'empressa de consentir à ce qu'elle avait refusé à M. de Calonne. L'impôt territorial, l'impôt sur le timbre, furent adoptés sans difficultés; la suppression des corvées fut résolue, et l'on demanda la création des administrations provinciales dans tout le royaume. Mais cette assemblée ne pouvait émettre que des vœux, des conseils ou des suffrages. Sa mission fut donc terminée sans qu'aucune ressource réelle eût été donnée à la couronne.

La ruine du crédit public ne permettant pas de recourir à la voie des emprunts, il ne restait d'autre moyen que la création de nouveaux impôts. Mais là encore on devait craindre l'opposition du parlement de Paris, qui, en défendant ses propres intérêts, trouvait à accroître une popularité dont il était si avide. En effet, cette compagnie, à laquelle furent envoyés les édits sur l'impôt territorial et sur le timbre, méconnaissant les nécessités urgentes du moment, oubliant la facilité avec laquelle elle avait enregistré tant de fois de nouveaux impôts et des emprunts, et poussée sans doute par le grand mouvement qui s'opérait dans l'opinion, non-seulement demanda la communication des comptes du trésor, mais déclara : « *Qu'il n'appartenait qu'aux représentants des trois ordres du royaume de consentir à l'établissement d'un nouvel impôt et d'en fixer irrévocablement la durée et l'emploi.* »

C'était demander la convocation des États-Généraux et dans le moment le moins opportun sans doute. Le roi tint un lit-de-justice pour forcer l'enregistrement

de son édit sur le timbre. Le parlement protesta [1] en alléguant *que les édits ne sauraient priver la nation de ses droits.* Exilé à Troyes, il réitéra la demande des États-Généraux et déclara que la conduite du ministère tendait à réduire la monarchie en despotisme. Sa résistance avait entraîné les autres cours souveraines du royaume et excitait une grande fermentation. Le ministère, effrayé de la manifestation de l'opinion publique, et se contentant de l'enregistrement d'un nouveau *vingtième* et de la promesse d'une plus grande docilité, rappela le parlement, qui revint à Paris avec les honneurs du triomphe.

Peu de temps après [2], M. de Brienne fit porter au parlement, en séance royale, deux édits, l'un pour créer un emprunt graduel et progressif de 420 millions (pour les années 1788, 1789, 1790, 1791 et 1792), et qui annonçait la convocation des États-Généraux dans l'espace de cinq années, l'autre pour régler l'état civil des protestants. Mais le parlement, en accueillant l'édit qui accordait aux calvinistes l'exercice des droits communs à tous les autres Français, protesta contre l'enregistrement forcé de l'ordonnance financière. Le duc d'Orléans donna, dans cette occasion, le signal d'une opposition violente, et son exemple détermina le parlement à rendre un arrêt d'après lequel il déclarait demeurer étranger à tout ce qui avait pu être ordonné concernant l'inscription de l'édit sur les registres. Le duc d'Orléans fut exilé dans ses terres, et deux conseillers au parlement furent conduits dans des prisons d'état. Mais la résistance des cours souveraines devenant formidable et menaçant de se communiquer à la nation tout entière, le garde-des-sceaux

[1] 15 août 1787. — [2] 2 novembre 1787.

(M. de Lamoignon) et M. de Brienne résolurent d'enlever à ces compagnies le pouvoir politique qu'elles avaient usurpé et de le confier à une assemblée de la même nature que celles dont jadis les rois de France étaient assistés dans les grandes mesures du gouvernement. Leurs plans, élaborés dans le secret du cabinet, consistaient d'abord à restreindre la juridiction trop étendue du parlement de Paris, par l'établissement de six grands bailliages, et à créer une *cour plénière* nombreuse, inamovible, composée du roi, du chancelier (et en son absence du garde-des-sceaux), des présidents au parlement de Paris, des princes du sang, du grand aumônier et des autres grands officiers de la couronne, des pairs, de deux archevêques, de deux évêques, de deux maréchaux de France, de deux gouverneurs de province, de deux lieutenants-généraux, d'un certain nombre de chevaliers des ordres du roi, de conseillers maîtres de requêtes et, enfin, d'un député de chaque province.

Cette cour, dont le nom était un souvenir emprunté au moyen-âge, devait consentir et enregistrer les édits de finances et les lois politiques sans le concours des Parlements, et suppléer ainsi à l'assemblée des États-Généraux. C'était une fiction de représentation au lieu d'une représentation réelle, et, en quelque sorte, une chambre des pairs, appelée seule et sans le contre-poids d'une chambre des communes, à voter le budget de l'état.

Cette combinaison mystérieuse, découverte et immédiatement communiquée au Parlement de Paris par le conseiller d'Espréménil, motiva une protestation aussi violente que hardie. Le ministère voulut faire arrêter les magistrats les plus passionnés. Des rassem-

blements tumultueux s'opposèrent à la force publique. Enfin le 8 mai 1788 un lit-de-justice fut tenu à Versailles. Le roi parut au sein du Parlement et après lui avoir adressé quelques paroles sévères, fit connaître les édits d'après lesquels les formes de la législation étaient changées. Un seul corps devait, à l'avenir, vérifier et enregistrer les lois pour tout le royaume : il devait aussi consentir l'impôt, mais provisoirement. La convocation des États-Généraux était promise dans un délai de cinq ans. La loi qui créait la nouvelle cour, était intitulée : *Édit portant rétablissement de la cour plénière.* Tous les Parlements étaient frappés d'une interdiction indéfinie. Il leur était défendu de s'assembler.

Ce coup d'état connu à l'avance, et frappé de réprobation avant même qu'il ne fût dénoncé à la France par le Parlement, excita un soulèvement général. De toutes parts arrivèrent des protestations virulentes. La noblesse de Bretagne, surtout, se prononça avec une impétueuse énergie. A la suite d'une insurrection populaire dont Grenoble fut le théâtre, les trois ordres du Dauphiné se réunirent à Vizile, et dans la prévision de la prochaine convocation des États-Généraux, consacrèrent le principe de la double représentation du tiers-état, et de l'opinion par tête. Toute la France parut se réunir contre le ministère. Le clergé lui-même éleva la voix dans une assemblée générale où les nouveaux édits furent l'objet de ses vives réclamations. Non-seulement il demandait les États-Généraux, mais le délai de cinq années lui paraissant trop éloigné, il appelait de tous les vœux leur plus prochaine convocation. Bientôt le royaume tout entier retentit du même cri, et l'on pensa dès-lors à satisfaire les désirs de la nation agitée.

La réunion de la cour plénière fut donc suspendue et la convocation des *États-Généraux* fixée au mois de mai 1789. Par une suite de l'irrésolution du premier ministre et de ses ménagements pour l'influence des écrivains, les divers corps du royaume et toutes les sociétés savantes furent invités à adresser au roi des mémoires sur le meilleur mode de composition des États-Généraux.

A la suite de l'agitation que le ministère avait excitée sans avoir la force de la réduire, la situation des finances était devenue déplorable. Bientôt il ne fut plus possible de faire face aux dépenses les plus urgentes. On apprit que le paiement des rentes de l'Hôtel-de-Ville allait être suspendu : tous les intérêts s'alarmèrent, l'épouvante et l'effervescence furent portées au plus haut degré. Alors M. de Brienne, désespérant de surmonter des difficultés aussi graves, se retira [1] en donnant au roi le conseil de rappeler M. Necker qui fut en effet, le 24 août 1788, nommé en quelque sorte premier ministre sous le titre de directeur-général des finances.

CHAPITRE X.

RETOUR DE NECKER.—ÉTAT FINANCIER DE LA FRANCE.—ASSEMBLÉE NATIONALE. — SIEYÈS. — TALLEYRAND. — MAURY. — MIRABEAU. — SUPPRESSION DES ORDRES RELIGIEUX.—ASSIGNATS.

Réintégré et triomphant, M. Necker rétablit les Parlements, révoqua les édits publiés au dernier lit-de-

[1] M. de Brienne en quittant le ministère reçut de nombreux témoignages de la bienveillance de Louis XVI et de la famille royale. Il obint le chapeau de cardinal le 15 décembre 1788.

justice, fixa la réunion des États-Généraux au mois de janvier 1789, ensuite au 1er mai, et convoqua une seconde assemblée des notables à laquelle on soumit diverses questions sur le mode le plus convenable de procéder dans la convocation des États-Généraux.

Les notables rejetèrent la double représentation du tiers-état, et l'obligation d'être possesseur d'une propriété territoriale pour être élu. Cependant, une déclaration du roi, rendue le 27 décembre 1788, statua que les députés du troisième ordre seraient égaux en nombre aux députés des deux premiers ordres réunis. Il n'était rien changé à l'institution des trois ordres appelés à voter séparément. Mais le Parlement, alors frappé des désordres qui se multipliaient sur tous les points du royaume, et tardivement alarmé des dangers de la monarchie, rappela, dans une déclaration, les principes fondamentaux sur la forme légale des États-Généraux du royaume, et rendit un arrêt pour que les formes de l'assemblée de 1614 fussent exactement observées.

Les élections eurent lieu au milieu d'une fermentation générale, excitée à la fois par des écrits passionnés, par les clubs patriotiques où se faisaient entendre des déclamations séditieuses, par des mouvements populaires tumultueux et plus d'une fois ensanglantés, et enfin, par l'affluence, à Paris, d'une multitude d'individus dangereux que des combinaisons factieuses et l'attente d'une révolution avaient attirés de tous les points du royaume, prenant pour prétexte les calamités d'un hiver désastreux.

Néanmoins, six millions de votants concoururent à la nomination des députés et déposèrent, dans les cahiers de leurs assemblées respectives, les vœux de la

nation française qui, à aucune époque de son histoire, n'avait été et n'a été aussi complètement représentée que dans cette circonstance mémorable. Tous les bailliages furent d'accord pour déclarer:

1° *Que le gouvernement français était un gouvernement monarchique;*

2° *Que la personne du roi était inviolable et sacrée;*

3° *Que la couronne était héréditaire de mâle en mâle;*

4° *Que le roi était dépositaire de la puissance exécutive;*

5° *Que les agents de l'autorité étaient responsables;*

6° *Que la nation faisait la loi avec la sanction royale;*

7° *Que le consentement national était nécessaire à l'impôt et à l'emprunt;*

8° *Que l'impôt ne peut être accordé que d'une tenue d'État-Généraux à l'autre;*

9° *Que la propriété et la liberté individuelle sont sacrées.*

Tels furent les vœux unanimes exprimés par la France dans cette grande solennité politique, et telles furent les bases du mandat confié par elle à ses députés aux États-Généraux. En résumé la nation française demandait son ancienne constitution, c'est-à-dire le maintien de la monarchie et de l'établissement catholique, la mise en vigueur de l'institution représentative, et des garanties nouvelles pour en assurer l'exercice régulier. Mais cent soixante-quinze ans d'interruption avaient rendu la nation presque étrangère aux antiques formes de sa constitution représentative; le clergé, la noblesse et le tiers-état ne représentaient plus ni les mêmes éléments, ni les mêmes intérêts; ils n'étaient plus entre eux, ni à l'égard de la nation, dans les mêmes conditions d'importance, de hiérarchie et de priviléges; les idées de liberté et d'égalité avaient pénétré fort avant dans les esprits. Les consti-

tutions de l'Angleterre et de l'Amérique avaient de nombreux partisans, et l'institution de deux chambres semblait surtout réunir d'importants suffrages. Un membre éminent du clergé[1] avait même proposé que les trois ordres se formassent en deux chambres, le haut clergé se réunissant à la noblesse, et le clergé inférieur aux communes. La motion en fut également faite aux autres ordres. Mais le tiers-état, fort d'une double représentation, assuré de l'assentiment du clergé inférieur et de celui d'un grand nombre de membres marquants des autres ordres, ayant dans son sein deux cent douze avocats, la plupart nourris des nouvelles maximes politiques et philosophiques, se laissa aller à l'orgueil du triomphe, et à la vanité d'humilier à son tour ceux dont la supériorité le blessait si profondément. Long-temps il n'avait été *rien* dans l'État, il voulut être *tout*, suivant les véhéments conseils de l'abbé Sieyès. Il déchira donc son mandat, se constitua en assemblée nationale, et, à force d'audace et d'énergie, arracha à la bonté trop confiante de Louis XVI, à l'esprit pacifique du clergé et à la soumission de la noblesse aux volontés royales, une omnipotence constitutionnelle aussi loin des vœux que des prévisions de la France, et dont il usa sans modération, sans justice et sans utilité réelle pour le pays.

Nous disons sans utilité, car l'impartialité historique veut que l'on répète cette vérité trop souvent méconnue par l'esprit de parti, c'est que toutes les libertés publiques et les améliorations achetées par de si grands malheurs, nous dirons même au prix de si grands crimes, et dont on fait remonter le bienfait à l'assemblée nationale, Louis XVI les avait accordées

[1] M. de la Luzerne.

et annoncées pour la plupart antérieurement à la convocation des États-Généraux, et aux travaux de l'assemblée constituante.

En effet, le roi avait solennellement promis qu'aucun impôt ne serait jamais établi sans le consentement des États-Généraux, et qu'il en serait de même des emprunts. Tout privilége, toute exemption en matière d'impôt, devaient être abolis. La noblesse et le clergé avaient renoncé à cet égard à leurs priviléges. La taille, les corvées et les droits de franc-fief et de main-morte étaient supprimés, la milice, la gabelle et les aides, réformées ou adoucies. On avait promis la publication annuelle des états du trésor royal. La liberté de la presse était accordée. Seulement les États-Généraux devaient examiner les moyens d'empêcher qu'elle ne portât atteinte au respect dû à la religion, aux mœurs et à l'honneur des citoyens. L'abolition des ordres connus sous le nom de *lettres de cachet* était assurée. Enfin la création d'états provinciaux, dont les membres seraient librement élus par leurs ordres respectifs, était résolue.

Ainsi, tout ce que la France avait demandé, tout ce qu'elle avait désiré d'équitable et de raisonnable, elle l'avait obtenu de son roi, et elle avait pour garant de ses futures libertés la parole du monarque le plus religieux et le plus sincère ami de son peuple.

Quel homme impartial et de bonne foi oserait nier que, si Louis XVI, loyalement secondé par les différents ordres de l'État, avait pu suivre les vœux de son âme si pure, et vivre entièrement sa vie de roi, selon l'ordre de la nature, toutes les libertés, tous les éléments de bonheur eussent été naturellement acquis à la France? Ne jouirions-nous pas de ces biens avec

plus d'innocence, de charme et de sécurité, car l'image d'un torrent de malheurs, de honte et de crimes ne pèserait pas sur nos cœurs et ne souillerait pas nos souvenirs? D'immenses richesses intellectuelles et matérielles n'eussent pas été englouties dans un gouffre effroyable; l'élite d'une génération entière n'aurait pas disparu; l'Europe n'eût pas vu périr violemment cinq ou six millions d'individus; les principes de l'ordre seraient encore respectés et vivants; les lumières, l'industrie, le commerce, l'agriculture, tout ce qui constitue la civilisation, auraient marché heureusement et sagement dans les voies d'une amélioration progressive, et l'Europe aujourd'hui désarmée et réduite à se défendre contre l'esprit de désordre, ne serait pas incessamment menacée d'une complète et terrible révolution sociale.

Nous serions entraînés trop loin et trop en dehors de notre sujet, si nous voulions continuer avec les mêmes détails l'exposé des événements politiques qui accompagnèrent la révolution de 1789. Peut-être était-il utile de retracer à nos lecteurs l'enchaînement des causes morales et des conséquences inévitables de cette grande perturbation. Maintenant nous allons reprendre le fil des notions plus spécialement économiques et financières, interrompues par cet aperçu que nous ne pouvions restreindre dans des bornes plus étroites.

Dans le rapport présenté par M. Necker aux trois ordres assemblés à Versailles, le 5 mai 1789, il établit qu'il n'était pas nécessaire d'avoir recours à des impositions nouvelles, pour remettre l'équilibre entre les revenus et les dépenses de la France. Il évaluait les dépenses fixes de toute espèce (y compris 100 mil-

lions de dette publique [1] et l'intérêt d'un nouvel emprunt) à. 551,444,000
le revenu fixe à 475,294,000

partant le déficit était de. . . . 56,150,000

Pour remplir ce vide, M. Necker indiqua un grand nombre d'épargnes et d'augmentation de revenus qu'il regardait comme complètement assurées et dont le montant s'élevait bien au-delà du déficit. Son exposé se terminait par ces mots empreints de quelque emphase et où respirait sans doute un excès de confiance: « Quel pays, messieurs, que celui où sans » impôts et avec de simples objets inaperçus on peut » faire disparaître un déficit qui a fait tant de bruit » en Europe! »

Quant au remboursement et à l'extinction graduelle de la dette publique, et à toutes les grandes questions relatives au crédit public et aux arrangements politiques indiqués dans le discours du directeur général des finances, il était facile de se convaincre que, par le moyen d'une cotisation modérée, proportionnelle et répartie sur tous les citoyens sans distinction, il y serait pourvu avec toute l'étendue désirable.

Telle était donc la véritable situation des finances au moment de la réunion des États-Généraux.

On sait que M. Necker, sacrifiant son devoir à sa popularité, n'accompagna pas le roi à la séance royale du 23 juin où l'autorité royale devait être si gravement méconnue. Il donna sa démission, la retira à la suite d'un mouvement populaire, fut exilé le 11 juillet, et enfin rappelé de nouveau par le roi et par l'as-

[1] La dette publique se composait de 30 millions de rentes viagères et de 60 millions de rentes perpétuelles.

semblée nationale, après la prise de la Bastille et les soulèvements dont sa retraite était devenue la cause ou le prétexte.

A peine de retour à Paris, où sa marche avait été un triomphe, et quelques jours [1] après cette nuit célèbre où sur la proposition d'un Montmorency la noblesse française immola à la paix publique tout ce qui consacrait les souvenirs de son antique illustration, M. Necker proposa à l'assemblée nationale d'autoriser un emprunt de 30 millions à 5 pour cent d'intérêt. L'assemblée voulut elle-même fixer cet intérêt à 4 et demi, et, par cette disposition, légèrement résolue et qui affecta le crédit public, le succès de l'opération fut entièrement manqué.

Un second emprunt de 80 millions proposé à l'assemblée nationale [2] et décrété par elle, ne put également se réaliser. Malgré la pénurie d'argent et des subsistances, cette assemblée négligeait de ranimer la confiance et le crédit, et consumait son temps en discussions métaphysiques sur la déclaration des droits de l'homme. On préparait ainsi la nécessité d'une contribution générale qui devait elle-même se trouver insuffisante et d'où l'on devait arriver à la spoliation du clergé, à celle des familles et à la désastreuse ressource des assignats.

Enfin pressé par l'urgence des besoins, M. Necker vint proposer à l'assemblée [3] de décréter le sacrifice, sur chaque fortune, d'*un quart du revenu*, et il donna, le premier, l'exemple de cette contribution patriotique. Sur la proposition de Mirabeau, un vote de confiance fut accordé au ministre, bien plus pour engager sa responsabilité que pour lui témoigner une bien-

[1] 9 août.—[2] 27 août. — [3] 26 novembre 1789.

veillance déjà très-affaiblie. Dès ce moment, en effet, l'assemblée par l'organe de son Comité des finances, avait pris l'initiative et la direction des mesures financières.

M. Necker demeura cependant encore dix mois au ministère, cherchant à sauver les derniers débris de l'autorité royale et à arrêter le développement des théories révolutionnaires. Il soutint, contre l'avocat-député Camus, l'inviolabilité du secret des pensions accordées par le roi. Il condamna l'invasion des biens du clergé et la création des assignats. Il osa même se lever contre l'abolition de la noblesse. Mais ce sacrifice tardif d'une popularité si ardemment ambitionnée ne put même être utile au malheureux monarque. M. Necker quitta pour la dernière fois le ministère au mois de septembre 1790, insulté, dans son voyage de Paris en Suisse, par cette même populace dont il avait été l'idole, et, deux ans après, il sollicitait en vain l'honneur de défendre Louis XVI devant ce tribunal régicide qui osa consommer le plus épouvantable des forfaits.

Les premiers actes de l'assemblée nationale furent dirigés contre le clergé catholique de France. Dès longtemps proscrit par la double réaction du philosophisme moderne et de l'esprit révolutionnaire qui voyaient en lui le plus solide rempart des anciennes institutions de la religion et de l'ordre social, les richesses de cet ordre, et l'influence qu'elles lui donnaient sur les peuples, étaient l'objet d'une inimitié jalouse, et plus encore de la cupidité d'une multitude de spéculateurs clairvoyants. L'assemblée nationale obéissant, peut-être sans le savoir, à de perfides combinaisons, commença par abolir, sans exception, les dî-

mes ecclésiastiques que déjà elle avait déclarées rachetables, sauf à aviser aux moyens de subvenir d'une autre manière à la célébration du service divin, à l'entretien des ministres des autels, au soulagement des pauvres, aux réparations des églises et des presbytères, et à tous les établissements, tels que séminaires, écoles, colléges, hôpitaux, communautés et autres, à l'entretien desquels les dîmes étaient affectées.

L'abbé Sieyès, cette fois d'accord avec la raison et la justice, avait proposé de déclarer les dîmes rachetables en nature et en argent, de gré à gré, entre les communautés et les demandeurs, et de convertir le prix du rachat en revenus assurés, pour être employés, conformément au vœu de la loi, à leur véritable destination. Mais ce fut en vain qu'il fit remarquer que ni l'état, ni le peuple, ni les pauvres ne profiteraient de cette suppression, mais seulement les propriétaires fonciers, c'est-à-dire en général les classes les plus aisées de la nation. Ce fut en vain qu'il adressa à ses adversaires cette terrible apostrophe : « *Ils veulent être libres, et ils ne savent pas être justes !*... »

Le clergé catholique, cependant, se soumit à ce nouveau sacrifice avec la plus touchante résignation. M. de Juigné, archevêque de Paris, fut son organe. Il appartenait à ce vertueux prélat, qui dans l'hiver désastreux de 1789, avait distribué plus de 200,000 francs de ses propres fonds aux pauvres de son diocèse, de recommander à la nation la cause du malheur. « Au nom de mes confrères, dit-il à l'assem-
» blée[1], au nom de mes coopérateurs et de tous les
» membres du clergé qui appartiennent à cette au-
» guste assemblée, et en mon nom personnel, mes-

[1] 11 août 1789.

» sieurs, nous remettons toutes les dîmes ecclésiasti-
» ques entre les mains d'une nation juste et géné-
» reuse. Que l'Évangile soit annoncé, que le culte
» divin foit célébré avec décence et dignité, que les
» pauvres du peuple soient secourus, voilà la desti-
» nation des dîmes, voilà la fin de notre ministère et
» de nos vœux. Nous nous confions dans l'assemblée
» nationale, et nous ne doutons pas qu'elle ne nous
» procure les moyens de remplir dignement des ob-
» jets aussi respectables et aussi sacrés. » — Peu après, ce n'était plus seulement les dîmes ecclésiastiques, mais les propriétés de toute nature du clergé qu'il était question de lui enlever au profit de l'État.

M. de Talleyrand-Périgord, évêque d'Autun, en fit la motion à l'assemblée [1] dans un discours dont le patriotisme apparent et l'élégante habileté ne pouvaient déguiser le but et les sophismes.

D'après les calculs de M. Necker, les revenus du clergé pouvaient s'élever, soit en dîmes, soit en propriétés foncières, à environ 105 millions, représentant en capital une valeur de 2,100,000,000 fr.

Suivant M. l'évêque d'Autun, le revenu total du clergé s'élevait, en 1789, à 150 millions [2], dont 80 millions en dîmes, et 70 millions en propriétés foncières.

Se fondant sur la nécessité d'acquitter religieusement les engagements de l'État, et d'éteindre la dette publique qui allait s'accroître du remboursement des charges de judicature et autres supprimées; ne voyant dans la dotation territoriale du clergé qu'une suite de

[1] 10 octobre 1789.

[2] Nous avons précédemment fait connaître qu'il s'élevait à 142 millions.

fondations conditionnelles que l'État pouvait revendiquer à son profit, moyennant qu'il remplit les intentions des fondateurs, M. de Talleyrand proposait d'accorder au clergé les deux tiers du revenu actuel, c'est-à-dire environ 100 millions, sauf la réduction successive à une somme fixe de ce revenu, et de disposer légitimement de la totalité des biens ecclésiastiques, fonds et dîmes, pour opérer la libération de l'État. Il faisait connaître, en même temps, qu'il existait 70 à 80 mille ecclésiastiques déjà pourvus auxquels il faudrait assurer la subsistance [1].

La conclusion du discours de ce prélat était, qu'au moyen de la totalité des biens et revenus du clargé, la nation pourrait : 1° doter d'une manière suffisante le clergé de France; 2° éteindre 50 millions de rente viagère et 60 millions de rente perpétuelle; 3° détruire, par le moyen de ces extinctions, toute espèce de déficit, le reste de la gabelle, la vénalité des charges, et en exécuter le remboursement; 4° enfin constituer une caisse d'amortissement telle que les décimables les moins aisés pussent être incessamment soulagés, et qu'au bout d'un très-petit nombre d'années, tous les décimables, sans exception, pussent être également affranchis de la dîme.

L'abbé Maury s'éleva avec une mâle éloquence contre une proposition qui lui paraissait attaquer dans son essence le droit sacré de propriété. Il en prouva l'injustice, les dangers et même l'inutilité, et prouva admirablement que la manière la plus sûre de ressusciter le crédit, consistait à inspirer une confiance universelle en se montrant universellement juste.

[1] Plus tard, un rapport de Camille Jordan au conseil des cinq-cents portait ce nombre à 150,000.

Voici ses paroles que nous croyons devoir reproduire ici textuellement :

« Comment persuaderez-vous, dit-il, votre fidélité à payer la dette, si vous ne respectez pas même les propriétés? Quand je dis les propriétés, messieurs, je prends ce mot dans son acception la plus rigoureuse. En effet, la propriété est une et sacrée pour vous comme pour nous. Nous sommes attaqués aujourd'hui; mais ne vous y trompez pas; si nous sommes dépouillés, vous le serez à votre tour. On vous opposera votre propre immoralité, et la première calamité, en matière de finances, atteindra et dévorera vos héritages.

» Nous n'avons usurpé les possessions de personne, on ne nous en accuse pas; nos biens nous appartiennent parce que nous les avons acquis, ou parce qu'on nous les a donnés. Nous les avons acquis du produit de nos économies; nous produisons les titres de nos acquisitions; nous les avons faites sous la protection et avec l'autorisation expresse des lois. L'État nous a défendu, en 1749, d'acquérir de nouveaux immeubles, et nous avons obéi. Mais l'édit de main-morte n'a jamais eu d'effet rétroactif, et loin de confisquer nos anciennes propriétés, il les a toutes consacrées. Vous venez de le reconnaître, messieurs, ce droit de propriété des gens de main-morte, dans votre décret de prêt à rente fixe, car vous les avez autorisés à placer ainsi leurs fonds...

» On nous a donné nos biens; les actes de fondation existent. Ce n'est point à la nation (qui n'est, comme le clergé lui-même, comme les hôpitaux, comme les communes, qu'un corps moral), que nos biens ont été donnés. Tout a été individuel entre le donateur qui a

légué, et l'église particulière qui a reçu. On ne connaît aucun don générique fait à l'Église. Les donations d'un très-grand nombre de cures ne sont que des fondations inspirées par la piété de quelques paroissiens, et ne peuvent, par conséquent, retourner à la nation, parce qu'elles n'en viennent point.

» Il est constant et avéré, par les premiers monuments de la législation française, que la nation, en corps, n'a jamais ni stipendié ni doté le culte public, et que l'Église n'a reçu que des donations particulières.

» Les lois les plus anciennes de la monarchie déterminent ou confirment la perception de la dîme; mais elles supposent toutes la préexistence de ce droit. — La dîme fut originairement un don particulier des grands propriétaires qui avaient, dans leur territoire, le droit, très-considérable alors, d'ériger une paroisse, (*jus templi*). Ils cédèrent une portion du terroir à leurs vassaux, en leur imposant, à perpétuité, cette contribution, pour ne pas rester seuls grevés de la dotation des cures dont le principal décimateur, ou donateur de la dîme, retint le patronage, et ils partagèrent également la destination de ce tribut entre les ministres du culte, l'entretien des églises et le soulagement des pauvres. Voilà textuellement la clause de nos plus anciens actes de fondation. Les pauvres sont par conséquent les véritables donataires du tiers de la dîme, et comme nul ne peut renoncer pour eux dans un abandon légal, il est évident qu'il faut les entendre pour les dépouiller. — Le don des dîmes ne vient ni des rois ni de la nation, et par la nature des contrats qui sont les seuls actes fondamentaux des propriétés, il doit être éternel tant qu'il y aura en France un culte et des malheureux.

» Nous sommes devenus propriétaires comme vous, messieurs, par des dons, par des acquisitions, par des défrichements, et la loi nous a garanti nos propriétés comme elle a garanti les vôtres. Vous n'avez d'autre droit sur nos biens que l'enclave du territoire, et si ce titre était admis, il vous dépouillerait tous. Les biens du clergé appartiennent à la nation de la même manière que chaque province lui appartient. Vous n'êtes pas plus autorisés à déléguer aux rentiers les propriétés de l'Église, que vous ne le seriez à leur adjuger le sol de la Champagne ou de la Bourgogne. Quand on dit que le territoire d'un royaume appartient à la nation, on dit seulement qu'il ne peut appartenir qu'à des régnicoles, ou l'on ne s'entend plus.

» Si la nation a le droit de remonter à l'origine de la société pour nous dépouiller de nos propriétés, que les lois ont reconnues et protégées pendant plus de quatorze siècles, ce nouveau principe métaphysique vous conduira directement à toutes les insurrections de la loi agraire. Le peuple profitera du chaos pour demander à entrer en partage de ces biens que la possession la plus immémoriale ne garantit pas de l'invasion. Il dira aussi qu'il est la nation, et qu'on ne prescrit pas contre lui...

» D'ailleurs, en cas d'extinction de nos bénéfices ou de nos monastères, les héritiers de nos fondateurs auraient réellement le droit de rentrer dans la possession de nos biens, si l'acte de fondation avait stipulé la clause de la réversibilité. Or, il existe un grand nombre de titres où cette clause est littéralement insérée, et il est indubitable qu'elle aurait son effet si la nation en ouvrait le recours.

» Les provinces de France où le clergé est le plus

riche en propriétés, sont précisément celles qui ont été le plus récemment réunies à la couronne. Ce n'est pas la nation française qui a doté les églises de ce pays conquis. Quand nous avons justement sanctionné la dette publique, nous avons pensé et dû penser que le fardeau en serait proportionnellement supporté par toutes les provinces du royaume. Or, cette répartition équitable deviendrait impossible si les biens du clergé acquittaient seuls la dette de l'État. Il résulterait de ce système que la Flandre, le Cambresis, le Hainaut et l'Artois paieraient pour plus d'un milliard de la dette nationale, tandis que plusieurs grandes provinces n'en acquitteraient rien ou presque rien...

» C'est par ses incalculables aumônes que le clergé rend les peuples dociles à ses instructions. Comment pourra-t-il les contenir lorsqu'il n'aura plus les moyens de les assister? La charité tient lieu, au royaume, d'un impôt véritablement immense. Depuis que l'Angleterre a usurpé les biens des monastères, quoiqu'elle ait respecté les possessions des évêques, des chapitres, des universités qui sont encore les plus riches de l'Europe, l'Angleterre a été obligée, depuis le règne de Henri VIII, de suppléer aux aumônes du clergé par un impôt particulier en faveur des pauvres, et cette imposition s'élève annuellement à plus de soixante millions [1] dans un royaume dont la population forme à peine le tiers de la nôtre... Calculez et prononcez...

» Vous voulez être libres!... Eh bien souvenez-vous que sans propriété il n'y a plus de liberté, car la liberté n'est autre chose que la première des propriétés sociales, la *propriété de soi*... »

[1] La taxe des pauvres en Angleterre, le pays de Galles et l'Écosse, s'élève à plus de 200 millions.

« On prétend, disait encore l'abbé Maury, qu'il importe de multiplier les mutations? Est-il des propriétés qui changent plus rapidement de mains? Tous les vingt ans il y a mutation. — On veut favoriser l'agriculture? Est-il des terres mieux cultivées que les nôtres. — On assure qu'on doublerait le revenu des hôpitaux, des collèges, etc., en vendant leurs biens au denier trente. Eh! qui voudra acheter si vous mettez pour deux milliards de biens en circulation? les capitalistes trouveront plus de profit au mouvement de leurs fonds que dans l'acquisition des terres...

» Comparez les provinces où l'Église possède des biens; vous verrez qu'elles sont les plus riches. Comparez celles où les ecclésiastiques ont peu de propriétés; vous verrez que la terre s'ouvre à regret pour récompenser les bras languissants de ceux qui la cultivent sans amour.

» Examinez si c'est une sage opération de finance, dans un moment de crise et de détresse, que de rembourser six cent millions d'offices de judicature qui ne coûtent pas six millions d'intérêt annuel à l'état; ou en d'autres termes, s'il est avantageux d'éteindre des dettes constituées à un pour cent d'intérêt, d'ajouter à cette extinction dix millions de dépense annuelle pour le traitement des nouveaux officiers de justice, et de coûter ainsi trente-quatre millions de plus au royaume, chaque année. »

Ailleurs, l'éloquent défenseur du clergé dévoilait avec énergie les manœuvres de ces spéculateurs avides qui attendaient la spoliation des biens ecclésiastiques.

« Secondez, messieurs, disait-il, une conjuration si patriotique; livrez les ministres du culte, vos pasteurs, vos parents, vos compatriotes, à cette horde d'agio-

teurs et d'étrangers. Bannissez de vos campagnes les bénéficiers, les religieux qui y consomment leur revenu, ou plutôt qui le partagent généreusement avec les pauvres. Concentrez à jamais, dans la capitale, toutes les propriétés de l'Église, et revenez ensuite dans vos provinces pour y recueillir les bénédictions de vos concitoyens!... »

Malgré des motifs d'un ordre aussi puissant et si élevé, malgré la raison et surtout malgré la justice, la majorité de l'assemblée consacra l'usurpation des biens du clergé. Sur la proposition de Mirabeau, un décret fut rendu en ces termes, le 2 novembre 1789 : « Tous les biens ecclésiastiques sont à la disposition » de la nation, à la charge de pourvoir, d'une ma- » nière convenable, aux frais du culte, à l'entretien » de ses ministres et au soulagement des pauvres, et » d'après les instructions des provinces. — Dans les » dispositions à faire pour subvenir à l'entretien des » ministres de la religion, il ne pourra être affecté à » la dotation d'aucune cure moins de 1,200 livres » par année, non compris le logement et les jardins » en dépendant. »

Il faut voir, dans les *Considérations* de Burcke *sur la révolution française*, comment cette spoliation fut jugée, par les hommes graves et impartiaux, dans les pays étrangers à la religion catholique. Comparant cette violence aux mesures les plus cruelles des conquérants barbares, l'illustre écrivain anglais trouve que chez les Romains le droit de la guerre autorisait, du moins, de telles rigueurs. Le tyran de l'Angleterre, Henri VIII lui-même, dans un de ses actes les plus iniques, voulut conserver l'apparence d'une sorte d'équité : car, avant de dépouiller les communautés religieuses,

il ordonna la vérification des prétendus crimes et abus reprochés aux congrégations monastiques; et, ne les regardant pas encore comme un titre suffisant, il trouva le moyen de se procurer l'abandon formel de tous les biens des monastères. Les ménagements de Henri VIII étaient donc ainsi une sorte d'hommage rendu à la justice par le despotisme. « Si le hasard avait réservé ce tyran, de nos jours, dit Burcke, quatre mots techniques auraient fait toute l'affaire et lui auraient épargné ces embarras. Aurait-il eu besoin d'autre chose que d'une courte formule d'enchantement : *Philosophie, lumières, liberté, droits de l'homme?* »

Au surplus, il est bien démontré aujourd'hui par les documents les plus authentiques de l'histoire contemporaine autant que par les événements, que la confiscation des biens du clergé n'avait pas, pour objet réel, d'éteindre la dette publique, d'améliorer l'état de l'agriculture et de remédier aux abus qui avaient existé dans la répartition des revenus du clergé. Ces avantages pouvaient s'obtenir par d'autres voies et sous d'autres formes. Détruire l'influence de la religion catholique et la religion elle-même, en détruisant ses institutions, enrichir des spéculateurs, telle fut la double pensée qui semble avoir présidé à cet acte d'iniquité légale. L'avenir se chargea de réaliser bientôt les avertissements et les jugements prophétiques des abbés Sieyès et Maury.

Quelques mois s'étaient à peine écoulés [1] que l'assemblée nationale, poursuivant son œuvre de destruction, supprimait et interdisait tous les ordres et congrégations religieuses des deux sexes dans lesquels on faisait des vœux monastiques solennels. Les saintes

[1] 13 février 1790.

filles de saint Vincent-de-Paule, les religieux dévoués aux soins des pauvres et des aliénés, les congrégations savantes, rien ne put trouver grace à ses yeux. Ce fut au nom des lumières, de la liberté et de l'humanité que les religieux des deux sexes furent chassés de leurs monastères et réduits bientôt à implorer la pitié publique. Il ne fut permis à aucun d'eux de suivre en paix une vocation libre et volontaire. On confondit, dans la rigueur cruelle d'un principe absolu, les ordres hospitaliers et enseignants, si précieux et si nécessaires à la France, avec les congrégations exclusivement livrées à la vie contemplative et les ordres mendiants. Sous le prétexte de quelques abus devenus déjà bien rares et dont le gouvernement, d'accord avec l'autorité ecclésiastique, pouvait facilement faire disparaître les dernières traces et prévenir le retour, les plus belles et les plus anciennes institutions du christianisme furent proscrites à jamais. L'enfance et le malheur perdirent leurs plus généreux appuis, et les pauvres, dépouillés d'une tutèle bienfaisante, furent désormais livrés aux calculs de l'arithmétique administrative et de l'égoïsme individuel.

Quoiqu'il en soit, la confiscation des biens du clergé, dont la suppression des ordres religieux ne fut que la conséquence logique, changeait radicalement le système de finances suivi jusqu'à ce jour. Le prétendu motif de la spoliation avait été l'extinction de la dette publique. D'après ce principe, il eût été naturel d'affecter exclusivement les nouveaux biens nationaux à servir de gage et de paiement aux créanciers de l'état. Mais ce n'eût été favoriser qu'imparfaitement le vaste système de crédit, ou plutôt d'agiotage, qu'avaient conçu les meneurs de l'assemblée. Ceux-ci avaient aperçu,

dans cette masse énorme de propriétés foncières, les moyens de faire revivre des chances de fortune semblables aux spéculations de Law. On voulait d'ailleurs intéresser la multitude aux actes de la révolution. Aussi, au lieu de se borner à créer des *assignats*, c'est-à-dire à échanger les titres des créances en délégations sur la vente des domaines nationaux, on établit un *papier-monnaie* ayant un cours forcé dans tout le royaume et dont on se réservait tacitement la faculté de multiplier indéfiniment les émissions. Le projet spécieux que présenta à cet égard, à l'assemblée nationale, M. Anson, rapporteur du comité des finances, fut accueilli avec empressement par une majorité qui sans doute n'était point encore initiée aux secrètes combinaisons des spéculateurs.

Le décret, rendu le 17 avril 1790, portait : qu'il serait créé pour 400 millions d'assignats-monnaie représentant les biens nationaux mis par plusieurs décrets à la disposition de la nation : que ces assignats-monnaies seraient depuis mille jusqu'à deux cents livres : qu'ils porteraient un intérêt de 3 et demi pour 100, compté par jour, de sorte que l'assignat de 1,000 livres vaudrait par jour 1 sol 8 deniers ; celui de 300 liv., 6 deniers ; celui de 200 liv., 4 deniers, etc. Le 30 du même mois, l'assemblée nationale, dans une adresse aux Français, rédigée par le comte de Montesquiou, exposa les considérations qui avaient motivé cette grande mesure et invoqua la confiance publique en faveur du nouveau numéraire.

Mais, quelques mois après, d'autres besoins réclamaient déjà d'autres ressources. Le 27 août 1790, M. de Montesquiou, au nom du comité des finances, présenta à l'assemblée un tableau de la dette publique

qui appelait de graves efforts et d'énergiques moyens que le comité n'osait indiquer. Mirabeau s'empara de la question, et, dans un discours qui produisit une sensation profonde, il proposait : 1° de rembourser la totalité de la dette publique en assignats, sans intérêts; 2° de mettre en vente sur-le-champ la totalité des domaines nationaux et d'ouvrir à cet effet des enchères dans tous les districts; 3° de recevoir, en paiement des acquisitions, les assignats à l'exclusion de l'argent et de tout autre papier; 4° de brûler les assignats à mesure de leur rentrée.

Il ne s'agissait de rien moins, on le voit, que d'ajouter environ deux milliards d'assignats, avec cours général et forcé, aux quatre cent millions déjà existant. Cette mesure audacieuse et imprudente fut d'abord combattue dans un mémoire de M. Necker où l'on trouvait ces observations si remarquables : « Soit en consultant la raison, soit en consultant l'expérience, soit en s'arrêtant aux idées communes, on s'effraye également de ces deux milliards et demi de papier-monnaie. Comment forcer un créancier à prendre des billets dont on ne pourrait faire qu'un seul usage, à se soumettre à un discrédit inévitable qui ne pourrait profiter qu'à l'état? Et quel serait ce profit?.... L'état n'est point un joueur à la baisse..... L'idée de convertir la dette nationale en assignats est vaste. Mais la morale, qui embrasse tout, la rejette. On dirait aux créanciers de l'état : Achetez des biens nationaux....; mais dans quel lieu? Mais tous les créanciers en trouveront-ils d'une valeur égale à leur créance? en trouveront-ils qui soient à leur convenance? Enfin on ignore la valeur des biens nationaux dégagés des droits féodaux, et des forêts que vous avez décidé ne devoir

pas être comprises dans la vente. Il faudra prendre sur le produit de ces ventes : 1° un milliard 816,000 livres, pour la dette publique exigible; 2° quatre cent millions d'assignats déjà décrétés, et deux cent millions qu'il sera peut-être nécessaire de décréter en supplément pour achever le service de cette année. Si la somme des assignats excède la valeur des domaines nationaux, la concurrence élèvera les uns et baissera les autres, et c'est là le véritable danger. Je crois voir un passage étroit où la multitude se précipite. Tous sont froissés, plusieurs périssent.... — On dit qu'il faut multiplier le numéraire fictif pour favoriser la vente des biens nationaux. Il y a en France deux milliards de numéraire, plus 400 millions d'assignats. Il faudra encore augmenter cette dernière somme pour faire face aux besoins de l'année! Ainsi peut-on craindre que le manque de signes d'échange nuise à des ventes auxquelles on pourrait raisonnablement aussi affecter les effets de la dette publique? »

La discussion fut ajournée au 10 septembre. Peu de jours avant cette époque, M. Necker annonça à l'assemblée nationale la détermination qu'il avait prise de se retirer des affaires, et vit cette communication accueillie par la plus profonde indifférence.

Parmi les adversaires du projet de Mirabeau, on distingua particulièrement M. de Talleyrand, évêque d'Autun, et M. Dupont de Nemours (le disciple et le biographe de Turgot). Le premier, développant les théories les plus savantes sur les monnaies, le change et les principales questions d'économie politique, science à laquelle ses études et sa vocation semblaient devoir le rendre étranger, démontra avec une rare lucidité les dangers de la proposition soumise à l'assem-

blée. Il demanda qu'il ne fût point créé d'assignats forcés pour le remboursement de la dette exigible, et que les créances sur l'état, sous les formes et les modifications indiquées par le comité d'aliénation, fussent reçues en payement des bien nationaux.

Le second, qui avait déjà publié sur les assignats une brochure remarquable dénoncée à l'assemblée, combattit avec conviction et talent une mesure dont il exposa d'une manière toute prophétique les conséquences funestes. Il conjurait l'assemblée de se borner à créer des obligations nationales remboursables au moyen de la vente des domaines nationaux. On remarqua qu'il s'appuyait des calculs publiés par l'illustre et malheureux Lavoisier, qui lui-même avait invoqué l'autorité d'Adam Smith, dont le nom fut ainsi prononcé pour la première fois à la tribune française.

Mirabeau soutint sa proposition, et son discours, qui résumait une discussion aussi importante, peut être regardé comme un de ses plus beaux triomphes parlementaires. Le plan qu'il avait proposé fut adopté le 29 septembre 1790, sauf la réserve qu'il n'y aurait pas en circulation au-delà de 1,200 millions d'assignats, y compris les 400 millions déjà décrétés, et qu'il n'en serait pas fait de nouvelle émission sans un décret du corps législatif. Cette mesure fut complétée par la fabrication et l'émission de 100 millions d'assignats de 5 fr. qui durent remplacer pareille somme d'assignats de 1,000 et 2,000 liv. supprimés.

L'assemblée nationale décréta enfin (le 14 février 1791), qu'une régie nationale ferait fabriquer et vendre du tabac au profit du trésor public, en acquittant les mêmes droits que les particuliers fabricants et débitants de cette denrée.

Indépendamment de ces grandes opérations, la contribution foncière avait été fixée au *sixième* du revenu, la contribution immobilière au *dix-huitième*, les loteries maintenues, et dans une adresse aux Français, l'assemblée nationale exposa (24 juin 1791) l'ensemble de ses travaux financiers, en indiquant des soulagements progressifs dans diverses parties des impositions indirectes. La rédaction de cette proclamation fut confiée à Dupont de Nemours.

Il résultait de la comparaison des contributions existant avant 1789, d'avec celles réglées depuis la révolution, que la nation allait être soulagée de 225,094,735 l.

En effet, on portait à. . .	769,363,282 le total des
anciennes contributions, et les nouvelles à.	586,901,590 seulement.
Ainsi il y avait une première diminution de. . .	182,461,892 l.
De plus il fallait déduire . . . . 6,500,000 (affectés aux décharges et modérations) et. 36,132,851 payés à la décharge de la nation par les anciens privilégiés soumis à la loi générale, ce qui portait la diminution réelle des charges publiques pour les contribuables peu aisés ou non	42,652,851
privilégiés à.	225,094,743 l.

Dans cette adresse, on faisait remarquer aux citoyens : qu'ils étaient soulagés de la dîme en entier,

de la milice en entier, de toute la portion des droits féodaux supprimés sans indemnité, de la mendicité des moines, de 80 millions sur 113 auxquels se montaient les frais de perception et de régie des anciennes impositions, etc. Mais on se gardait bien de dire que la milice devait reparaître sous d'autres formes : que les frais de justice et du culte, l'entretien des hôpitaux et le soulagement des pauvres, étaient désormais à la charge de la nation : que dans le fait il n'y aurait que déplacement et non économie. Enfin, l'on se taisait sur le système employé pour acquitter la dette publique, système marqué du double caractère de la spoliation et d'une aventureuse témérité. Au 1er mars 1791, il y avait déjà un déficit de 41 millions par mois dans les recettes, et, à la fin de l'année, il s'élevait à 600 millions. A la même époque les assignats perdaient à Paris 69 pour 100 : notre magnifique colonie de Saint-Domingue était dévastée et enlevée à la France; c'était 600 millions de capitaux perdus pour les propriétaires français.

L'*assemblée législative* qui succéda à l'assemblée nationale ou *constituante*, entraînée rapidement par un mouvement politique qu'elle ne pouvait maîtriser, ne s'occupa guère de finances ni d'économie publique. On ne connaît que trop la suite des événements qui, effrayant sa faiblesse, lui firent convoquer cette *convention* dite *nationale* dont le nom est demeuré attaché au plus déplorable des forfaits et à des actes d'une sauvage et formidable énergie.

Nous ne reviendrons pas ici sur les causes qui ont ainsi dénaturé et ensanglanté une révolution dont le résultat se serait borné à la réforme des abus et à l'amélioration de toutes les institutions sociales, si elle avait

été réellement dictée par un retour sincère aux grands et immuables principes d'humanité, de liberté et de justice consacrés par la philosophie chrétienne. Nous avons indiqué ailleurs l'origine de cette déviation funeste, et nous croyons qu'il sera facile à l'observateur de bonne foi d'apprécier, dans les désastres de la France, la part due à la double influence du philosophisme moderne, et des nouvelles doctrines d'économie sociale qui tendaient ouvertement, et par des voies diverses, au renversement de l'antique édifice religieux et monarchique. Sans doute les théories des économistes ne lui étaient pas directement hostiles. Plusieurs écrivains ne demandaient que des améliorations raisonnables et désirables dans l'intérêt de la monarchie elle-même et dans celui des divers ordres de l'État. Mais à côté du désir d'améliorer se trouvait le danger d'innover, et surtout d'innover subitement, sans transition, sans ménagement pour les droits acquis et pour des habitudes invétérées. L'amour de l'humanité avait inspiré de séduisantes utopies; des hommes inexpérimentés en précipitèrent l'application; les passions haineuses et avides s'en emparèrent. Le bien public servit de prétexte aux plus odieuses injustices, et la nation ne recueillit de tant de sacrifices que le désordre, l'anarchie, la banqueroute et le despotisme.

CHAPITRE XI.

ÉCONOMISTES FRANÇAIS DU RÈGNE DE LOUIS XVI.—TURGOT.—CHASTELLUX. NECKER.—MORELLET.—LAVOISIER, ETC.—ORATEURS REMARQUABLES DES ASSEMBLÉES CONSTITUANTE ET LÉGISLATIVE.

Nous avons fait connaître précédemment quels avaient été les chefs et les principaux disciples des di-

verses sectes d'économistes qui prirent naissance sous Louis XV et qui se ralliaient plus ou moins aux rédacteurs de l'*Encyclopédie*, aux philosophes et aux publicistes novateurs de cette époque. Les mêmes doctrines continuèrent d'être développées et préconisées par la plupart des mêmes écrivains pendant le règne de Louis XVI, jusqu'au moment où l'assemblée constituante se chargea de les traduire en pratique de gouvernement.

De tous les économistes qui appartiennent à cette période historique, Turgot est sans contredit le plus remarquable, non comme ministre, mais comme écrivain. Parmi ses nombreux écrits d'administration et d'économie politique, on doit distinguer, surtout, les *Réflexions sur la formation et la distribution des richesses*, dans lesquelles il a devancé en quelque sorte les célèbres théories d'Adam Smith, son confident, son ami, et, à quelques égards, son disciple. Turgot écrivait ces réflexions en 1767, neuf ans avant l'apparition des *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, et les avait publiées en 1774, cinq ans avant que l'ouvrage de Smith ne fût entièrement terminé [1].

Quoique Turgot accorde la part la plus étendue à la terre dans la production des richesses, les deux écrivains sont complètement d'accord sur les principes de l'agriculture et du commerce, sur les progrès de la société qui ont amené la division du travail et sur ses avantages incontestables. Ils s'accordent pareillement sur les éléments du prix des productions et des mar-

[1] M. Dupont de Nemours l'affirme ainsi. Cependant M. le comte Germain Garnier atteste qu'il existe un manuscrit d'Adam Smith, de 1755, dans lequel se trouvent exposées plusieurs des questions les plus importantes qui font l'objet de ses recherches. D'ailleurs Adam Smith avait commencé en 1752 ses premières leçons sur l'économie politique.

chandises, tant à leur fabrication qu'au marché; sur l'introduction et l'utilité de la monnaie; sur la formation des capitaux et leur emploi; sur le crédit ou l'effet des promesses de paiement données par des hommes solvables; sur l'intérêt de l'argent, enfin sur la nécessité de laisser aux conventions et au commerce une entière liberté.

Ces deux auteurs, qui s'étaient liés assez étroitement, s'étaient-ils communiqué leurs pensées, s'étaient-ils mutuellement inspirés à l'école de David Hume, ou, enfin, les seules déductions d'un esprit philosophique les avaient-elles conduits l'un et l'autre aux mêmes résultats? C'est ce que nous n'oserons décider. Mais dans une question, au reste, d'un intérêt purement historique, il nous semble que l'antériorité de la publication doit assigner le rang et l'honneur de toute innovation scientifique. Nous n'hésitons donc pas à attribuer à Turgot le mérite d'avoir devancé tous les autres écrivains modernes, et notamment Adam Smith, dans l'induction du grand principe de la division du travail, principe que d'ailleurs on pourrait revendiquer pour Colbert, et dans les temps anciens, pour Platon et les premiers législateurs de l'Égypte. Les idées de Turgot ont été exprimées avec une extrême concision. Toutefois on y trouve le germe de la plupart des théories qui ont été depuis développées avec tant de talent par Smith et par ses disciples en France et en Angleterre.

On ne lit plus guère aujourd'hui que par un intérêt de curiosité les ouvrages de la plupart des économistes français antérieurs à Turgot ou ses contemporains. Pour les bien juger, il faut se reporter aux temps, aux mœurs, aux institutions, aux usages et aux préjugés

de cette époque si différente de celle où nous vivons. On doit distinguer toutefois de cette foule d'écrits voués à l'oubli, l'ouvrage du marquis de Chastellux, intitulé: *De la félicité publique*[1], et dans lequel il a prouvé avec beaucoup d'érudition et de talent l'influence des lumières sur le bonheur des peuples. Des recherches profondes, des vues ingénieuses se réunissent en faveur de cette importante vérité. Mais quel que soit le mérite réel de cet ouvrage, on ne saurait voir qu'une exagération passionnée dans le jugement de Voltaire qui le place au-dessus de l'*Esprit des lois*. Le marquis de Chastellux, publia aussi, en 1787, un *Discours sur les avantages et les désavantages qui résultent pour l'Europe de la découverte de l'Amérique*. Cette question, proposée par l'abbé Raynal, est résolue en faveur des avantages produits par cet événement. Suivant La Harpe, ce morceau est le plus remarquable qui soit sorti de la plume de son auteur.

Du reste la plupart des écrivains de ces écoles, entraînés par l'impulsion du siècle, se laissaient facilement aller à des rêves séduisants pour le bonheur des générations futures, et leurs vœux, en faveur des progrès de l'avenir, vont, quelquefois, jusqu'à leur faire sacrifier à ce but, les intérêts, la paix et les jouissances du présent. Il est assez remarquable que ce caractère particulier aux philosophes et aux économistes de ce temps, soit encore celui des philosophes et des économistes de notre âge. Peut-être il révèle ce besoin de perfection et de progrès placé au fond de l'homme intelligent et qu'humilie le sentiment de sa déchéance. Mais n'est-il pas aussi une preuve de sécheresse ou d'orgueil? car à Dieu seul appartient l'avenir; et les

[1] Publié en 1772.

hommes auraient déjà beaucoup fait pour les générations futures s'ils rendaient leur propre vie heureuse par la justice et la vertu, et préparaient ainsi l'avenir de leurs enfants.

L'abus des doctrines absolues dont la France a fait une si mémorable et cruelle expérience avait été dès long-temps aperçu et apprécié par plusieurs écrivains estimables, et entre autres par M. Necker, témoin des fâcheux résultats de l'administration de Turgot. Voici ce qu'il écrivait en 1784[1], après son second ministère, après avoir repoussé la proposition, alors fort accréditée, d'un impôt unique établi sur les propriétés foncières : « Peut-être, dit-il, serait-ce l'occasion d'observer ici qu'il y a un grand vice dans les abstractions en économie politique ; c'est que les effets de l'opinion et de l'imagination n'y sont jamais pris en considération, et qu'on y voit encore du même œil le présent et l'avenir. On prend un royaume en masse et dans l'espace vague des temps. Si la durée d'une génération ne suffit pas à l'exécution de ses idées, on porte ses vues plus loin, et c'est la postérité entière qu'on embrasse dans ses projets.

» Si les lois, si la politique des autres nations, viennent gêner les combinaisons chimériques auxquelles on s'abandonne, on associe ces mêmes nations au système qu'on a conçu, et l'on étend son humanité, l'on agrandit sa bienfaisance de tout l'espace dont on a besoin pour faciliter le jeu de ses propositions. Mais, à des idées générales qui imposent si facilement, j'en voudrais opposer une qui peut mériter aussi quelque attention : c'est que toutes les fois qu'on se permettra de retrancher, des combinaisons sur l'administration,

[1] *De l'Administration des Finances.*

ces deux grandes considérations, *le moral et le temps, tous les devoirs disparaîtront.*

» Qu'importeraient en effet à un gouvernement la grandeur des impôts et leur distribution mal-habile? que lui importerait la profusion des grâces et des dépenses superflues? que lui importeraient même le désordre et le bouleversement des fortunes, si, supputant dans l'éloignement les mouvements divers de la circulation, il lui suffisait que la succession des années rétablit insensiblement l'équilibre qu'il aurait détruit? Qu'importeraient à ce gouvernement de plus grands maux encore, la misère du peuple, la guerre et ses destructions, s'il pouvait s'en consoler par cette réflexion *qu'au bout d'un temps donné la population se proportionne à la somme des subsistances?* Que lui importerait enfin le ménagement de la tranquillité publique, si, dédaignant dans tous ses calculs, l'opinion et le moral, et confondant ensemble les hommes et les choses, il prétendait les assujétir aux mêmes lois et les mouvoir par les mêmes ressorts? Quelle effrayante morale, quelle aride insouciance ne seraient pas l'effet de cette manière de juger et de sentir, et qu'il est dangereux de s'égarer dans ces généralités où tous les devoirs se délient parce que les principes qui les enchaînent ne tiennent plus à rien!

Une des erreurs de ces raisonnements qui conduisent si loin, c'est qu'en ne faisant nul compte du temps, on applique à l'homme, dont la vie n'est que d'un instant, des calculs qui n'appartiennent qu'à une durée indéfinie; et par une contrariété singulière, en ne faisant nul compte du moral, on néglige dans l'homme cette partie spirituelle de lui-même qui étend et multiplie ses sentiments par la prévoyance.

» Que faut il donc pour juger sainement des importantes questions de l'économie politique? Il faut rapprocher de notre nature les idées spéculatives et les plans d'administration. Il faut les allier à notre durée et aux affections morales qui constituent la partie essentielle du bonheur ou du malheur. Alors on ne sacrifiera point dans ses projets le présent à l'avenir; alors on n'imaginera pas que tout est égal parce que la révolution des mêmes causes produit les mêmes effets; alors on ne croira pas que tout puisse être réparé par cette circulation qui rend aux uns ce qu'elle ôte aux autres; et l'on apercevra que la justice, cette vertu si nécessaire dans l'état de société, n'est ellemême fondée que sur des droits et des rapports passagers. »

En lisant ces paroles si sages et si vraies, on répète involontairement le mot de Burcke : « *Ah! si sa pratique avait valu sa théorie!* » Mais, en déplorant que des circonstances trop fortes aient paralysé les bonnes intentions du ministre, on ne saurait refuser à l'écrivain et au publiciste une grande sagacité dans le jugement qu'il porte des hommes et des affaires, lorsque éclairé par des regrets tardifs et une cruelle expérience, il était devenu simple spectateur du mouvement révolutionnaire qui se développait en Europe.

En 1791, du fond de sa retraite, il exprimait ainsi ses tristes appréhensions[1] : « On ne peut juger encore avec certitude le résultat de toutes les ambitions et de toutes les jalousies que le nouvel ordre de choses amènera. Ce ne fut pas la première année de la mort d'Alexandre que les co-partageants de son empire entrèrent en mésintelligence et en querelle...Mais

[1] *De l'Administration de M. Necker, par lui-même.*

il est une autre circonstance du moment qui, en occupant tous les esprits dans le même sens, devient un principe d'action. L'on est tout entier à un grand objet d'intérêt, *à la spéculation que présentent les biens immenses du clergé devenus le domaine de la nation.* Les uns y pensent afin de réaliser leur fortune, d'autres pour se sauver des assignats, d'autres pour revendre avec profit, et, comme au-delà des prix d'estimation, les municipalités sont admises au partage du produit des ventes, chacun semble courir au butin et tout le monde est séduit par cette Cocagne...

» ..... On est véritablement effrayé en cherchant à présager le dernier degré de la désorganisation civile, politique, morale et religieuse, auquel des génies dangereux ou des esprits désordonnés voudraient insensiblement nous conduire. Ils auront, n'en doutons pas, un abus à dénoncer, une épouvante à donner, jusqu'à ce qu'ils aient amené le nivellement le plus absolu des hommes, et des choses... »

Faisant allusion aux décrets relatifs à la constitution civile du clergé, Necker s'écrie : « Monarque infortuné!... Ah! si par un sentiment d'indifférence pour la religion, le roi eût négligé les devoirs des fêtes solennelles, il serait devenu le héros de la philosophie du jour, et les écrivains sans principes qui gouvernent la multitude auraient trouvé, pour le louer, des motifs que la vie la plus morale du meilleur des princes ne leur a pas fournis. — Vous n'aviez pas sûrement prévu tous ces malheurs, vous qui auriez pu les éloigner en n'exigeant pas un serment inutile, *ou en consentant du moins à déclarer que vous n'aviez pas entendu toucher au spirituel.....* » Enfin dans la profonde indignation qui l'oppresse à la nouvelle des traite-

ments odieux subis par les sœurs de charité, Necker termine ainsi son ouvrage : « O généreux Français! à quelle nation de sauvages avez-vous cédé votre place?... »

Après les écrits si remarquables de Turgot et de Necker, on doit citer, dans un ordre moins élevé, les *travaux* des abbés Morellet, Roubaud et Beaudeau, les *ouvrages* de Letrosne, de Linguet, de Caseaux, de Sénac de Meilhan, de Monthyon, de Dupont de Nemours; les *Mémoires* de M. de Malesherbes sur la réduction des dépenses publiques, sur le défrichement des terres incultes, et sur l'histoire du droit public en France, en matière d'impôts : les *Recherches sur la population de la France* par M. Moheau : le *Mémoire* sur le même sujet du chevalier de Pommelles : l'ouvrage intitulé : *Richesses et ressources de la France*, par Bonvallet-Desbrosses : les *Mémoires sur le commerce de la France et des colonies*, par M. de Tholosan, etc. En 1791, le célèbre chimiste Lavoisier publia un *Traité de la richesse territoriale de la France*, qui fut regardé comme une sorte de modèle de la manière dont on pourrait exposer les faits de l'économie politique. Ce traité n'était cependant que l'ébauche d'un grand ouvrage dont le plan était fait et les matériaux rassemblés, mais qui est perdu pour nous comme tant d'autres fruits du génie de cette illustre victime de nos discordes civiles. Lavoisier avait aussi travaillé à un *Essai d'arithmétique politique*, qui fut depuis terminé par Lagrange.

Ces ouvrages et les débats de l'assemblée constituante et de l'assemblée législative, dans lesquels, à titres divers, figurent principalement les noms de Mirabeau, de M. de Talleyrand, de Dupont de Ne-

mours, Rabaud-Saint-Étienne, Sieyès, l'abbé Maury, Rœderer, de Montesquiou et Anson, complètent l'aperçu des travaux d'économie politique du règne de Louis XVI.

CHAPITRE XII.

DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE EN ANGLETERRE SOUS LE RÈGNE DE LOUIS XVI. —LES DEUX PITT. —TRAITÉ DE COMMERCE AVEC LA FRANCE EN 1786. — JAMES WATT. — RICHARD ARKWRIGHT. — ÉCONOMISTES ANGLAIS. — ADAM SMITH, FONDATEUR DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE MODERNE.—ARTHUR YOUNG.—PRICE.

Dans le cours de cette période historique, l'Angleterre, ainsi que nous l'avons fait connaître précédemment, dut soutenir une guerre longue et onéreuse contre ses colonies d'Amérique, la France et l'Espagne. Elle entra dans cette lutte contre l'avis de William Pitt, premier comte de Chatam, dont le dernier soupir, cependant, fut une protestation contre l'indépendance des Anglo-Américains. Mais la Grande-Bretagne, grace à l'habileté de ce grand homme d'état, se releva bientôt de cette crise. Le second comte de Chatam, illustre fils d'un illustre père, premier lord de la trésorerie à l'âge de vingt-trois ans, avait dirigé ses premiers efforts vers l'amélioration du système des finances, et ses talents obtinrent d'éclatants succès. En réduisant à l'intérieur les droits sur le thé, les liqueurs spiritueuses et autres objets, il porta un coup sensible à la contrebande, multiplia la consommation et prouva qu'on peut accroître le produit d'un impôt en diminuant sa quotité. Pitt fit adopter des taxes sur les objets de luxe et les vins étrangers : il établit la concur-

rence dans les emprunts et réforma le mode de perception adopté pour les douanes. Au moyen de ces mesures et de diverses économies, il parvint, en 1786, après avoir pourvu convenablement à tous les services, à réaliser un excédant de 900,000 liv. sterl. (22,500,000 fr.). Réunissant à cette somme le produit de quelques taxes peu onéreuses, il forma un fonds annuel d'un million de livres sterling (25,000,000 fr.) qu'il appliqua au rachat progressif de la dette publique, portée alors à 6,225,000,000 fr. (la guerre d'Amérique l'avait accrue d'environ trois milliards.) Ce fonds d'amortissement s'augmentait chaque année des intérêts des effets publics rachetés et des sommes dont il n'avait pas été fait emploi. La destination en fut considérée comme sacrée. C'est ainsi que Pitt réalisa la pensée que Robert Walpole avait conçue, et qui fut l'objet du fameux bill d'amortissement.

Pitt fut également l'auteur du traité de commerce avec la France, conclu le 26 septembre 1786, et qui a été sévèrement critiqué dans les deux pays, quoiqu'il soit constant aujourd'hui qu'il a été très-avantageux à l'Angleterre.

Ce ministre partageait à un haut degré l'ardeur jalouse de ses compatriotes pour l'abaissement de la France dont il redoutait la rivalité. Sa politique, pendant le développement de la révolution française, bien que circonspecte et réservée, ne pouvait être contraire à ce sentiment national. Aussi, refusa-t-il d'écouter les propositions de la Prusse et de l'Autriche qui demandaient le concours de l'Angleterre pour délivrer le malheureux Louis XVI. Il se contenta de rappeler son ambassadeur quand le roi fut privé de l'exercice de sa puissance, et de renvoyer celui de la république

française lorsque le plus odieux des attentats fut consommé. La guerre que l'Angleterre eut ensuite à soutenir contre la révolution lui fut déclarée par la Convention nationale. L'éternel reproche que la postérité aura à adresser à la mémoire de Pitt, si toutefois il n'a pas secondé les factieux en France, sera du moins de n'avoir pas fait, pour préserver la France et l'Europe des malheurs qui les menaçaient si visiblement, la moindre partie des efforts que l'Angleterre dut déployer pour se défendre elle-même.

Ce fut sous l'administration des deux Pitt que le commerce et les manufactures prirent en Angleterre un nouveau degré d'accroissement et de perfection.

Le génie de *James Watt* avait, dès 1764, trouvé le moyen de compléter et d'utiliser l'admirable découverte française de la *machine à vapeur* [1] qui languissait sans résultat depuis un demi-siècle, et par là fit opérer une immense et féconde révolution dans l'exploitation des mines de houille, dans la métallurgie et dans plusieurs branches de l'industrie manufacturière. D'un autre côté, Richard Arkwright, barbier de Preston, inventait, quelques années plus tard (en 1769), le mécanisme principal de la machine à filer le coton. Ces découvertes, successivement perfectionnées, et dont la dernière, en opérant la substitution de cylindres mécaniques tournant en sens inverse aux doigts des fileuses, allait changer le commerce du monde, assurèrent à l'Angleterre le monopole d'une industrie dont furent dépouillées violemment les manufactures de l'Inde. Dès ce moment tous les efforts du peuple anglais se tournèrent vers l'application des machines à tous les genres de fabrication. L'exploitation étendue

[1] Inventée par Papin, français.

des mines de fer et de houille du royaume, et des communications par terre et par eau offertes de toutes parts au commerce intérieur, complétèrent ce système d'amélioration qui, de nos jours, semble avoir atteint son apogée. C'est ainsi que le peuple anglais devait parvenir à accroître la masse de ses produits manufacturés, de manière à fournir tous les marchés du monde, et même à dépasser un jour les limites possibles de la consommation.

Cette époque, si favorable aux faits pratiques de l'administration et de l'économie publique, fut aussi la plus remarquable, en Angleterre, sous le rapport des doctrines théoriques. Déjà fort avancée par les travaux de David Hume, la science économique reçut une nouvelle illustration et acquit une plus haute importance des écrits d'Adam Smith, l'ami et le disciple de l'historien philosophe.

Fils d'un inspecteur des douanes en Écosse, Smith était, en 1751, professeur de logique et de morale à l'université de Glasgow. Dans ses cours il se livrait à l'examen des réglements politiques fondés, non sur les principes de justice, mais sur l'utilité et les convenances seules, et c'est sous ce point de vue qu'il envisageait les institutions relatives au commerce, aux finances et aux établissements ecclésiastiques et militaires. Là était le germe de l'ouvrage qui devait assurer à son nom une universelle célébrité.

En 1759, Smith fit paraître sa *Théorie des sentiments moraux*, déjà exposée et développée dans ses leçons de morale, et qu'il fait reposer sur le principe de la *sympathie*, selon lui première loi de l'univers moral. Ce système philosophique, qui était aussi celui de Hume, est présenté avec talent par Smith. Mais il est

facile de voir qu'il conduit nécessairement à une conséquence funeste, la *fatalité*, car la sympathie étant involontaire et fatale, en l'adoptant comme une loi morale, il ne dépendrait plus de nous d'être vicieux ou vertueux.

Smith vint à Paris en 1763 et en 1765. Il se lia à cette époque avec Quesnay et Turgot, se mit en relation avec la plupart des économistes leurs contemporains, et fut à même de connaître et d'apprécier les théories qui se partageaient alors les différentes sectes d'économie politique. Frappé de plusieurs vérités aperçues par les économistes français, il reconnut toutefois que les unes étaient d'une faible utilité dans la pratique et que les autres se contredisaient, dans l'application, par des circonstances accessoires que l'analyse théorique n'avait pas fait entrer dans ses calculs. Étudiant plus profondément les mystères de la formation et de la distribution des richesses, il lui fut démontré que l'agent universel de la production était le *travail*, et il s'attacha à analyser la puissance de cet agent, comme à rechercher les causes qui le produisent et l'accroissent. Smith publia, en 1776, le résultat de ses méditations sous le titre de *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*. L'apparition de cet ouvrage fut regardée comme une ère nouvelle dans l'histoire de la science de l'économie politique. La doctrine de Smith, en effet, différait essentiellement de celle des autres économistes par le point duquel ils partaient les uns et les autres pour établir leurs théories. Les économistes et Turgot lui-même, remontaient à la terre comme source primitive des richesses. Smith s'appuie sur le travail comme l'agent universel qui les produit. Or, le travail étant une puissance

dont l'homme est la machine, il en résulte, pour Smith, que l'accroissement de cette puissance ne doit guère trouver d'autres bornes que celles, presque indéfinies, de l'intelligence et de l'industrie humaine, et qu'elle est susceptible d'être dirigée par des conseils et perfectionnée par les secours de la méditation. La terre au contraire (à part l'influence qu'a le travail sur la nature et la quantité de ses productions), est entièrement hors du pouvoir des hommes sous les autres rapports qui pourraient rendre plus ou moins avantageuses son étendue, sa situation et ses propriétés physiques.

En examinant les diverses natures de travail plus ou moins nécessaires à la société, Smith en avait distingué deux sortes, l'une qu'il qualifiait de *travail productif*, l'autre de *travail improductif*. Le travail *productif* est celui qui se réalise sur un objet matériel, qui laisse après lui des traces de son opération, et dont le produit peut être la matière d'une vente ou d'un échange. Il met dans cette classe le travail de presque tous les ouvriers, artisans, marchands, etc. Le travail *improductif* est celui qui ne laisse après soi aucune trace de son existence, celui dont l'effet s'évanouit au moment même qu'il est produit, celui enfin qui ne se fixe ou ne se réalise sur aucun objet qui puisse être ensuite la matière d'une vente ou d'un échange. Dans cette classe sont le travail de tous les domestiques attachés au service personnel, celui de certains artistes, tels que les orateurs, les musiciens, les comédiens, etc., celui de certaines professions savantes, telles que celles de médecin, d'avocat, etc.; celui enfin des magistrats et de tous les employés au service de l'état, depuis le soldat jusqu'au souverain.

Smith convient que dans cette classe de *travailleurs non productifs*, se trouvent comprises certaines professions que l'on ne peut s'empêcher de regarder comme extrêmement utiles. Et, en effet, puisque tout ce qui compose l'organisation du gouvernement, l'administration de la justice et de la force publique, se trouve renfermé dans cette classe, il faut bien tomber d'accord qu'elle comprend même le genre de travail dont le corps social retire le plus d'utilité, et celui sans lequel tous les autres genres de travail ne sauraient subsister, faute de la garantie qui leur assure une récompense. Mais quoique l'auteur ait reconnu cette vérité, il semble néanmoins, dans tout le cours de son ouvrage, accorder une telle préférence à l'une de ces deux classes sur l'autre, qu'il regarde constamment comme nuisible à la richesse nationale toute opération dont le résultat serait d'enlever quelques fonds ou encouragements à la classe *productive* pour les transporter à celle qu'il appelle *non productive*.

C'est ainsi qu'entraîné par ses abstractions, Smith n'apercevait de richesses que dans les produits matériels, et se trouvait conduit à dédaigner, en quelque sorte, les travaux de l'intelligence et les services les plus éminemment nécessaires et utiles à la société.

Il est facile de comprendre combien la divulgation de ces théories et les conséquences qu'on pouvait en tirer, tendaient à diminuer, aux yeux des peuples, la considération attribuée jusqu'alors à la population *gardienne*, c'est-à-dire les souverains, les prêtres, les magistrats, les guerriers, les propriétaires, enfin les classes élevées. En effet, le caractère de l'école économique fondée par Smith est de repousser l'intervention du gouvernement et de l'administration, dans les

intérêts industriels et commerciaux, de rejeter les impôts, les réglements, les institutions qui enlèvent quelque chose à l'étendue ou à l'énergie du travail productif, et enfin d'appliquer partout ce principe fondamental de la richesse des nations, qu'il faut tout laisser faire à *la sagacité et à la morale des intérêts privés.*

D'un autre côté Smith paraît n'avoir voulu considérer la création et la distribution des richesses que sous le rapport exclusif de la convenance et de l'utilité matérielle, et sans s'arrêter à aucune des appréciations morales qui se rattachent aux moyens d'acquérir la richesse et d'en user. On dirait même, par le titre modeste qu'il a choisi, qu'il n'entrait pas dans son plan, d'écrire un traité général d'économie politique, mais seulement d'exposer isolément les principes d'une partie de cette science, la *chrématistique* ou *chrysologie.*

Du reste, suivant Smith, l'économie politique a pour but de procurer au peuple un revenu suffisant pour le service public. Elle se propose d'accroître la richesse pour enrichir à la fois le peuple et le souverain. A ses yeux le travail est la source de toute richesse; la quantité d'or et d'argent dans un royaume étant indifférente, la balance du commerce est une chimère. Il faut la liberté du commerce, point de prohitions, point de primes, point de droits à l'entrée et à la sortie, point de douanes. Il faut s'occuper exclusivement d'exciter le travail productif et ne pas s'embarrasser de la consommation qui viendra et se réglera d'elle-même.

Le principal mérite d'Adam Smith est d'avoir appliqué le premier à l'économie politique, la méthode la plus sûre de traiter les sciences, en remontant, des faits les plus constamment observés, aux causes que découvre le raisonnement et d'avoir, par là, donné éga-

lement la véritable manière de signaler les erreurs. Avant lui on avait découvert et avancé des principes très-vrais. Mais il a montré le premier pourquoi ils étaient vrais. Son ouvrage est une suite de démonstrations qui ont élevé plusieurs propositions au rang de vérités incontestables. Ses analyses savantes ont dévoilé le mécanisme intérieur de l'organisation sociale dans les rapports réciproques des différents intérêts, et révélé des notions qui échappaient à l'observation commune sur la monnaie, les banques, les lettres de change, la composition des revenus particuliers, les impôts, etc., etc. On a donc pu dire justement que les écrits de Smith avaient jeté les semences d'une nouvelle émulation dans les nations civilisées.

Les disciples enthousiastes de cet écrivain ont voulu lui faire honneur, comme d'une sublime découverte, d'avoir proclamé le premier cette maxime : *Le travail est l'élément principal de la richesse des nations.* Mais ils ont oublié combien cette vérité est ancienne et vulgaire. Le travail est non-seulement l'agent principal de la production, mais encore, et bien plus, il est la condition de l'existence de l'homme depuis sa déchéance première. Les législateurs de l'antiquité, les plus célèbres philosophes, les préceptes du Christianisme surtout, n'ont cessé de proclamer la nécessité et la puissance du travail. En France, Fénélon, Bossuet, Melon, Forbonnais, Turgot, et une foule d'écrivains, avaient dit, avant Smith, que le travail est l'un des premiers agents de la production. Sully, Colbert et d'autres hommes d'état français, avaient fait mieux encore : ils l'avaient pris pour règle de leur administration.

On devait plutôt reprocher à Smith d'être tombé dans le défaut de tous les économistes en théorie, c'est-

à-dire d'avoir donné à la richesse un *élément unique*, tandis que plusieurs causes concourent à la créer ou à l'augmenter. En effet, l'or et l'argent ou la monnaie, la terre, le travail peuvent être considérés comme concourant simultanément, quoiqu'à divers degrés et à titres différents, à constituer et produire des valeurs. Dans le phénomène de la formation des richesses, tous ces agents sont donc nécessaires. Or, puisqu'on ne saurait en écarter aucun, il s'ensuit qu'un élément unique ne peut être admis pour base de la production.

L'appréciation du véritable rôle qu'occupent l'or et l'argent dans la richesse publique, n'appartient pas exclusivement à la sagacité de Smith qu'on a cependant exalté comme ayant détrôné cette puissance illégitime. La vérité est que les économistes français et italiens antérieurs à Smith avaient jeté beaucoup de jour sur cette importante question. Il en est de même du principe de la division du travail que sans doute Smith a le mérite d'avoir admirablement analysé et démontré, mais qui remonte de Smith à Turgot, de Turgot à Colbert, à Rollin, à Xénophon, à Platon, aux législateurs de l'Égypte et probablement enfin aux vérités révélées aux premiers hommes.

Un reproche fondé, fait à Smith et aux écrivains de son école, est d'avoir toujours raisonné sans égard à la séparation actuelle des intérêts des différentes nations, et dans la supposition qu'il n'existait au monde qu'une seule société d'hommes civilisés. Il en résulte que beaucoup de leurs principes applicables en théorie générale, ne le sont plus dès qu'il s'agit d'une application pratique. Les obstacles et les objections naissent alors de toutes parts, les dangers apparaissent, et l'on n'aperçoit plus dans les doctrines les plus

séduisantes et dans les propositions les mieux démontrées, que des utopies dont la réalisation doit être abandonnée aux progrès des âges les plus éloignés.

On a vu que les économistes français et Turgot lui-même, étaient tombés dans cette illusion sévèrement et justement combattue par M. Necker. Les hommes d'état de l'Angleterre n'eurent garde de s'y abandonner; et si l'on a pu reconnaître l'influence des doctrines de Smith dans quelques résolutions du gouvernement anglais, il est certain, du moins, qu'elles n'ont jamais fait autorité sur plusieurs points importants, et notamment en matière de douanes et de systèmes protecteurs de l'agriculture et de l'industrie nationales.

Quoiqu'il en soit, l'ouvrage de Smith demeurera toujours le livre le plus remarquable qui ait été écrit dans le XVIII[e] siècle sur une branche spéciale de l'économie politique. Il offre à un degré éminent, le talent de l'observation et de l'analyse. En prouvant, sans en avoir peut-être la pensée, que la science financière touchait à tout dans la société, Smith a mis sur la voie de toutes les recherches utiles au bien-être des peuples, et fait faire un pas immense à l'économie politique qui acquit, d'ailleurs, grâces à son ouvrage, l'importance et la forme d'une science réelle. Il est seulement à regretter que l'absence systématique des considérations morales et religieuses ait donné aux doctrines d'Adam Smith une sécheresse et une tendance à l'égoïsme et à la cupidité qui sans doute étaient loin de ses intentions, mais qui ne caractérisent que trop, aujourd'hui, les théories de ses disciples. Il eût été beau à Smith, de compléter son ouvrage par l'analyse et la démonstration lumineuse des rapports étroits qui unissent

l'utile au juste, et l'ordre moral au bien-être matériel des sociétés.

A l'époque où les écrits de Smith commençaient à se propager en Angleterre, Arthur Young, célèbre économiste agricole, avait déjà répandu beaucoup de lumières sur les besoins de l'agriculture anglaise et sur les moyens de l'améliorer. Son amour pour les progrès de cette branche si importante de la prospérité nationale, lui fit entreprendre des voyages non-seulement dans l'intérieur de l'Angleterre et de l'Irlande, mais même en France, en Espagne et en Italie [1], et publier le résultat de ses observations. Ses jugements sont remarquables par une franchise rude qui ne ménage guère la susceptibilité et l'amour-propre des nations qu'il a visitées; mais on les pardonne à l'intention d'être utile. Quelques-uns de ses aperçus ne sont exempts ni de précipitation, ni d'erreur. Cependant on ne peut qu'applaudir à une foule d'excellents avis qu'il donne libéralement et dont le temps et l'expérience ont fait reconnaître les avantages. L'Angleterre lui doit l'amélioration de ses bêtes à laine fine, la substitution du bœuf au cheval dans le labourage, des instruments aratoires très-supérieurs à ceux dont on s'était servi jusqu'à ce jour, la destruction de préjugés nombreux, et le perfectionnement de toutes les méthodes agronomiques. La France, sans être injuste, ne saurait nier qu'elle n'ait aussi de grandes obligations à ce savant agriculteur. Le principal objet des études d'Arthur Young, touchant de près à plusieurs grandes questions d'économie politique, telles que la division des terres, la population, la fabrication, etc., il les a discutées plusieurs fois dans ses écrits, et c'est

[1] En 1787, 1788 et 1789.

sous ce rapport que nous avons dû le classer parmi les écrivains d'économie politique. La liste de ses ouvrages est très-nombreuse. Plusieurs ont été traduits en français et sont lus encore avec intérêt et utilité.

Nous terminerons la nomenclature des principaux écrivains économistes qui parurent en Angleterre à cette époque, par le docteur Price, lequel publia en 1772 un *Appel au public sur la dette nationale* dont le but était de rétablir le fonds d'amortissement éteint en 1733. Cette proposition, renouvelée en 1783 et d'abord combattue par le Parlement, finit par être adoptée sous le ministère de W. Pitt, et devint un des principaux appuis du crédit en Angleterre. Le docteur Price partageait avec excès les idées démocratiques. Il s'était prononcé vivement en faveur de l'insurrection américaine et devint partisan exalté des principes de la révolution française. En 1789, il proposa à la société réunie à Londres pour célébrer l'anniversaire de la révolution de 1688, de former une étroite liaison entre les meneurs du parti démagogique en France et le peuple anglais. Ses projets furent foudroyés par un éloquent écrit d'Édouard Burcke. A cette occasion John Adams, président des États-Unis, ami du docteur Price, lui demanda ce qu'on pouvait attendre de bien, pour la France et pour l'Europe, d'une réunion d'athées, et il prédit la destruction d'un million d'êtres humains, comme une conséquence de la catastrophe imminente qui menaçait alors la nation française.

CHAPITRE XIII.

ÉCONOMISTES ITALIENS. — ORTÈS. — GHERARDO D'ARCO. — BRIGANTI-FILANCIERI. — CANTALUPO. — CARRACCIOLI. — SCROFANI. — SOLERA. — CORNIANI. — RICCI. — PALMIERI. — MENGOTTI. — DELFICO. — ÉCONOMISTES ÉTRANGERS. — A GENÈVE, P. PRÉVOST. — EN ALLEMAGNE, MOSER. — PFEIFFER. — FÜRSTENAU. — WILL. — SCHLETLEWEIN. — MAUVILLON. — EN ESPAGNE, PABLO OLAVIDES. — CABARRUS.

Les progrès de la science économique continuaient à se développer en Italie où Léopold, grand-duc de Toscane, se distinguait dans ses états, par les plus heureuses améliorations pratiques. Mais dans cette contrée encore soumise à l'influence du catholicisme, les observateurs philosophes, frappés de la tendance matérielle et égoïste des doctrines proclamées en Angleterre et qui commençaient à s'introduire en France et en Europe, se préoccupaient davantage de la distribution équitable de la richesse que de son accroissement. La question si importante du principe de la population et des causes de l'indigence, inaperçue encore ailleurs malgré quelques indications de William Petty et de Franklin, appelait déjà les méditations des publicistes italiens.

Ortès, moine camaldule, fut un des premiers écrivains qui s'alarmèrent des dangers des nouvelles théories d'économie politique. Il voulut prouver que la science de s'enrichir, enseignée aux nations par d'autres auteurs, était une science trompeuse et inefficace, et, au milieu de plusieurs paradoxes, il émit des observations neuves et des vérités importantes. Relativement à la population, Ortès, précurseur de Malthus, auquel il est supérieur par la morale, ayant observé qu'elle avait

une progression plus rapide que l'accroissement des subsistances et de la richesse, prévit que plus tard les causes qui excitaient à augmenter la population devaient produire de grands désordres dans l'état social.

Voici le résumé des opinions d'Ortès sur cette grande question. Elles sont d'autant plus remarquables, que, à l'époque où il écrivait, (vers 1780, plus de dix ans avant celle où il les publia), tous les écrivains, et Smith à leur tête, étaient d'accord pour considérer l'abondance de la population comme le fondement et l'indice de la prospérité d'un pays, et que tous les gouvernements cherchaient à en exciter l'accroissement indéfini.

« La population, dit Ortès, se maintient, augmente ou diminue, toujours proportionnellement, en conséquence des richesses maintenues, augmentées ou diminuées auparavant, mais jamais la population ne précède les richesses.

» La population dépend de la liberté plus ou moins grande dont un peuple jouit. — Les générations des brutes sont limitées par la force employée par les hommes sur les brutes, ou employée par les brutes sur elles-mêmes. Les générations des hommes sont limitées par la raison. — Les populations diminuent par les impôts excessifs et par l'esclavage. — Il n'est pas vrai que la population soit proportionnée aux mariages. Quand la population est arrivée à un certain point, il est bien que les ménages aillent en diminuant, afin que la population se conserve, mais qu'elle n'augmente pas. Le célibat est autant nécessaire que le mariage pour conserver une population. Reprocher le célibat à un célibataire serait la même chose que reprocher le mariage aux hommes mariés. *L'abstinence*

volontaire du mariage chez l'homme est la preuve de la sublimité de son être et de sa raison. »

Ortès considérait les grandes richesses entre les mains du petit nombre comme la cause de la pauvreté du plus grand nombre, et souvent encore comme celle de leur oppression. C'est pourquoi il désapprouve toutes les mesures conseillées par les économistes, comme conduisant inévitablement à cette fin. Il voudrait, au contraire, une plus grande distribution des richesses, parce que, à son avis, la population et le bonheur dépendent des richesses modérées et nationales. Toutefois Ortès proclamait hardiment la maxime fondamentale de Smith et de Quesnay, le *laissez faire*.

Le comte Gherardo d'Arco, émule d'Ortès, publia après lui divers *Opuscules économiques*. On y remarque de la clarté, un jugement droit et une généreuse libéralité, mais on y cherche en vain quelque idée nouvelle.

Philippe Briganti, napolitain, publia, en 1780, un ouvrage intitulé : *Examen économique du système civil*, et dont le but principal paraît être de combattre les doctrines anti-sociales de Mably, de Rousseau et de Linguet, qui voyaient, dans l'état de société, l'origine de tous les délits et de tous les malheurs de l'humanité. Par l'analyse qu'il fait de l'homme, Briganti prétend démontrer que sa tendance est vers la perfection, et par celle qu'il fait des nations (considérées comme agrégations d'individus), il résulte encore qu'elles tendent au même but, et que les trois conditions exigées pour arriver à la perfection d'un individu, c'est-à-dire *activité*, *subsistance*, *instruction*, sont également nécessaires pour la perfection d'une nation. Selon Briganti, un grand nombre de faits, analysés par la raison, prouvent que, parmi les peuples divers,

ceux-là ont réellement prospéré qui ont su combiner en même temps une existence *laborieuse*, une subsistance *copieuse* et une constitution *vigoureuse*, trois points divers sous lesquels on peut envisager l'économie politique des nations. Cet écrivain prétend que non-seulement le monde a été toujours à peu près également peuplé, mais encore qu'il le sera de même jusqu'à la fin. « Les temps de conquêtes et de dévastation, dit-il, causent sans doute de grandes pertes à la famille humaine; mais pendant qu'elle diminue dans quelque partie du monde, la nature travaille promptement à réparer ses pertes lorsque des intervalles de repos succèdent aux époques de calamité, et la population s'accroît dans les autres contrées plus tranquilles et plus heureuses. La guerre, la famine et la peste moissonnent rapidement la vie des hommes, et pourtant ceux-ci n'éprouvent jamais autant le besoin qu'ils ont de leurs semblables qu'après les désastres communs, lesquels, bien loin de les disséminer, les réunissent toujours davantage en excitant en eux le principe électrique de la population. »

Un autre Napolitain, célèbre comme publiciste, vint ajouter une nouvelle illustration aux travaux d'économie politique de ses compatriotes. Filangieri, dans son ouvrage *sur la science de la législation*, fut conduit à indiquer les lois politiques et économiques qui nuisent à la population et à la richesse des peuples et celles qui les favorisent. Ses propositions sont plutôt des corollaires aux preuves déjà données par d'autres auteurs que les résultats de ses propres perceptions. Toutefois il se prononce un des premiers pour la liberté entière du commerce, et son opinion est tellement profonde à cet égard, qu'il ne peut dissimuler

le désir de voir les États-Unis d'Amérique secouer le joug de leur métropole, et qu'il répète la prophétie de Genovesi, de Raynal et de Turgot : « *Que toute l'Amérique serait un jour indépendante.* » — Filangeri n'approuve pas les grandes agglomérations de population dans les villes. Cependant, et par une sorte de contradiction, il se montre partisan du luxe, qu'il considère comme pouvant s'accorder avec la richesse et la morale, lorsqu'il tend à augmenter l'activité du travail.

Filangieri ne connaissait pas les écrits d'Adam Smith; peut-être même n'avait-il pas lu ceux de Turgot. Mais il avait médité attentivement Montesquieu, Beccaria, Verri, et plusieurs autres écrivains étrangers ou nationaux.

Quoique son ouvrage puisse suffire à sa gloire, on pouvait attendre de nouveaux fruits de son génie et de son ardeur pour la science, si sa carrière n'avait été trop prématurément terminée.

Les questions relatives à la subsistance publique, d'un intérêt toujours présent, furent l'objet de quelques écrits publiés à l'époque ou florissait Filangieri. On remarqua dans le nombre ceux de Cantalupo, du marquis Caraccioli et de l'abbé Scrofani, tous les trois napolitains. Le premier, appuyé sur l'histoire de plusieurs siècles, concluait en faveur d'une liberté pleine, sûre et égale pour tous, dans le commerce des grains. Le marquis Caraccioli, vice-roi de Sicile, avait, à cet égard, la même opinion que Necker en France, c'est-à-dire qu'il fallait laisser toute liberté à la circulation intérieure, mais laisser pareillement à l'administration le droit et la faculté de modifier, selon les circonstances, le principe de la liberté de l'exportation des grains à l'étranger. Enfin l'abbé Scrofani établissait qu'une liberté absolue serait la véritable source de

la prospérité agricole et commerciale de la Sicile.

Vers le même temps, Maurice Solera proposait au gouvernement de Piémont l'essai d'une banque d'agriculture au moyen de laquelle : 1° on aurait augmenté la quantité de numéraire par l'émission d'un papier d'un crédit solide et assuré; 2° on aurait fourni au gouvernement un fonds pour les ouvrages publics; 3° enfin on offrait, aux propriétaires, des secours, à l'intérêt de deux pour cent, qu'avec le produit des améliorations agricoles ils pourraient éteindre dans cinq ou six ans. Il demandait que toutes les terres des propriétaires fussent inscrites dans un cadastre avec toutes les charges, dettes et hypothèques. Sur la valeur approximative, dépurée de toute charge, le propriétaire avait droit d'émettre des bons pour le cinquième seulement de la valeur nette et pas davantage, et c'est de cette somme qu'il aurait dû payer l'intérêt à 2 pour 100. Le gouvernement aurait nommé des directeurs dans chaque ville de quelque importance, lesquels devaient agir de concert avec les administrateurs locaux. Les billets devaient porter la signature des directeurs, des administrateurs et des propriétaires des biens. Ils devaient être reçus par le gouvernement en paiement des contributions et avoir une échéance fixe. Si, à l'échéance, le porteur du billet n'eût pas été payé en numéraire, il aurait reçu en paiement un équivalent en terres. Le terme du paiement de ces billets devait être de douze années, avec la division en trois époques. Ce projet, accueilli d'abord avec une sorte d'enthousiasme, n'eut cependant aucune suite, et l'impression en fut même défendue. La pensée de Solera, qui se rapproche du principe des banques territoriales d'Écosse, a été depuis réalisé avec quel-

ques modifications et un grand succès, en Prusse et dans une partie de la Pologne.

Toujours dans la même période, on vit paraître deux mémoires de Jean-Baptiste Corniani, de Brescia. Le premier renferme l'apologie des anciens expédients employés par les gouvernements pour donner aux monnaies une valeur fictive et au-dessus de leur valeur réelle. Dans le second, l'auteur embrasse les doctrines des *Physiocrates* et présente l'agriculture comme le premier fondement de la richesse publique.

Beaucoup d'économistes, en s'occupant de la question de la population, avaient fait quelque mention des institutions de bienfaisance. Mais il appartint à Louis Ricci, de Modène, de traiter le premier, avec la profondeur qu'elle mérite, cette partie de l'administration publique qui a de si intimes rapports avec la morale et la prospérité des peuples.

Ce fut en 1787 que Ricci fit paraître, sur cet objet, un ouvrage intitulé : *Réforme des instituts pies de la ville de Modène*. Ricci rechercha l'origine, les progrès, et les effets de chacune de ces institutions, et, en examinant les vices et les besoins des diverses classes de pauvres, il démontra les dangers d'encourager la paresse et de rendre les instituts de bienfaisance non-seulement inefficaces, mais même nuisibles, si l'on ne s'occupait, avant tout, de provoquer les bonnes œuvres et de réformer le caractère des classes inférieures.

Il eut l'art de traiter un sujet tout à fait local, pour ainsi dire, avec les principes généraux, et de faire, d'un rapport de bureau, destiné à l'usage d'une ville, un guide et même une sorte de code d'administration, d'une utilité générale dans la pratique. Ricci pense qu'il faut abandonner les pauvres à la charité des par-

ticuliers, employer à des travaux les mendiants et les vagabonds, et élever, dans des professions convenables à leur état, les enfants nés ou reçus dans les maisons de travail. Il n'approuve pas les grands hôpitaux, ni les asiles pour les femmes en couches, ni ceux destinés aux enfants trouvés et abandonnés. Il est probable que son opinion, à cet égard, fut dictée par les abus qui pouvaient exister de son temps. Mais ce qui est très-remarquable c'est l'analogie frappante de ses idées avec celles exposées plus tard, en Angleterre, par le célèbre Malthus. Toutefois les deux écrivains partent de différents principes. L'économiste anglais voyait dans les institutions de charité un imprudent encouragement au principe de la population. Ricci pensait que la pauvreté est un mal inséparable de la nature humaine et que ce ne sont pas les hôpitaux qui peuvent la diminuer, mais bien le travail et la frugalité.

A l'instar de Necker, Palmieri, directeur des finances royales de Naples en 1791, publia ses idées sur diverses questions d'économie politique et sur les motifs des réformes opérées ou essayées pendant son administration. Elles parurent sous le titre de: *Réflexions sur la félicité publique : Observations sur les tarifs : De la richesse nationale.* Dans ses écrits, Palmieri combat le préjugé que la noblesse napolitaine conservait contre la profession du commerce. Il proposait à sa caste l'exemple des nobles anglais qui servent sur les vaisseaux comme mousses, pour arriver un jour au commandement de frégates et d'escadres. Il trouve les contributions *indirectes* utiles et nécessaires pour la répartition du poids général des contributions. Mais en même temps il appelle *cruel* l'impôt établi sur le sel, parce qu'il empêche ou diminue la consommation

d'une denrée que la nature accorde avec tant de prodigalité et qui est si nécessaire à la santé des hommes et aux besoins de l'agriculture. Il repousse le système prohibitif en matière de commerce, même pour se défendre, et adopte seulement dans ce cas le système restrictif. Les doctrines de Palmieri sont celles d'un administrateur expérimenté et prudent, qu'éclairaient, dès-lors, les premiers mouvements de la révolution française.

En 1791, la société royale économique de Florence ayant proposé au concours la question de savoir : *s'il était plus avantageux pour un pays, de diriger la législation vers ce qui favorise les manufactures, avec quelques restrictions sur le commerce des denrées brutes, ou de laisser ces denrées dans l'entière et parfaite liberté de commerce naturel*, le comte Mengotti, de Feltre, savant et illustre littérateur (déjà connu par un ouvrage sur le commerce des Romains, couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de Paris), entra dans la lice et écrivit son mémoire intitulé : *le Colbertisme*.

Dans cet écrit, il s'attache à démontrer que le système de sacrifier l'agriculture aux arts est absurde dans ses principes, qu'il s'oppose aux véritables richesses de l'état, qu'il nuit aux arts même qu'il veut favoriser, enfin qu'il est la cause réelle de leur décadence et de leur ruine. Toutefois Mengotti admettait la nécessité de protéger les arts et l'industrie et de leur assurer une libre concurrence. « Si un prince éclairé, disait-il, brise graduellement les entraves qui gênent l'agriculture ; s'il donne les plus grands encouragements et toute la liberté possible aux productions de la terre ; si, détruisant peu à peu les odieuses préférences du *Colbertisme*, il protége avec la même justice l'industrie

du cultivateur et celle du commerçant, il peut être certain que ses sujets, stimulés par la concurrence et animés du désir toujours véhément d'améliorer leur état, s'adonneront au travail et qu'étant libres de diriger leurs efforts vers l'occupation la plus avantageuse, chacun d'eux tirera de son industrie le plus grand profit possible. »

Le mémoire de Mengotti fut couronné par la société des *Géorgophiles*, et méritait de l'être. Toutefois son titre renferme une erreur; car il n'est pas exact d'affirmer que Colbert ait eu pour système de sacrifier l'agriculture à l'industrie manufacturière. Nous avons fait connaître précédemment ce que ce grand ministre avait fait pour encourager la culture des terres, dont il ne pouvait méconnaître la haute importance et la nécessité. Le mot d'*industrialisme* eût mieux répondu à la pensée de Mengotti, et le reproche, remontant à l'économie politique anglaise, eût été plus justement appliqué,

Melchior Delfico, des Abbruzzes (qui termine la liste des économistes italiens compris dans la collection du baron Custodi), écrivit un mémoire pour défendre la liberté *absolue, générale et constante* du commerce. Dans la chaleur de son zèle et oubliant que les gouvernements ont le droit d'exister et ne peuvent exister que par les impôts, il va jusqu'à considérer tout impôt quelconque, comme *une injustice*. Il est facile de s'apercevoir que cet auteur subissait déjà l'influence des théories contemporaines de la révolution française.

Genève, ville d'études philosophiques, vit paraître, en 1783, le premier ouvrage d'économie politique écrit par l'un de ses citoyens. Cette année, M. Pierre Prévost, savant estimable, qui depuis a traduit en fran-

çais Smith et Malthus, publia : *l'Économie des anciens gouvernements comparée à celle des modernes.*

En Allemagne, pendant l'époque historique qui nous occupe, l'attention des écrivains paraît avoir été exclusivement dirigée vers l'examen des diverses théories économiques développées en France vers la fin du règne de Louis XV. L'empereur Joseph II protégeait les idées nouvelles. Aussi tous les ouvrages sur la physiocratie, et particulièrement ceux de Quesnay, du marquis de Mirabeau et de Mercier de Larivière, furent traduits bientôt en langue allemande et tour à tour rejetés ou approuvés. Parmi les écrits dirigés contre la secte économique, on remarque les *Lettres-Physiocratiques*, par Dhom ; *L'anti-Mirabeau*, par Moser, et *L'anti-Physiocratie*, par Pfeiffer. Mais en revanche, Fürstenau, Will, Schletlewein et Mauvillon, défendirent les théories de Quesnay qui comptèrent un grand nombre de partisans dans cette partie de l'Europe, jusqu'au moment où les ouvrages de Smith vinrent modifier les idées des écrivains sur l'économie politique.

En Espagne, les comtes de Campomanès et de Florida-Blanca continuaient de seconder les grandes vues de Charles III. Pablo Olavidès avait opéré des prodiges dans l'établissement de la colonie agricole de la Caroline. Le conseiller des finances Cabarrus propagea en Espagne le système du crédit public, créa à Madrid la Banque de Saint-Charles dont il fut nommé directeur, et contribua aussi à la fondation de la compagnie des Philippines. On lui doit un ouvrage intitulé: *Du système des contributions le plus convenable à l'Espagne.*

Don Bernardo Ward, né en Irlande, devenu conseiller de S. M. Catholique et son ministre de la junte royale du commerce et des monnaies, explora

toute l'Espagne, par ordre et aux frais du roi, pendant les années 1752-1754, et il consigna ses observations dans un ouvrage intitulé : *Projet économique dans lequel on propose diverses mesures tendant à améliorer l'état du royaume, etc.* Le comte de Campomanez fit publier cet écrit en 1779, après la mort de l'auteur, et y ajouta des remarques et des avis importants sur l'administration du pays.

A cette époque les ouvrages des publicistes financiers et des économistes français commençaient à s'introduire dans la Péninsule et tendaient à changer progressivement les anciennes idées sur l'administration des finances et sur l'organisation sociale. Il en était de même dans les autres parties de l'Europe.

CHAPITRE XIV.

DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE EN FRANCE, DE 1795 A 1804. — L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE.—L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.—LA CONVENTION NATIONALE. —ÉTAT DES FINANCES.—LA RÉPUBLIQUE.—LES ASSIGNATS.—LE MAXIMUM.—IMPÔTS FORCÉS.—GRAND-LIVRE DE LA DETTE PUBLIQUE.—ACTE DE NAVIGATION.—LE DIRECTOIRE.—LE TIERS CONSOLIDÉ.

Chacune des assemblées politiques qui se succédèrent en France de 1789 à 1792, fut l'expression fidèle de la génération qu'elle représentait, de la classe sociale qui l'avait produite, et des circonstances qui présidèrent à son élection. Aussi la grande trilogie parlementaire, dont le dernier acte fut si horriblement tragique, offre-t-elle dans ses personnages, dans son but et dans son dénouement, des nuances tranchées et une progression de plus en plus rapide vers l'anarchie.

L'*assemblée constituante*, composée d'hommes élevés au milieu des souvenirs corrupteurs de la régence, des

vices et des abus du règne de Louis XV, et sous l'influence des nouvelles doctrines, se montra, en majorité, dépouillée de croyances religieuses et politiques, audacieuse dans ses innovations, infatuée des idées anglaises et américaines, et dominée surtout par une haine systématique contre la religion de l'état. Mais là, du moins, les grandes et principales supériorités sociales se trouvaient représentées, quoique imparfaitement. La lutte inégale établie entre le principe monarchique et le dogme de la souveraineté du peuple, fit briller de grands talents, de nobles caractères et de hautes vertus. Dans l'accomplissement d'une œuvre de destruction, il y eut de la grandeur dans les discussions, de l'élégance dans les formes, et des intentions droites et généreuses s'associèrent même à des résolutions fatales. L'honneur français ne disparut donc pas tout entier.

L'*assemblée législative*, produit d'éléments entièrement nouveaux (car aucun des membres de l'assemblée constituante n'avait pu être réélu), se trouva formée, en grande partie, d'hommes demeurés obscurs jusqu'alors, élevés, aussi, à l'école du philosophisme moderne, et profondément ennemis des anciens priviléges, dont ils étaient exclus; la plupart, légistes de province, sans élévation de caractère, à vues étroites, d'une science politique incomplète et confuse, et professant, pour principale vertu, la morale des intérêts. Aussi, faisant consister sa gloire à abaisser la majesté royale, mais lâche et pusillanime au moment du danger, cette majorité vit commettre sous ses yeux, presque sans s'indigner, les horribles massacres de septembre et des crimes non moins odieux. Elle obéit passivement aux injonctions des clubs, de la com-

mune de Paris et des farouches tribuns populaires; et lorsqu'elle vit la foudre prête à éclater, elle s'empressa de se dérober à la terrible responsabilité des événements, en faisant surgir la Convention, cette fille sanglante du crime et de la peur [1].

La *Convention*, nommée sous l'empire d'une terreur générale, hérita des chefs hypocrites et ambitieux de la démagogie, et des jeunes et fougueux orateurs de la Gironde, que lui léguait l'Assemblée législative, mais se recruta surtout d'écrivains et de pamphlétaires éhontés, d'hommes cupides et sanguinaires, en un mot, de tous les êtres abjects et dangereux qu'une nation en fermentation politique pousse toujours à sa surface, comme une écume impure et malfaisante. Telle était la majorité de la convention nationale, qui comptait toutefois dans son sein quelques hommes vertueux et fermes, mais un plus grand nombre dont la terreur fit pâlir le courage et paralysa les bonnes intentions.

Les conventionnels appartenaient, en général, par leur âge, à cette jeune génération qui, nourrie dans les écoles des provinces, de l'histoire et des maximes des républiques de Rome et de la Grèce, rêvait des mœurs romaines, des institutions démocratiques, et s'exaltait, depuis quelques années, au retentissement des débats de la tribune politique et au sein des sociétés populaires. Ils faisaient presque tous partie

[1] Nous n'avons pas besoin de dire ici qu'il y eut nécessairement de grandes et honorables exceptions, et nous ne pouvons oublier en écrivant ces lignes que MM. le marquis de Pastoret, le comte Beugnot, le comte de Lacuée-Cessac, le comte de Vaublanc, Becquey, Quatremère de Quincy et un grand nombre d'autres hommes d'état distingués ou excellents citoyens, proscrits depuis par la Convention, firent partie de l'Assemblée législative.

d'une classe long-temps jalouse des priviléges de la noblesse. Leur religion était un théisme vague, sinon une incrédulité complète. Un grand nombre, dominés par des passions violentes et sans frein, plaçaient l'audace au premier rang des moyens de succès, et ne connaissaient d'autre loi que la nécessité.

Une telle assemblée, née de la terreur, devait prendre la terreur elle-même pour base de son système politique. Aussi tous ses actes reposèrent-ils sur ce principe désormais appliqué à toutes les branches du gouvernement.

L'administration des finances, dont nous devons nous occuper d'une manière plus spéciale, fut constamment et complètement empreinte de ce sceau formidable.

En présence de l'Europe en armes, compromise sans retour par son régicide et par des excès renouvelés chaque jour, la Convention voulut se sauver à tout prix ou perdre la France avec elle. Se considérant comme dépositaire et maîtresse exclusive des volontés, de la force, des propriétés, de la vie de tous les Français, et déterminée à poursuivre sa marche offensive et défensive sans s'arrêter à aucune considération de morale, de justice et d'humanité, elle fut oppressive et sanguinaire, foula aux pieds tous les droits, tous les principes, tous les intérêts individuels. Ce fut la tête de vingt-cinq millions d'hommes[1] qu'elle fit mouvoir comme un énorme géant, par la triple puissance du fanatisme politique, de la cupidité et de la terreur.

Les seules ressources régulières du gouvernement républicain, après la mort de Louis XVI, consistaient

[1] M. Thiers, *Histoire de la Révolution française.*

dans les assignats, hypothéqués d'abord sur les biens du clergé, ensuite sur ceux des émigrés et des condamnés, et dont on avait émis pour environ cinq milliards depuis la création. Mais un milliard, seulement, était rentré par les achats de biens nationaux, de sorte qu'il restait à peu près quatre milliards d'assignats en circulation forcée, que tout concourait à avilir. L'incertitude de leur gage, si la révolution venait à succomber dans sa lutte avec l'Europe, leur quantité qui excédait les besoins naturels du commerce, la cessation de toutes les relations à l'extérieur, la diminution de la production, la frayeur, et enfin l'agiotage, faisaient donner une préférence exclusive, non-seulement au numéraire, mais à toutes les autres espèces de valeurs.

Déjà, dans les premiers mois de 1793, les assignats perdaient plus de 60 pour 100. En vain, par un décret du 11 avril, la Convention punit de six ans de fers quiconque échangerait du numéraire au-dessus du pair des assignats, et quiconque stipulerait, pour les marchandises, un prix différent en numéraire ou en papier monnaie. Au mois de juin suivant, un franc argent valait 3 francs en assignats, et deux mois après 1 franc argent valait 6 francs assignats, tant la dépréciation était rapide.

Cependant, les personnes qui vivaient de leurs revenus, les créanciers de l'État, qui recevaient une rente annuelle ou le remboursement d'un office, les fonctionnaires publics et les fournisseurs du gouvernement, les ouvriers et les journaliers même, étaient obligés d'accepter le papier à sa valeur nominale. D'un autre côté, tous les débiteurs s'empressaient de se libérer, et les créanciers, forcés de prendre une

valeur fictive, ne recevaient en réalité que le quart ou même le sixième de leur capital.

Dans cette situation, les possesseurs de capitaux ne voulaient point garder leurs fonds sous la forme d'assignats discrédités, ni de marchandises, de crainte de pillage, ni de numéraire, parce qu'il était rare et à haut prix. Ils cherchaient naturellement des sûretés en pays étranger et à se procurer des lettres de change sur les diverses places de l'Europe. Les valeurs étrangères étaient payées suivant le cours des assignats, et souvent par d'énormes valeurs nationales, telles que meubles, tableaux, bibliothèques, splendides dépouilles de l'ancien luxe de la France. Ainsi les assignats se trouvaient de plus en plus abandonnés, et, dans ce but, la politique anglaise favorisait et encourageait de tout son pouvoir la signature d'une grande quantité de papier de commerce. On recherchait avec un égal empressement les actions des compagnies de finances et principalement celles de la Compagnie des Indes, hypothéquées sur des vaisseaux et des magasins dispersés dans toutes les parties du globe. De 600 fr., ces actions montèrent jusqu'à 2,000 fr. Pour se soustraire à l'obligation de recevoir ou de conserver des assignats républicains, on demandait et l'on acceptait toute espèce de fonds, même des titres de créances sur l'État remontant à Louis XIII et à Louis XIV. Parmi les assignats modernes, on donnait une préférence exclusive à ceux créés par Louis XVI, et portant l'effigie royale. Il en existait pour environ 500 millions. Or, comme on se flattait que dans l'hypothèse d'une contre-révolution ils seraient admis pour une partie de leur valeur, ces assignats gagnaient 10 à 15 pour cent sur les autres.

Par l'effet du remboursement des offices, du paiement des fournitures faites à l'État pour les besoins de la guerre, et enfin de l'empressement de beaucoup de débiteurs à se libérer en assignats, des capitaux considérables se trouvaient accumulés dans quelques mains et devinrent à la Bourse l'objet d'un vaste agiotage dont le résultat naturel était de faire baisser la valeur des assignats et renchérir les marchandises dans les boutiques et dans les marchés.

Toutefois, ce papier était la seule ressource du gouvernement et la seule monnaie des classes ouvrières. Tandis que les marchands se refusaient à donner leurs denrées au même prix qu'autrefois, parce qu'on ne leur offrait qu'une monnaie réduite, par le fait, à un sixième de sa valeur nominale, les ouvriers ne pouvaient faire augmenter leur salaire dans une proportion qui eût rétabli l'équilibre. Aussi le peuple exaspéré traitait d'*accapareurs* les marchands qui ne voulaient pas vendre aux prix accoutumés et appelait sur eux la vindicte publique. De son côté, la Convention ne pouvait suffire à des dépenses qui se trouvaient quintuplées par l'avilissement du papier républicain; et cependant il fallait créer et entretenir des armées et assurer la subsistance du peuple.

Cette extrémité amena la fameuse fixation du prix des denrées, connue sous le titre de *maximum* [1].

[1] Voici l'exposé de la loi du *Maximum*, présenté à la Convention par Coupé (de l'Oise) au nom du comité des subsistances:

« Je me hâte de venir présenter à la Convention nationale le résultat des discussions de votre commission sur le *maximum* à fixer pour les différentes marchandises de première nécessité, excepté le bois et le charbon que vous avez taxés hier par un décret particulier.

» Cette loi est attendue avec la plus grande impatience; et la malveillance, la cupidité, combinant leurs opérations détestables avec

Malgré l'opposition des Girondins, un décret rendu par la Convention, le 4 mai 1793, porta que personne ne pourrait vendre ou acheter des grains au-

celles de nos ennemis du dehors, ne nous permettent pas de la différer.

» Nous en avons senti toute la difficulté et l'étendue : elle a paru effrayer même certains de nos collègues; nous ne sommes restés qu'en petit nombre, soutenus moins par la confiance de nos forces que par notre bonne volonté.

» Dans les temps ordinaires, le prix des choses se compose et se forme naturellement de l'intérêt réciproque des vendeurs et des acheteurs. Cette balance est infaillible, il est inutile même au meilleur gouvernement de s'en mêler. Quelque éclairé, quelque bien intentionné qu'il soit, il ne rencontre jamais aussi juste, et il court toujours risque de l'altérer en y portant la main.

» Mais lorsqu'une conspiration générale de malveillance, de perfidie, de fureurs dont il n'y a point d'exemple, se réunit pour rompre cet équilibre naturel, pour vous affamer, nous dépouiller, *le salut du peuple devient la règle suprême.*

» La société a le droit de résister à cette guerre du commerce et des tyrans, de rétablir et d'assurer d'une main ferme la balance qui doit exister au milieu de nos productions et de nos besoins.

» Alors, cependant, il faut un calcul intelligent : il faut, par un *maximum*, se contenter d'établir des bornes salutaires et justes, qu'il ne sera pas permis d'outre-passer. Il convient de laisser encore son action au commerce légitime, et de ménager les rapports des intérêts; et ils sont innombrables par toutes les localités qu'embrasse la France, et bien plus encore de toutes les circonstances de cent guerres différentes, et de la conjuration inouie de toutes les parties de l'Europe contre nous.

» Votre commission a envisagé que ce serait un travail sans fin, un dédale inextricable, que de descendre dans tous les détails des denrées particulières, des rapports de localités, et surtout que la loi deviendrait infinie et impraticable.

» Elle a tâché de saisir un principe général, qui put s'appliquer partout en même temps, et selon les variétés des besoins de vendre et d'acheter.

» Pour cela elle a choisi une base qui les représente dans leur état naturel et spontané. Elle a choisi la valeur respective des denrées, telle qu'elle existait en 1790.

» Alors chaque chose était à son taux, selon le rapport des pays pro-

dessus d'un taux déterminé, ni au-delà de la quantité suffisante pour les besoins de sa famille pendant un mois. Ceux qui avaient vendu ou acheté au-delà du prix et de la quantité fixés par le *maximum*, ou fait des déclarations fausses, étaient punis de la confiscation et d'une amende de 300 à 1,000 fr. Des visites domiciliaires étaient ordonnées pour vérifier les faits. Le tableau de toutes les déclarations de vente devait être adressé au ministre de l'intérieur pour servir à la rédaction d'une statistique générale des subsistances de la France. La commune de Paris, pour l'exécution du décret de la Convention, avait été obligée de régler la distribution du pain dans les boulangeries. On ne pouvait s'y présenter qu'avec des cartes de sûreté, sur lesquelles était désignée la quantité de pain, (proportionnelle au nombre d'individus composant le ménage ou la famille), qu'on pouvait livrer. On avait même déterminé jusqu'à la manière dont on devait faire la *queue* à la porte des boulangers.

Successivement, le renchérissement des grains, qui

ductifs avec les pays de consommation, et la répartition des différences nécessaires à l'activité du commerce se trouve toute faite. Il ne restait plus qu'à y ajouter une quantité d'augmentation proportionnée aux circonstances plus ou moins aggravantes où nous nous trouvons. »

Suivait le décret dont voici l'art. 1er :

« Les objets que la Convention nationale a jugés de première nécessité, et dont elle a cru devoir fixer le *maximum* ou le plus haut prix, sont :

» La viande fraîche, la viande salée et le lard, le beurre, l'huile douce, le bétail, le poisson salé, le vin, l'eau-de-vie, le vinaigre, le cidre, la bière, le bois à brûler, le charbon de bois et de terre, la chandelle, l'huile à brûler, le sel, la soude, le savon, la potasse, le sucre, le miel, le papier blanc, les cuirs, les fers, la fonte, le plomb, l'acier, le cuivre, le chanvre, le lin, les laines, les étoffes, les toiles, les matières premières qui servent aux fabriques, les sabots, les souliers, les colza et navette, le tabac.

avait amené le *maximum*, s'était étendu à toutes les denrées de première nécessité. Les viandes, les légumes, les épices, les combustibles, les boissons, les étoffes, le cuir, tout avait augmenté de prix dans une proportion parallèle à la dépréciation des assignats, et le peuple s'obstinait à ne voir que des accapareurs, spéculant sur sa détresse, dans ces marchands qui refusaient une monnaie sans valeur. Des boutiques d'épiciers et des bateaux chargés de diverses denrées avaient été pillés. La commune de Paris rendit à ce sujet les arrêts les plus sévères, et le maire Pache fit publier cet avis, remarquable par sa concision, que l'histoire a recueilli : « Le maire Pache à ses concitoyens : « Paris contient 700,000 habitants. Le sol » ne produit rien pour leur nourriture, leur habillement, leur entretien. Il faut donc que Paris tire » tout des autres départements ou de l'étranger. » Si, lorsqu'il arrive des denrées et des marchandises à Paris, les habitants les pillent, on cessera » d'en envoyer. Paris n'aura plus rien pour la nourriture, l'habillement et l'entretien de ses nombreux » habitants; et 700,000 hommes, dépourvus de tout, » s'entre-dévoreront. »

Pressée par le désordre croissant de jour en jour; dans l'espoir d'arrêter la disette, et pour satisfaire le peuple furieux, la Convention prit, au sujet de toutes les marchandises, les mesures déjà adoptées à l'égard du blé. Elle rendit un décret qui rangeait l'*accaparement* au nombre des *crimes capitaux*, et le punissait de mort. On considérait comme accapareur *celui qui dérobait à la circulation des marchandises de première nécessité*, sans qu'il les mît publiquement en vente. On exigeait des déclarations dont l'exactitude devait être sévère-

ment vérifiée. Toute fraude ou complicité était punie de mort. On laissa aux communes le soin de taxer les prix suivant l'état des choses dans chaque territoire. Les moyens d'exécution de cet acte, inouï dans les fastes de l'histoire des peuples, étaient en harmonie avec son principe. Une ingénieuse et terrible inquisition les avait dictés.

Tandis que par ces mesures on croyait avoir ôté tout prétexte à l'exaspération du peuple, la Convention en arrêtait d'analogues pour assurer les différents services administratifs. A cet effet, elle donna aux représentants et aux commissaires près les armées, et aux agents du comité du commerce et des approvisionnements, la faculté de *requérir* toutes les denrées et marchandises nécessaires aux armées et aux grandes communes, en les payant *en assignats* et *au taux du maximum*.

On se servait des réquisitions pour nourrir les armées, fournir les matières premières aux arsenaux et aux grandes manufactures d'armes, et approvisionner les cités populeuses. Ces réquisitions, faites le plus souvent avec une précipitation extrême, et dans des moments de crise, étaient combinées sans prévoyance et réalisées avec un désordre et une confusion qui ajoutaient encore à leurs funestes résultats pour le commerce et l'agriculture. Quelquefois toute une denrée était mise en réquisition dans une commune et ne pouvait plus être vendue qu'aux agents de la république; l'objet requis, soustrait à la circulation, demeurait long-temps sans être enlevé ni payé. Comme on ne calculait nullement les distances, il arrivait que pour approvisionner une armée ou une commune, on frappait de réquisition un département très-éloigné.

Alors, il fallait arracher au labourage les chevaux et les bœufs pour effectuer des charrois inutilement multipliés. Or, cet emploi extraordinaire et une levée de 44,000 chevaux pour l'armée, les avaient rendus rares et épuisé presque tous les moyens de transport.

A la suite du désordre et de l'impéritie qui présidaient à toutes ces mesures, des masses énormes de subsistances et de marchandises étaient entassées dans les magasins publics, le plus souvent exposées à toutes sortes d'avaries. Les bestiaux arrivaient, maigres et épuisés, aux abattoirs de l'armée ou des villes; et à ces pertes incalculables venaient se joindre les malversations et les infidélités des agents de tous les services, qui détournaient et revendaient secrètement, au cours le plus élevé, les marchandises obtenues au prix du maximum, par la voie des réquisitions militaires.

Ces moyens extrêmes avaient peut-être assuré le salut de la République : mais il est facile de comprendre qu'ils devaient épuiser le pays et porter le dernier coup à l'agriculture et au commerce intérieur. Nos principales places de négoce et de manufactures, la plupart minées par la guerre civile, étaient dans une affreuse détresse. Quant à l'extérieur, toutes les relations étaient interrompues. Les croisières anglaises empêchaient toute communication avec les colonies, presque toutes désolées par la guerre. La plus importante, Saint-Domingue, victime d'imprudentes paroles échappées aux orateurs de l'Assemblée législative, était la proie sanglante des partis. La Convention avait décrété le sequestre sur les biens des étrangers avec lesquels la France était en guerre, et de semblables mesures avaient été prises par représailles contre les

Français. Dès lors toute circulation d'effets de crédit avait dû cesser entre la France et le reste du monde, à l'exception du Danemarck, de la Suède et de la Suisse, pays demeurés neutres en Europe, et des États-Unis et du Levant. Au milieu de cette situation sans exemple, ce ne pouvait être que par un système d'intimidation, qui mît les propriétés, les forces, les facultés de tous à la disposition de la République, que la Convention pouvait soutenir sa lutte gigantesque au dehors et au dedans. Aussi, non-seulement les biens des condamnés et des émigrés durent être confisqués et vendus, mais encore ceux des innombrables suspects détenus provisoirement devaient être partagés aux patriotes indigents. D'un autre côté, on avait supprimé toutes les dépenses regardées comme inutiles, et dans ce nombre on n'avait pas manqué de comprendre celle de tous les cultes. En outre, et dès le mois de mai 1793, lorsque la création des armées révolutionnaire fut décrétée, la Convention décida qu'il serait établi un emprunt d'*un milliard* sur les riches réputés *aristocrates* et auteurs d'une guerre à laquelle ils refusaient l'appui de leurs personnes et de leurs fortunes. Cet emprunt, en partie volontaire, en partie forcé, fut combiné d'après le projet du conventionnel Cambon, de manière à faire retirer un milliard d'assignats en circulation. D'abord on avait ouvert un emprunt volontaire. Tous ceux qui se présentaient pour le remplir recevaient une inscription de rente au taux de cinq pour cent, et pouvaient, avec ce titre, s'exempter de l'emprunt forcé, du moins jusqu'à la concurrence de la valeur placée dans l'emprunt volontaire. Quant à l'emprunt forcé, les riches qui avaient attendu sa mise à exécution recevaient un

titre qui ne portait aucun intérêt. Les inscriptions à l'emprunt volontaire étaient reçues immédiatement en paiement de biens nationaux; les certificats de l'emprunt forcé ne pouvaient être admis, en remboursement des domaines nationaux acquis, que deux ans après la paix générale. « Il fallait, disait le projet, intéresser les riches à la prompte fin de la guerre, et à la pacification de l'Europe. »

Les biens nationaux étaient toujours la seule ressource de tous les systèmes de finances; leur valeur, représentée par les assignats, ne pouvait se réaliser que par des ventes, ni s'élever qu'en diminuant la quantité des assignats. Dans ce double but on avait imaginé divers expédients. D'un côté, on avait promis aux acquéreurs de diviser leurs paiements en plusieurs années; de l'autre, on avait décidé de faire le remboursement des offices, partie en assignats, partie en reconnaissances dites *de liquidation*. Les remboursements de moins de 3,000 livres devaient être soldés exclusivement en assignats; les autres l'étaient en reconnaissances de liquidation, qui n'avaient pas cours de monnaies et ne pouvaient être divisées en sommes moindres de 10,000 liv., ni autrement transmises que les billets au porteur, mais qui étaient reçues en paiement de biens nationaux. A ces mesures, la Convention ajouta la démonétisation de 558 millions d'assignats à effigie royale, qui inspiraient plus de confiance et perdaient moins que les autres: ils furent convertis en effets au porteur, et admissibles en paiement des contributions et de domaines nationaux jusqu'au 1er janvier 1794, époque où ils cessaient d'avoir aucune valeur.

Tout individu convaincu d'avoir refusé des assi-

gnats, ou de les avoir donnés ou reçus à une perte quelconque, était condamné à une amende de 3,000 f. et à six mois de détention, et en cas de récidive, à une amende double et vingt ans de fers. Les Français qui plaçaient leurs fonds sur les banques ou comptoirs des pays ennemis, étaient déclarés traîtres à la patrie. Enfin, pour mettre les assignats à l'abri de toute rivalité dangereuse, on décréta l'abolition de toutes les compagnies particulières dont le fonds total consistait en effets au porteurs, en effets négociables ou en inscriptions transmissibles à volonté, le gouvernement se réservant le droit exclusif d'en créer à l'avenir. Leur liquidation fut ordonnée dans le plus court délai. La compagnie d'Assurance à vie, celle de la caisse d'escompte furent supprimées les premières, et la compagnie des Indes ne tarda pas à subir le même sort.

Par ce moyen, le gouvernement crut pouvoir relever le crédit du papier-monnaie, qui, plus que jamais, eut un cours forcé et exclusif. Néanmoins, comme la monnaie de billon était indispensable dans les marchés et ne pouvait être facilement suppléée, la Convention ordonna que les cloches des églises catholiques seraient employées à fabriquer des *décimes* et *demi-décimes*, valant deux sous et un sou.

L'emprunt, forcé ou volontaire, devait, suivant l'attente des auteurs du projet, amener le retrait d'un milliard d'assignats destinés à être brûlés; on espérait faire rentrer, en outre, par les contributions arriérées, 700 millions dont 538 à effigie royale déjà démonétisés, et 500 à 600 millions par les achats des biens nationaux. Ainsi, la somme flottante de 3 milliards 776 millions d'assignats, existant au mois d'août 1793, se serait trouvée réduite de plus de moitié, et par là, la mon-

l'agiotage que lui opposaient encore les diverses créances de toute date sur l'état, et mettre de l'ordre dans la dette publique qui se trouvait divisée en contrats de toutes les formes, de toutes les époques, et dans la comptabilité qui présentait une effrayante complication. « *Il faut uniformiser et républicaniser la dette* » dit Cambon, le plus habile financier républicain de cette époque. A cet effet, il proposa de convertir tous les contrats des créanciers de l'état, de quelque nature qu'ils pussent être (dette constituée, exigible ou autre), en une inscription sur un registre, dont un double serait déposé aux archives de la trésorerie, et qui serait appelé le *grand-livre de la dette publique.* Cette inscription et l'extrait qu'on en délivrerait devaient être désormais les seuls titres des créanciers. Chacun de ceux-ci eut à remettre dans un délai déterminé, les anciens titres pour être inscrits et brûlés ensuite. Il fut enjoint aux notaires d'apporter tous ceux dont ils étaient dépositaires, avec défense d'en garder ou d'en délivrer des copies, sous peine de dix ans de fers. Si le créancier laissait passer six mois sans se faire inscrire, il perdait les intérêts; après un an, il était déchu et perdait le capital. « De cette manière (disait Cambon), la dette contrac-
» tée par le despotisme ne pourra plus être distinguée
» de celle contractée depuis la révolution, et je défie
» *monseigneur le despotisme*, s'il ressuscite, de recon-
» naître son ancienne dette lorsqu'elle sera confondue
» avec la nouvelle. Cette opération faite, vous verrez
» le capitaliste qui désire un roi, parce qu'il a un roi
» pour débiteur, et qui craint de perdre sa créance si
» son débiteur n'est pas rétabli, désirer la république
» qui sera devenue sa débitrice, parce qu'il craindra
» de perdre son débiteur en la perdant. »

Cette institution, imitée de l'Angleterre, commença en France, à la vérité au sein des orages, l'ère future du crédit public. Elle portait aussi le germe d'un système d'amortissement; car les créances inscrites à 5 pour 100 d'intérêt, et à titre de rente perpétuelle, étaient déclarées *rachetables*, et pouvaient être rachetées par l'État lorsque le cours sur la place serait au-dessous du pair, sans toutefois que l'État fût obligé de rembourser. Tout se trouvait donc ramené à un mode uniforme. D'un autre côté, l'existence de la dette était rattachée à l'existence de la république. Ainsi la dette se trouvait en effet *uniformisée* et *républicanisée*.

Une justice rigoureuse aurait exigé, sans doute, le consentement libre des parties intéressées; il était surtout hors de toutes les règles de l'équité de frapper de déchéance les créanciers qui se refuseraient à cette conversion. Mais à cette époque de terreur, où la force était le seul droit reconnu, on avait établi en principe cette maxime louée par un historien de la révolution[1], que *pour un État, la justice n'est que le meilleur ordre possible*. L'on regarda même comme un acte scrupuleux de probité politique une disposition du projet, portant que les assignats n'ayant pas cours hors de la France, les créanciers étrangers envers lesquels l'État s'était engagé à des remboursements à échéance fixe, seraient payés en numéraire et aux époques déterminées.

Le projet de Cambon s'étendit aux dettes des communes, dont les créanciers purent obtenir des inscriptions de rente sur le grand-livre. Mais l'État se réservait de s'emparer des propriétés communales jus-

[1] M. Thiers.

ques à concurrence des sommes employées au remboursement.

Le capital de la dette publique se trouva ainsi converti en une rente de 200 millions par an. Toutefois, pour remplacer les anciens impôts ou retenues dont la dette était autrefois grevée, on crut devoir lui faire supporter un prélèvement d'un cinquième, ce qui réduisait à 160 millions le montant des intérêts.

Enfin, dans l'objet de faire servir cette institution à favoriser la vente des biens nationaux et à faire rentrer les assignats, on déclara, en créant le grand-livre, que les inscriptions de rente seraient reçues pour moitié dans le paiement des domaines nationaux.

Ce fut vers le même temps que l'on conçut la pensée d'un nouveau calendrier et d'un système uniforme des poids et mesures. On prit, pour unité de poids, l'eau distillée, et pour unité de mesure, une partie du méridien, quantités naturelles et invariables dans tous les pays.

Le 21 septembre 1793, la convention, sur le rapport de Barrère, établit l'acte *de la navigation française* calqué sur celui donné à l'Angleterre par Cromwell. Ces dispositions devaient être exécutées « *jusqu'à l'époque où toutes les autres nations de l'Europe, ayant aussi leur acte de navigation en vertu de leurs droits naturels, auraient forcé l'Angleterre à révoquer le sien et à rendre aux mers et au commerce la latitude et la liberté que la nature, la vraie politique et la justice lui assigneront.* » Barrère terminait son rapport par ces paroles : « Que » Carthage soit détruite! c'était ainsi que Caton ter» minait toutes ses opinions dans le sénat de Rome. » *Que l'Angleterre soit ruinée, soit anéantie!* ce doit être » le dernier article de chaque décret révolutionnaire » de la Convention Nationale de France. »

Peu après (15 novembre 1793), la Convention abolit la loterie et la contrainte par corps pour dettes[1]; et le 4 février 1794, elle déclara l'esclavage des noirs proscrit dans les colonies françaises.

Malgré les mesures prises par la Convention, malgré les victoires de la république, enfin malgré le maximum, les réquisitions, les confiscations de toute espèce et la sauvage énergie avec laquelle la Convention était parvenue à transformer la France en ateliers d'armes et en fabriques d'objets d'habillement et d'équipement pour les troupes, les assignats continuaient d'éprouver une baisse rapide, et au moment où la dictature de Robespierre fut détruite (9 thermidor ou 27 juillet 1794), ils ne comptaient plus dans le commerce que pour *le huitième* de leur valeur nominale, ce qui apportait une perturbation inouïe dans les échanges et rendait le maximum plus vexatoire et plus inexécutable que jamais. Les impôts, perçus et payés en papier, fournissaient à peine le quart ou le cinquième de ce que la république dépensait chaque mois pour les frais extraordinaires de la guerre, et l'on était forcé périodiquement à de nouvelles émissions. La quantité d'assignats en circulation, que l'on avait espéré réduire à moins de 2 milliards par l'effet des différentes combinaisons précédemment rapportées, s'élevait au contraire à 4 milliards 600 millions.

D'un autre côté, la France commençant à respirer de la cruelle et honteuse oppression de la terreur, demandait à grands cris de revenir à un régime d'ordre, de justice et de liberté. Le maximum fut aboli. On renonça au système des réquisitions; on permit la li-

[1] Ce fut sur la proposition de Danton dont la plupart des affidés étaient sous le poids d'une contrainte par corps pour dettes.

bre circulation du numéraire; le séquestre placé sur les bien des suspects dut cesser avec la délivrance de ceux-ci; on décréta la liquidation des dettes des émigrés, divers décrets furent rendus en faveur du commerce et de l'industrie; on rétablit l'administration régulière de la justice; on toléra l'exercice du culte catholique; on s'occupa du rétablissement de l'instruction publique, et l'on vit tour à tour créer des écoles primaires, une école normale, des écoles de droit et de médecine, la célèbre école polytechnique, le bureau des longitudes, les télégraphes, le conservatoire des arts et métiers et le conservatoire de musique. Mais ce retour à d'autres principes de gouvernement ne pouvait être favorable à la monnaie républicaine : de plus en plus elle se trouvait avilie. Au 1er mars 1795, il y avait environ 7 milliards, 5 à 600 millions d'assignats en circulation réelle, et il en restait environ 500 millions dans les caisses. Ainsi on en avait fabriqué plus de *huit milliards*. Cependant le gage restant en biens de première et seconde origine, et consistant en bois, terres, châteaux, hôtels, mobiliers, s'élevait à un capital de plus de 15 milliards évalués en numéraire, ce qui formait environ le tiers de la valeur du territoire du royaume. C'était donc l'excès des émissions qui occasionnait la dépréciation des assignats; mais on ne pouvait les retirer qu'en vendant les domaines nationaux, et diverses causes, parmi lesquelles on doit placer la répugnance, le défaut de confiance et la difficulté de payer, se réunissaient pour rendre cette aliénation lente et difficile. En vain on avait essayé des loteries, des tontines, une banque territoriale : rien ne pouvait arrêter l'avilissement du papier républicain, dont le trésor était obligé, néan-

moins, d'émettre 800 millions par mois. Aussi la livre de pain se vendait 22 francs d'assignats, et l'on payait jusqu'à 40,000 francs ce qui se serait obtenu autrefois pour 100 francs.

Dans cette situation, on décréta, sur la proposition de Bourdon (de l'Oise), que les biens nationaux seraient vendus, sans enchères, et par simple procès-verbal, à celui qui en offrirait, en assignats, trois fois leur valeur constatée en 1790. Ainsi un domaine national estimé à cette époque 100,000 francs, aurait été payé par 300,000 francs d'assignats. Or, comme les assignats étaient alors tombés au 1/15 de leur valeur nominale, on payait avec 20,000 francs ce qui en valait 100,000 en 1790. Pour ajouter à l'excitation d'une pareille prime, on n'exigeait que le paiement d'un *sixième* comptant, et l'on accordait un délai de plusieurs mois pour le reste.

Ce fut alors le moment d'un agiotage effréné, prévu peut-être par les auteurs du décret, qui n'étaient plus les farouches et austères républicains de la Convention primitive. La quantité de soumissions fut extraordinaire. Une multitude de simples commis, d'individus sans fortune, dans les mains desquels se trouvait momentanément une certaine quantité d'assignats, ou qui s'en procuraient facilement, achetaient pour des sommes minimes des biens considérables, qu'ils revendaient avec bénéfice à d'autres spéculateurs moins empressés. On s'aperçut bientôt que l'estimation de 1790, faite sur le revenu apparent et dans des circonstances défavorables à une juste appréciation, était inexacte et au-dessous de la valeur réelle. On avait acquis la plupart des immeubles pour moins du *vingtième* de leur véritable valeur. Le décret d'abord suspendu,

fut rapporté, et l'on décida que les biens nationaux continueraient à être vendus aux enchères. Mais la masse des ventes effectuées avait été énorme, et il paraît qu'elle s'était élevée à près de 7 milliards (écus) de propriétés de toute espèce. Ce fut là l'origine d'une multitude de fortunes subites et scandaleuses, qui n'eurent pas même le mérite d'avoir aidé au soulagement de l'état.

Le désordre résultant de la détérioration toujours croissante du papier-monnaie étant arrivé à son dernier terme, on se résolut à réduire la valeur des assignats dans une proportion relative à leur émission, c'est-à-dire à une sorte de démonétisation, ou plutôt de banqueroute. On établit une échelle de proportion à partir de l'époque où il n'existait que 2 milliards d'assignats en circulation, et l'on décida que dans tout paiement fait en papier-monnaie, on ajouterait un quart en sus par 500 millions ajoutés à la circulation. Ainsi une somme de 2,000 francs, stipulée lorsqu'il n'existait que 2 milliards d'assignats circulants, devait être payée 2,500 francs, lorsque la masse d'assignats était de 2 milliards 500 millions, et elle devait être payée 10,000 francs à l'époque du décret, parce qu'alors les émissions d'assignats s'élevaient à la somme de 10 milliards. Cette mesure, d'abord appliquée à l'impôt et à son arriéré, fut favorable aux propriétaires de biens territoriaux, auxquels les fermiers furent obligés de payer leur fermage d'après la nouvelle échelle de proportion.

A la Convention, de sombre et terrible mémoire, vint succéder, après après le 13 vendémiaire (27 octobre 1795), la constitution *Directoriale*.

La première demande des nouveaux dictateurs de la

France fut de 3 milliards d'assignats, qu'il fallut échanger sur-le-champ contre du numéraire, et ne produisirent qu'une faible ressource. Alors la masse des assignats était évaluée à 20 milliards, qui représentaient à peu près 200 millions d'argent, dans la circulation. Cependant il restait environ 7 milliards, écus, de biens nationaux, y compris ceux de la Belgique et les forêts nationales. Tous les services se trouvant près de manquer, on proposa de porter l'émission du papier-monnaie à 30 milliards, en s'obligeant à ne pas dépasser cette quotité. La planche devait être brisée au 30 nivose an IV (22 janvier 1796). 1 milliard, écus, de domaines nationaux était affecté au retrait de ces 20 nouveaux milliards d'assignats; on consacrait en même temps 1 milliard, aussi écus, en terres, pour récompenser les soldats de la république, auxquels cette somme était dès long-temps promise. Il restait donc encore *cinq milliards* de propriétés à la disposition de l'état.

Il fut décidé que les assignats seraient reçus à cent capitaux pour un, et que l'on emprunterait 600 millions écus. 200 millions écus devaient suffire pour absorber 20 milliards. Tout ce qui rentrerait devait être brûlé au fur et à mesure. Les 400 millions restant devaient être affectés aux besoins des deux derniers mois de 1795. Les dépenses de l'année avaient été évaluées à un milliard 500 millions. Mais l'emprunt ne pouvant s'effectuer par des moyens réguliers, on décida que les citoyens seraient forcés d'y contribuer proportionnellement; et pour se procurer de plus promptes ressources, tous les biens nationaux furent mis aux enchères. En attendant, et sans égard aux dispositions arrêtées, le gouvernement avait émis en

un mois 15 nouveaux milliards d'assignats pour se procurer quelques millions en numéraire, seule monnaie qui pût avoir cours et à laquelle il fallait nécessairement revenir.

Dans cette extrémité, le Directoire imagina de créer un papier courant et à prochaine échéance, qui représentât les rentrées de l'année, suivant l'usage adopté depuis long-temps en Angleterre, au moyen des billets de l'échiquier [1]. Par l'intermédiaire des banquiers, 60 millions de ces *bons* ou *rescriptions* furent d'abord placés. Ensuite l'on forma une compagnie qui devait prêter à l'état une somme proportionnée à la valeur des biens donnés en gage. Le 26 mars 1796, 2 milliards 400 millions de *mandats* avaient été créés, et hypothéqués sur une valeur correspondante de propriétés nationales.

Environ un mois auparavant (le 19 février 1796— 30 pluviose an IV); la planche des assignats fut enfin brisée. 45 milliards 500 millions avaient été émis depuis la création. Par les retraits successivement opérés, cette énorme masse de papier-monnaie avait été abaissée à 36 milliards, et devait l'être prochainement à 24. On calcula que ces 24 milliards, en les réduisant au *trentième* de leur valeur nominale, représentaient 800 millions de numéraire, et l'on décida en conséquence qu'ils seraient échangés contre 800 millions de mandats. 400 millions de ces mandats avaient été émis pour le service public, et les 1,200 millions restant devaient être enfermés dans une caisse à trois clefs, pour en sortir en vertu de décrets, suivant les besoins. Ainsi allait disparaître, après un règne de

[1] Cet exemple a été imité en France sous la Restauration par les *bons royaux*.

cinq années, le système du papier-monnaie créé par l'Assemblée constituante, et qui justifia si complètement les sinistres et faciles prévisions des membres du côté droit de cette assemblée.

Mais la création de 2 milliards 400 millions de mandats, opérée lorsqu'il existait encore 24 milliards d'assignats en circulation, ne remplit point l'objet qu'on s'en était proposé. Ce nouveau papier, après avoir servi à racheter 24 milliards d'assignats et à pourvoir à des besoins urgents, ne se soutint que peu de mois, et sa chute rapide priva le Directoire d'une ressource importante au moment où la guerre s'était rallumée et exigeait des forces plus nombreuses sur nos frontières et en Italie. Personne ne traitait qu'en argent. L'opinion publique repoussait obstinément toute espèce de papier. Le numéraire reparaissait et remplissait la circulation. Le commerce semblait prêt à renaître, et la crise financière, toujours menaçante pour l'état, ne touchait plus aussi vivement les particuliers. Les armées extérieures vivaient sur les pays conquis; mais dans l'intérieur, nos troupes manquaient des objets les plus indispensables. Le Directoire lui-même, et les employés du gouvernement, ne se soutenaient qu'au moyen des débris du papier et de quelques tributs envoyés de l'étranger par nos généraux. Le jeune conquérant de l'Italie, le général Bonaparte, y contribua par un envoi de 30 millions, auxquels il ajouta cent beaux chevaux de voiture, destinés à donner quelque splendeur à la représentation officielle des directeurs.

L'emprunt forcé en numéraire ne s'était recouvré qu'à moitié. Il restait 300 millions à percevoir pour hâter l'acquittement de l'impôt et la rentrée du reste

des assignats. On décida que les mandats seraient reçus au pair, et les assignats à cent capitaux pour un, mais seulement pendant quinze mois, passé lequel terme le papier ne serait plus reçu qu'au cours. Plus tard, le 26 juillet 1796, il fut arrêté que le dernier quart à payer des biens soumissionnés depuis la création des mandats, serait acquitté en mandats au cours et en six paiements égaux. Ce quart était de 200 millions. Il en avait été soumissionné pour 800 millions.

La grande difficulté était toujours de réaliser les biens nationaux, et de pourvoir, dans l'intervalle, aux besoins urgents des divers services. La création des mandats n'avait suffi à faire subsister le gouvernement que pendant cinq ou six mois.

Cependant, le budget des recettes et dépenses de l'an v (1796 à 1797), venait d'être établi cette fois avec quelque régularité, mais il signalait des besoins énormes.

Il se divisait en dépenses ordinaires, évaluées à 450 millions, et en dépenses extraordinaires portées à 550 millions; ce qui présentait un total d'un milliard.

Pour faire face aux dépenses ordinaires, on avait :

1° La contribution foncière, portée à	250 millions.
2° La contribution somptuaire et personnelle.	50 millions.
3° Les douanes, le timbre et l'enregistrement.	150 millions.
Total.	450 millions.

Les 550 millions de dépenses extraordinaires devaient être couverts par l'arriéré de l'impôt et le produit des biens nationaux.

L'impôt avait été déclaré exclusivement exigible en

numéraire. Il ne restait plus que quelques mandats ou assignats qui furent reçus au cours pour le paiement de l'arriéré et annulés sur-le-champ ; ce qui fit disparaître les dernières traces du désordre occasionné par le papier-monnaie. En même temps, l'emprunt forcé fut définitivement fermé. Il avait produit à peine 400 millions de valeur effective.

Dès ce moment, un système plus régulier présida au recouvrement des contributions publiques. Tout l'arriéré devait être acquitté avant le 5 décembre 1797. Des garnisaires furent institués pour hâter la perception. On ordonna la confection des rôles pour pouvoir percevoir sur-le-champ le quart des impôts de l'an V.

Le paiement des biens nationaux vendus à l'avenir, dut s'opérer désormais, savoir : 1/10 comptant en numéraire, 5/10 comptant en ordonnances des ministres ou en bordereaux de liquidation délivrés aux fournisseurs, 4/10 enfin en quatre obligations payables en numéraire, une par an. Tous les fonctionnaires publics et les rentiers devaient être payés en numéraire, mais comme on ne pouvait les solder entièrement en argent, on y suppléa par des billets au porteur, recevable en payement de domaines nationaux, comme l'étaient les ordonnances des ministres et les bordereaux de liquidation délivrés aux fournisseurs.

Le ministre des finances de cette époque, qui montra de la capacité dans ses fonctions, était Ramel, ancien député aux États-Généraux, et depuis membre de la Convention nationale. Sous ce ministère, il fut constaté que le numéraire existant alors en France s'élevait à 2,200,000,000 fr., c'est-à-dire à 200 millions de plus qu'en 1788, sous M. Necker.

Malgré la sévérité et l'ensemble des mesures ordonnées, il se manifesta un grand déficit dans les recettes présumées. La vente des biens nationaux s'opérait avec une extrême lenteur. Le recouvrement des contributions éprouvait de nombreuses difficultés. La dette publique inscrite s'élevait par an à 248 millions; mais on ne donnait aux rentiers qu'un quart en numéraire, et le reste en bons acquittables en bien nationaux, appelés bons de *trois quarts;* ce qui réduisait la dépense courante de la dette à 186 millions par an. Néanmoins, la dépense totale de l'état se trouvait au-dessus des recettes. Pour y pourvoir, on eut recours à des expédiens de toute nature. On appliqua à la dépense extraordinaire les recettes affectées au service ordinaire. On anticipa sur la rentrée des contributions. On délivra des bons sur les domaines nationaux. Dans cette confusion inévitable, les marchés des fournitures militaires se faisaient aux prix les plus désavantageux. Des fraudes de toute espèce se multipliaient dans tous les services. Des fortunes scandaleuses surgissaient à côté du dénuement de nos troupes. Un des directeurs était accusé d'entretenir son luxe désordonné par les plus honteux trafics.

Le buget de l'an VI (1797-1798) fut établi sous ces auspices, peu après la réaction politique connue sous le nom du 18 fructidor.

Les dépenses s'élevaient à 788 millions; savoir : la guerre, 283 millions; les autres services généraux, 247 millions; enfin, la dette publique, 250 millions.

Pour y faire face, on résolut de créer de nouveaux impôts, et de diminuer simultanément la contribution foncière, qui pesait trop fortement sur les propriétai-

res. L'impôt foncier fut réduit à 228 millions (32 millions de moins que l'année précédente). La contribution somptuaire et personnelle demeura maintenue à 50 millions. On rétablit la loterie[1], des droits de barrière aux routes, des droits sur les hypothèques, enfin une augmentation de droits sur les tabacs étrangers; mais les anciens et nouveaux impôts indirects n'offraient pas un produit présumé de plus de 338 millions. Ainsi, le total des recettes n'était que de 616 millions pour une dépense de 788. Le déficit eût été de 172 millions. Pour mettre les dépenses au niveau des recettes, on proposa de payer seulement en numéraire le tiers de la dette publique, c'est-à-dire, 86 millions, ce qui alignait, en effet, les dépenses aux 616 millions de recette présumée. Quant aux deux autres tiers de la dette, comme l'État se trouvait hors d'état de les acquitter par des moyens ordinaires, on résolut d'en rembourser le capital sur le pied de vingt fois la rente, en bons recevables en paiement de domaines nationaux. Le tiers, conservé sur le grand-livre de la dette publique, à titre de rente perpétuelle, fut appelé *tiers consolidé*.

Mais les bons remis en remboursement de la dette, n'avaient guère alors dans le commerce que le *sixième* de leur valeur. Ce fut donc une banqueroute presque totale des deux tiers, pour les rentiers qui ne voulu-

[1] La loterie avait été abolie le 15 novembre 1793. Elle fut rétablie sur le rapport de L. S. Mercier qui renferme cette note curieuse : « La loterie nationale avait été supprimée à la réquisition de Chaumette procureur de la commune, lequel voulait se mettre à la tête d'une loterie dont il aurait eu le plus large profit. Ainsi l'on pourrait faire la généalogie de plusieurs lois rendues sous la tyrannie décemvirale. Danton fit abolir la contrainte par corps pour dettes parce qu'il y avait sentence contre tous ses affidés. Il arma un district pour sauver Marat d'une prise de corps. »

rent pas acheter de biens nationaux. Moyennant cet injuste abus de la force, et au mépris d'engagements sacrés, l'État se libéra de 3 milliards 600 millions; la dette totale, au moment de cette mesure, s'élevait à 5 milliards 400,000 fr. On voit que, malgré les promesses faites lors de la création du grand-livre de la dette publique, on était loin encore de comprendre les ressources du crédit et de l'amortissement. Il est vrai que pour les réaliser il fallait inspirer de la confiance, et là était la difficulté insurmontable. On eut donc recours à la banqueroute, et la loi de la nécessité, toujours invoquée dans les révolutions, parut consacrer suffisamment cette énorme infraction à la bonne foi publique. Cette libération de 172 millions sur le budget de l'an VI n'empêcha point un déficit de 62 millions. Cependant les créanciers de l'état n'avaient pas même reçu intégralement le tiers consolidé; on leur donna, en paiement des arrérages, des bons recevables en acquittement des impôts.

Ce fut vers la fin de 1797 que l'on s'occupa enfin du mode de répartition du milliard promis aux défenseurs de la patrie. Le général Jourdan fut le rapporteur de cette mesure. Il proposa d'acquitter le milliard de propriétés foncières dû aux glorieux services de nos guerriers, par la voie d'une rente tontine viagère: la part de ceux qui viendraient à décéder aurait accru tous les ans la part des survivants. Le maximum de la rente était de 1,500 fr., et lorsque le lot de tous serait arrivé à ce taux, les extinctions auraient lieu au profit de la nation. Cette résolution, adoptée le 20 février 1798, ne fut pas exécutée. Elle devait être remplacée plus tard par des pensions et par l'institution de la Légion-d'Honnenr.

Les dépenses du budget de l'an VII (1798-1799) furent fixées à 600 millions. Mais quoiqu'on eût décrété des augmentations aux droits des douanes, du timbre et de l'enregistrement, des centimes additionnels pour les dépenses locales et des octrois aux portes des villes pour l'entretien des hôpitaux et des autres établissements de bienfaisance, les recettes n'étaient évaluées qu'à 500 millions. On décréta un impôt sur les portes et fenêtres. Le ministre Ramel, prévoyant un déficit de 65 millions, songea aussi à un impôt sur le sel. Mais cette taxe ayant été rejetée comme trop impopulaire, on doubla les contributions sur les portes et fenêtres et l'on décupla celle des portes cochères. De plus on mit en vente les biens du culte protestant, dont la dotation fut remplacée par un traitement assuré à ses ministres.

La réaction politique du 30 prairial an VII, qui avait amené un nouveau Directoire et de nouveaux ministres, fut suivie de la levée de toutes les classes de jeunes gens susceptibles d'être appelés au service militaire, et désignés sous le titre de réquisitionnaires.

Les ressources ordinaires ne suffisant plus, on créa un nouvel emprunt forcé de 100 millions, déclarés remboursables en biens nationaux, mais progressif, et auquel chaque citoyen devait contribuer suivant sa fortune, calculée d'après les rôles des contributions foncière et personnelle. Dans cette circonstance, des banquiers et commerçants de Paris, réunis en syndicat, prêtèrent leur crédit et leur signature au ministre des finances. En attendant la rentrée de l'emprunt forcé, ils signèrent des billets qui devaient être acquittés au fur et à mesure des recettes. Ce fut une

sorte de banque temporaire établie pour les besoins du moment.

CHAPITRE XV.

CONSULAT DE BONAPARTE.—EMPIRE.—DE 1800 A 1814.

La fin de cette année si orageuse et que marquèrent les revers des armes de la république, des troubles intérieurs et la loi tyrannique des otages, vit apparaître comme un libérateur l'heureux vainqueur de l'Italie et de l'Égypte. La France crut enfin pouvoir renaître à la paix et à l'ordre, à l'abondance et à la gloire.

On peut assigner à l'époque du consulat de Bonaparte la fin du régime républicain institué par la Convention nationale. Déjà, depuis la révolution de 1789, trois constitutions avaient été solennellement promulguées, jurées et détruites. Dans cet intervalle (de 1791 à 1799), la révolution avait dévoré plus de 17 milliards de propriétés de toute espèce, ravies au clergé, aux émigrés, à une foule d'établissements, sans compter les revenus des biens des parents des émigrés et des condamnés, long-temps placés sous le séquestre, et sans y comprendre encore l'argenterie des églises [1], les cloches, etc., etc. Elle avait détruit une multitude d'édifices et de monuments religieux, et d'objets d'art, noble et à jamais regrettable ornement de notre belle France [2]. Saint-Domingue nous était enlevé. L'agricul-

[1] On évalue la matière à 30 millions, mais la main-d'œuvre était inappréciable.

[2] On a calculé qu'avant la révolution il existait en France 1,700,000 monuments religieux sans compter les chapelles des familles, et que

ture et le commerce étaient dans la plus profonde détresse. En 1789, la dette était de 110 millions (50 millions de rentes viagères et 60 millions de rentes perpétuelles), et le déficit s'élevait à 56 millions. En 1799, la dette était de 270 millions de rente au capital de 5 milliards 400 millions. Et cependant on avait supprimé 20 millions de traitement promis au clergé catholique, on avait usé de réquisitions de toute espèce, et l'on avait été réduit à faire banqueroute des deux tiers de la dette publique. Toutes les libertés avaient été ravies à la France; le secret des lettres avait été violé publiquement; le nom français était l'horreur et l'effroi de l'Europe; enfin plus d'un million d'individus, parmi lesquels se trouvait l'élite de la nation, par les vertus, les services, les talents et la jeunesse, avaient péri dans cette tempête politique. La seule compensation à tant de calamités était la conquête de la Belgique, de la Savoie, de la Hollande et de la rive gauche du Rhin, glorieux trophées de la valeur française et de l'honneur national, alors réfugié dans les camps et sous les tentes guerrières.

Napoléon, après avoir rendu momentanément la paix à la France, avait voulu transporter sur un autre théâtre l'activité de son esprit et de son inquiète ambition. Il choisit l'Égypte, ce pays de mystérieuses traditions, de grands souvenirs et de gigantesques monuments, et si bien placé d'ailleurs pour assurer à la France la domination des mers méditerranées. Albuquerque aurait voulu détruire tout moyen de naviga-

ces monuments contenaient, par terme moyen, 4,292,500,000 statues de toute dimension, et autant de têtes peintes, ce qui donne 8 à 10 milliards de figures exécutées par l'inspiration catholique. Il est probable qu'il en existe à peine aujourd'hui la millième partie.

tion par le Nil et la mer Rouge, afin d'assurer aux Portugais le commerce de l'Inde dont ils avaient ouvert la route par le cap de Bonne-Espérance. Le futur empereur conçut la pensée de frapper le commerce anglais au cœur, en faisant de la Méditerranée un *lac français*, selon son expression énergique, et de l'Égypte, soit un point de départ pour aller attaquer les établissements anglais dans l'Inde, soit une colonie ou un entrepôt, en créant une marine sur la mer Rouge.

Nous avons déjà parlé précédemment[1] d'un mémoire adressé par Leibnitz à Louis XIV, qui voulait envahir la Hollande, au sujet de quelques médailles et légendes irrévérentieuses frappées par les Provinces-Unies. « Sire, écrivait le grand philosophe, ce n'est » pas en Hollande que vous pourrez vaincre les répu- » blicains; vous ne franchirez pas leurs digues, et » vous rangerez toute l'Europe de leur côté : c'est » en Égypte qu'il faut les frapper. Là vous trouverez » la véritable source du commerce de l'Inde. Vous » enleverez ce commerce aux Hollandais; vous assu- » rerez l'éternelle domination de la France dans le » Levant; vous réjouirez toute la chrétienté; vous » remplirez le monde d'étonnement et d'admiration. » L'Europe vous applaudira, loin de se liguer contre » vous. » Éclairé peut-être par ces grandes pensées, le duc de Choiseul, sous Louis XV, avait songé à occuper l'Égypte lorsque la guerre avec l'Angleterre mit nos colonies en danger. Le ministère français eut encore la même pensée lorsque l'empereur Joseph II et Catherine menaçaient l'empire Ottoman. La lutte incessante entre la France et l'Angleterre réveilla les

[1] Voir les notes du tome 1er, page 474.

mêmes idées dans la vaste tête de Napoléon. Mais peu secondé par le Directoire, et rappelé à la fois par les dangers de la France et le pressentiment de ses hautes destinées, il ne laissa en Égypte que des souvenirs historiques, glorieux pour nos guerriers, et n'en rapporta que des travaux honorables pour nos savants, mais stériles pour les grands intérêts du commerce et de la navigation de la France.

L'avènement de Bonaparte au pouvoir dictatorial fut marqué par des améliorations rapides dans les diverses branches de l'administration publique. Cet homme extraordinaire imprima, à ses premiers actes de gouvernement, le cachet d'ordre, d'élévation et de force qui caractérisaient son puissant génie. Il avait compris que pour se rendre maître de la révolution en France, il fallait à la fois éblouir les esprits par le prestige de la grandeur et de la gloire, rendre à l'ordre social les véritables garanties morales, et comprimer les partis avec une main de fer.

On le vit donc successivement rétablir sur leurs antiques bases (toutefois avec les modifications qui convenaient à sa politique), la religion, l'enseignement public et l'administration de la justice. Le concordat, l'université, les codes législatifs, tous proclamant pour premier principe le respect dû à l'autorité, furent les fondements sur lesquels il appuya son système de gouvernement, et désormais l'observation rigoureuse des devoirs du citoyen put être opposée à la déclaration de ses droits.

Les premiers soins du consul s'attachèrent à réparer les maux occasionnés par les discordes civiles. La Vendée et Lyon sortirent de leurs ruines. Les Français exilés purent revoir leur patrie. Les établissements

de bienfaisance, les saintes filles de Saint-Vincent-de-Paule et les modestes frères des écoles chrétiennes vinrent de nouveau soigner et consoler le malheur et la vieillesse, et instruire l'enfance indigente.

En même temps que les éléments de l'ordre moral étaient réunis en faisceau autour du pouvoir, les plus grands encouragements étaient donnés aux intérêts matériels. Premier consul ou empereur, Napoléon ne cessa de s'occuper, avec une activité prodigieuse, de la restauration de toutes les branches de la prospérité nationale. La marine, les colonies (en faveur desquelles il crut devoir rétablir la traite des noirs, solennellement abolie par la Convention), les ports, les routes, les canaux, l'agriculture, l'industrie, les monnaies, le cadastre, l'administration des eaux et forêts, toutes les parties des finances, les monuments publics, les prisons, la mendicité, rien, en un mot, n'échappa à ses regards et à l'énergie de sa volonté. Il plaça à la tête de chaque partie de l'administration des hommes dont les lumières spéciales avaient été éprouvées. La rare sagacité de la plupart de ses choix, sa surveillance attentive, et surtout l'émulation qu'il sut exciter parmi tous les agents de son autorité, obtinrent des succès inouïs jusqu'alors et qui étonnèrent son siècle.

Ce fut surtout dans l'administration des finances que l'esprit d'ordre et de prévoyance de Napoléon se manifesta avec le plus d'efficacité. Ses ministres, obéissant à sa direction suprême, et recourant aux bonnes traditions de Sully et de Colbert, apportèrent une régularité admirable dans les dépenses et les recettes. Un ministre du trésor fut créé pour diriger et surveiller spécialement la comptabilité; une Cour des Comptes fut instituée pour la révision et l'apurement

de toutes les gestions financières. La responsabilité et la solidarité des receveurs des finances de divers degrés, furent établies d'une manière invariable. La fondation de la Banque de France, la liquidation de la dette publique, la fixation de l'intérêt légal à cinq pour cent, la création d'une caisse d'amortissement dotée des domaines nationaux non vendus, et d'une caisse de dépôts en consignation et des cautionnements, vinrent successivement compléter un système qui réunissait tout ce que les nations les plus avancées dans la science financière pouvaient alors offrir de plus parfait.

A cette époque (1806), le numéraire existant en France fut évalué à 2,300,000,000 de francs (100 millions de plus qu'en 1797).

L'industrie des étoffes de laine, de coton et de soie, avait été surtout puissamment encouragée. La guerre maritime sembla même la favoriser à certains égards, par la protection énergique que le chef de l'état ne cessa de lui accorder, en prohibant les importations anglaises. La même situation développa certaines branches d'agriculture, et entre autres l'introduction et l'éducation des mérinos, la culture de l'indigo et la fabrication du sucre de betterave, qui semblait devoir opérer plus tard une heureuse révolution dans le système agricole de la France. Des écoles vétérinaires, des haras, des pépinières publiques avaient été établis. Un projet de code rural, applicable à toutes les parties de l'empire, fut rédigé et soumis à l'examen des hommes les plus éclairés. Dans l'intérêt de la propriété foncière, autant que pour accroître les revenus publics, un grand développement fut donné par Napoléon au système des impôts indirects. Mais, succes-

sivement, l'esprit ds fiscalité devait faire renaître le monopole et les mesures vexatoires. La taxe sur le tabac, le sel et les boissons, composèrent une branche de revenus très-considérables, mais pesèrent lourdement sur toutes les classes de la population. D'un autre coté, l'état presque permanent de guerre maritime, devait exercer successivement une fâcheuse influence sur le système des douanes de cette époque. Le principe de Colbert, qui tendait à encourager l'introduction des matières premières et à repousser, par des droits élevés, les produits des manufactures étrangères, fut adopté par Napoléon, mais il dégénéra trop souvent en prohibition absolue. Sa lutte incessante avec l'Angleterre et la volonté d'abattre la suprématie commerciale et industrielle de cette éternelle rivale de la France, expliquent peut-être toute la politique de Napoléon [1]. Des hommes graves, confidents de ses pensées intimes, affirment que l'extension démesurée de son empire et de ses conquêtes, eut pour but réel, bien plus de restreindre la puissance de l'Angleterre, que de satisfaire une grande soif de pouvoir et de célébrité. Nous croyons, nous, que ces deux motifs à la fois dirigèrent sa conduite et donnent la clé des contradictions, des succès et des revers de l'homme prodigieux qui, du moins, sut substituer un glorieux despotisme à la terreur sanglante de la Convention.

Quoiqu'il en soit, dès les premiers moments du gouvernement consulaire, les budgets de l'état purent être établis avec régularité et offrir un équilibre satis-

[1] Nous avons fait connaître dans les notes du tome 1er, le projet d'une expédition dans l'Inde, conçu en 1800, par le premier consul et l'empereur de Russie, Paul Ier.

faisant entre les recettes et les dépenses. Chaque année présentait des améliorations à cet égard. En 1808, sous l'empire, les dépenses ordinaires et extraordinaires s'élevaient à 600,000,000 de francs et les recettes à 800,000,000. Il y avait donc un excédent de 200 millions dont il fut décidé que les contributions seraient dégrevées. En temps de guerre elles pouvaient être reportées à 800 millions, mais sans qu'il fût fait d'emprunt ni créé de nouveaux impôts.

Napoléon avait pour principe que la guerre doit nourrir la guerre. Aussi, les invasions extérieures, soit par les contributions extraordinaires et les réquisitions dont il frappait les peuples vaincus, soit par la confiscation de domaines, furent plutôt une source de produits que de dépenses pour le trésor. Mais il épuisait les contrées amies ou ennemies qui se trouvaient sur son passage et préparait à la France de dures représailles pour le moment où il aurait enfin lassé la fortune prospère.

Le grand fait du règne de Napoléon, ainsi que nous l'avons déjà dit, est sa lutte incessante avec l'Angleterre. C'est par cette volonté d'atteindre au cœur cette puissance, qu'on justifie son injuste agression en Espagne et sa gigantesque expédition en Russie. Soit que la Grande-Bretagne lui apparût comme étroitement unie à la cause des Bourbons de France, soit qu'il vît dans sa politique, l'instigatrice constante des troubles et des malheurs de l'Europe, soit enfin qu'il crût n'user que d'un légitime droit de défense, il est certain que toutes ses actions et toutes ses pensées ont été dirigées plus ou moins ouvertement vers l'abaissement de l'Angleterre. Aussi, après quelques années de trêve plutôt que de vérita-

ble paix, on vit la guerre éclater de nouveau avec fureur entre les deux nations, et tous les autres peuples furent entraînés dans leur querelle.

Ce fut le 11 novembre 1806, que le gouvernement anglais, par une extension inouïe des principes de son acte célèbre de navigation, prononça l'interdiction de tous ses ports aux navires français et assujettit les bâtiments des puissances neutres à être visités par les croiseurs, et, s'il y avait lieu, à être traduits dans les ports britanniques et taxés à une imposition arbitraire. Napoléon répliqua en ordonnant, par un décret daté de Berlin le 23 novembre, la saisie et la confiscation des bâtiments qui, après avoir touché en Angleterre, entreraient dans les ports de France. L'année d'après, le 17 septembre 1807, par un décret daté de Milan, il compléta ses mesures et déclara les Iles Britanniques en *état de blocus* sur mer comme sur terre.

Il peut être assez curieux, aujourd'hui, de retracer les motifs de cette déclaration sans exemple dans les fastes de l'histoire, et nous croyons qu'on lira avec intérêt les détails que nous puisons aux archives officielles de cette époque.

M. le prince de Talleyrand s'exprimait en ces termes, dans un rapport adressé à S. M. l'Empereur et Roi :

« Trois siècles de civilisation ont donné à l'Europe un droit des gens que, selon l'expression d'un écrivain illustre, la nature humaine ne saurait assez reconnaître. Ce droit est fondé sur le principe *que les nations doivent se faire, dans la paix le plus de bien, et dans la guerre le moins de mal qu'il est possible.*

» D'après la maxime que la guerre n'est point une

relation d'homme à homme, mais une relation d'état à état, dans laquelle les particuliers ne sont ennemis qu'accidentellement, non point comme hommes, non pas même comme membres ou sujets de l'état, mais uniquement comme ses défenseurs, le droit des gens ne permet pas que le droit de guerre et le droit de conquête qui en dérive, s'étendent aux citoyens paisibles et sans armes, aux habitations et aux propriétés privées, aux marchandises du commerce, aux magasins qui les renferment, aux charriots qui les transportent, aux bâtiments non armés qui les transportent sur les rivières ou sur les mers, en un mot à la personne et aux biens des particuliers.

» Ce droit, né de la civilisation, en a favorisé les progrès ; c'est à lui que l'Europe a été redevable du maintien et de l'accroissement de sa prospérité au milieu des guerres fréquentes qui l'ont divisée.

» L'Angleterre seule a conservé ou repris les usages des temps barbares. C'est par son refus de renoncer à la course maritime que cette pratique injuste et cruelle a été maintenue malgré la France, qui, en temps de paix et mue uniquement par des actes de justice et d'humanité, avait proposé de l'abolir.

» La France a tout fait pour adoucir, du moins, un mal qu'elle n'avait pu empêcher. L'Angleterre, au contraire, a tout fait pour l'aggraver. Non contente d'attaquer les navires de commerce et de traiter comme prisonniers de guerre les équipages de ces navires désarmés, elle a réputé ennemi quiconque appartenait à l'état ennemi et elle a fait aussi prisonniers de guerre, les facteurs de commerce et les négociants qui voyageaient pour les affaires de leur négoce.

» Mais il ne pouvait suffire à ses vues d'envahir ainsi des propriétés privées, de dépouiller et d'opprimer des particuliers innocents et paisibles. Restée long-temps en arrière des nations du continent qui l'ont précédée dans la route de la civilisation, et en ayant reçu d'elle tous les bienfaits, elle a conçu le projet insensé de les posséder seule et de les leur ôter. Elle voudrait qu'il n'y eût sur la terre d'autre industrie que la sienne et d'autre commerce que celui qu'elle ferait elle-même. Elle a senti que, pour réussir, il ne lui suffirait pas de troubler, qu'elle devait même encore s'efforcer d'interrompre totalement les communications entre les peuples. C'est dans cette vue que sous le nom de *droit de blocus*, elle a inventé et mis en pratique la théorie la plus monstrueuse.

» Contre une puissance qui méconnaît à ce point toutes les idées de justice et tous les sentiments humains, que peut-on faire, sinon de les oublier un instant soi-même pour la contraindre à ne plus les violer? »

A la suite de ce rapport, intervint le décret de Berlin qui plaçait les Iles Britanniques en état de blocus, interdisait toute correspondance et tout commerce avec elles, déclarait prisonnier de guerre tout individu sujet de l'Angleterre trouvé dans les pays occupés par les troupes françaises ou par celles des alliés, confisquait tout magasin, toutes marchandises, toute propriété, de quelque nature qu'elle pût être, appartenant à un sujet de l'Angleterre, interdisait l'entrée dans aucun port à tout bâtiment venant de l'Angleterre ou de ses colonies, et prononçait la confiscation du navire et de la cargaison en cas de fausse déclaration. Communication de ce décret devait être donnée à tous les alliés de la France.

Le décret du 17 décembre 1807, daté de Milan, motivé sur les justes représailles à exercer contre l'Angleterre, et qui complétait les mesures défensives de Napoléon, était ainsi conçu :

« Art. Ier Tout bâtiment, de quelque nation qu'il soit, qui aura souffert la visite d'un vaisseau anglais, ou se sera soumis à un voyage en Angleterre, ou aura payé une imposition quelconque au gouvernement anglais, est, par cela seul, *dénationalisé*, a perdu la garantie de son pavillon, et est devenu propriété anglaise.

» Art. 2. Soit que lesdits bâtiments ainsi dénationalisés par les mesures arbitraires du gouvernement anglais, entrent dans nos ports ou dans ceux de nos alliés, soient qu'ils tombent au pouvoir de nos vaisseaux de guerre ou de nos corsaires, ils sont déclarés de bonne et valable prise.

» Art. 3. Les Iles Britanniques sont déclarées en état de blocus sur terre comme sur mer. Tout bâtiment, de quelque nation qu'il soit, quel que soit son chargement, expédié des ports de l'Angleterre ou des colonies anglaises, ou des pays occupés par les troupes anglaises, ou allant en Angleterre, ou dans les colonies anglaises, ou dans les pays occupés par les troupes anglaises, est de bonne prise, comme contrevenant au présent décret. Il sera capturé par nos vaisseaux de guerre ou par nos corsaires, et adjugé au capteur.

Art. 4. Ces mesures, qui ne sont qu'une juste réciprocité pour le système barbare adopté par le gouvernement anglais, qui assimile sa législation à celle d'Alger, cesseront d'avoir leur effet pour toutes les nations qui sauraient obliger le gouvernement anglais

à respecter leur pavillon. Elles continueront d'être en vigueur pendant tout le temps que ce gouvernement ne reviendra pas aux principes du droit des gens qui règlent les relations des états civilisés dans l'état de guerre. Les dispositions du présent décret seront abrogées et nulles par le fait, dès que le gouvernement anglais sera revenu aux principes du droit des gens, qui sont aussi ceux de la justice et de l'honneur. »

Napoléon désira que le roi d'Espagne, alors son allié, en publiant le décret de Milan, l'accompagnât d'une sorte de manifeste contre l'Angleterre. Charles IV obéit, ordonna que les mesures prises par son intime allié l'empereur des Français fussent adoptées dans ses états, et expliqua ainsi (le 3 janvier 1808) sa volonté à ses peuples :

« L'abominable attentat commis par les vaisseaux anglais en l'année 1804, par ordre exprès du gouvernement contre les quatre frégates de la flotte royale qui, naviguant sous l'entière assurance de la paix, ont été injustement surprises, attaquées et forcées de se rendre, m'a déterminé à rompre toutes relations avec le cabinet britannique et à me considérer comme en état de guerre contre une puissance qui a si iniquement violé le droit des gens et de l'humanité. Une agression aussi atroce me donnait des moyens suffisants pour rompre tous les liens qui unissent une nation à une autre, lors même que je n'aurais pas considéré ce que je devais à moi-même, à l'honneur et à la puissance de ma couronne et de mes amés vassaux. Deux années de guerre se sont écoulées sans que l'Angleterre ait modéré son orgueil, ni renoncé à l'injuste domination qu'elle exerce sur les mers. Mais au contraire, confondant tout à la fois ses amis, ses ennemis et les neu-

tres, elle a manifesté l'intention formelle de les traiter tous avec la même tyrannie. De plus, ayant commis la plus énorme des atrocités et des pirateries par son attaque scandaleuse de la ville de Copenhague, elle a quitté le masque et personne ne peut plus douter que son ambition insatiable n'aspire au commerce et à la navigation exclusive de toutes les mers... Autorisé par un juste droit de représailles à prendre les moyens qui me paraîtront convenables pour empêcher l'abus que le cabinet britannique fait de ses forces à l'égard des pavillons neutres..., j'ai résolu d'adopter, et j'entends qu'on adopte dans tous mes États les mêmes mesures qui ont été prises par mon intime allié l'empereur des Français et roi d'Italie, et dont la teneur suit, etc., etc., »

Plus tard, l'Angleterre s'était alliée à l'Espagne justement révoltée de l'usurpation de Napoléon.

Le 2 novembre 1808, dans un rapport sur la situation de la France, le comte Cretet, ministre de l'intérieur, déclarait que la guerre provoquée par l'Angleterre, et qu'elle continuait avec tant d'orgueil et d'opiniâtreté, n'était que la conclusion du système ambitieux qu'elle nourrit depuis des siècles. « Mêlée à la politique du continent, elle parvint à tenir l'Europe dans une perpétuelle agitation, en entretenant contre la France toutes les passions envieuses et jalouses. Elle voudrait l'abaisser ou la détruire. En tenant sans cesse sous les armes les peuples du continent, en isolant ainsi les puissances maritimes, elle eut l'art de profiter des divisions qu'elle fomentait chez ses voisins pour porter au loin ses conquêtes. C'est ainsi qu'elle a étendu ses colonies et augmenté ses forces navales, et qu'à l'aide de ses forces elle croit pouvoir

désormais jouir de son usurpation et s'arroger la possession exclusive des mers. Vaincue dans les débats qu'elle a si souvent renouvelés, l'Angleterre en profitait cependant pour accroître ses richesses par le monopole universel du commerce. »

Faisant allusion à l'Espagne, le ministre s'écriait pathétiquement : « Malheureux peuple! à qui confies-tu tes destinées? Au contempteur de tes mœurs, à l'ennemi de ta religion, à celui qui, violant ses promesses, a élevé sur ton territoire un monument à son audace [1]... Tu t'allies avec les Anglais qui, tant de fois, blessèrent ton orgueil et ton indépendance; qui, depuis si long-temps, envahissent par des violences ouvertes et même au sein de la paix le commerce de tes colonies; qui, pour t'intimer la défense de rester neutre, firent précéder leurs décrets par le pillage de tes trésors et le massacre de tes navigateurs; qui, enfin ont couvert l'Europe de leur mépris pour leurs alliés et pour les promesses abusives qu'ils leur avaient faites! Tu reviendras sans doute de ton égarement, tu gémiras alors des perfidies nouvelles qui te sont destinées; mais combien de sang et de larmes auront coulé avant ce retour tardif à la sagesse! »

M. le comte de Ségur ajoutait, sur un autre ton : « L'empereur chassera de la Péninsule ces soldats fugitifs d'un gouvernement dont l'or est si corrupteur, l'assistance si trompeuse, l'alliance si funeste. »

La guerre acharnée, élevée entre l'Angleterre et Napoléon, donna, à l'économie politique de cette époque, un caractère à part et qui se résume dans le régime réglementaire et prohibitif poussé à ses dernières limites. Les douanes, par leur but politique, acqui-

[1] Gibraltar.

rable campagne de 1812 vit pâlir l'étoile du conquérant du monde. Dès ce moment, le colossal édifice de sa puissance s'écroula de toutes parts, le voile se déchira, et l'on aperçut alors les profondes blessures que la France avait reçues au cœur même. Épuisée d'hommes et d'argent, ayant la guerre à ses portes, il fallut recourir à tous les expédients désastreux des premières guerres révolutionnaires. Les réquisitions et leurs monstrueux abus reparurent. Bientôt la France dut éprouver à son tour tous les fléaux d'une invasion ennemie. L'Europe qu'elle avait refoulée vint, par une réaction inévitable, jeter sur elle des flots de soldats, avides de représailles, et l'on ne peut prévoir ce qui serait advenu de la France si la famille de ses anciens rois n'était venue s'interposer comme médiatrice de paix et de conciliation entre elle et l'Europe irritée et victorieuse.

De toutes les conquêtes de la révolution et de l'empire, il ne resta à la France que l'acquisition du comtat d'Avignon. Elle avait perdu Philippeville, Sarrelouis, Landau, Kell et Huningue en Europe; Sainte-Lucie, Tabago, Saint-Domingue en Amérique; l'Ile-de-France en Afrique et le droit de fortification et de force militaire en Asie. La population virile de la France avait éprouvé d'immenses pertes. L'agriculture était ruinée en hommes et en bestiaux, les finances obérées et en désordre, et la dette publique augmentée depuis 13 ans de près de 1,900,000,000 fr.

CHAPITRE XVI.

ÉCONOMISTES FRANÇAIS DE 1793 A 1814.—GERMAIN GARNIER.—F. D'YVERNOIS.—DE VITROLLES.—LEMONTEY.—J.-B. SAY.—GANILH.—MONTHYON.—RUBICHON.—PEUCHET.

Le régime politique de la France sous la convention, le directoire, le consulat et l'empire, avait été presque constamment celui de la guerre, de l'action et de la nécessité. La science économique, réduite à la loi du moment et immolée à ce que l'on nommait le salut du peuple ou de l'armée, disparut en quelque sorte dans les temps d'orage et fit place à cette sorte d'instinct énergique de conservation qui inspira aux hommes d'état de la république les diverses mesures administratives et financières dont nous avons rapidement tracé l'esquisse historique.

Les théories d'économie politique de cette époque se trouvent résumées dans les codes législatifs et dans les discours des orateurs et des ministres de la convention et du directoire, parmi lesquels on distingue, à titres divers : Saint-Just, Babœuf (qui prêcha ouvertement la loi agraire, l'abolition de la propriété et l'insurrection permanente des pauvres contre les riches), Barrère, Cambon, Arnould, Robert Lindet et Ramel, et dans les rapports et les instructions des ministres du consulat et de l'empire, parmi lesquels on vit briller de grands talents. Les noms de Benézech, Lucien Bonaparte, François de Neufchateau, Cretet, Champagny, Chaptal, Montalivet, Gaudin, Mollien, Portalis, de Cessac, Fontanes, et ceux de plusieurs autres ministres et

hommes d'état de cette époque, s'associèrent honorablement à tout ce qui s'opéra d'utile et de réparateur dans le règne mémorable de Napoléon.

Toutefois il ne pouvait guère être question de la liberté du commerce extérieur avec le blocus continental, ni de théories métaphysiques sur les diverses questions de paix et de commerce, avec un souverain absolu qui s'était donné la mission d'arrêter l'essor des idées philosophiques et économiques du dernier siècle. Aussi la plupart des hommes qui cultivaient l'économie politique avaient-ils grand soin de se renfermer dans le silence du cabinet. Néanmoins les ouvrages spéciaux publiés sous le consulat et l'empire sont assez nombreux et importants.

M. le comte Germain Garnier, qui avait publié en 1792 un écrit intitulé, ***De la propriété dans ses rapports avec le droit politique***, et rédigé un ***abrégé élémentaire des principes de l'économie politique***, imprimé en 1796, entreprit, pendant sa proscription en Angleterre, une traduction française du célèbre ouvrage d'Adam Smith, qu'il fit paraître en 1802. Cette traduction, considérée justement comme la meilleure qui ait été faite dans aucune langue, fut enrichie d'un exposé sommaire de la méthode de Smith comparée avec celle des économistes français, d'un parallèle de la richesse de la France et de l'Angleterre d'après les principes du traducteur, et enfin de notes et de commentaires savants dans lesquels il refute avec force et sagesse plusieurs des maximes de l'illustre économiste anglais. M. le comte Germain montre surtout une rare sagacité dans l'appréciation des véritables intérêts de la France, et plusieurs de ses jugements sur les conséquences funestes que pourrait avoir, dans ce royaume, l'appli-

cation des théories industrielles de l'Angleterre, ont un caractère que les événements on rendu en quelque sorte prophétique.[1]

Parmi les points sur lesquels M. Germain Garnier a cru devoir combattre A. Smith, nous ferons remarquer particulièrement la division établie par l'écrivain entre le *travail productif* et le *travail non productif.* Un observateur aussi profond et aussi éclairé ne pouvait manquer d'apercevoir l'erreur et l'immoralité d'une distinction qui, dans la logique de Smith, conduisait à placer les nobles travaux de l'intelligence, les fonctions les plus utiles à l'ordre social et les plus nécessaires à l'humanité, au-dessous des travaux mécaniques les plus vulgaires.

M. Germain Garnier, indépendamment des considérations morales qui repoussent ces théories, démontre que la distinction de Smith est fausse parce qu'elle repose sur une différence qui n'existe pas. Tout travail est *productif* dans le sens donné par l'auteur au mot *productif.* Le travail de l'une comme de l'autre des deux classes de la société, est également productif de quelque jouissance, commodité ou utilité pour la personne qui le paie, sans quoi ce travail ne comporterait pas de salaire. C'est ce qui résulte de la définition même que Smith a donnée au salaire. La jouissance, la commodité, l'utilité d'un consommateur quelconque est le but que se propose tout travail. C'est toujours l'effet qu'il tend à produire et la seule manière dont il puisse se réaliser. Or, à moins de vouloir réduire l'homme à la condition la plus humble et la plus dégradée, qui ne voit que les travaux qui contribuent

[1] M. Blanqui prépare en ce moment une nouvelle édition de la traduction de G. Garnier, revue et annotée

à éclairer son esprit, à développer sa raison, à lui révéler ses devoirs et ses hautes destinées religieuses, à protéger son industrie et sa famille, à embellir sa demeure, à agrandir la sphère de ses jouissances et de ses facultés et à le conduire dans les traces d'un perfectionnement moral progressif; qui ne voit, disons-nous avec M. Garnier, que ces travaux sont éminemment productifs de valeurs réelles et bien autrement précieuses que celles obtenues par la classe manufacturière? Après une analyse et un examen aussi lumineux que consciencieux et profond, M. G. Garnier conclut à ce que l'observation et la théorie s'accordent également pour faire rejeter cette distinction comme une abstraction illusoire dont la science ne pourrait tirer aucun avantage.

Vers le temps où M. le comte Germain employait si noblement les loisirs de l'exil, un autre Français également proscrit, M. Françis d'Ivernois, avait publié à Londres (1799) le tableau historique et politique des pertes que la révolution et la guerre ont causées au peuple français dans sa population, son agriculture, ses colonies, ses manufactures et son commerce. Cet écrivain porte à deux millions et demi le nombre de Français frappés d'une mort prématurée, de 1789 à 1799, savoir, 1,500,000 hommes dans les armées de terre et de mer, et 1,000,000 d'individus, moissonnés dans l'intérieur par la faux de la révolution. Supposant que deux millions de ces individus eussent pu se marier, il évalue à douze millions d'enfants la perte résultant pour la population à venir, de la mort d'un si grand nombre d'individus enlevés à la reproduction des familles.

M. d'Ivernois établit ensuite que l'ancien capital territorial, agricole et industriel de la France se trou-

vait réduit, en 1799, de 50 milliards à 10, et son revenu imposable de 3 milliards à 1.

Les calculs de cet écrivain, en ce qui concerne les pertes éprouvées par la population militante de la France, ont été contestés par M. Germain Garnier. Celui-ci ne croit pas que l'on puisse porter à plus de 400,000 le nombre des soldats morts à l'armée. Il rejette d'ailleurs, comme absurde, la supposition que deux millions d'individus détruits par la guerre et la révolution, eussent pu donner un jour, à l'état, douze millions d'enfants. Les observations relatives à la marche ordinaire de la population sont entièrement contraires à de pareilles hypothèses.

En 1801, M. le baron de Vitrolles[1], fort jeune encore, publia, sans nom d'auteur, une brochure intitulée: *L'Économie politique réduite à un principe.* Ce principe consistait : « à augmenter continuellement les valeurs au moyen desquelles on échange, dans la proportion qu'indique l'augmentation possible de la production: ou, en d'autres termes, *augmenter le numéraire à proportion qu'on peut produire plus de denrées.* »

Dans cette théorie, les valeurs numéraires sont les principes et la mesure de la production : la population, l'industrie, la production, sont les facteurs de la prospérité générale. Il est important d'augmenter par le crédit, le médiateur des échanges (*medium circulans*). L'accroissement de la population, l'accroissement de l'industrie, tel est le but de la nature et de l'ordre social. Les institutions ne doivent pas en détourner.

L'auteur démontrait les avantages des impositions indirectes, et ceux du commerce intérieur sur le commerce extérieur. Il ne pensait pas que celui-ci donnât

[1] Depuis ministre d'état, pair de France, ambassadeur, etc.

à la France beaucoup de matelots : seulement il faisait naître la nécessité d'en entretenir un grand nombre. M. de Vitrolles se prononçait en faveur du système, sinon prohibitif, du moins très-restrictif, de l'introduction des matières premières des produits manufacturés que nous possédons dans le royaume. Il approuvait la division du travail et les machines : « Le gouvernement, disait-il en terminant, a fait une part aux lumières : on pourra juger d'ici à quelques années celle qu'il aura laissé prendre aux richesses. »

Ce petit écrit très-substantiel, dont les principes s'assimilaient à quelques idées de Smith et de Hoerenschwand encore fort peu connues, et dont les démonstrations étaient présentées en quelque sorte avec la précision des formules mathématiques, attira l'attention et la curiosité des hommes d'état et suggéra plusieurs mesures avantageuses prises successivement par le gouvernement impérial.

En 1801, il parut aussi un ouvrage intitulé: *Principes d'économie politique*, par M. Canard, mais il n'offrait aucun genre d'utilité ni d'intérêt à la science.

La même année, et sous le titre léger de *Raison et folie*, M. Lemontey, ancien député à l'assemblée législative, publia un ouvrage dans lequel il exposait des idées neuves et profondes relativement à l'influence de la division du travail sur les agents qu'elle emploie et qu'elle mécanise, sur les agents qu'elle réforme et qu'elle réduit à la mendicité, et sur le corps de la nature elle-même qu'elle démoralise. Cette influence qui peut être salutaire et féconde, contenue dans de justes bornes, lui apparaissait terrible et destructive dans ses excès. La dégradation des facultés intellectuelles et physiques des ouvriers, leur misère, leur asservis-

sement complet aux maîtres des ateliers, leurs dispositions à obéir aux séductions des agitateurs lui semblaient la conséquence inévitable de l'application systématique et indéfinie de la division du travail à toutes les branches de l'industrie. Il y apercevait aussi le principe de la concentration des capitaux et de la richesse dans les mains des entrepreneurs d'industrie et celui de l'envahissement progressif de toutes les idées nobles et élevées, par les idées mercantiles et égoïstes.

Suivant M. Lemontey, l'effet inévitable de la division du travail est de remplacer constamment le grand nombre des fabriques par l'immensité de quelques établissements. « Les manufactures ordinaires ne peuvent atteindre ces colosses que des procédés économiques mettent hors de toute concurrence; et ceux-ci exigeant d'énormes avances, ne peuvent appartenir qu'à l'extrême richesse. Le mécanisme des entreprises par compagnie, n'est favorable qu'à l'oisif capitaliste et froisse encore plus la foule industrieuse. Ainsi la classe moyenne se voit déshéritée des spéculations premières et productives; une nécessité implacable la repousse dans un trafic subalterne, sorte de cabotage qui ne se trouve plus en proportion avec les besoins du commerce et la commodité des consommateurs, école de mauvaise foi qui tourmente les produits de l'industrie sans jamais y rien ajouter. De ce seul déplacement doit naître, avec le temps, une monstrueuse inégalité dans la distribution des richesses et dans celle des lumières, une confusion choquante des nuances douces et graduées dont se forme l'harmonie sociale, une altération funeste dans le caractère moral et l'esprit d'une nation. Chez un peuple ainsi déformé, un égoïsme mercantile envahirait le droit des gens et la

morale privée. Un homme y serait évalué par ce qu'il possède. Les vertus seraient tarifées dans l'opinion comme les crimes dans les codes barbares. Les impôts des peuples seraient aliénés à des marchands. Des guerres civiles se feraient par souscription. Des souverainetés éloignées seraient morcelées en coupons et vendus à la bourse. C'est là que le commerçant deviendrait non pas l'objet, mais l'arbitre des honneurs, et que, par ce contre-sens politique, au lieu de rendre le commerce glorieux, c'est la gloire qui deviendrait commerciale. Si l'imagination s'avisait de pousser jusqu'aux derniers termes cette déviation des principes, on trouverait à la fin une nation où toute la science se renfermerait dans vingt têtes et tous les capitaux dans cent comptoirs. »

L'auteur en traçant ce piquant et énergique tableau songeait sans doute à l'organisation industrielle de l'Angleterre, à l'accroissement progressif des pauvres et des crimes dans ce royaume, et aux fréquentes émeutes de ses ouvriers. Mais ses conseils prophétiques s'adressaient aussi à l'univers civilisé. Toutefois on ne pouvait encore les comprendre en France où l'on ignorait en général, la véritable situation du peuple anglais et où les doctrines de Smith étaient à peine connues.

Ce fut trois ans après (en 1804) que M. J.-B. Say, membre du tribunat et auteur d'un *Essai sur les moyens de réformer les mœurs d'une nation*, publié en 1800, fit paraître son *Traité d'économie politique* [1], l'écrit le plus important qu'ait produit alors la France sur cette science à peu près oubliée depuis quinze ans.

Dans cet ouvrage qui, plaçant son auteur au pre-

[1] Ou *Simple exposition de la manière dont se forment, se distribuent et se consomment les richesses.*

mier rang parmi les disciples de Smith, a le plus contribué à propager en France et en Europe les nouvelles doctrines économiques de l'Angleterre, M. J.-B. Say s'est attaché, non-seulement à donner aux théories de l'écrivain anglais la précision et la méthode qu'on regrette de ne pas trouver toujours dans les *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, mais encore à les compléter et à traiter sous la forme scientifique toutes les questions qui se rattachent à l'économie politique. Sur plusieurs points il a rectifié ou modifié les opinions de Smith et des économistes de son école. Il a surtout combattu, à l'exemple de M. G. Garnier, et par de nouvelles considérations, la distinction établie par Smith entre le travail *productif* et le travail *non productif*.

M. Say annonçait l'intention de séparer entièrement l'économie politique (c'est-à-dire l'exposition scientifique de la manière dont se produisent, se répartissent et se consomment les richesses) de la politique proprement dite et des considérations sociales, religieuses et morales; néanmoins il fut inévitablement entraîné à aborder les plus hautes questions de l'ordre social, et il finit même par avouer que la science qu'il a prétendu circonscrire dans les limites tracées par Smith, touchant à tout dans la société, il préférerait lui voir donner le nom d'*économie sociale* qui lui paraît, mieux que tout autre, caractériser le but et l'étendue de ses recherches. Du reste, la majeure partie des questions morales qui se rattachent à l'économie politique, ne sont à ses yeux que secondaires et souvent même étrangères à la science. Il ne les envisage que dans leur seul rapport avec la production des valeurs utiles. Il avance même, à cet égard, des propositions hardies et

paradoxales, faites pour alarmer les gouvernements, la religion, le droit de propriété même; car uniquement préoccupé de l'augmentation des produits, il semble souvent signaler ces institutions comme plus nuisibles qu'utiles à l'accroissement de la richesse publique. Toute sa doctrine industrielle repose sur la nécessité d'exciter et de multiplier indéfiniment les besoins et les jouissances physiques des classes ouvrières, et, cependant, de produire au plus bas prix possible.

Imbu du philosophisme du XVIII[e] siècle, habitué par la nature de ses études à ne rechercher en toute chose que l'utilité matérielle, M. J.-B. Say fut l'organe de la science, telle qu'elle avait été produite par une époque dénuée de toute autre croyance que celle des intérêts matériels de la vie.

La première édition du *Traité d'économie politique*, publiée en 1804, fut enlevée rapidement et traduite en plusieurs langues. Mais des théories qui repoussaient si clairement l'intervention du gouvernement et l'influence des institutions civiles et religieuses, ne pouvaient être tolérées par un pouvoir ombrageux, jaloux de son autorité, et qui, d'ailleurs, voulait replacer la société sur ses bases les plus solides. On empêcha donc l'auteur (qui, en qualité de tribun, s'était montré opposé au rétablissement des formes et des principes monarchiques) de donner une seconde édition de son ouvrage, et ce ne fut que dix ans après, au moment de la Restauration, qu'il fit paraître celle dédiée à l'empereur Alexandre.

M. J. B. Say présentait l'économie politique comme une science arrivée au plus haut point d'exactitude, comme le guide le plus sûr pour rendre les populations à la fois plus nombreuses, plus riches et plus heu-

reuses, comme l'étude, enfin, la plus digne d'une âme noble et d'un esprit élevé. Interprète habile des théories de l'école anglaise, il fut à l'économie politique en France ce que Voltaire avait été à la philosophie du XVIII[e] siècle. Ainsi que lui, en effet, il importa des doctrines nouvelles, les acclimata en quelque sorte, et les fit adopter à un grand nombre d'écrivains. Ses écrits ont donc nécessairement exercé une grande influence sur la tendance prononcée du siècle vers l'industrialisme et sur la lutte établie plus tard, sous la Restauration, entre les intérêts moraux de la société et les intérêts matériels, la propriété foncière et l'industrie manufacturière. Quoi qu'il en soit, plus les talents de cet écrivain ont été supérieurs, plus on doit regretter l'abus de la science et l'esprit de système qui l'ont entraîné, par une suite de conséquences logiquement déduites de principes faux et erronés, à ne voir dans l'homme qu'un instrument ou un moyen de production, et à répandre le doute, le dédain ou le sarcasme sur les institutions que les hommes ont le devoir de défendre et de respecter.

Les théories abstraites de M. J.-B. Say, nous l'avons fait remarquer déjà, ne se propagèrent et n'acquirent de l'autorité en France qu'après la chute du gouvernement impérial. La plupart des autres écrivains d'économie politique, cherchant à concilier la doctrine de Smith, tantôt avec le système mercantile, tantôt avec les théories des premiers économistes, s'étaient bornés à des applications pratiques et plus conformes aux principes de Napoléon et à la situation politique de la France. L'analyse des principes fondamentaux de l'économie politique, publiée, en 1804, par M. Dutens, appartient à cette catégorie. Ce fut dans

le même ordre d'idées que M. Ferrier, directeur des douanes [1], écrivit, en 1804, un *Essai sur les ports francs*, et, en 1805, l'ouvrage intitulé : *Du gouvernement dans ses rapports avec le commerce*. Dans ce dernier écrit se trouvent exposées et réunies les considérations puissantes qui doivent engager les gouvernements à maintenir, par un sage système de douanes, la protection due à l'industrie et à l'agriculture nationales, et le tableau des dangers qui menaceraient la France, si l'on adoptait imprudemment les théories métaphysiques des écrivains anglais. Aux yeux de cet administrateur, l'économie politique n'a que la forme d'une science, et ses principes les meilleurs et les plus sûrs ont été connus et appliqués par l'administration long-temps avant que les écrivains eussent songé à en faire l'objet de leurs études et de leurs vaniteuses prétentions.

Plus tard, M. Ganilh, collègue de M. Say au tribunat et son émule en économie politique, publia, dans l'intérêt de la science financière, divers écrits dans lesquels il combattit plusieurs des principes de Smith : nous citerons, entre autres, un *Essai politique sur le revenu public des peuples de l'antiquité, du moyen-âge et des siècles modernes* (1806), et l'ouvrage intitulé : *Des systèmes d'économie politique, de leurs inconvénients et de leurs avantages*. Nous aurons occasion de mentionner ses autres publications, toutes fort remarquables par la science et le style, dans la partie de cet ouvrage qui se rapporte à l'époque de la Restauration.

Quelques autres publicistes s'exercèrent, pendant le gouvernement impérial, sur plusieurs points spéciaux d'utilité publique [2]. M. Félix de Beaujour donna

[1] Depuis directeur-général des douanes sous l'empire.

[2] Nous ne mentionnons pas ici tous les ouvrages publiés à cette

le *Tableau du commerce de la Grèce*, formé d'après une moyenne de 1787 à 1797. Le vénérable M. de Monthyon examina, en 1804, « quelle influence ont les divers impôts sur la moralité, l'activité et l'industrie des peuples. » En 1811, M. Rubichon esquissa un tableau comparatif des institutions de la France et de l'Angleterre, dans lequel il s'efforçait de garantir son pays de l'imitation des théories anglaises; et, sous le titre : *De la propriété politique et civile*, M. Dageville traita la grande question sociale de la propriété avec autant de raison et de force que de lumières.

Dans cette période, de grands travaux de statistique furent entrepris. Le gouvernement ordonna à chacun des préfets de la France la rédaction d'un mémoire dont la forme avait été tracée par le ministère. C'était une imitation des rapports demandés par Louis XIV aux intendants du royaume, pour l'instruction du duc de Bourgogne. Ces mémoires ne répondirent pas tous également à l'attente du gouvernement; mais les recherches dirigées sur les diverses branches de l'administration ne pouvaient manquer de produire des résultats utiles. M. Peuchet, savant estimable, publia ensuite l'*Essai d'une statistique générale de la France*, et l'on attribue à M. le comte de Bourbon-Busset une *Introduction à l'étude de l'économie et de la statistique*.

Déjà, sous le consulat, on commençait à s'apercevoir que la spoliation des biens du clergé avait mis à la charge de l'État la tâche onéreuse et difficile de soulager la misère publique. Le gouvernement chercha à apporter dans l'administration des établissements de bienfaisance, désormais confiés à la direction des

époque, mais seulement ceux qui ont fait faire quelques pas à la science, et que l'on peut consulter avec avantage et intérêt.

laïques, l'économie, la régularité et les perfectionnements dont la nécessité se faisait de plus en plus sentir. Par les ordres des ministres Lucien Bonaparte et François de Neufchâteau, on publia un recueil de *Mémoires sur les hospices et les établissements d'humanité*, traduits de plusieurs langues étrangères, et dont la publication fut confiée à M. Duquesnoy, ancien député aux États-Généraux et ensuite l'un des maires du dixième arrondissement de Paris. Ce recueil parut de 1799 à 1804, en trente-neuf numéros formant quinze volumes. M. Duquesnoy avait publié, en 1802, la traduction de l'anglais de l'*Histoire des pauvres, de leurs droits et leurs devoirs*, par Ruggless.

Ainsi s'ouvrit en France, pour la science administrative et économique, un siècle qui marquera sans doute dans les âges futurs comme une des époques les plus mémorables de l'histoire de l'univers, moins peut-être par le mouvement imprimé à la civilisation matérielle que par la réaction morale opérée contre le philosophisme irréligieux du siècle précédent.

Sans doute l'expérience cruelle et encore vivante d'une révolution qui avait menacé d'engloutir dans des flots de sang l'ordre social tout entier; sans doute, aussi, la main providentielle de Napoléon et l'intérêt commun des peuples ont été les instruments principaux dont la sagesse éternelle s'est servie pour commencer cette œuvre de régénération sociale; mais nous aimons à y reconnaître l'influence du principe chrétien et catholique dont il fut donné à l'auteur du *Génie du Christianisme* de rappeler non-seulement l'origine toute divine, la puissance civilisatrice et la nécessité sociale, mais encore la beauté idéale et poétique, si attrayante pour l'imagination et pour le cœur. Les écrits de M. de

Chateaubriand, ce sera son éternelle gloire, changèrent, on peut le dire, le caractère moral de cette époque. Hors de l'enceinte des temples, fréquentés par un petit nombre de fidèles, la religion était méconnue, oubliée, regardée comme une institution nécessaire à des populations ignorantes et démoralisées, mais frappée de vieillesse, de tristesse et d'aridité. La philosophie voltairienne régnait encore en France malgré les efforts de quelques écrivains pour répandre les idées spiritualistes de la philosophie allemande. M. de Chateaubriand montra que la religion chrétienne était toujours pleine de jeunesse, de grâce, de charme et de poésie, favorable aux arts, à la philosophie, à l'éloquence, à la richesse elle-même. Et dans cette révélation des ineffables trésors renfermés dans le Christianisme, il put faire goûter mille pures délices à des imaginations souillées et desséchées jusque là par la littérature du XVIII[e] siècle.

C'eût été beaucoup, à cette époque, que d'appeler l'attention sur les bienfaits et la nécessité du Christianisme. Il fit plus; il le rendit doux et familier à tous les hommes sensibles et passionnés, aux poètes, aux artistes. Il fit réfléchir les esprits philosophiques et méditer les hommes d'État, et, par l'alliance de la grâce et du génie, il ouvrit en quelque sorte une nouvelle carrière aux intelligences.

Ainsi, tandis que les doctrines de l'économie politique anglaise menaçaient de soumettre le monde aux intérêts matériels, M. de Chateaubriand commençait une lutte puissante en faveur des intérêts moraux. C'était le principe conservateur de la dignité de l'homme opposé aux théories qui dégradent l'humanité, mais rajeuni cette fois de tous les attraits que la poésie et

l'éloquence peuvent ajouter à la force d'une vérité immuable.

L'impression produite par le *Génie du Christianisme* et la plupart des autres écrits de M. de Chateaubriand s'est également fait remarquer dans la direction de toutes les sciences, que désormais on a envisagées sous un jour nouveau et que l'on a étudiées dans un but moral et chrétien. Il avait mis sur la voie de cet immense progrès. Il peut donc jouir aujourd'hui, comme de son propre ouvrage, des travaux entrepris de toutes parts pour ramener les connaissances humaines à l'unité religieuse, et des bienfaits qui ne peuvent manquer d'en être le résultat et le prix. Après lui, des hommes graves et éloquents, les Bonald, les Duvoisin, les Lamennais, les Frayssinous, sont entrés dans l'arène avec d'autres armes; mais tous ont dû reconnaître qu'un précurseur à la parole enchanteresse avait préparé les cœurs à les entendre et à les goûter.

CHAPITRE XVII.

SITUATION ÉCONOMIQUE DE L'ANGLETERRE DE 1793 A 1814. — ÉCRIVAINS D'ÉCONOMIE POLITIQUE.—MALTHUS.—GODWIN.—LAUDERDALE.—BELL.

Durant les vingt années comprises entre 1793 et 1814, toutes les combinaisons politiques et financières de l'Angleterre furent dirigées par la nécessité de combattre la révolution française, ou plutôt par le soin d'en faire tourner les résultats au profit de sa navigation, de son industrie et de son commerce. Sous le ministère décidément et franchement hostile de Pitt, sous celui plus pacifique mais non moins antipathi-

que de Fox, le but demeura le même, et la paix, dans ses rares intervalles, ne servit qu'à couvrir des piéges et des calculs de destruction. Attentive aux mouvements de son ennemie, républicaine ou impériale, l'Angleterre ne cessa de lui susciter des obstacles, de lui enlever des alliés, ou de se venger sur les nations amies ou neutres de l'appui qu'elles donnaient à la France. Dans cette longue lutte, elle recourut à tous les expédiens de finances. Elle établit des droits sur les importations et les exportations et une taxe sur les convois maritimes, et étendit enfin jusques à ses dernières limites le chiffre de la dette nationale. Jamais, à aucune époque, sa politique ne se montra plus indifférente au choix des moyens. Plus d'une fois elle viola le droit des gens et des nations de la manière la plus odieuse et la plus inhumaine. L'incendie de Copenhague, les hostilités commises sur la marine espagnole sans déclaration de guerre, et une foule d'actes non moins anti-sociaux, ont souillé à jamais ses annales historiques, et ne sauraient être justifiées par le succès.

Pendant la guerre soutenue contre la république, le directoire et l'empire, l'Angleterre augmenta sa dette d'environ 23 milliards de francs. On a calculé qu'elle avait dépensé environ la même somme dans les diverses guerres contre la maison de Bourbon de 1688 à 1789. Mais, à la paix de 1814, l'Angleterre possédait la dictature suprême des mers. Elle avait acquis Sainte-Lucie, Tabago, Démérary et d'autres colonies en Amérique; Gibraltar, Malte, les îles Ioniennes en Europe; le Cap, l'Ile de France en Afrique; Ceylan, en Asie, où elle demeurait maîtresse de tout l'Indostan. Ses manufactures inondaient tous les marchés du

monde. L'emploi des machines s'étendait à toutes les branches de l'industrie. La population ouvrière augmentait dans une progression rapide, et la puissance et la richesse de ce royaume semblaient arrivées à leur apogée.

Cependant, on commençait dans ce moment même à reconnaître, au sein de cette étonnante prospérité, des germes de malaise et de troubles. Les classes manufacturières gémissaient et s'appauvrissaient sous la domination des entrepreneurs d'industrie. L'Irlande catholique, de plus en plus opprimée, faisait entendre des cris de douleur et d'indépendance. Le nombre des pauvres s'augmentait prodigieusement, ainsi que la taxe destinée à les soulager. On indiquait cette situation alarmante par le mot nouveau de *paupérisme*. La production manufacturière semblait dépasser les besoins de la consommation, d'où il résultait de fréquentes crises commerciales. Les ouvriers affamés s'insurgeaient contre les machines. Un excédant de population se manifestait dans la classe manufacturière, et le gouvernement en favorisait de tous ses moyens l'émigration dans ses possessions de l'Océanie.

Ces résultats de l'industrialisme préconisé par les théories de l'école de Smith, frappèrent l'attention des observateurs hommes d'état et philosophes. Déjà ils avaient été prévus par le judicieux traducteur de Smith, le comte Germain Garnier, et en Italie par Ortès et Ricci. Cependant jusqu'alors on avait regardé la population comme la mesure, l'indice et l'effet de la prospérité publique. Les idées allaient changer à cet égard.

En Angleterre, le premier signal d'alarme fut donné

par Malthus, professeur de la célèbre université d'Édimbourg, qui avait long-temps médité sur de graves questions sociales. Il publia, en 1798, le fruit de ses consciencieuses investigations sous le titre d'*Essai sur le principe de la population, ou Vues sur ses effets anciens ou présents sur le bonheur de l'humanité*, avec des recherches pour diminuer *les maux qu'il occasionne.*

Franklin avait déjà observé qu'il n'y a aucune limite à la faculté productive des plantes et des animaux, si ce n'est qu'en augmentant de nombre ils se dérobent mutuellement leur subsistance.

Comme lui, Malthus fut frappé de la tendance constante qui se manifeste dans tous les êtres vivants à accroître leur espèce, plus que ne comporte la quantité de nourriture qui est à leur portée. Il avait remarqué que la nature a répandu le germe de la vie dans les deux règnes d'une manière si libérale que, si elle n'avait pas été économe de place, des milliers de mondes auraient été fécondés, par la terre seule, en quelques milliers d'années; mais qu'une impérieuse nécessité à laquelle l'homme est soumis, comme tous les êtres vivants, reprenait cette population luxuriante, c'est-à-dire que la population est nécessairement limitée par les moyens de nourriture. De plus, le docte professeur avait constaté que, dans les États du nord de l'Amérique, où les moyens de subsistance ne manquent point, où les mœurs sont pures et les mariages précoces, la population, pendant un siècle et demi, avait doublé rapidement tous les 25 ans, et que, dans les établissements de l'intérieur ou l'agriculture était la seule occupation des colons, la population doublait en 15 ans.

Sir W. Petty croyait même qu'il était possible, à

la faveur de quelques circonstances particulières, que la population pût doubler en 10 ans.

Suivant une table d'Euler (calculée sur une mortalité d'un individu sur 36), les naissances étant aux morts dans la proportion de 3 à 9, il s'ensuivrait que la période de doublement devait être de 12 années 4/5.

De ces faits, et de plusieurs autres observations comparées, Malthus crut pouvoir établir, malgré les théories de Smith et la dénégation formelle de Voltaire [1], que lorsque la population n'est arrêtée par aucun obstacle, elle doit doubler au moins dans l'espace de 25 ans, et croître ainsi de période en période dans une progression géométrique. D'un autre côté, il était prouvé qu'on n'obtient pas avec la même rapidité la nourriture nécessaire pour alimenter un plus grand nombre d'hommes.

D'après ses calculs, Malthus arriva à reconnaître qu'en partant de l'état actuel de la terre habitable, les moyens de subsistance, dans les circonstances les plus favorables, ne peuvent jamais augmenter plus rapidement que selon une proportion arithmétique. Ainsi, lorsque l'espèce humaine croît comme les nombres 1, 2, 4, 8, 16, etc., les subsistances croissent seulement comme les nombres 1, 2, 3, 4, 5, etc. Par conséquent, après deux siècles, la population serait aux moyens de subsistance dans le rapport de 256 à 9, après trois siècles, dans le rapport de 4,096 à 13.

Cet écrivain ayant porté ses investigations sur l'état de la population de presque toutes les parties du monde connu, et particulièrement de l'Europe, où le rapport des naissances aux mariages est de 4 à 1, crut trouver

[1] Il n'est pas vraisemblable que Malthus ait eu connaissance de l'opinion de Voltaire sur les progrès de la population.

partout une situation qui confirmait son système. Il lui parut même démontré que chez toutes les nations du globe (bien que l'accroissement de leur population, interrompu par des causes plus ou moins énergiques, ne s'effectuât pas dans une proportion absolument géométique) il existait une tendance de population telle, que des maux déplorables pouvaient seuls les préserver d'un excédant funeste d'habitants. Ainsi, des émigrations forcées, des guerres destructives, la famine ou des maladies exterminatrices chez les classes inférieures, étaient l'unique moyen de rétablir l'équilibre, qui, par conséquent, ne pouvait se soutenir qu'à force de malheurs individuels. Épouvanté du résultat de ses recherches, il donna l'éveil au gouvernement, appela sur un sujet aussi grave les regards des philanthropes, des économistes et des hommes d'état de tout l'univers, et indiqua comme uniques remèdes sociaux, la charité et la *contrainte morale*, c'est-à-dire la privation qu'un homme s'impose à l'égard du mariage, par un motif de prudence, lorsque sa conduite, pendant ce temps, est strictement morale.

Ces nouvelles doctrines, ainsi que nous l'avons fait remarquer déjà, opérèrent une sorte de révolution dans la plupart des idées généralement reçues en économie politique, relativement à la population.

L'ouvrage de Malthus ne pouvait manquer, en effet, de produire une sensation profonde. Il proclamait des vérités sévères et tristes, mais frappantes et graves. Non-seulement il faisait justice des préjugés et des erreurs qui excitaient imprudemment le développement indéfini de la population, mais encore il faisait apercevoir que dans plus d'une circonstance les bienfaits indiscrets d'une charité mal entendue, loin d'extirper la mendicité et l'in-

digence, pouvaient les propager et les perpétuer. Il donnait donc une direction plus éclairée et plus sûre aux moyens par lesquels on peut améliorer la condition des travailleurs et celle des pauvres. Malheureusement il poussait jusqu'à la dureté les conseils de la prévoyance et il s'en accusa lui-même.

Un grand nombre d'écrivains s'empressèrent de se ranger au système de Malthus. Quelques-uns poussèrent plus loin les conséquences qu'il en avait tirées et l'inflexibilité de ses principes, puisqu'ils n'hésitèrent pas à conseiller aux gouvernements d'*interdire formellement le mariage aux pauvres*. D'autres en abusèrent au point de proscrire la plupart des institutions de charité.

Les propositions de Malthus et l'exagération repoussante de quelques-unes des assertions de son ouvrage, devaient rencontrer de nombreux antagonistes, surtout parmi les personnes sensibles pour lesquelles la bienfaisance est un besoin et non un calcul raisonné. Mais on s'accorda en général à reconnaître les services réels qu'il avait rendus à la science. C'est en effet aux idées puisées dans l'*Essai sur le principe de la population*, c'est à l'examen et à la critique approfondie que méritait un écrit aussi remarquable, et où se révèle d'ailleurs un zèle sincère pour la vérité, que l'on doit les opinions plus justes et plus sûres que l'on s'est formées aujourd'hui sur la population, sur les effets de son accroissement à l'égard du bonheur des individus et des sociétés, et enfin sur la direction qu'il est préférable de donner, en certain cas, aux applications de la charité publique et particulière. Mais il n'est également que trop vrai, que l'ouvrage de Malthus a contribué à fonder cette école d'économistes qui ont

érigé en principe philanthropique l'inflexibilité, l'insensibilité, et sont devenus en quelque sorte inhumains à force de vouloir préserver l'humanité des erreurs de la charité chrétienne.

Il est remarquable, du reste, que cet écrivain protestant ait fait, à son insu, l'apologie la plus complète du principe catholique et de la sage prévoyance qui a présidé à la création des ordres monastiques; car ils ne sont en réalité que l'esprit de sacrifice, de dévouement, et de prudence manifesté par l'abstinence du mariage.

Le catholicisme, loin d'exciter imprudemment le principe de la population, s'est efforcé au contraire de le modérer et de le régler. Si l'on examine ses institutions, si l'on approfondit les causes du célibat des prêtres et des congrégations religieuses, si l'on remonte à l'origine des honneurs rendus à la virginité et à la continence, (abstraction faite du mérite d'une vie de sainteté, de pureté, d'épreuves et de sacrifices, recommandée aux chrétiens), on trouvera une haute pensée d'ordre social, et une rare et merveilleuse prévoyance de l'avenir.

Au commencement du monde, le Créateur dit à l'homme et à la femme, en les bénissant : « Croissez et multipliez. » Plus tard, la loi nouvelle appropriée à une société déjà formée, conseille au contraire l'abstinence du mariage comme avantageuse à l'homme, et saint Paul semble adresser à nos pauvres d'aujourd'hui ces paroles pleine de sagesse : *Les personnes qui se marient imprudemment souffriront dans leur chair des afflictions et des maux; or, je voudrais vous les épargner.*

Les paroles formelles de celui que l'Église appelle le Grand Apôtre, et qui sont devenues le fondement des institutions civiles et religieuses dans les pays où

le catholicisme a régné exclusivement, répondaient suffisamment aux allégations contradictoires des philosophes modernes et des économistes de l'école anglaise, qui, après s'être élevés contre le célibat des prêtres, ont depuis reproché au clergé d'encourager indiscrètement la population. Mais, sous ce point de vue même, l'ouvrage de Malthus nous est doublement précieux, car il a mis sur la voie de combattre de vieilles erreurs anti-catholiques, et de réfuter plusieurs doctrines funestes puisées dans les enseignements de l'école de Smith[1].

D'autres écrits, touchant à l'économie politique, avaient paru en Angleterre dans la période historique qui nous occupe. Nous citerons le *Traité de la justice politique*, publié en 1793 par Godwin (William), ministre non conformiste. Cet ouvrage est basé sur la proposition fondamentale *que la vertu consiste à produire le bonheur de la société*. Mais à cette pensée juste et morale, il joint des maximes qui ne sauraient soutenir l'examen de la raison. D'accord avec Rousseau et Condorcet, Godwin pense, par exemple, que *les gouvernements sont des maux nécessaires*, *et il espère qu'un jour il n'y en aura plus*. Aussi propose-t-il la destruction des gouvernements, des religions, du mariage et des institutions d'une moindre importance qui dérivent de celles-là. Godwin a été plus heureux en réfutant les erreurs du système de Malthus dans ses *Recherches sur la population*.

Lord Lauderdale, pair d'Écosse à la chambre des lords, et l'un des rares partisans de la révolution fran-

[1] Nous avons exposé avec plus de développement le système de Malthus, dans l'*Economie politique chrétienne*, tome 1er, chapitre V : *Du principe de la Population*.

çaise dans cette assemblée, publia, en 1796 et 1798, plusieurs écrits sur les questions de finance et d'administration qui occupaient l'Angleterre à cette époque: en 1804, des *Recherches* sur la nature et l'origine de la richesse; en 1805, des *Avis* aux manufacturiers de la Grande-Bretagne sur les conséquences de l'union de l'Irlande; des *Pensées* sur l'état alarmant de la circulation, et sur les moyens d'adoucir les souffrances pécuniaires de cette portion du royaume; en 1809, des *Recherches* sur le mérite pratique du gouvernement de l'Inde sous la surveillance de la commission du contrôle; en 1812, des *Considérations* sur la dépréciation du papier en circulation; en 1814, des *Lettres* sur les lois concernant les grains. Dans ses écrits, lord Lauderdale montre des connaissances étendues; mais ce n'est pas là qu'il faut chercher les principes élevés de morale et de justice, dont l'absence est justement reprochée à l'économie politique anglaise. Imbu des idées libérales et philanthropiques du dix-huitième siècle, il s'est élevé contre l'esclavage et la traite des noirs; mais, par une contradiction familière aux philosophes de ce temps, les massacres de septembre 1792, dont il fut témoin oculaire à Paris, le laissèrent impassible et ne l'empêchèrent point de continuer des relations suivies avec le trop fameux Brissot, ni d'applaudir aux actes de la Convention nationale.

En 1802, M. Benjamin Bell, chirurgien à Édimbourg, fit paraître diverses dissertations, dont le but était d'engager l'Angleterre au système agricole, qu'elle abandonnait pour l'industrie manufacturière. Une de ces dissertations, intitulée *De la Disette*, fut traduite en français en 1804, par M. P. Prévost de Genève.

En 1809, M. Ricardo, qui devait depuis acquérir

une si haute réputation, publia une brochure intitulée: *Le haut prix du lingot prouve la dépréciation du billet de banque*. Cet écrit fut très-remarqué.

CHAPITRE XVIII.

ÉCONOMISTES ITALIENS DE 1793 A 1814.—RECUEIL DU BARON CUSTODI.—RESSI.—BOSELMI.— ÉCONOMISTES ÉTRANGERS.—HEERENSCHWAND.— SIMONDE DE SISMONDI.—SARTORIUS.— LUEDER.—KRAUS.— JACOB.— HUFELAND.—MULLER.—DE SODEN.—CROME.—RUMFORT.

Les graves événements qui frappèrent et bouleversèrent l'Italie à la suite de la révolution française, et firent disparaître les républiques de Venise, de Gènes et de Lucques, interrompirent entièrement les travaux de ses écrivains d'économie politique. On ne compte en effet qu'un petit nombre de nouveaux ouvrages imprimés en 1793 à 1814. La plus importante des publications relatives à l'économie politique, fut la collection des écrits de tous les économistes italiens, entreprise, sous les auspices du comte Melzi, vice-président de la république Cisalpine, par le baron Custodi, littérateur distingué, qui fit précéder les ouvrages de chaque écrivain d'une notice biographique rédigée avec élégance et sagacité. Ce précieux recueil renferme 50 volumes. Le but de l'éditeur fut de prouver que ses compatriotes avaient été les maîtres dans cette science comme dans les autres. Son entreprise eut un grand succès et lui procura des bénéfices considérables. Lorsque Napoléon créa le royaume d'Italie, il appela le baron Custodi aux fonctions de conseiller-d'état près le vice-roi.

En 1807, M. Ressi, professeur de l'Université de Pavie, fit imprimer un ouvrage intitulé *l'Économie de*

l'espèce humaine, mais cet écrit ne paraît pas avoir frappé l'attention publique.

En 1813, le docteur Ch. Boselmi de Modène, publia un *Examen nouveau des sources de la richesse privée et publique*, dans lequel il donne la préférence aux arts manufacturiers sur l'industrie agricole.

A ces ouvrages se bornent les travaux économiques de l'Italie, de 1793 à 1814.

La Suisse, ou plutôt Genève, commençait, à la fin du dix-huitième siècle, à s'occuper des nouvelles théories d'économie politique. Déjà M. Pierre Prévost avait fait connaître par ses traductions françaises et par des notes savantes et judicieuses, les œuvres posthumes d'Adam Smith, et le célèbre ouvrage de Mâlthus sur le principe de la population. Après lui, un écrivain, né en Suisse, doué d'une imagination vive et brillante, mais désordonnée et irrégulière, Heerenschwand, publia, en 1796, un écrit intitulé: *De l'Économie politique moderne, ou Discours fondamental sur la population*[1], dans lequel, au milieu de quelques idées grandes, neuves et fécondes, se trouvait exposé un système de civilisation que doivent réprouver également la religion, la morale et la science, et dont les principes ne reposent que sur des paradoxes éloquemment développés.

Suivant Heerenschwand « le Créateur a voulu que la faculté de prorogation de l'homme s'élevât à toute la population que la terre deviendrait capable de maintenir. Le progrès de la population développe l'intelligence de l'homme. C'est aux besoins artificiels que l'homme a dû rapporter les usages auxquels il façonnerait et adapterait les choses de la terre.

[1] Un abrégé de son système a été imprimé à Paris, chez Didot, sous les yeux de l'auteur, en 1803.

» L'espèce humaine développe en elle autant d'intelligence qu'elle se donne des besoins, puisque plus elle se donne des besoins, plus aussi elle façonne et adapte de choses à son usage, plus aussi elle se donne d'intelligence.

» Plus l'espèce humaine étendra l'usage de ses organes, plus elle deviendra capable d'étendre celui de ses facultés intellectuelles supérieures, plus elle deviendra capable d'étendre celui de ses organes par l'assistance que se prêtent mutuellement les deux germes de pouvoirs intellectuels; et comme il est impossible de fixer des bornes à l'usage que l'espèce humaine est capable de faire de ses organes et de ses facultés intellectuelles supérieures, il est également impossible d'en fixer au développement de son intelligence.

» Pour développer en elle toute l'intelligence possible, l'espèce humaine a trois grandes conditions à remplir: 1° se rassembler en société; 2° se multiplier dans la pleine proportion de toute la subsistance que la terre a le pouvoir de lui fournir; 3° multiplier ses besoins artificiels dans la pleine proportion de tous les usages auxquels les choses de la terre sont applicables pour elle.

» Il ne tient qu'à l'espèce humaine de multiplier indéfiniment la subsistance; il ne tient qu'à elle de multiplier indéfiniment ses besoins artificiels. L'espèce humaine est donc capable de développer en elle tous les pouvoirs nécessaires à sa destination; si elle ne l'a pas fait, *il faut s'en prendre à ses gouvernants.*

» Sans l'intelligence, l'homme n'est qu'un animal stupide, et sans besoins artificiels il serait impossible qu'il fût tout autre chose. Sans eux, il ne serait pas un être moral, et plus il s'en donne, plus il est un être moral.

» La loi finale de l'univers prescrit aux peuples cultivateurs de se donner autant de population que de subsistance. — Il ne faut pas d'exportation de la subsistance territoriale. — L'agriculture et les manufactures peuvent seules donner à l'homme le degré de perfection dont il est susceptible. — Tout peuple qui s'arrête dans les progrès de son agriculture et de son commerce introduit dans la population des hommes désœuvrés et pauvres. — Le numéraire est le principe actif de l'économie politique des peuples. — Le commerce extérieur est *un crime* contre l'ordre général de l'univers. Son objet final est de faire dépouiller les peuples les uns les autres de leurs métaux précieux. »

On voit que ces diverses propositions s'accordent sur quelques points avec les théories de Smith, de Say, et des économistes de cette école, notamment sur la doctrine de l'excitation des besoins, mais qu'elles s'en écartent fortement sur beaucoup d'autres, telle, par exemple, que l'utilité du numéraire.

Sous le rapport religieux, les idées d'Heerenschwand ne présentent pas un contraste moins frappant de vérités et d'erreurs.

« La perfection des être animés consiste, dit-il, dans la tendance de toutes leurs actions avec les fins de leur nature. Les animaux sont imperfectibles; l'homme est perfectible à l'infini. Tant qu'un être animé ne tend pas dans toutes ses actions vers la fin de sa nature, il est un être imparfait et perfectible, et ce n'est que dans le cas contraire qu'on peut le regarder comme un être parfait et imperfectible. L'homme intelligent et libre est cause efficiente de sa perfection. L'homme ne peut s'élever à la dignité de son être qu'en subordonnant sans cesse sa nature

animale à sa nature divine. C'est pour être parfait aux yeux du Créateur, et non pour paraître tel à des êtres vils et corrompus que l'homme a été placé sur la terre. C'est pour n'avoir aucune part à la perfection de l'homme que le Créateur lui a accordé ce qu'il a refusé aux animaux. L'homme est incomplètement organisé pour sa destination. L'intelligence humaine ne saisit et ne découvre rien dans le système général de l'univers qui puisse l'éclairer sur le genre de transformation réservé à l'homme qui n'a point rempli sur la terre la fin de sa nature, et le mode de la dégradation, comme celui de l'exaltation future de l'homme. ont dû rester également un impénétrable mystère pour lui, *quoiqu'il ait osé se former de l'une et de l'autre les plus révoltantes idées..... »*

Heerenschwand ajoute : « On est fondé à penser que l'homme qui a déshonoré l'univers par l'abus de son intelligence et de sa liberté, doit s'attendre à une transformation différente de celle de l'homme qui n'a consacré les pouvoirs que le Créateur lui a confiés, qu'au seul usage pour lequel il les aurait reçus; autrement il y aurait une inconséquence monstrueuse. Il doit y avoir divers modes de transformation de l'homme après sa mort. Mais c'est sur la terre même que l'homme subit le châtiment dû aux transgressions des raisons finales que l'univers a prescrites à ses actions animales. »

On a de la peine à comprendre comment les idées de la déchéance primitive et d'une réhabilitation future ont pu conduire Heerenschwand à la négation de la révélation chrétienne, et de la nécessité des préceptes qui recommandent l'esprit de sacrifice, la tempérance et la modération dans les désirs. En le

lisant, on admire plus d'une fois les lueurs du génie, mais on s'afflige de les voir sitôt obscurcies par le dédain ou l'ignorance des croyances religieuses chrétiennes, et par des disparates monstrueux qui placent son ouvrage, quelque remarquable qu'il puisse être d'ailleurs, en dehors de ceux qui peuvent offrir des principes applicables à la civilisation actuelle.

La Suisse peut à plus juste titre s'enorgueillir d'un écrivain d'économie politique dont les ouvrages ont le plus contribué à révéler et à combattre les fatales conséquences des théories économiques anglaises, nous voulons parler de M. Simonde de Sismondi, qui publia en 1803, à Genève, sa patrie adoptive, un écrit intitulé : *De la richesse commerciale, ou Principes d'économie politique appliqués à la législation du commerce.* Nous aurons à revenir sur les autres travaux de ce savant si distingué.

La Hollande, si vivement agitée par les troubles révolutionnaires de la France, n'a vu paraître pendant cette époque critique qu'un petit nombre d'ouvrages qui se rapportent à la science économique. Nous citerons seulement les deux écrits d'Adrien Kluit, intitulés : l'*Économie politique de la Hollande* (statistique pleine d'érudition et de loyauté sur toutes les parties de l'administration hollandaise, y compris les colonies), et l'*Histoire de l'administration politique de la Hollande*, jusques en 1795.

En Allemagne, où les doctrines des économistes français avaient appelé déjà l'attention et les études des savants de cette nation laborieuse et méditative, l'apparition de l'ouvrage d'Adam Smith devait nécessairement changer la direction des idées. *Les Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations* furent

traduites en Allemagne en 1777, immédiatement après leur apparition en Angleterre. Une seconde traduction plus estimée de cet ouvrage fut publiée par Gaw, en même temps que Sartorius, dans son *Manuel d'économie politique*, entrait le premier dans les vues du célèbre Écossais, et présentait un extrait fort lucide de ses théories économiques.

Dès ce moment on négligea en Allemagne les livres pratiques qui traitaient de l'art de gouverner, et les préceptes uniquement fondés sur l'expérience, pour s'attacher davantage aux formes spéculatives et aux lois de raisonnement. La théorie des richesses sociales devint un champ fécond, dans lequel les meilleurs esprits déployèrent leur force et leur sagacité. Lueder, dans son *Traité de l'industrie nationale et de l'économie politique*, publié à Berlin en 1800; Krauss, dans son *Economie politique*, imprimée à Kernsberg en 1808; Jacob, Hufeland et quelques autres, commentèrent Smith et cherchèrent à présenter son livre dans un ordre plus méthodique. A.-H. Muller suivit d'abord la même direction dans les *Eléments de la science de l'état*, qui parurent à Berlin en 1809. Mais éclairé depuis par l'expérience, il déclara, dans un autre ouvrage publié dix ans plus tard, que les sciences politiques économiques devaient avoir *une base théologique*.

Dans un pays où l'amour de l'étude, le goût des investigations approfondies, la persévérance de la pensée et le bon sens qui saisit les rapports des choses sont si répandus et en quelque sorte indigènes, une science telle que l'économie politique ne pouvait demeurer long-temps réduite aux proportions étroites que la fin du XVIII[e] siècle lui avait assignées. On la transforma bientôt en science sociale, et tout ce qui

se rattachait au bien-être de l'homme dans l'ordre physique, dans l'ordre moral et dans l'ordre politique, devait faire partie de ce qu'on appela plus tard, en Allemagne : *Science de l'état* (Staats Wissenschaft); son principal fondateur fut le comte Jules de Soden, auteur de l'ouvrage intitulé : *Science de l'économie de l'état*.

Cet écrivain divise la science en théorie, législation et administration. Elle doit avoir pour objet : 1° la société collective; 2° les rapports qui doivent exister entre les membres de la société. La première partie comprend : 1° l'économie nationale, ou les lois qui régissent les productions de toute espèce; 2° l'éducation publique; 3° les finances; 4° l'administration de l'état, en tant qu'elle s'occupe de la sûreté extérieure, sous le rapport de l'armée et de la diplomatie; et en tant qu'elle s'occupe de la sûreté intérieure, sous le rapport de la police et de l'administration proprement dite.

Les cinq premiers volumes de cette importante publication ont paru à Leipzig, de 1805 à 1811.

Les vues nouvelles du comte de Soden, et surtout la division de son travail, lui suscitèrent divers adversaires. Il fut particulièrement réfuté par Crome, dans l'écrit intitulé : *Idées provoquées par l'introduction à l'économie nationale* du comte de Soden, et par Lotz, dans l'*Examen du système de Soden*, inséré dans la *Gazette littéraire* de Jéna en 1812.

On trouva, avec raison peut-être, que les divisions et les classifications adoptées par le comte de Soden devaient nuire à la perception claire et lucide de son système. D'ailleurs, il était difficile qu'en embrassant la science sous un rapport aussi vaste et aussi étendu, on pût y porter la clarté et la précision rigoureuse

qui sont le partage exclusif, en quelque sorte, des sciences exactes. Néanmoins on doit reconnaître que Soden a le mérite d'avoir introduit dans la science économique les éléments moraux qui concourent directement à la prospérité publique ou qui la hâtent, du moins sensiblement. Or, ces éléments, nous l'avons fait remarquer déjà, avaient été entièrement négligés par les économistes de l'école anglaise, dont les abstractions ont répandu tant d'aridité et de sécheresse sur une science qui embrasse toute la destinée de l'homme et des sociétés. Le comte de Soden a mieux connu et plus complètement indiqué toutes les conditions d'existence, d'ordre et de progrès qui doivent réunir et développer les nations, et il a, de plus, parfaitement apprécié l'action réciproque de ces conditions diverses, considérées dans leurs rapports entre elles.

La majeure partie des écrivains allemands de cette époque ont traité de l'économie politique sous le même point de vue moral, et, ici, l'on peut remarquer l'influence, encore puissante alors, de la philosophie religieuse et spiritualiste dont Leibnitz est le premier fondateur. La moralité profonde de la nature allemande se refusait à considérer, comme la véritable économie politique, une science qui se bornait à exposer l'art abstrait de produire et d'acquérir des richesses. Aux yeux des Allemands, *les droits et la propriété* sont les deux premières conditions de la vie civile. Les hommes, en leur qualité d'êtres rationnels, se sont réunis et liés par un pacte social pour atteindre le but de l'humanité, c'est-à-dire la moralité et le bonheur. Les individus, comme la société entière, doivent tendre vers ce résultat, tant par leur organisation intérieure que dans les rapports

qui les unissent aux nations voisines. Mais, de même que la nature morale de l'homme doit dominer la nature physique, la propriété matérielle doit être subordonnée *au droit*, car le règne du droit et de la justice est *l'idéal* d'après lequel les sociétés civiles isolées, ainsi que l'ensemble des peuples du globe, doivent être organisés.

Cet idéal est donc la mesure de ce que la science de l'état doit être, et il indique les bases d'après lesquelles elle doit être développée. Du moment que le droit et la propriété sont les deux premières conditions de la vie publique, il en résulte que tout ce que contribue à réaliser ces deux conditions appartient à la science de l'économie politique. Tels sont les principes sur lesquels la science s'est d'abord formée en Allemagne et qui ont long-temps prévalu dans cette partie de l'Europe.

Vers la fin du XVIIIe siècle et au commencement du XIXe, l'amélioration des institutions de bienfaisance et le soulagement des classes pauvres, objet des recherches des économistes français, occupaient aussi les hommes d'état et les écrivains de l'Allemagne. Parmi les philanthropes les plus distingués de ce pays, nous devons citer surtout le comte de Rumford, anglais fixé en Bavière et ensuite à Paris, mais que l'on doit considérer comme appartenant plus spécialement à l'Allemagne, parce que ses améliorations philanthropiques et surtout ses efforts pour l'extinction de la mendicité se sont appliqués à la Bavière et à la ville de Munich. Lorsque le comte de Rumford fut appelé, par la confiance de l'électeur, à la direction de l'administration de la guerre et de la police de ses états, la mendicité désolait cette contrée plus qu'aucune autre portion

de l'Europe. Il parvint à l'abolir, en fournissant aux pauvres, avec des moyens d'existence, un travail que leur activité et leur intelligence pouvaient rendre lucratif. Faisant tourner, à l'avantage des malheureux, les connaissances qu'il avait acquises dans les sciences physiques, il rechercha avec ardeur les moyens de leur fournir, avec le moins de frais possibles, une nourriture saine, agréable et abondante. Après avoir reconnu parmi les substances alimentaires celles qui sont les plus nutritives, il s'occupa de leur préparation, et il fit en outre une foule d'observations aussi neuves qu'intéressantes pour obtenir une plus grande chaleur en économisant le combustible. C'est à Rumford que l'on doit le premier établissement des soupes économiques, ainsi que celui des foyers de cheminée qui portent également son nom, double découverte qui a rendu la mémoire de ce philanthrope chère aux amis de l'humanité. Les écrits du comte de Rumford, réunis sous le titre d'*Essais politiques, économiques et philanthropiques*, ont été traduits en français par M. le marquis de Courtivron, et parurent de 1799 à 1806.

Pendant les guerres suscitées par la révolution française, la Russie continua son système d'agrandissement. La civilisation et le luxe firent de rapides progrès dans les hautes classes de la population et dans la capitale de l'empire; mais le servage n'ayant éprouvé que des modifications peu sensibles, les classes inférieures étaient demeurées dans un état d'ignorance et d'abaissement voisin de la barbarie.

Toutefois, la fortune, qui avait amené les armées de Napoléon au cœur de ce vaste empire, transporta deux fois les troupes moscovites dans les murs de Paris, ce siége de la civilisation européenne, et cette

communication d'idées et de peuples n'a pu être sans influence sur les mœurs et les destinées futures de la Russie. Du reste, à la paix de 1814, cette nation avait acquis pour ainsi dire la dictature du continent européen. Elle s'était agrandie de la Courlande, de la Bothnie orientale, du royaume de Finlande; elle pouvait mettre sur pied une armée formidable; elle avait établi des colonies intérieures sur un système à la fois agricole et militaire. Devant elle s'offrait une domination sans obstacles et un avenir sans limites. La Russie et les États-Unis étaient alors, dans le monde civilisé, les deux états où la population pouvait s'accroître rapidement sans dommage pour les individus et la société.

CHAPITRE XIX.

DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE EN FRANCE DE 1814 A 1840.—RESTAURATION. —RÉVOLUTION DE 1830.

Peu de périodes historiques ont été plus fécondes en graves enseignements que celle dont nous venons d'esquisser les faits principaux sous le rapport de l'économie politique.

Elle offre, en effet, un tableau saisissant de ce que peut devenir la société humaine, lorsque, conduite uniquement par les passions aveugles de la multitude, elle méconnaît les conditions de justice, d'ordre, de charité et de religion, auxquelles la Providence a attaché la paix et la prospérité des peuples.

Le philosophisme impie du XVIIIe siècle avait arraché la France à ses croyances catholiques et à son res-

pectueux amour pour ses rois. La liberté, les lumières, les richesses, le bonheur enfin, devaient être le prix du renversement de nos antiques institutions religieuses et monarchiques. Or, voici ce dont nous avons été témoins. En retour de ces promesses fallacieuses, toutes les calamités que l'imagination peut concevoir sont venues fondre sur la malheureuse France. Elle n'a vu briser le joug honteux, que lui imposait une multitude d'ignobles et sanguinaires tyrans, que pour subir le despotisme d'un soldat couronné. Sous l'empire de la souveraineté du peuple, la violation du droit sacré de propriété, la terreur menaçant toutes les existences, la guerre traçant un cercle de fer et de feu autour de nos frontières, ont paralysé les sources du travail, de l'agriculture et du commerce. D'immenses richesses, accumulées par les siècles, ont été misérablement dilapidées ou détruites. La famine a remplacé l'abondance. Un papier sans crédit et des expédients désastreux et criminels ont été la seule ressource du gouvernement. L'élite de la population a dû quitter la France, périr sur l'échafaud, ou se réfugier dans les camps, seul et dernier asile de l'honneur français. Quinze milliards de biens confisqués au clergé, aux pauvres ou aux victimes de la révolution, ont été dévorés, sans empêcher une honteuse banqueroute. Lorsque, enfin, lasse et honteuse de cette oppression, la France se jeta dans les bras d'un homme au puissant génie, mais devoré de la soif insatiable des conquêtes et de la gloire, elle fut précipitée sur l'Europe, comme pour se laver de ses souillures; mais elle ne reçut d'autre fruit de ses nombreux et éclatants triomphes, que l'invasion, deux fois subie, des armées de l'Eu-

rope. Heureuse dans cette immense catastrophe, de retrouver, pour bouclier contre la vengeance des peuples vainqueurs et irrités, le cœur généreux et magnanime des frères de Louis XVI!

La restauration des Bourbons de France, d'Espagne et de Naples, qui fut le résultat providentiel et non le but réel de l'armement général de l'Europe, devint bientôt, en effet, le signal et le gage de la réconciliation universelle des peuples. Il sembla, à tous, voir la main de Dieu montrer à la terre éplorée un nouvel âge de paix et de bonheur. L'ivresse était dans tous les cœurs, l'espoir ranimait tous les courages. Les vieilles haines nationales et les discordes civiles s'étonnaient de se trouver apaisées. Les nations allaient se rapprocher. Chaque classe de la société pouvait enfin jouir de son industrie, de sa fortune, de ses talents. La charte donnée par Louis XVIII réalisait les vœux principaux exprimés, en 1789, par la majorité des Français. Pour la première fois, les impôts devaient être librement discutés et votés. Les capitaux reparaissaient abondants et impatients de trouver un emploi utile. Les productions industrielles de tous les peuples pouvaient, enfin, s'échanger comme les produits de leur intelligence; et, avec des idées nouvelles sur toutes les branches de la prospérité publique, devaient s'ouvrir aussi des voies nouvelles à l'industrie et aux spéculations commerciales.

En France, cet heureux état de choses promettait les plus rapides et les plus étonnants résultats, et la nation les avait déjà obtenus de manière à exciter la jalousie de nos rivaux, lorsque la fatale entreprise conçue à l'île d'Elbe vint troubler profondément la grande famille française, car elle altéra, dans les es-

prits et dans les cœurs, la conscience du droit et des devoirs, et fit combattre, en des partis divers; les souvenirs, les affections, les amours-propres et les intérêts. Dès lors la confiance et l'union furent détruites. Deux camps séparèrent une nation sitôt oublieuse de ses malheurs et de ses fautes, et la prospérité réelle, qu'elle pouvait goûter à l'ombre de la paix et d'une sage liberté, fut sans cesse compromise par la vague inquiétude qu'entretenaient nos divisions intérieures.

Le gouvernement de la restauration trouva les finances de la France dans l'état le plus déplorable. Depuis les entreprises gigantesques de Napoléon, les règles qui avaient présidé dans les premières années de son règne à la formation et à l'application des budgets de l'État, n'étaient plus rigoureusement exécutées. Les ministres, avec l'assentiment ou d'après les ordres du chef du gouvernement, pouvaient changer la destination des sommes affectées aux divers services. Un des ministres de cette époque a déclaré que jamais, dans les derniers temps, un budget sincère et fidèle ne fut soumis au corps législatif, qui votait en silence [1]. Le revenu imposable de la France avait été exagéré. Le gouvernement prélevait chaque année, sur les départements et sur les communes, près de 60 millions destinés aux dépenses d'administration intérieure; et les grands travaux entrepris dans l'intérêt public étaient souvent payés au moyen de taxes additionnelles; de ventes de bois et autres ressources qui ne figuraient pas dans l'état des contributions publiques. L'ordre apparent établi entre les recettes et les dépenses se trouvant interverti, et le revenu de l'année étant présenté avec

[1] *Notions sur les Finances de la France, de 1800 à 1814*, par M. le duc de Gaëte.

exagération, il s'était successivement formé un immense arriéré sur les dépenses et les recettes.

Au moment de la restauration, toutes les caisses du trésor étaient complètement vides, et les dépenses et recouvrements arriérés s'élevaient à 1,305,469,000 fr., non compris 246,535,000 fr. (provenant de cautionnements de fonctionnaires publics, d'agents de change et autres) dissipés par le gouvernement impérial. De plus, il existait 17,000,000 fr. de rentes perpétuelles représentant un capital de 340 millions, dont moitié, à la vérité avait été employé au paiement des dettes antérieures à l'an VIII. Ainsi la dette publique s'élevait à 1,645,469,000 francs, et, en y comprenant les cautionnements dont les fonds avaient été détournés, à 1,892,004,000 fr.

Dans l'exposé de la situation de la France présenté au corps législatif le 12 juillet 1814, par M. l'abbé de Montesquiou, on remarque les observations suivantes dont la vérité ne pouvait être alors contestée :

« La guerre avait été la principale cause des maux de la France. L'histoire n'offrait aucun exemple d'une grande nation sans cesse précipitée contre son gré dans des entreprises de plus en plus funestes et hasardeuses. Il était impossible d'évaluer l'effroyable consommation d'hommes qu'avait fait le dernier gouvernement. La fatigue et les maladies en avaient enlevé autant que la guerre ; un million trois cent mille hommes avaient été appelés depuis la fin de la campagne de Russie seulement.

» La conscription, en multipliant des mariages précipités et imprudents, avait accru le nombre des naissances ; mais elle enlevait annuellement à la France une grande partie des hommes déjà formés qui consti-

tuaient la véritable force d'une nation. Les faits prouvaient évidemment une conséquence aussi naturelle: car si la population au-dessous de vingt ans s'était accrue, au-delà de cette limite la diminution était prodigieuse et incontestable.

» C'était peu d'avoir fatigué le laboureur de cette tyrannie active qui pénètre jusque dans la dernière chaumière; de lui avoir enlevé ses bras, ses capitaux; de l'avoir condamné à racheter ses enfants pour les lui ravir encore. Des réquisitions, que l'on peut appeler la plus savante découverte du despotisme, lui avaient ravi à la fois tous les fruits de son labeur. La postérité croira-t-elle que nous avons vu un homme s'ériger en maître de toutes nos propriétés et de nos subsistances, nous condamner à les porter dans les lieux où il daignait s'en emparer? Toute la population sortie de ses foyers avec ses chevaux, ses bœufs, ses guerriers, pour livrer sa fortune et ses ressources à ce maître nouveau? Heureux encore lorsque ses agents n'ajoutaient pas à nos misères un trafic infâme!

» Le système continental, en forçant les manufacturiers à chercher sur notre territoire des ressources jusque là inconnues, avait amené sans doute quelques résultats utiles; mais les obstacles qu'il a opposés à l'entrée d'un grand nombre de matières premières et le défaut de concurrence qui en a été la suite, ont élevé hors de mesure le prix de la plupart des denrées de fabrication française, et porté ainsi une atteinte funeste aux droits et aux intérêts des consommateurs.

» En 1787, les fabriques de Lyon occupaient jusqu'à quinze mille métiers en activité; pendant la dernière guerre le nombre avait été réduit à huit mille.

» Les bergeries impériales avaient coûté au gouvernement vingt millions sans profit.

» L'activité agricole, industrielle et commerciale de la nation, qui n'avait besoin que de liberté et d'encouragement, avait été sans cesse entravée et ralentie par l'influence d'un gouvernement qui, en voulant tout maîtriser et tout faire, détruisait d'avance le bien qu'il prétendait protéger. »

Le budget des recettes et des dépenses arrêté pour l'exercice 1814, par le gouvernement impérial, était

calculé sur le pied de	1,245,800,000 fr. ;
la réduction du territoire, les économies, les réformes dans l'intérieur, permirent au ministre des finances de Louis XVIII de faire descendre l'estimation des dépenses nécessaires à.	827,415,000 fr. ;
ce qui présentait, par la transition du régime passé au régime nouveau, une réduction immédiate de.	418,385,000 fr.

L'année était trop avancée pour changer le système d'impôt. On évalua le produit des contributions existantes à 520,000,000 fr.; le déficit était de 307,415,000 fr.; mais, comme il résultait du système des dépenses existant avant le 1er avril 1814, il fut compris dans la classe des dettes arriérées.

Le budget de 1815, présenté en même temps s'élevait à 547,700,000 fr. de dépenses ordinaires auxquelles on proposait d'ajouter 70 millions pour la dette exigible, ce qui formait un total de 618 millions, et par conséquent une réduction de 627,800,000 fr. sur

le budget impérial de 1814. On annonçait en même temps, pour les exercices à venir, une diminution de 70 millions par an. En attendant, on était obligé de laisser subsister encore sur le même pied les contributions directes et indirectes. Quant au paiement de l'arriéré antérieur au 1er avril 1814, et se montant à 759,000,000 francs, on proposa de faire acquitter les ordonnances de liquidation des ministres, au choix des créanciers, soit en obligations du trésor royal, à ordre, payables à trois années fixes de la date des ordonnances, et portant intérêt à 8 p. 0/0 par an, soit en inscription de rente 5 p. 0/0 consolidés, avec jouissance du semestre dans lequel l'ordonnance aurait été délivrée. On consacrait au paiement et à l'amortissement des obligations du trésor royal : 1° le produit de la vente de 300,000 hectares de forêts de l'État (sol et superficie), sur 1,400,000 hectares qui n'avaient pas été aliénés par les gouvernements précédents ; 2° le produit des ventes des biens communaux et des autres biens cédés à la caisse d'amortissement ; 3° l'excédant des recettes sur les dépenses du budget de 1815. Enfin le gouvernement était autorisé, s'il était nécessaire, à satisfaire par voie d'emprunt à l'acquittement de ces obligations.

Dans l'exposé du projet de loi des finances, le ministre, M. le baron Louis, promettait la prochaine création d'un système d'amortissement plus énergique.

« La dette constituée, dit-il, dont les effets sont abaissés[1], sollicite, pour se relever, toute la puissance

[1] La rente 3 p. 0/0 était à 65 fr. Au moment de la discussion du budget elle était déjà montée à 78. Ce fut pour assimiler les deux valeurs que le ministre attachait 8 pour 0/0 d'intérêt aux obligations du trésor royal.

de ce ressort qui n'a été encore qu'essayé en France, et dont le nom est mieux connu que la plénitude de ses avantages. L'expérience, sur les effets d'un amortissement bien combiné et suivi avec persévérance, peut aujourd'hui être plus avancée par la comparaison qu'on a pu faire de la vigueur du crédit de l'Angleterre et de la faiblesse du nôtre. Le crédit de l'Angleterre est resté invulnérable au milieu de toutes les secousses, malgré l'accroissement de sa dette. Le crédit de la France a langui, dans les mêmes circonstances, malgré la diminution de la sienne. C'est la fidélité aux engagements qui a produit chez nos voisins un phénomène si différent de celui que nous offrons. Ce principe a fait naître en Angleterre l'idée de placer, à côté d'une dette pesante, un contrepoids qui l'allége et tend toujours à l'équilibre. Nous regrettons de ne pouvoir encore jeter dans l'administration de nos finances un pareil germe de prospérité, et vous proposer d'affecter une portion libre de nos revenus au rachat des effets de la dette constituée. Ces effets, frappés d'une défaveur qui en fait calomnier la bonté, seraient bientôt réhabilités dans la confiance si des rachats soutenus en rendaient la circulation plus rare et le prix plus rapproché de leur valeur nominale. Cette résurrection du crédit public serait plus profitable encore aux contribuables de l'État, qu'à ses créanciers. Mais un bon système d'amortissement ne peut s'établir que sur un revenu qui excède celui qu'absorbent les besoins extraordinaires du gouvernement, et cet excédant, pour mériter confiance, ne peut se justifier que par un compte. Nous avons calculé, dans nos ressources pour l'arriéré, l'excédant que nous offrirait le compte de 1815, et lorsque nous vous proposerons le

budget de 1816, nous espérons qu'il nous sera possible de prévoir un autre excédant qui permettra de fonder l'amortissement de la dette constituée sur une base solide. Enfin tous nos efforts tendront à nous mettre en état d'assigner exclusivement, sur une branche certaine et déterminée de revenus publics, le paiement des rentes et leur amortissement graduel et continu. C'est le seul fonds spécial que nous avons à cœur d'établir sur les ruines du système des fonds spéciaux, qui n'avait qu'une utilité locale et mesquine en comparaison des grands avantages que celui-ci doit produire. »

Pour la première fois, le budget de l'État, présenté avec une entière bonne foi, se trouvait l'objet d'une discussion libre et approfondie de la part du corps législatif. Les propositions du ministère furent controversées avec talent et franchise, mais avec mesure. La nécessité et la justice les firent adopter, et elles furent également accueillies par la nouvelle chambre des pairs, qui usait, pour la première fois, de l'exercice de sa puissance législative. M. le prince de Talleyrand, président du conseil, en lui soumettant la loi des finances, s'exprimait en ces termes remarquables, qui excitèrent, peut-être, la jalousie et la convoitise des autres puissances de l'Europe :

« Vous verrez, messieurs, que l'intention du roi a été non-seulement de pourvoir immédiatement aux besoins du service public, en établissant un équilibre convenable entre les recettes et les dépenses, mais encore de créer dans l'administration de ses finances un régime nouveau par son but et par ses moyens. Il est nouveau par son but, puisqu'il a pour objet de fonder la prospérité de la France sur un véritable

crédit public proportionné à l'étendue de ses ressources. Il est nouveau par ses moyens, puisqu'ils sont tous pris dans la plus parfaite sincérité. C'est l'exactitude à tenir ce qu'on a promis, c'est la fidélité à ses engagements qui deviennent aujourd'hui les nobles expédients que la franchise du roi propose à ses sujets. Par cette marche simple, à la puissance intrinsèque de l'État viendra bientôt se joindre la puissance de l'opinion. Ces deux forces se prêteront un secours mutuel, et de leur réunion bien entendue résultera toute la puissance d'un grand crédit national.

» Il ne s'agit pas maintenant de savoir si le crédit public, envisagé abstractivement, est en lui-même un grand avantage. Je le pense, mais c'est hors de la question. Il suffit qu'il existe ailleurs, et qu'ailleurs il soit un grand instrument de force, pour qu'il doive exister en France. Je pourrais ne l'envisager, dans l'état où est l'Europe, que par ses avantages relatifs et comme un moyen nécessaire à opposer aux moyens du même genre dont d'autres nations tirent un si grand parti.

» Les ministres du roi sont heureux de pouvoir, dans l'enceinte de cette chambre auguste, s'approchant religieusement de l'autel sacré de l'honneur, élevé par la gloire de nos armes, abjurer solennellement et proscrire à jamais toutes les conceptions misérables, toutes les opérations désastreuses connues, depuis plus de cent ans, sous les noms de *visa*, de *réductions de rentes*, de *suspensions de remboursements*, de *réductions de valeurs*, de *remboursements en valeurs nominales*, d'*inscriptions réduites au tiers*, de *liquidations en valeurs dépréciées*, d'*appurement de révisions*, de *rejet de rentes par prescriptions*, etc., etc. La France, en paix

avec l'univers, doit aspirer à une nouvelle célébrité. Elle doit chercher à fixer, dans toutes les parties, dans tous les exercices de l'administration, la franchise et la justice. Pour obtenir ce grand résultat, il faut établir qu'on a le moyen de payer toutes les charges, toutes les dettes de l'État, et qu'on a la volonté de le faire. »

Ici, le ministre, par l'état comparé de nos moyens et de nos ressources avec ceux des peuples dont la prospérité est la plus brillante, et particulièrement de l'Angleterre, établissait qu'après tant d'orages la situation de la France était belle encore.

Le budget de 1815 laissait espérer un excédant de 70 millions applicables à l'amortissement. L'État possédait encore 1,400,000 hectares de forêts. La quote-part de chaque habitant de la France, dans le montant total des contributions, était pour chacun un peu moins de 22 fr. : elle était en Angleterre de 120 fr. par tête, et aux États-Unis de 23 fr.

Ainsi se trouvait résolue la question relative à la puissance d'acquitter nos charges et de nous libérer de nos dettes.

Pour engager la chambre à adopter les principes d'une libération prompte et intégrante, M. de Talleyrand faisait ressortir les avantages prodigieux obtenus en Angleterre et aux États-Unis d'Amérique par le religieux acquittement de leurs dettes de toute origine et de toute nature. Sortant d'une révolution et d'une guerre sanglante et ruineuse, les États-Unis d'Amérique avaient encore à lutter contre tous les embarras que laisse après lui un misérable papier-monnaie. Les terres étaient sans culture et sans acquéreurs. La population n'excédait pas deux millions et

demi d'habitants. Le gouvernement avait à pourvoir à un arriéré de 70 millions de dollars, c'est-à-dire, 385 millions de francs. Le capital de la dette se vendait difficilement de 10 à 12 p. 0/0. C'est dans cette position que les États-Unis, pénétrés des grands et nombreux avantages de la fidélité à remplir ses engagements, ont pourvu au paiement entier de leur dette. Un an après, les mêmes fonds qui pouvaient être achetés 10 à 12 p. 0/0 de leur valeur nominale étaient au pair. La fortune publique se trouva augmentée immédiatement de 346 millions de francs. Cette résolution créa, comme par enchantement, des capitaux, qui sont le premier besoin d'un pays après une révolution dont tous les actes tendent toujours à les détruire. Bientôt l'intérêt de l'argent rentra dans des proportions convenables. Les agriculteurs, les manufacturiers, les commerçants trouvèrent, chez les capitalistes, des secours plus étendus avec lesquels ils purent donner plus de développement à toutes leurs entreprises.

Si tels avaient été les effets de la bonne foi et de la loyauté des États-Unis envers leurs créanciers, tels et plus grands encore devaient-ils être en France. C'est là, surtout, que le crédit et la baisse de l'intérêt devaient produire tous les genres de prospérité. La France n'attendait que des capitaux pour voir se multiplier les travaux utiles, les entreprises qui donnent de l'éclat et de la grandeur aux nations, et fondent ces moyens de prospérité pour les peuples.

M. de Talleyrand, ainsi que M. le baron Louis, indiquait, comme complément du nouvel ordre à introduire dans l'administration financière, l'établissement d'une caisse d'amortissement; mais les circons-

tances n'avaient pas permis encore de le proposer par une loi spéciale. Le ministre faisait remarquer qu'il ne fallait pas risquer de compromettre le succès d'une institution par trop d'empressement à la produire. L'établissement d'un fonds d'amortissement tire son utilité de sa force, de sa permanence et de son immutabilité. La loi qui l'aurait créé devait être inviolable. Un seul changement dans ses affectations en ferait perdre tout le fruit, car d'après les lois de l'accumulation, c'est le temps, la continuité et la persistance qui produisent les résultats prodigieux que la science seule des nombres semble pouvoir expliquer.

Les premiers actes du gouvernement de la Restauration furent donc la consécration des principes qui fondent le crédit public sur la fidélité aux engagements. Louis XVIII reconnut, non-seulement toutes les dettes laissées par la république et par l'empire, mais encore les pensions, honneurs et dignités accordés aux hommes mêmes qui s'étaient montrés les ennemis les plus passionnés de sa famille et des institutions monarchiques. Cette conduite magnanime n'empêcha pas, malheureusement, la défection inouïe qui accompagna l'invasion de l'île d'Elbe, et dont les résultats, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, furent si funestes à l'union des citoyens et à l'ordre des finances publiques.

Après l'interrègne des cent jours, il fallut solder une augmentation de dette, et pourvoir aux tributs imposés par les armées étrangères. Les dépenses avaient été calculées au budget de 1815 à 547,000,000 fr., et laissaient une amélioration de 70 millions. Elles s'élevèrent à 798,590,859 fr., dans lesquels figurent le paiement de l'armée de Napoléon pendant les trois mois

d'usurpation, pour environ 80 millions et 180 millions d'allocations extraordinaires aux alliés. Il eut par conséquent, dans les dépenses de 1814 et 1815, un excédant de 233 millions sur les recettes.

La contribution de guerre imposée à la France par l'Europe, fut de 700,000,000 fr., payable par cinquième, à raison de 140 millions par an; et jusqu'à l'entier paiement, la plupart de nos provinces et de nos places fortes durent être occupées par les troupes étrangères.

Pour faire face aux premiers besoins, le gouvernement eut recours à un moyen que l'inexorable nécessité pouvait seule autoriser. Ce fut un emprunt forcé de 100 millions, réparti par des commissions départementales, sur tous les contribuables et capitalistes aisés, à raison de leur fortune présumée. Cet emprunt devait être remboursé dans cinq ans, au moyen d'obligations royales, portant intérêt à 5 pour cent. Une partie des créanciers fit abandon au trésor royal du montant de leurs avances. Le reste des créances fut acheté à vil prix par des agioteurs spéculant sur les alarmes qu'on s'efforçait, dès ce moment, à inspirer sur les intentions et la solvabilité du gouvernement.

Le budget présenté pour l'exercice 1816 par le comte Corvetto s'éleva à 895,577,205, dans lesquels figuraient 140 millions pour le deuxième cinquième de la contribution extraordinaire de guerre, 130 millions pour l'entretien des troupes alliées, et une augmentation de 7 millions de dette publique au capital de 115 millions. Au nombre des économies par lesquelles le gouvernement cherchait à mettre les recettes au niveau des dépenses, on remarqua l'abandon fait par le roi et la famille royale de 10 millions sur la liste civile.

Le budget de 1817 fut porté à 1,088,000,000 fr. On avait été forcé d'anticiper sur les recettes de cet exercice, et pour aligner les dépenses, on recourut à un emprunt de 352,889,000 fr., contracté à 56 et 60 pour cent, ce qui augmenta la dette de 30,670,000 f. par an. Au moment de la présentation du budget, la rente était à 54 fr.; peu de temps après, elle était montée à 69 fr.

La loi des finances de cette année forme une grande époque dans le système financier de la France. Par elle, les forêts non aliénées devinrent la dotation de la caisse d'amortissement, qui fut désormais organisée de manière à pouvoir agir puissamment sur le taux de la rente et à prévenir les manœuvres de l'agiotage. Les arriérés, toujours renaissants, durent disparaître, et les crédits accordés aux ministres pour les dépenses de leurs départements furent fixés, et il fut interdit de les jamais dépasser.

L'exercice de 1818 fut marqué par des sacrifices énormes, mais qui eurent pour objet l'entière libération de la France et l'évacuation du territoire national. Par l'intervention du duc de Richelieu au congrès d'Aix-la-Chapelle, les souverains alliés consentirent à abréger le temps de l'occupation. Le budget s'éleva à 1,414,433,736 fr. [1].

Cette somme exorbitante fut acquittée partie au

[1] On comprenait dans les dépenses :

1° pour le 3e cinquième de la contribution de guerre.	140,000,000
2° pour les 4 et 5 derniers cinquièmes de la même contribution	280,000,000
3° paie additionnelle aux troupes alliées	26,666,667
4° entretien de l'armée d'occupation	141,940,530
5° indemnités des pertes éprouvées en France par des sujets anglais	2,200,000
	590,807,197

moyen des ressources ordinaires, partie au moyen d'un emprunt de 220,510,718 fr., pour lequel le gouvernement donna 16 millions de rente à 5 p. cent. L'emprunt fut négocié à 68 fr.

Par ces diverses opérations, la dette permanente se trouva accrue de plus de 90 millions par an, et s'éleva à 189,102,000 f., représentant un capital de 2 milliards 782,040,000 fr.

On a calculé que le retour de Napoléon, de l'île d'Elbe en France, a coûté près de 4 milliards, en y comprenant les dépenses totales des troupes étrangères campées en cantonnements sur toute la surface du royaume. La ville de Paris, seule, fut forcée de contracter un emprunt de 33 millions, pour faire face aux frais d'occupation des armées alliées, de 1815 à 1818, et encore cette somme fut-elle insuffisante.

La loi des finances de 1819 s'ouvrit sous des auspices plus favorables. La France respirait enfin, délivrée de la présence de l'étranger armé. Un mouvement de reconnaissance légitime porta les chambres à voter, en faveur du noble duc de Richelieu, dont la loyauté et l'influence européenne avaient si puissamment contribué à notre affranchissement, une dotation de 50,000 fr. de rente, dont il enrichit immédiatement les hospices de la ville de Bordeaux.

Par la loi des finances de 1819, rendue sous le ministère de M. le comte Roy, les dépenses étaient portées à 889,210,000 francs [1]; elles se réduisirent à 863,853,000 f. Les recettes s'élevèrent à 868,312,572 f.; ce qui offrit, pour la première fois un excédant de 4,459,463 fr. Nul impôt additionnel ne fut demandé.

[1] La dette publique et l'amortissement y figuraient pour 232,000,000 francs.

On n'eut recours à aucun nouvel emprunt. M. de Villèle, alors député de la Haute-Garonne, obtint même qu'un dégrèvement de 15,425,147 fr. fût accordé sur la contribution foncière, outre un dégrèvement de 5,125,000 fr. sur celles des portes et fenêtres.

Le budget de 1820 prouva, de plus en plus, la prospérité croissante du pays. Les dépenses furent de 875,342,252 fr. Les recettes se montèrent à 913,319,872 fr. Il y eut un excédant de 37,971,620 fr.

L'exercice de 1821, année à la fin de laquelle M. de Villèle fut appelé au ministère des finances, se composa de 915,591,435 fr. en recettes, de 882,321,254 fr. en dépenses, et d'un excédant de recettes de 33,270,181 fr.

Le budget de 1822 présenta 991,892,802 fr. de recettes, 949,174,982 fr. de dépenses, et un excédant de recettes de 42,717,820 fr.

La guerre d'Espagne fit porter les dépenses des ministères de la guerre et de la marine, pour l'exercice de 1823, à 163 millions de plus qu'en 1822. Aussi le budget de cet exercice offrit 1,118,025,162 fr. de dépenses. Pour y faire face, le gouvernement contracta un emprunt de 100 millions, négocié à 89 fr. 55 c. Les recettes de 1823 s'étant élevées à 1,123,456,391 fr., il y eut un excédant de 5,451,229 fr., mais la dette publique se trouva augmenté de 4 millions de rente perpétuelle.

Le budget de 1824 présenta 986,073,842 francs de dépenses, 994,971,962 francs de recettes, et un excédant de 8,898,120 fr.

L'heureuse situation politique du pays à cette époque, l'élévation de la rente qui avait dépassé le pair, l'abondance du numéraire et l'abaissement du taux de l'intérêt commercial, firent penser au ministre des

finances que le moment était venu de réduire l'intérêt de la dette nationale, et par une conséquence nécessaire, l'intérêt légal de l'argent demeuré le même depuis Colbert. Cette opération paraissait devoir faire reporter sur l'agriculture et sur l'industrie d'immenses capitaux employés à alimenter l'agiotage.

Le projet de cet homme d'état, fondé sur le droit des gouvernements de rembourser leurs créanciers, consistait à offrir aux porteurs de rente, ou leur remboursement pur et simple à 5 pour cent, ou un intérêt de 3 fr. par chaque capital de 100 fr., qui, étant porté à 133 fr. 33 c., produirait, pour le fait, 4 pour cent d'intérêt. Par cette opération, le capital nominal se trouvait augmenté d'un tiers, mais l'intérêt de la dette était réduit d'un cinquième [1].

Une société de banquiers s'était chargée de fournir les fonds nécessaires pour le remboursement des porteurs qui n'auraient pas consenti à la conversion en 3 pour cent.

[1] A cette époque, la dette publique s'élevait à 3,940,000,000, dont l'intérêt annuel à 5 pour 100 était de 197,000,000. Sur cette masse 2,800,000,000 étaient considérés comme pouvant et devant être remboursés. C'était 140 millions d'intérêts à réduire d'un cinquième et par conséquent un bénéfice annuel pour l'État de 28 millions. Le nombre des porteurs d'inscriptions de rente était de 132,000 ainsi divisés:

Port. d'inscript. de rente.		
10,000	de 10 à 50	319,000 fr.
36,000	50 à 100	2,730,000
76,000	100 à 1,000	30,600,000
15,000	1,000 à 5,000	42,500,000
5,000	5,000 à 10,000	27,290,000
10,000	10,000 et au dessus.	36,550,000
		140,000,000 fr.

En résultat, le capital de la dette eût été augmenté de 934,000,000, mais la réduction de l'intérêt assurait à l'État un bénéfice de 28 millions par an.

Le projet de M. de Villèle, après une vive discussion dans la chambre des députés, fut adopté par une majorité de 230 voix contre 145. Discuté avec une égale chaleur à la chambre des pairs, il fut rejeté à une majorité de 34 voix.

Dans la session suivante, sous le règne de Charles X, M. de Villèle reproduisit ses plans de conversion de la rente, avec cette modification que les porteurs de 5 pour cent avaient l'option de garder leurs inscriptions ou de les convertir en 3 pour cent, au capital de 133 fr. 33 c. par 3 fr. de rente; ce qui produisait, ainsi que nous l'avons fait remarquer, 4 pour cent d'intérêt. Cette mesure fut adoptée par une grande majorité dans les deux chambres.

Le 5 août 1825 était le jour fixé pour la conversion de l'intérêt de la rente. Un capital de rentes 5 pour cent produisant 30,574,116 d'intérêt, fut converti en 3 pour cent, produisant seulement 24,459,035 fr., d'où il résultait une économie annuelle de 6 millions. Cette somme fut immédiatement appliquée à la réduction de l'impôt foncier pour l'année suivante. Le gouvernement créa aussi, à cette même époque, des inscriptions de rente à 4 et demi pour cent, d'après un système analogue à l'établissement du 3 pour cent.

Depuis dix ans, une importante question, déjà solennellement soulevée à la fin de 1814, à la chambre des pairs, par le maréchal duc de Tarente, demeurait suspendue, et entretenait à la fois des espérances et des inquiétudes propres à agiter les esprits. Les victimes de la révolution, les émigrés, enfin tous les Français dont les biens avaient été confisqués et vendus au nom et au profit de l'État, devaient naturellement s'attendre, lorsque le souverain légitime remontait sur

le trône, à recevoir un dédommagement quelconque. D'un autre côté, la conscience troublée de certains acquéreurs des biens d'émigrés accueillait avec une crédulité déplorable les alarmes sans cesse reproduites par les ennemis du gouvernement royal, sur l'intention secrète où l'on était de les déposséder, tôt ou tard, de leurs propriétés, bien qu'elles fussent garanties solennellement par la charte. Dans ces circonstances, c'était une pensée de justice et de haute politique, qui n'avait pu échapper à l'esprit judicieux et éclairé de Louis XVIII et au caractère généreux de son auguste frère, que d'accorder une réparation sociale aux familles dépouillées par la révolution. On pouvait espérer ainsi de calmer le mécontentement des victimes de nos discordes civiles, et de rendre une entière sécurité aux détenteurs de leurs anciennes propriétés.

Pour réduire cette mesure à ses plus étroites limites, et donner des bases plus sûres aux évaluations nécessaires, il fut résolu que l'indemnité à accorder aux émigrés ne s'appliquerait qu'aux propriétés foncières vendues, et non aux capitaux et aux meubles. On écarta la pensée d'indemniser le clergé, bien que ses propriétés eussent été aussi confisquées et vendues, parce qu'il recevait un traitement de l'état; enfin, on décida que l'état ne rendrait aux émigrés *que ce qu'il avait reçu lui-même du produit de la vente de leurs biens.*

M. de Villèle proposa aux chambres de consacrer, à cette grande mesure de justice et de conciliation, le capital d'un milliard de francs, représenté par des rentes en 3 pour cent à 75 fr., c'est-à-dire, de créer 30 millions de rente en cinq ans, à 6 millions par an, à partir de l'adoption de la loi.

Le projet reçut la plus vive opposition dans les deux chambres. D'une part, on repoussait le principe même de l'indemnité, d'abord, comme injuste, parce qu'il appelait, à réparer les malheurs des émigrés, des citoyens qui n'en étaient pas responsables, et ne soulagerait qu'une partie des victimes de la révolution ; ensuite, comme funeste et impolitique, parce qu'il réveillait, avec le souvenir d'anciennes haines, les regrets d'une multitude de familles qui, ruinées par les malheurs publics, ne recevraient aucun soulagement. D'un autre côté, on demandait que l'indemnité fût attribuée non aux émigrés (car ceux-ci devaient rentrer dans leurs propriétés confisquées et vendues), mais aux acquéreurs de ces propriétés qui avaient été achetées au plus vil prix dans les années 1793 et 1794.

Cependant, le projet du ministre fut adopté par la législature de 1825. La principale difficulté qu'avait trouvé le gouvernement à fixer l'indemnité des émigrés, consistait à régler la valeur de la propriété vendue. Les impôts payés actuellement à l'état par ces propriétés, ne pouvaient point servir d'échelle de proportion. La valeur présente différait beaucoup de la valeur de la propriété à l'époque de la vente. Les améliorations de l'agriculture avaient considérablement augmenté la valeur du fonds. Les propriétés avaient été morcelées et divisées. Des maisons avaient été démolies; d'autres avaient été élevées sur le sol; enfin, tout avait subi de grands changements matériels depuis la révolution.

Ainsi que nous l'avons précédemment fait connaître, ce fut en 1793 que les propriétés des émigrés avaient été mises en vente pour la première fois, et ces ventes se continuèrent pendant près de dix ans. Dans

le principe, les propriétés étaient partagées en lots; une appréciation arbitraire de chaque lot avait lieu; ensuite le lot était vendu au premier enchérisseur qui couvrait le taux de l'appréciation.

En 1794 (12 prairial an III), une loi prescrivit que toute propriété nationale serait à l'avenir évaluée d'après son revenu en 1790.

Les ventes faites sous le règne de la première loi s'élevaient au nombre de 370,617, représentant pour l'État 692,407,600 francs; celles faites après la loi de 1794 se montèrent à 81,455 ventes, représentant 605,352,992 f. : total, 452,072 ventes, 1,297,760,592 f. On déduisit sur cette somme les dettes qui pesaient sur les biens vendus, et que le gouvernement républicain avait acquittées : elles s'élevaient à 309,940,645 f. Le capital restant à payer pour l'indemnité fut donc de 987,819,947 fr.

Les indemnités accordées aux émigrés furent liquidées, savoir : pour ceux dont la propriété avait été vendue avant la loi de 1794 (15 prairial an III), d'après le montant des ventes, constaté par les procès-verbaux; pour ceux dont la propriété avait été vendue conformément à cette loi, d'après le revenu de 1790, constaté par les procès-verbaux, et au capital de dix-huit fois le revenu.

Il résultait nécessairement, des bases adoptées, une extrême inégalité dans la répartition de l'indemnité promise. On conçoit en effet que les propriétés nationales avaient dû se vendre à très-vil prix dans les pays ravagés par la guerre civile, dans ceux où l'opinion publique repoussait cette atteinte au droit de propriété, et où l'on s'efforçait, par ces motifs, de multiplier à tout prix le nombre des acquéreurs pour faire

des partisans au système révolutionnaire. La vente des biens nationaux avait donné lieu d'ailleurs à des malversations telles, que les procès-verbaux de vente de cette époque ne pouvaient inspirer aucune confiance. Pour parer aux graves inconvénients de l'inégalité de la répartition, on assigna un fonds commun de 100 millions, ou 3 millions de rente[1], qui devaient servir à dédommager les anciens propriétaires trop fortement lésés par le principe de la loi.

En résumé, la perte totale des victimes de la révolution, en terres, châteaux, palais, mobiliers, numéraire, etc., s'était élevée à plus de 14 milliards; l'État n'avait reçu net, de toutes les confiscations et ventes de propriétés foncières, que 987,819,947 fr.; il rendit cette même somme aux émigrés en inscriptions de rentes 3 pour cent.

Tels furent le résultat et les moyens d'exécution d'une mesure vivement dénaturée par l'esprit de parti, mais à laquelle un jour l'impartiale histoire rendra plus de justice. Nous devons faire remarquer que si le premier projet de conversion de la rente, proposé par M. de Villèle, avait été adopté[2], l'augmentation de 30 millions d'intérêts annuels dans la dette publique se fût trouvée balancée par le bénéfice de la conversion. D'ailleurs cette augmentation devait graduellement disparaître par l'effet de l'amortissement.

En 1826, les recettes furent de 987,620,580 francs; les dépenses de 976,948,910 fr., d'où un excédant de 10,671,661 fr.

L'exercice de 1827 fut loin de présenter des résul-

[1] Ces 3 millions de rente ont été repris par l'état peu de temps après la révolution de juillet.

[2] Les deux opérations de la conversion et de l'indemnité se trouvaient liées dans le système de M. de Villèle.

tats aussi favorables. Les dépenses s'élevaient à 989,448,052 fr., les recettes furent de 957,431,769 seulement, et, par conséquent, il y eut un déficit de 32,016,283 fr.

Plusieurs causes furent assignées à ce mouvement rétrograde. Sans doute les réductions opérées dans différentes branches d'impôts avaient pu y contribuer; mais on pouvait plus justement l'imputer à la crise commerciale manifestée dès l'année 1825, et qui prenait elle-même sa source dans les spéculations aventureuses, dans une surabondance de produits manufacturés, et dans la dépréciation d'un milliard nominal d'emprunts faits en Angleterre de 1816 à 1825 par les Amériques espagnoles. Quoi qu'il en soit, ce déficit servit de texte à des alarmes vivement exprimées dans les deux chambres par les membres de l'opposition, mais qui ne se réalisèrent point, car le budget de 1828 (qui fut le dernier présenté par M. de Villèle) donna un excédant de recette de 4,753,000 fr. Cependant les dépenses avaient été calculées sur le pied de 951 millions 631,890 fr., les recettes à 946,483,698 fr., et l'on devait s'attendre, par conséquent à un déficit de 5,148,192 fr.

En janvier 1828, M. le comte Roy remplaça M. de Villèle. Ce ministre établissait le budget de 1829 sur 986,156,821 fr. de recettes, 974,184,361 fr. de dépenses, et annonçait un excédant de 11,972,460 fr.; mais l'expédition résolue en faveur de l'indépendance de la Grèce et le blocus du port d'Alger exigèrent un emprunt de 80 millions. Les dépenses totales de cet exercice s'élevèrent en définitive à 1,014,914,432 fr.; les recettes à 1,030,463,529 fr., et le résultat fut un excédant de 15,549,097 fr., qui figura au budget sui-

vant avec une partie de l'emprunt de 80 millions.

Les événements ne permirent pas à M. le comte Chabrol de Crouzol, nommé ministre des finances le 8 août 1829, de présenter aux chambres le budget de 1830.

Nous n'avons pas à retracer ici l'origine, les causes et les conséquences politiques de la révolution opérée en juillet 1830, au moment même où le gouvernement de la Restauration accomplissait la glorieuse conquête de l'Algérie.

Peut-être, un jour, nous sera-t-il permis d'apprécier l'administration financière et économique de l'époque actuelle. Nous nous efforcerons, alors, de le faire avec impartialité, et cette tâche nous sera facile, car nous n'écrivons sous l'empire d'aucune préoccupation d'esprit de parti. En attendant, nous nous bornerons à enregistrer les résultats principaux de l'administration de ces dix dernières années.

Suivant le recensement fait sous le ministère de M. Roy, le numéraire existant en France en 1828 était de 2,713,731,182 francs. Il y avait une augmentation de 413,731,182 de plus qu'en 1806.

Le revenu de la France en 1830 était évalué à environ 7,500,000,000 francs; la dette publique consolidée était annuellement de 207,831,409 fr.; la dette flottante de 60,000,000.

Le dernier budget de la Restauration offrait un excédant de recette de 15,549,097 fr. La première année de la révolution de juillet, le déficit s'éleva à 74 millions[1].

En 1831, le déficit fut de 289,452,000 f.; en 1832, de 134 millions.

[1] Les recettes de 1830 s'élevèrent à 1,019,142,113; les dépenses

Au 1er janvier 1833, le déficit des trois années précédentes constituait une augmentation de dette flottante de 498,366,000 fr.

Pour venir au secours de l'État, le ministre des finances avait enlevé à l'indemnité des émigrés le fonds commun de 100 millions à 3 p. 100 de rente destiné à rétablir et compenser les inégalités résultant du principe de la loi. Ainsi les familles les plus maltraitées par la révolution et dans la répartition de l'indemnité perdirent les ressources qui leur avaient été assurées, et le gage sur lequel elles avaient cru pouvoir contracter des emprunts. Indépendamment de ce prélèvement, le même ministre émit pour 300 millions de bons royaux portant intérêt à 5 p. 100. Leur produit fut affecté à des besoins urgents et à secourir des maisons de commerce ébranlées et menacées par les troubles qui accompagnent toujours les mouvements populaires.

De 1830 à 1840[1], le taux moyen des dépenses de l'État a été de plus d'un milliard par an.

La dette publique de la France était de 1 milliard 892,004,000 fr. à la fin du gouvernement impérial;

1,095,142,115 : déficit, 74,000,000. En 1831, les dépenses furent de 1,233,881,000; les recettes de 944,429,000 fr. : déficit, 289,432,000. En 1832, les recettes se montèrent à 978,586,000; les dépenses à 1,113,500,000 fr. le déficit à 134,914,000.

[1] Les dépenses de 1833 ont été portées au budget pour. 1,151,994,304

Celle de 1834	à	981,923,478
1835	à	1,009,008,331
1836	à	998,861,073
1837	à	1,027,059,018
1838	à	1,039,318,931
1839	à	1,099,915,407
1840	à	1,114,109,823

les malheurs des deux invasions, l'évasion de l'île d'Elbe et la guerre d'Espagne la portèrent, sous Louis XVIII, à 3,466,000,000 fr.; sous Charles X, la guerre de Morée, la conquête d'Alger, l'indemnité des émigrés, l'avaient élevée à 4,262,000,000; en 1832, deux ans après la révolution de juillet, elle montait à 5,567,595,017. Cependant le gouvernement avait reçu 51 millions de la Casauba d'Alger; les chambres avaient réduit à 12 millions la liste civile de la royauté nouvelle; le modeste budget du clergé catholique avait été porté de 35 millions à 27 millions; la garde royale était supprimée; de nombreuses réductions avaient été faites sur les traitements des fonctionnaires et employés; la presque totalité des forêts de l'État avait été vendue; l'impôt foncier avait été augmenté de 30 cent. par franc; la taxe personnelle avait reçu plus d'extension, et la taxe mobilière était établie sur tous les loyers d'après de nouvelles et plus hautes estimations.

Malgré toutes ces ressources et ces moyens d'économie, les dépenses annuelles de l'État ont continué de s'élever au taux moyen d'un milliard. Et encore ne faut-il pas y comprendre 200 millions qui sont annuellement perçus sur les communes et les départements pour des dépenses locales. Ainsi la perception générale, prélevée sur le royaume, est d'environ douze cents millions, lesquels, répartis sur les 33 millions d'individus, donnent 37 fr. par tête au lieu de 22 fr. que chaque citoyen français était censé devoir payer dans le premier budget formé par la Restauration.

En 1815, la ville de Paris avait dû emprunter 33 millions pour subvenir à l'occupation militaire des troupes alliées. Les événements de juillet ont exigé de

nouveaux emprunts, que l'on évalue à 55 millions.

On peut juger, par ces détails numériques, combien coûtent quelquefois aux peuples les révolutions entreprises, cependant, dans l'espoir ou sous le prétexte d'obtenir des gouvernements à bon marché.

La Restauration a duré à peu près le même espace de temps que le gouvernement de Napoléon, consul ou empereur, c'est-à-dire quinze années; mais l'on a pu juger de la différence totale qui caractérise les deux époques. Nous avons cherché à rendre hommage à tout ce qu'a fait de grand et de glorieux le puissant capitaine qui releva la France de ses ruines. Nous devons la même justice au gouvernement des Bourbons.

A quelque opinion qu'ils appartiennent, les hommes impartiaux et de bonne foi, ceux même qui reprochent des fautes à ce gouvernement, ne peuvent nier que la Restauration n'ait puissamment contribué à la prospérité de la France. Toutes les libertés publiques lui sont dues. Elle nous avait réconciliés avec toutes les nations de l'univers. La longue paix dont nous jouissons encore, et qui a si rapidement développé tous les éléments de l'industrie et de la production, est son ouvrage. Elle a créé en France le crédit public et le système d'amortissement de la dette publique. Avec elle, notre pavillon reprit de la dignité sur les mers. Nos armes donnèrent à la Grèce une indépendance long temps invoquée par l'humanité, elles affranchirent l'Europe chrétienne des honteux tributs exigés par les pirates d'Alger, et dotèrent la France d'une colonie pleine d'avenir. La Restauration enfin abolit la confiscation et la traite des nègres.

Dans les détails de l'administration publique, le gouvernement des Bourbons n'a pas moins de droits

à notre reconnaissance. On lui doit d'avoir complété et étendu les perfectionnements commencés sous l'empire, et d'en avoir réalisé ou préparé de bien plus grands encore. Le système de la navigation et de la canalisation intérieure de la France a été arrêté et développé progressivement. Les routes, les ponts, les canaux, les chemins vicinaux, ont été l'objet d'une sollicitude constante. L'application de la vapeur aux machines et à la navigation, les chemins de fer et les ponts suspendus ont été encouragés. Les prisons et les institutions de bienfaisance ont reçu d'importantes améliorations morales et matérielles. L'agriculture et les manufactures ont été protégées et honorées. La liberté du commerce a obtenu toute l'extension compatible avec la conservation de l'industrie nationale et des établissements formés par une longue accumulation de capitaux. L'instruction s'est sensiblement étendue. Les beaux-arts ont reçu de magnifiques encouragements. Une grande tolérance a été accordée aux opinions religieuses. Les Israélites ont été spécialement l'objet d'une sollicitude attentive (A). Enfin, il n'est, nous l'osons affirmer, aucune amélioration générale ou locale, réalisée depuis 1830, qui n'ait été conçue, proposée ou projetée par l'administration antérieure à cette époque, et dont on ne puisse retrouver la pensée dans les documents laissés par elle à l'administration qui lui a succédé : le temps seul avait manqué pour tout accomplir [1].

[1] Nous ne pouvons nous empêcher de rappeler ici ce que l'administration de la ville de Paris a dû d'améliorations et de progrès à M. le comte de Chabrol, ancien préfet de la Seine, magistrat aussi recommandable par ses lumières et sa science, que par son noble caractère et ses vertus. M. le comte de Chabrol a publié des *Recherches statistiques* du plus haut intérêt sur la ville de Paris.

CHAPITRE XX.

SUITE DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE DE 1814 A 1840. — SOCIALISTES MODERNES, — SAINT-SIMONIENS, — FOURIÉRISTES. — ÉCRIVAINS D'ÉCONOMIE POLITIQUE.

Un inappréciable bienfait de la Restauration, celui duquel devait découler tous les avantages matériels du pays, était sans doute le maintien de la paix générale. En effet, il ne manquait à la France, si industrieuse, si active, si intelligente, que de la sécurité, des débouchés et des capitaux, pour donner une immense extension à ses entreprises industrielles et commerciales. Or, la paix générale, assurée par le retour des Bourbons, lui rendait tous ces éléments de prospérité. De plus elle lui avait révélé les progrès opérés dans tous les arts de l'industrie étrangère. Désormais la France entrevoyait la possibilité d'entrer en concurrence avec tous les peuples industriels, sur les marchés des deux mondes, et elle en avait aussi la volonté.

Malheureusement, cette disposition, impétueusement excitée par le spectacle éblouissant de la richesse de l'Angleterre, ne fut pas contenue dans de justes bornes. Les théories économiques de Smith et de ses disciples venaient de déborder sur notre sol, et commençaient à se propager par la presse et à se produire dans les discussions législatives. On leur attribuait les prodiges de l'industrie anglaise et une prospérité dont on n'apercevait pas les fondements fragiles et précaires. Cette erreur eut des conséquences fatales.

Persuadés que la production industrielle était le

seul principe de la richesse, que l'excitation à de nouveaux besoins était la seule et véritable théorie de la civilisation, et la consommation une suite nécessaire de la production, la majorité de nos capitalistes se précipita vers les entreprises manufacturières avec *une furie toute française*. On était d'ailleurs avide de jouissances matérielles. Il fallait obtenir des richesses largement et rapidement créées. Tout fut entraîné dans cette voie.

De grandes fabriques, fondées sur le système de la division du travail, s'élevèrent à l'envi, et souvent à grands frais. Autour d'elles la population ouvrière ne manqua pas de se grouper et de s'accroître dans une progression rapide. On vit surgir de nouvelles villes toutes manufacturières; d'autres s'agrandirent prodigieusement. Durant quelques années, le succès parut couronner l'industrie nationale, et principalement celle qui, s'exerçant d'une manière plus exclusive sur les produits de notre sol, s'attachait à satisfaire les besoins de la consommation intérieure. Mais on était allé plus loin. On voulut aussi s'élancer sur le théâtre d'une concurrence universelle. On chercha, à l'aide de machines et de procédés plus économiques, à rivaliser avec l'industrie anglaise pour les produits manufacturiers dont les matières premières sont tirées de l'étranger. Mais on s'aperçut trop tard que si la production pouvait être, en quelque sorte, illimitée, la consommation avait des bornes plus étroites. Depuis long-temps tous les marchés des deux mondes étaient encombrés de marchandises anglaises. Les autres peuples s'étaient lancés à leur tour dans la carrière de l'industrie manufacturière. Nos tissus de coton et d'autres produits, momentanément protégés par le

blocus continental, mais dont l'abondance avait excédé les besoins de la consommation intérieure, ne purent trouver d'écoulement. D'énormes capitaux, employés à l'établissement d'un grand nombre de fabriques, demeurèrent fréquemment improductifs. Plus d'une fois les entrepreneurs d'industrie durent ralentir leurs travaux, recourir à des procédés plus économiques, réduire les salaires et finalement congédier un grand nombre d'ouvriers.

D'un autre côté, la moyenne industrie, dès longtemps façonnée à la routine des travaux manuels qui suffisaient à des besoins modérés, dépourvue de capitaux et peu disposée à des innovations aventureuses, n'avait pu se prêter au changement de goûts et de procédés si subitement opéré. Elle devait être nécessairement absorbée par le système monopolisateur des grandes manufactures.

Ainsi la classe ouvrière, soit qu'elle fût attachée au char brillant de l'industrie nouvelle, soit qu'elle fût demeurée fidèle à de vieilles et modestes industries, s'était trouvée d'autant plus sensiblement frappée dans ses moyens d'existence, que la paix, la sécurité de l'avenir et les promesses des grands manufacturiers avaient naturellement accru prodigieusement cette partie de la population qui ne vit que de son travail; et dont la domination des nouveaux suzerains de l'industrie n'avait guère développé la moralité, les lumières et la prévoyance. Aussi le *paupérisme anglais*, avec son triste cortége de dégradation physique et morale, commençait-il à apparaître, précisément dans les contrées où l'industrie manufacturière avait reçu plus d'essor et d'étendue.

Cet état de choses, résultat de l'esprit d'industria-

lisme poussé à l'excès, et peut-être aussi la conséquence inévitable d'une époque de transition, ramena la pensée des hommes d'état et des observateurs philanthropes vers les moyens de soulager les misères présentes et d'en arrêter les progrès. Une sorte de réaction sembla s'opérer dans les tendances de l'économie politique. On commença à se douter que la disparition des anciennes institutions catholiques n'était pas sans influence sur le nombre et le sort actuel des classes pauvres. On parut reconnaître que dans les théories relatives à la formation et à la distribution des richesses, une seule partie du problème, celle de la production, était complètement résolue, et qu'il restait à résoudre celle, non moins importante pour l'ordre social, d'une équitable répartition des produits créés par le travail. L'agriculture, négligée pour les spéculations industrielles, reprit plus de faveur, et l'on s'occupa, par divers moyens, d'améliorer la condition morale et physique de la population ouvrière.

Mais au moment où d'utiles projets se préparaient et allaient s'accomplir, les événements de juillet 1830 vinrent aggraver encore le sort des classes malheureuses. L'on vit, sur plusieurs points du royaume, éclater des révoltes dont le défaut de travail et de moyens d'existence fut la cause déplorable : les ouvriers de Lyon s'insurgèrent, en prenant pour devise ces mots si douloureux à entendre : *Du pain en travaillant, ou la mort en combattant.*

Le gouvernement nouveau ne pouvait apporter que de faibles palliatifs à des maux aussi profonds; il dut attendre du temps, du maintien de la paix, un meilleur ordre de choses.

Mais si la situation s'est en effet améliorée, les causes du mal n'ont pas disparu, et elles doivent appeler, sans cesse, les méditations des gouvernements prudents et éclairés.

Du reste, le malaise des classes inférieures n'était pas le seul symptôme qui révélât le besoin d'une réforme dans les théories sociales modernes.

Au sein d'une société formée par les doctrines anti-catholiques, la richesse étant le but et le mobile de toutes les ambitions, parce qu'elle seule peut procurer les jouissances auxquelles on a réduit la destinée de l'homme, on comprend que les masses populaires soient tentées d'entrer violemment au partage de la fortune et du pouvoir, qu'elles soient impatientes de tout frein religieux et politique, qu'elles ne reconnaissent d'autre hiérarchie que celle de la richesse, et d'autre morale que celle des intérêts. Dans une telle société, les classes élevées ne sont pas elles-mêmes à l'abri de penchants désordonnés et funestes. Personne n'a appris à modérer ses désirs, à subordonner l'intérêt particulier à l'intérêt général, à reconnaître des droits et des devoirs. Aussi personne ne trouve sa condition suffisante. De rang en rang, de classe en classe, les esprits sont tourmentés d'un besoin de changement et d'amélioration. La concurrence, la surabondance se manifestent dans toutes les professions libérales comme dans les produits de l'industrie. Chaque année la société reçoit dans son sein une foule d'individus qui, à titre de *capacités*, car c'est le nom qu'ils se donnent, veulent se faire place, et, à défaut d'autres moyens, tentent d'y parvenir en rêvant des révolutions, ou, tout au moins, des réformations sociales et religieuses. Or, parmi les utopies singulières

que nous avons vu produire dans ce but, et essayer même d'appliquer en France, il en est deux que nous devons mentionner.

On sait que le comte Henri de Saint-Simon avait conçu le projet de réorganiser la société européenne au moyen d'une industrie et d'une sorte de *néo-christianisme*. Ce système, qui consistait à faire diriger la société par une hiérarchie non élective, chargée de rétribuer chaque individu selon sa capacité ou selon ses œuvres, ne paraissait d'abord destiné qu'à donner l'idée d'une vaste association de travailleurs appliquée à l'industrie. Après la mort de Saint-Simon, sa doctrine fut léguée à ses amis devenus ses disciples, qui associèrent l'idée religieuse à la théorie industrielle de leur maître. Nouveaux apôtres et propagateurs de la religion nouvelle, ils exposèrent leurs principes à Paris et en divers lieux de la France.

Les promesses les plus brillantes étaient, par eux, prodiguées à tous les membres de l'ordre social. D'après leurs doctrines, le peuple ne pouvait plus avoir à souffrir les horreurs de la misère. Les richesses devaient être partagées entre tous les hommes, non d'une manière égale, puisqu'il est juste que chacun soit rétribué selon sa capacité et la nature de son travail, mais, du moins, de manière à ce que personne ne fût en proie au besoin. Le *minimum* de la part individuelle sociale était un revenu de 700 fr.; c'était le salaire accordé au dernier degré de travail.

Les disciples de Saint-Simon, reconnaissant que les expériences faites jusqu'à ce jour du régime purement monarchique et du régime constitutionnel avaient suffisamment démontré l'impossibilité de rendre la société heureuse et paisible par ces formes de gouver-

nement, déclaraient qu'il était indispensable de recourir à une organisation nouvelle. A leurs yeux, tous les priviléges de la naissance et de la fortune étaient également injustes et funestes. La fortune par droit de naissance, c'est-à-dire l'*hérédité de la propriété*, n'était qu'une féodalité déguisée, un privilége exclusif consacrant les jouissances des oisifs au préjudice des travailleurs. Tous ces systèmes devaient faire place à une association universelle de travailleurs, dirigés par une hiérarchie de capacités véritables.

Quant au Christianisme, dix-huit siècles écoulés sous son influence avaient prouvé qu'il était inhabile à procurer à la société le bonheur auquel elle doit nécessairement prétendre. Des besoins nouveaux se sont manifestés, auxquels le Christianisme ne peut plus satisfaire. Le siècle demande des jouissances matérielles, et le Christianisme les proscrit toutes; il condamne l'industrie et ne recommande que les macérations. *Cette religion est donc usée, elle est morte et doit disparaître devant une religion mieux appropriée aux besoins de la société actuelle.* Ainsi disaient les disciples de Saint-Simon.

Suivant leur plan d'organisation sociale, la race humaine n'aurait formé qu'une association générale d'hommes utiles et employés à un travail quelconque, selon leur aptitude individuelle. Dans cette société, l'autorité aurait toujours appartenu au plus capable. Le chef suprême, déjà institué par le choix du fondateur Saint-Simon, devait choisir des conseillers, lesquels aidaient à choisir les chefs subalternes, et il en était ainsi de proche en proche, jusqu'à la désignation des hommes les moins capables, et destinés par conséquent aux plus basses fonctions.

Le règne de la capacité devait être complet. La femme, devenue l'égale de l'homme en toute chose, aurait eu l'autorité conjugale dès qu'elle aurait été la plus capable. Tous les mariages étant à la fois de raison et d'inclination, pouvaient se dissoudre par le consentement mutuel. Les enfants devaient être élevés en commun, puis recevoir les fonctions qui conviendraient à leur intelligence ou à leurs forces physiques.

Il n'eût pas été fait un partage uniforme des propriétés au moyen d'une sorte de loi agraire. Seulement, toute propriété devait être confiée à celui qui était le plus capable de la mieux faire prospérer. Ainsi, au lieu d'avoir des propriétaires, des industriels et des commerçants, on aurait des *fonctionnaires* d'agriculture, d'industrie, de commerce, et ainsi de suite. Tout devenait fonction, et chaque fonctionnaire recevait un salaire proportionné à ses œuvres, et une retraite après avoir suffisamment travaillé.

Par une telle organisation, tous les maux de la concurrence, tous les encombrements commerciaux et industriels devaient être évités. Les directeurs d'industrie, indiquant à la fois la qualité des produits à obtenir, leur quantité et leur destination, tous les fruits du travail et de l'intelligence tourneraient véritablement au profit de l'association. Chacun se serait trouvé rétribué suivant sa coopération aux produits généraux. Il y aurait eu des individus plus ou moins riches, mais il n'y avait plus de pauvres, et les enfants des pauvres pouvaient devenir riches à leur tour s'ils étaient capables. La richesse et la pauvreté héréditaires étaient donc abolies à jamais.

Le gouvernement de la société, dont la devise était :

« *A chacun selon sa capacité*, » se composait d'apôtres, d'industriels et de savants.

Les dogmes religieux des Saint-Simoniens aboutissaient à une sorte de panthéisme renouvelé des doctrines de Spinosa. Dieu est, selon eux, *la nature entière*. Les sciences qui embrassent la nature et qui révèlent les lois de l'humanité et du monde, forment tous les rapports de l'homme avec la Divinité, et deviennent le mode naturel de son culte. Ce culte, progressif comme l'intelligence, paraissait aux nouveaux apôtres, le plus propre à satisfaire le besoin de jouissances physiques, qui était à leurs yeux l'essence même de l'homme et le but de sa destinée sur la terre.

Cette religion, comme on le voit, n'était que le pur matérialisme rajeuni sous quelques formes modernes analogues au système économique de Heerenschwand. Sa morale consistait à se soumettre à une organisation de laquelle chaque individu obtiendrait une masse de jouissances en rapport avec ce que la nature lui aurait donné d'intelligence et de forces physiques, et à ne jamais troubler l'ordre résultant de cette organisation. Cet ordre était sacré pour tous, puisqu'il assurait à chacun la mesure du bonheur qu'il était capable de mériter.

Telle est l'esquisse de la théocratie industrielle des Saint-Simoniens.

Cette religion nouvelle fut d'abord embrassé avec ardeur et de très-bonne foi par un certain nombre de jeunes gens au cœur généreux dont le but principal était d'affranchir les classes pauvres et ouvrières du joug de l'aristocratie industrielle et de l'égoïsme du siècle. D'autres adeptes, spéculateurs plus habiles, cherchèrent à profiter de cette ferveur philanthropique. Les fortunes et les travaux des co-religionnaires furent

mis en commun. Les théories reçurent un commencement d'application, et l'on chercha à faire des prosélytes au moyen de la prédication orale et publique.

On conçoit qu'un appel à la multitude n'était pas sans danger en présence de dix millions de prolétaires, incapables de comprendre, dans la nouvelle doctrine, d'autre maxime que celle-ci; savoir : « *Que ceux qui ne possèdent rien, doivent, à leur tour, posséder quelque chose.* » Ces principes, si attrayants pour les masses pauvres, ne pouvaient manquer, en effet, d'éveiller les passions révolutionnaires. L'association universelle des hommes et des peuples, l'amélioration du sort des classes inférieures, l'abolition de tous les priviléges de naissance, étaient d'ailleurs exposées par des apôtres parés de jeunesse, pleins d'enthousiasme et souvent d'éloquence, et propres, par conséquent, à remuer la multitude.

Pendant la Restauration, les efforts des disciples de Saint-Simon avaient été circonscrits dans une sphère trop bornée pour alarmer le gouvernement. Au moment de la révolution de juillet, ils prirent un essor plus énergique. Des missionnaires se répandirent sur tous les points de la France; des journaux spéciaux propagèrent les nouvelles doctrines, et l'application du système fut à la veille de recevoir une menaçante extension.

Mais, peu de temps après, l'unité religieuse fut rompue. Les tribunaux retentirent de débats scandaleux, et la tribune parlementaire d'accusations graves sur la part que les prédications Saint-Simoniennes pouvaient avoir eue à des émeutes populaires, et notamment à la révolte des ouvriers de Lyon. L'autorité publique interdit les réunions et les prédications des nouveaux

religionnaires. Le plus grand nombre abandonna cette nouveauté. Quelques-uns furent tenter en divers lieux, et même en Orient, des chances aventureuses de fortune. D'autres, éclairés par l'expérience et mieux inspirés par leur raison et par leur cœur, ne cherchèrent plus l'amélioration de l'ordre social que là où seulement elle repose, c'est-à-dire, dans les principes de la foi catholique et de la charité chrétienne.

Ainsi finit cette tentative d'organisation nouvelle, qui signalait d'une manière si sensible les tendances inévitables d'une société sortie de ses voies régulières.

Vers le temps où commençaient à se répandre au-dehors les théories sociales des Saint-Simoniens, un philosophe non moins singulier que Saint-Simon, M. Charles Fourier, exposait de son côté un nouveau système d'organisation sociale et industrielle. Voyant, dans la nature, les éléments du bien-être répandus avec une sorte de profusion, frappé des vices de la civilisation opérée par l'industrialisme tel qu'on l'a conçu de nos jours, et surpris des malheurs qui pèsent sur les pays les plus avancés dans cette civilisation, M. Fourier avait cherché les causes de cette étrange anomalie. Mais se plaçant hors des croyances catholiques (tout en rendant cependant hommage à la morale du Christianisme), il crut trouver l'origine du mal dans la contradiction perpétuelle que la société apporte aux vocations naturelles des hommes, et dans le morcellement, par la vie de famille, des intérêts, des travaux et des jouissances que la nature destinait à être mis en communauté. Le remède consistait dans l'association combinée avec *l'attraction*, c'est-à-dire l'harmonie et l'équilibre des passions dans lesquelles il reconnaît exclusivement l'indice des vocations naturelles.

Dans son plan, l'univers au lieu d'être morcelé en familles, le serait en aggrégations sociales, qu'il nomme *Phalanstères agricoles et industriels*, et dont la population pourrait être d'environ dix-huit cents habitants de tout âge et de tout sexe, lesquels seraient divisés en *séries passionnées*, c'est-à dire, classés suivant leur vocation principale. D'après cette méthode, au moyen de la vie commune, par des plaisirs communs, et par un travail intelligent et attractif, distribué selon la loi des vocations ou attractions, on obtiendrait une telle économie de temps, de fatigues et de denrées, et en même temps une telle augmentation de produits de toute espèce, que chaque membre de l'association harmonienne aurait une part de jouissances variées, au moins égale à celle réservée aujourd'hui aux individus les plus riches. De plus, le perfectionnement moral et physique des êtres amènerait une régénération complète dans les familles de l'espèce humaine, et deviendrait même une limite naturelle à l'exubérance de la population.

Le résultat de ce système, selon les promesses de M. Fourier, serait infailliblement: 1° de quadrupler subitement le produit effectif et de vingtupler le relatif, c'est-à-dire, la somme des jouissances; 2° d'opérer l'affranchissement des nègres et des esclaves, convenu de plein gré avec les maîtres; 3° d'éteindre partout la barbarie et l'état de sauvage; 4° enfin, d'établir universellement des unités de relations en langage, monnaies, mesures, typographie, etc., etc.

M. Fourier, mort depuis peu de temps, a exposé ses théories dans divers ouvrages, et entre autres dans un livre intitulé: *Le Nouveau monde industriel et sociétaire*, ou *Invention du procédé d'industrie attrayante et na-*

turelle, distribuée en séries passionnées. Un journal, le *Phalanstère* [1], écrit avec un talent remarquable, lui servit d'organe envers le public.

Ce système, dont nous avons cru devoir tracer ici cette esquisse rapide, à cause de sa singularité et de l'essai pratique qui, dit-on, a été tenté sur une petite échelle aux environs de Paris, est, au reste, fondé sur cette théorie de la civilisation qui place toute la destinée de l'homme dans la satisfaction que procurent les jouissances physiques. Bien que son auteur semble s'étayer quelquefois des saintes Écritures, et qu'il établisse la supériorité des jouissances de l'âme sur les appétits sensuels, il est facile d'apercevoir que son principe est diamétralement opposé aux fondements du Christianisme. Suivant M. Fourier, *l'attraction passionnée* (ou passionnelle) est l'impulsion donnée par la nature, antérieurement à la réflexion, et persistante malgré l'opposition de la raison, du devoir ou du préjugé. Ainsi, autant de passions fondamentales, autant d'impulsions légitimes; et Dieu a mis dans le cœur de l'homme une *boussole permanente de révélation*, le désir, *l'attrait*, la volonté. Sa loi, son devoir, son bien est donc d'obéir à *ses attractions*, et voilà toute sa morale. Son œuvre extérieure, sa destinée terrestre est la gestion ou la culture du globe. Son but, le bonheur, et ses voies, l'association, l'harmonie universelle. La volonté de Dieu étant le bonheur de l'homme et le développement complet de tous les êtres, nos passions doivent être pour nous une révélation permanente; *car le bonheur consiste à avoir beaucoup de passions et beaucoup de moyens de les satisfaire.* Nous avons aujourd'hui peu de passions, et des moyens à peine suffisants pour en

[1] Depuis *La Phalange*.

satisfaire le quart. C'est par cette raison que notre globe est pour le moment des plus malheureux qu'il y ait dans l'univers. Quant aux devoirs, ils n'ont aucun rapport avec la nature. Le devoir vient des hommes, l'attraction vient de Dieu. Ce devoir varie dans chaque siècle et dans chaque région, tandis que la nature des passions a été et restera invariable chez tous les peuples.

Nous n'entrerons pas dans d'autres détails sur les moyens indiqués par M. Fourier pour la solution de son problème humanitaire. D'ailleurs, les formules abstraites et le néologisme singulier qu'il a employés, rendent la plus grande partie de son livre à peu près inintelligible. Quant à ses déductions philosophiques et morales, on voit combien elles offrent de rapports frappants avec les doctrines de Heerenschwand, de Saint-Simon, et même, à certains égards, avec celles de M. Say et des autres économistes qui, faisant abstraction complète de la foi chrétienne, n'ont envisagé que le côté matériel de la civilisation et de la destinée de la race humaine. En lisant ces productions, on déplore l'abus de l'érudition et de l'esprit, et l'on se dit qu'elle est bien vaine, la science qui conduit à dégrader ainsi l'humanité.

Plusieurs causes, sous le régime de la Restauration et du gouvernement qui lui a succédé, devaient nécessairement donner une grande importance à la science de l'économie politique. D'abord, une paix indéfinie qui permettait à tous les éléments de l'organisation sociale de se manifester librement, et d'offrir la preuve de leur utilité ou de leurs imperfections; la liberté de la tribune, qui portait, dans la région de la politique pratique et expérimentale, des théories longtemps renfermées dans le mystère et le silence du

cabinet; enfin la liberté de la presse qui livrait si hardiment à l'examen et à la discussion publique toutes les doctrines sociales et leurs applications réalisées ou projetées. En effet, dès la paix de 1814, on vit l'économie politique occuper progressivement une plus grande place dans les actes des ministres, dans les débats des deux Chambres et dans la presse périodique. Il n'est guère aucun sujet important dans ce qui touche aux intérêts de l'agriculture, du commerce, de l'industrie et des autres branches de l'organisation économique du royaume, qui n'ait été tour à tour l'objet de controverses savantes, brillantes et animées. Malheureusement leur résultat ne servait pas toujours à éclairer l'opinion publique. Trop souvent, au lieu de lumières, nous avons vu surgir des luttes violentes entre des intérêts qui se touchent et s'entrelacent de toutes parts, et créer des embarras dont on n'a pu sortir que par des expédients désespérés et funestes.

En dehors de l'action gouvernementale et du théâtre parlementaire et politique, un assez grand nombre d'écrivains suivaient avec attention les progrès et la direction de la science, dans le but de l'éclairer et de la compléter dans les intérêts du pays. Les uns publiaient les fruits d'une longue expérience pratique, d'autres révélaient les résultats moraux et matériels des divers systèmes économiques adoptés en Europe, ou faisaient connaître à la France les principaux écrits d'économie politique publiés à l'étranger. Enfin, quelques moralistes philanthropes, alarmés des tendances anti-sociales des théories anglaises, et frappés des vices de l'organisation actuelle de la société, s'efforçaient de donner à la science de l'utile

un caractère plus moral, plus humain et en quelque sorte religieux, et de faire succéder à la théorie de l'*industrialisme*, c'est-à-dire la civilisation par l'industrie, le *socialisme* ou la théorie de l'organisation de la société, par le travail associé à la justice, à la liberté, à la morale et à la charité universelle.

Parmi la foule des ouvrages qui ont paru pendant le quart de siècle bientôt écoulé depuis la restauration, nous citerons ceux dont l'importance et les tendances méritent d'être plus spécialement signalées.

Au premier rang des écrivains qui s'empressèrent de profiter de la liberté de penser et d'écrire, figure M. J.-B. Say, dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs. Longtemps réduit au silence par la censure ombrageuse de l'empire, il publia dès 1814 une seconde édition de son *Traité d'économie politique*, qu'il dédia à l'empereur Alexandre. Il donna ensuite un *Catéchisme d'économie politique* et un *Cours complet d'économie politique pratique*, résumé de ses leçons au Conservatoire des arts et métiers et au Collége de France. Dans ce dernier ouvrage, M. J.-B. Say s'est surtout attaché à compléter et à perfectionner les théories économiques d'Adam Smith. Du reste, il se montre fidèle aux doctrines que nous avons exposées précédemment, et nous avons à regretter, cette fois encore, qu'un écrit où l'on ne peut méconnaître un rare talent d'analyse, un style clair et élégant, et où brillent d'éclatantes vérités, offre un si grand nombre de sophismes, et des théories qui aboutissent en morale et en économie publique, aux conséquences les plus éloignées, sans doute, des intentions de l'auteur.

On peut juger de l'esprit général de l'ouvrage par les axiômes suivants que nous avons recueillis au milieu de beaucoup d'autres non moins dignes d'être mis au rang de véritable paradoxes.

« Il vaut mieux apprendre à satisfaire ses besoins que de n'en point avoir ; les besoins multiplient les jouissances. La modération dans les désirs, se passer de ce qu'on n'a pas, est la vertu des moutons.

» Les besoins manquent encore plus souvent aux hommes que l'industrie.

» Les prêtres cherchent à multiplier la population pour remplir leurs mosquées ; les potentats, pour grossir leurs bataillons.

» La sagesse des siècles, proverbialement citée, n'est que l'ignorance des siècles.

» Les ambassadeurs et la diplomatie sont une sottise antique et une source de guerre.

» Les propriétés foncières sont les moins sacrées de toutes les propriétés.

» La morale considère les actions sous un autre point de vue que l'économie politique.

» L'homme est un capital accumulé, qui n'a de valeur que selon la masse de ce capital dans l'intérêt de la production.

Il est évident que dans ces différentes propositions, M. J.-B. Say n'a voulu envisager que le côté économique des questions qu'il se proposait, et, par conséquent, qu'il a dû les dégager de toute considération politique et morale. Mais les conséquences logiques d'une telle abstraction sont la plus complète condamnation de cette manière de traiter la science.

Outre ses ouvrages et les résumés de ses cours publics, le même auteur fit réimprimer, à Paris, avec des notes explicatives et critiques, un *Cours d'économie politique*, que M. Henri Storch, écrivain russe, avait fait servir à l'instruction de LL. AA. II. les grands-ducs Nicolas et Michel.

Du reste, ainsi que nous l'avons dit déjà, les écrits de M. J.-B. Say [1] ont été la source où la plupart des économistes français et étrangers de l'époque actuelle ont puisé leurs principes d'économie politique, et l'on peut le regarder, sinon comme le chef d'une école, du moins comme le premier des disciples d'Adam Smith.

En 1816, M. Lemontey donna une nouvelle édition de l'ouvrage intitulé : *Raison et Folie*, dans lequel il exposait, d'une manière vive et piquante, les dangers moraux et sociaux de l'application systématique de la division du travail aux diverses branches de l'industrie. Nous avons déjà parlé de cette production remarquable, dont le mérite doit être encore mieux apprécié aujourd'hui.

Peu après, un homme d'un esprit vaste et positif, connu par ses profondes connaissances en droit public et en diplomatie, M. le comte d'Hauterive [2], chercha, dans ses *Éléments d'économie politique*, à établir une concordance plus étroite entre les théories économiques et les règles de l'administration. A son avis,

[1] M. Say est mort en novembre 1832.

[2] M. le comte d'Hauterive est mort le 28 juillet 1830. Les nombreux amis de cet homme d'état si éclairé et si spirituellement aimable, liront avec un intérêt extrême, l'*Histoire de sa vie et de ses travaux politiques*, récemment publiée par M. le chevalier Artaud de Montor, si connu par sa belle traduction du Dante et par d'autres travaux distingués.

l'économie politique, considérée comme science, est restée à peu près au même point où l'avait laissée Adam Smith, et sera éternellement stationnaire, s'il ne lui arrive pas de partager un jour, avec les autres sciences, l'avantage de voir ses règles vérifiées, constatées ou contredites par la pratique des arts auxquels les principes de sa théorie doivent s'appliquer. Les principes sont des faits généralisés, mais ce n'est que par des expériences subséquentes que la rectitude des généralisations peut être vérifiée. L'économie politique est la science des administrations publiques : pour les hommes privés elle est seulement spéculative; pour elles seules elle est en pratique. Les administrations seules peuvent donc seconder utilement le zèle des propagateurs de l'économie politique, et faire faire à cette science des progrès qu'elle n'obtiendra jamais, tant qu'elle ne sera pas réellement et de fait ce qu'elle n'est que de nom, la science des administrations. Joignant l'exemple au précepte, M. d'Hauterive indiquait comment on pourrait arriver à vérifier, par l'expérience, la justesse, la vérité et l'utilité des diverses théories d'économie politique, jusqu'alors sans application régulière et suivie. Il demandait surtout que l'on employât plus utilement la statistique à servir de guide aux spéculations économiques. C'est dans cet ouvrage que l'on trouve cette définition spirituelle et juste de la lettre de change. « On a donné à des extraits transmissibles de livres de comptabilité le nom de *traites* ou *lettre de change*. La théorie de ces traites est une extension de la théorie de l'argent, et leur résultat est une monnaie de comptabilité qui se renouvelle à chaque transmission; qui exprime, avec la somme d'argent qu'elle représente, le nom de

celui qui en transmet la propriété, et qui, par de simples changements de noms, pendant que les productions achetées et vendues s'exportent, se dépensent et se débitent, constate toutes ces opérations successives *à une grande distance de l'argent*. Dans cet intervalle de temps, l'argent continue de remplir, sans interruption les fonctions locales de solder les travaux de détail, et de fournir aux avances et aux épargnes de l'industrie productive. » Cet écrit qui brille par une foule d'idées neuves, spirituelles et fécondes, méritait, ce semble, d'être plus connu et surtout plus attentivement médité par les hommes d'État.

A quelque temps de là [1], on vit paraître un ouvrage qui éclaira d'un jour lumineux les grandes questions économiques spéciales à la France, et signala avec la sagacité et l'autorité de l'expérience, les sources véritables de la prospérité nationale. C'était l'écrit intitulé : *De l'Industrie française*, par le comte Chaptal, pair de France, ancien ministre de l'intérieur, savant célèbre et l'un des hommes qui avaient rendu les plus éminents services à l'industrie par l'application de la chimie aux arts industriels. Sans repousser les systèmes de liberté commerciale et manufacturière, préconisés par l'économie politique moderne, M. Chaptal, d'accord avec le judicieux traducteur de Smith (M. le comte Garnier), reconnaissait que la France est essentiellement agricole, qu'elle trouvait dans son sol tous les éléments de l'industrie la plus étendue, dans sa population la consommation assurée de ses produits, et dans les échanges des denrées du Midi contre celles du Nord, le commerce le plus avantageux à une nation à la fois agricole et manufacturière. C'est donc sur les produits

[1] En 1819.

nationaux qu'il appelait plus particulièrement l'industrie nationale. Or, ce système, basé sur l'expérience et la raison, et qui concilie si heureusement les vues de Colbert, de Sully, sera celui de tous les hommes sages et expérimentés qui dirigeront la haute administration du royaume.

Un des membres les plus distingués du conseil d'état sous la Restauration, et qui s'est acquis à la même époque, dans la chambre des députés, une honorable réputation de science et de noble loyauté, M. le vicomte de Saint-Chamans, essaya d'appliquer les judicieux conseils de M. le comte Chaptal à la réforme des impôts publics. Dans un ouvrage intitulé : *Du système d'impôts fondé sur les principes de l'économie politique*, il passa en revue toutes les théories exposées jusqu'à ce jour, réfuta avec habileté les erreurs de l'école anglaise, démontra par les faits que la prospérité véritable de la France reposait sur l'industrie dérivée de l'agriculture, et que le meilleur système d'impôt serait celui qui soulagerait la production agricole, et porterait plus spécialement sur la consommation. Le résumé de ses plans tendait à réduire l'impôt foncier à 100 ou 120 millions [1]. Ce livre important peut être considéré comme un véritable traité d'économie politique, et en le lisant à vingt années d'intervalle [2], on est de plus en plus frappé de l'exactitude et de la profondeur des vues qu'il renferme.

Vers la même époque, M. Rubichon continuant ses investigations sur l'Angleterre, cherchait à détourner la France de l'imitation des théories économiques de ce royaume. Mais le moment n'était pas encore arrivé

[1] Il est aujourd'hui de 250 millions.

[2] Il parut en 1820.

d'apprécier l'importance de ces conseils. L'opinion publique qui avait embrassé avec ardeur les illusions de l'école anglaise, n'avait pu s'éclairer suffisamment encore. M. le comte Alexandre de Laborde, savant si distingué par son amour pour les arts et la variété de ses connaissances, avait publié en 1821, un ouvrage d'un haut mérite, sous le titre de l'*Esprit d'association dans tous les intérêts de la communauté*. Les prodiges opérés par l'application de l'association à l'industrie, avaient frappé son esprit et le portaient à offrir comme modèle à la France l'organisation politique et sociale de la Grande-Bretagne. Sans doute le tableau ne lui avait pas été dévoilé dans toutes ses parties, car son admiration et ses conseils eussent subi des restrictions nombreuses. Mais s'il contribua involontairement à confirmer de trompeuses illusions, il eut du moins l'honneur d'avoir, l'un des premiers, fait apprécier en France la nature, la puissance et les bienfaits de l'esprit d'association.

D'un autre côté, M. le baron Charles Dupin, dans son ouvrage intitulé : *Des forces productives et commerciales de la France* [1], avait présenté le plus magni-

[1] Cet ouvrage parut en 1827. M. le baron Charles Dupin, aujourd'hui pair de France, avait déjà publié divers ouvrages sur les *Forces militaires, navales et commerciales de l'Angleterre*, sur le *Système de l'Administration britannique*, considéré sous les rapports des finances, de l'industrie, du commerce et de la navigation. On doit à son zèle éclairé et actif les différents cours de mécanique et de géométrie descriptive fondés dans les principales villes du royaume pour l'enseignement des ouvriers. Il n'a cessé et ne cesse de s'occuper de l'amélioration morale et physique des classes ouvrières, et l'on doit en grande partie à ses généreux efforts, la loi relative au travail des enfants dans les manufactures, récemment adoptée par les chambres législatives. Il a été aussi l'un des principaux fondateurs d'une association charitable et religieuse, dont l'objet est de faire consacrer par la religion, les unions illégitimes formées par les ouvriers de la capitale ;

que tableau des résultats obtenus par le développement de l'industrie et des machines en Angleterre, et concluait à l'imitation complète du système industriel et manufacturier qui avait porté à un si haut degré la puissance et la richesse de la Grande-Bretagne.

A l'appui de ses conclusions, M. Dupin faisait ressortir la supériorité des départements du nord de la France, où les théories économiques anglaises avaient reçu une plus grande application et où l'instruction élémentaire du peuple était plus avancée, sur les départements du midi qui se trouvaient reculés sous ce double rapport. Des détails statistiques étendus, des rapprochements et des calculs multipliés, l'avaient amené à penser qu'il y a en France, proportion gardée, trop d'individus de l'espèce humaine adonnés à la profession agricole, relativement au nombre des individus adonnés à la profession industrielle. Ainsi, au lieu de 19 millions d'habitants occupés directement ou indirectement à l'agriculture, il aurait fallu réduire ce nombre à 11 millions, et porter à 18 millions les 10 millions d'individus attachés à l'industrie. Par ce déplacement d'occupation, on aurait pu augmenter de trois millions les revenus de la France du nord, et de 4 milliards les revenus de la France méridionale. M. Dupin n'avait pas alors comme il l'a fait depuis, porté son attention sur les différences topographiques morales et politiques qui existent entre la France et l'Angleterre. Les misères et l'oppression de la classe ouvrière en Angleterre et en Irlande ne lui avaient pas encore été révélées. Aussi ses doctrines que le temps et l'expérience ont modifiées

Cette belle institution est connue à Paris sous le nom de *OEuvre de Saint François Régis*.

aujourd'hui, contribuèrent à entretenir et à exalter cette sorte de fièvre industrielle venue de l'Angleterre avec les théories de Smith, que confirmaient les écrits de Ricardo, de Mac Culloch, de Mill et d'un grand nombre d'autres disciples du professeur d'Edimbourg.

A la même époque, MM. de Carrion Nisas fils[1], M. Adolphe Blanqui[2], professeur d'économie industrielle à l'école spéciale de commerce de Paris, exposaient avec clarté et précision les principes de Smith et de J.-B. Say, que l'on cherchait à rendre populaires. M. le comte Destutt de Tracy leur prêtait sur quelques points l'appui d'une métaphysique savante, qu'il avait l'art cependant de mettre à la portée des intelligences peu familières avec la langue et les mystères de l'idéologie. A l'instar de Malthus, M. Tanneguy Duchâtel[3] les appliquait aux institutions de charité et de bienfaisance.

Mais le mouvement imprimé à la propagation et à l'ascendant des théories de l'école anglaise dut s'arrêter devant la révélation de faits graves observés en diverses contrées, et particulièrement en Angleterre.

Jusqu'alors on croyait avoir prouvé d'une manière irréfragable que de l'excitation aux besoins et aux jouissances, et de l'accroissement indéfini de la production devaient découler naturellement tous les bienfaits de la civilisation et de la richesse; mais l'expérience n'avait pas confirmé ces brillantes promesses de la science.

En 1826, M. Huskisson, ministre du commerce

[1] *Principes d'Economie politique.*
[2] *Précis élémentaire d'Economie politique.*
[3] *De la Charité.*

en Angleterre, avouait en quelque sorte que l'esclavage était rétabli dans les ateliers de l'industrie anglaise par l'excès de la concurrence manufacturière. « Nos fabricants de soieries, disait-il à la chambre des communes, emploient des milliers d'enfants qu'on tient à l'attache depuis trois heures du matin jusqu'à dix heures du soir. Combien leur donne-t-on par semaine? un schelling et demi, trente-sept sous de France, environ cinq sous et demi par jour, pour être à l'attache *dix-neuf heures*, surveillés par des contre-maîtres munis d'un *fouet* dont ils frappent tout enfant qui s'arrête un instant. »

L'assemblée des maîtres artisans de Birmingham déclarait en 1827 « que l'industrie et la frugalité de l'ouvrier ne pouvaient pas le mettre à l'abri de la misère; que la masse des employés de l'agriculture est nue, et qu'elle meurt réellement de faim dans un pays où il existe une surabondance de vivres. »

Tous les journaux et les revues de l'Angleterre furent d'accord pour confirmer ces douloureux témoignages qu'avant eux avait dévoilés M. Robert Owen, dont nous aurons occasion de faire connaître les écrits, le système de socialisation et les efforts tentés pour améliorer le sort des classes ouvrières.

M. le vicomte de Bonald, portant son esprit profondément observateur sur la question de l'industrialisme moderne, faisait remarquer qu'en Suisse, les cantons manufacturiers étaient livrés à une déplorable misère; il appelait l'attention des hommes d'État sur la préférence à donner à l'industrie agricole. De son côté, M. Mathieu de Dombasle, fondateur de la célèbre école de Roville, ne cessait d'éclairer l'opinion publique et les gouvernements, auxquels, par la

double autorité de la science et de la pratique, il signalait l'agriculture comme la première ressource du royaume. En même temps, les écrits publiés sur les colonies agricoles d'indigents récemment établies en Hollande et en Belgique, constataient dans ces contrées l'invasion du paupérisme anglais et les émigrations en Australie d'une multitude de familles allemandes et alsaciennes prouvaient que le mal avait aussi gagné ces provinces.

Sous l'influence de ces lumières, et de la révélation d'un vice profond dans l'organisation de l'industrie moderne, commença une réaction morale dans le but et la direction de l'économie politique. La science parut désormais trop circonscrite et incomplètement définie. Plusieurs écrivains français et étrangers s'attachèrent à lui rendre un caractère plus moral et à agrandir sa sphère. Le célèbre auteur de l'*Essai sur le principe de la population*, Malthus, entrant de nouveau dans la lice, renonça sur plusieurs points aux doctrines de l'école de Smith. Il avoua « Qu'après trente ans de recherches et cinquante volumes de découvertes, les écrivains n'ont pu jusqu'à présent s'entendre sur ce qui constitue la richesse, et que tant que les écrivains qui s'en occupent ne s'entendront pas mieux, leurs conclusions ne sauraient être adoptées comme maximes à suivre. Il n'y a pas de vérité dont je sois plus convaincu, ajoutait-il, que de la nécessité de faire des exceptions importantes en économie politique. Quand on contemple les grands événements qui se sont passés depuis vingt-cinq ans, et qu'on songe à leur influence sur les objets de l'économie politique, il n'est pas possible de se contenter de l'état actuel de la science. »

Avant Malthus, M. Ferrier avait adressé à l'école anglaise des reproches exprimés avec sévérité, mais dont on ne pourrait méconnaître la justesse. Après avoir fait observer : 1° qu'en s'occupant exclusivement des richesses matérielles, la science économique, prenant les hommes et les peuples autrement que Dieu les a faits, négligeait les relations qu'elles peuvent avoir avec l'ordre et la conservation des sociétés; 2° que la plupart des vérités que l'économie politique proclame comme ses propres découvertes, sont aussi vieilles que le monde et connues et pratiquées de tous les temps par l'administration. Cet écrivain terminait par déclarer, « que, s'il n'osait pas soutenir que dans ce qu'on nomme économie politique il n'y a pas les éléments d'une science, du moins il affirmait hardiment que *cette science était encore à naître.* » M. Dubois-Aymé[1], partageant sur plusieurs points les jugements de M. Ferrier, s'élevait contre la tendance anti-sociale de plusieurs des théories de Smith. M. Ganilh, l'un des disciples de cette école, se montrait, dans de nouvelles publications, l'adversaire des erreurs révélées par l'expérience. M. Constancio, traducteur des *Principes d'économie politique* de Malthus, avait tracé le tableau le plus sombre de l'état de misère et d'oppression dans lequel se trouvaient les classes agricoles et manufacturières de l'Angleterre, et l'attribuait à la trop grande inégalité dans la répartition des richesses, à la trop grande extension donnée aux fabriques et au commerce étranger, enfin à l'accroissement trop considérable de la population qui ne vit que de son travail.

M. Simonde de Sismondi, dans ses *Nouveaux princi-*

[1] Ancien directeur des douanes, auteur de plusieurs ouvrages d'économie politique.

pes d'économie politique, et M. Rubichon, dans ses écrits sur l'Angleterre, confirmaient ces notions et n'hésitaient point à accuser la crise commerciale de la Grande-Bretagne et la misère effroyable qui dévore la population ouvrière du royaume, à l'application des principes dérivés de l'école économique de Smith.

Il devenait évident, par l'accord de ces écrivains, que le science de l'économie politique n'était pas complète, ou qu'elle avait été imparfaitement conçue et définie.

M. J.-B. Say lui-même regrettait qu'on ne lui eût pas substitué le nom d'*économie sociale.*

Déjà M. Storch, écrivain russe que nous avons précédemment cité, avait remarqué que les modernes, en s'occupant exclusivement des causes de la richesse nationale, avaient entièrement négligé celles de la civilisation. Il se proposa donc de rétablir sous ce rapport la science économique, en y ajoutant, d'une part, la théorie de la civilisation, et en retranchant, de l'autre, les principes administratifs. Partant de cette base, il définit l'économie politique : « *La science des lois naturelles déterminant la prospérité des nations, c'est-à-dire leur richesse et leur civilisation.* » Mais dans sa théorie, M. Storch, faisant aussi abstraction des considérations morales, ne voyait dans la civilisation que l'accroissement progressif des besoins matériels et des moyens de les satisfaire. Or, cette définition nouvelle ne pouvait guère changer le but et le caractère moral de la science.

M. de Sismondi lui ouvrit une plus large carrière, en définissant l'économie politique : « *La recherche des moyens par lesquels le plus grand nombre d'hommes, dans un état civilisé, peut participer au plus haut degré de bien-*

être physique qui dépende du gouvernement. » Dans ce nouveau point de vue, M. de Sismondi invoque l'intervention du gouvernement que bannissent les économistes de l'école de Smith. Il pense que deux éléments doivent toujours être considérés ensemble par le législateur : l'accroissement du bonheur en intensité, et sa diffusion dans toutes les classes. *Il cherche la richesse, parce qu'elle profite à la population; il cherche la population, parce qu'elle participe à la richesse.* Il ne veut de l'une et de l'autre que celle qui augmente le bonheur de ceux qui lui sont soumis. C'est ainsi que l'économie politique devient en grand la théorie de la bienfaisance, et que tout ce qui ne se rapporte pas, en dernier résultat, au bonheur des hommes, ne se rapporte point à cette science.

Le problème, comme on le voit, commençait à se dessiner sur d'autres bases et en d'autres termes. M. Droz, de l'Académie française [1], le traça avec précision dans son *Économie politique*, ou *Principes de la science des richesses.* Ce moraliste aimable, si connu par l'exquise pureté de son goût et par l'élégance de son style, définit l'économie politique. « *Une science dont le but est de rendre l'aisance aussi générale qu'il est possible.* » Il recommande comme un point essentiel, lorsqu'on étudie la science des richesses, de ne jamais perdre de vue ses rapports avec l'amélioration et le bonheur des hommes. « En lisant certains économistes, dit-il, on croirait que les produits ne sont pas faits pour les hommes, mais les hommes pour les produits. C'est donc

[1] M. Droz est auteur d'un *Essai sur l'art d'être Heureux;* de *la Philosophie morale*, ou *des différents Systèmes sur la Science de la Vie;* de *l'Application de la Morale à la Politique;* des *Etudes sur le Beau dans les Arts*, etc., etc.

dénaturer cette science que de ne considérer les richesses qu'en elles-mêmes et pour elles-mêmes. A force d'attacher ses regards sur leur formation et leur consommation, on finit par ne plus voir dans ce monde que des objets mercantiles. *Il faut bien se garder de prendre les richesses pour le but : elles ne sont qu'un moyen.* Leur importance résulte du pouvoir d'apaiser les souffrances, et les plus précieuses sont celles qui servent au bien-être d'un plus grand nombre d'hommes. Le bonheur des états dépend moins de la quantité de produits qu'ils possèdent que de la manière dont ils sont répartis. Aucun pays n'est plus remarquable que l'Angleterre sous le rapport de la formation des richesses. En France, leur distribution est meilleure. » M. Droz en conclut qu'il y a plus de bonheur en France qu'en Angleterre.

Une telle opinion signalait et consacrait un véritable progrès moral dans la science économique. Qu'il y avait loin, en effet, de cette manière de définir et d'envisager l'économie politique, aux abstractions de l'école froide et égoïste de Smith!

Des écrivains étrangers se réunissaient sympathiquement à cette rénovation morale de la science. Le comte Pecchio [1], traçant un éloquent parallèle des écrivains d'économie politique de l'Angleterre et de l'Italie, faisait remarquer que la science, envisagée et appliquée selon les principes de l'école anglaise, n'était qu'un dur machiavélisme et conduisait aux conséquences les plus funestes, tant pour la morale que pour le bonheur général, si la prudence du législateur ne tempérait et ne corrigeait pas cette inhumaine manière de calculer.

[1] Auteur de l'*Histoire de l'Economie politique en Italie.*

Mais cette transformation de la science ne pouvait s'accomplir sans combats et sans controverse. Aussi ses premiers symptômes furent-ils le signal d'une lutte qui s'établit entre les économistes des diverses écoles, et qui s'exerça sur toutes les questions d'administration publique, de commerce, d'industrie et d'agriculture. La population, les machines, les pauvres, les établissements de bienfaisance, donnèrent lieu à une polémique suivie et animée. Les idées de Malthus sur le principe de la population, furent surtout l'objet d'études spéciales.

On sait que cet économiste concluait à recommander la contrainte morale, c'est-à-dire l'abstinence du mariage aux ouvriers pauvres. Ses disciples avaient poussé les conséquences de son système jusqu'à interdire le mariage aux pauvres, et à supprimer toutes les institutions de charité.

Le système de Malthus fut réfuté par M. Everett, auteur d'un ouvrage intitulé : *Nouvelles idées sur la population.* Cet écrivain, préoccupé de ce qui se passe aux États-Unis d'Amérique, où le développement de la population n'a produit aucune des calamités qu'il entraîne à sa suite dans notre vieille Europe, affirmait qu'une population double est en état de décupler le produit de son travail; que les nations les plus peuplées sont les plus heureuses et les plus florissantes, et il citait à ce sujet l'Angleterre, la Hollande et la Suisse. Mais il oubliait, où il ignorait que précisément ces états, en apparence si prospères, sont ceux qui renferment le plus grand nombre d'individus en proie à l'indigence et au malheur.

Un pair de France, M. le vicomte Morel de Vindé, combattit aussi, mais par des considérations différen-

tes, le système de Malthus. Il ne nie point la détresse des classes inférieures en Angleterre et dans le pays pour lequel Malthus a écrit; mais il l'attribue à l'agglomération et à l'esclavage de la propriété territoriale. Il pense que partout où cette propriété restera constamment libre et sans entraves, elle se distribuera nécessairement suivant les besoins de chacun et l'intérêt de tous. L'équilibre entre les propriétaires et les prolétaires n'éprouvant alors que de très-légères oscillations, donnera toujours le travail à la demande et la demande au travail.

M. Simonde de Sismondi, s'effrayant aussi de l'excédant de population ouvrière qui menaçait l'Europe, imputait, comme Say, à l'enseignement religieux du catholicisme d'être trop favorable au principe de la population. S'unissant sous ce rapport aux disciples de Malthus, il demandait que le mariage des ouvriers pauvres fût, sinon interdit, du moins retardé et soumis à des conditions légalement souscrites entre eux et les entrepreneurs d'industrie.

Ainsi de toutes parts, l'exhubérance progressive de la population ouvrière, apparaissait comme imminente et funeste, et ainsi se réfutaient, par le témoignage même de la philosophie économique moderne, les attaques si vives dirigées jadis contre le célibat ecclésiastique et les ordres religieux. Mais par une contradiction singulière, c'était aujourd'hui le catholicisme que l'on accusait, par ses préceptes à l'égard de la sainteté et de la fécondité du mariage, de détruire la proportion qui se serait naturellement établie entre la population et les moyens d'exister.

La question des machines se rattachait naturellement à l'accroissement du malaise des populations ou-

vrières; elle fut également l'objet d'une vive controverse.

Parmi les partisans de l'emploi exclusif des procédés mécaniques et économiques dans tous les travaux de l'industrie agricole et manufacturière, on vit figurer, par des considérations diverses, mais toujours dans des intentions de bien public, MM. le comte de Laborde, le baron Charles Dupin, le vicomte T. Duchâtel, Say, Blanqui, Bergery, Droz, et plusieurs autres économistes. MM. de Sismondi, de Bonald, de Rainneville, le savant docteur Villermé et le baron de Morogues, leur opposèrent le tableau des conséquences funestes exercées par les machines sur la moralité et le bien-être des populations ouvrières: le dernier de ces écrivains soumit en 1832, à l'Académie des sciences, un *Mémoire* fort remarquable *sur les machines, leur utilité, leurs inconvénients, et les moyens d'y remédier*. Sa conclusion tendait à faire reporter sur l'agriculture l'excédant de la population manufacturière, c'est-à-dire de faire absolument l'inverse de ce qu'avait proposé en 1826 M. le baron Charles Dupin. L'Académie des sciences donna son approbation aux vues de M. de Morogues.

La question du paupérisme grandissant tous les jours, les économistes, les philanthropes et les administrateurs n'avaient pu en méconnaître l'importance. Depuis plusieurs années la situation des classes ouvrières en France avait fait songer à la création, dans les landes de Gascogne et de Bretagne, de colonies agricoles d'indigents et de mendiants, à l'instar de celles fondées dans le royaume des Pays-Bas. Ces projets, plus ou moins indiqués par des amis de l'agriculture et de l'humanité[1], avaient été appuyés de l'autorité d'hom-

[1] MM. Hameau, Vignes, Deby, de Férussac, Léopold de Bellaing, de Marivault, Eugène de Monglave, Bidaut, de Rainneville, etc.

mes d'état et d'administrateurs distingués, MM. les ducs de Richelieu et Decazes, le vicomte Lainé et le comte de Tournon, pairs de France, qui tous avaient reconnu la possibilité et les avantages de rendre les landes de Gascogne à la fertilité et à la salubrité.

M. le baron d'Haussez, préfet de la Gironde et depuis ministre de la marine, dont l'administration dans les départements des Landes, de l'Isère, du Gard, a laissé de si profonds souvenirs, et dont le nom, noblement associé à la glorieuse conquête d'Alger, a reçu dans l'exil une consécration philosophique et littéraire, avait tracé un plan de colonisation agricole des landes du département de la Gironde, au moyen des indigents de cette contrée. Nous même, dans l'intention d'utiliser et de soulager les nombreux indigents du département du Nord, nous avions soumis, en 1829, au gouvernement un mémoire dans lequel, après avoir indiqué les causes et les effets du paupérisme en France, et particulièrement dans l'ancienne Flandre-Française, nous proposions l'essai d'une colonisation dans les landes incultes de la Gascogne et de la Bretagne, d'après les principes qui avaient dirigé la fondation des colonies agricoles des Pays-Bas, et dont nous avions attentivement étudié et constaté les résultats en Belgique et en Hollande. Ce mémoire, soumis au conseil supérieur d'agriculture, fut l'objet d'un rapport très-remarquable par M. le comte de Tournon, et le gouvernement paraissait disposé à s'occuper sérieusement de son objet, lorsque la révolution de 1830 éclata [1], et fit ajourner nécessairement l'examen de notre projet.

[1] Le rapport de M. le comte de Tournon avait dû être inséré au *Moniteur* du 25 *juillet* 1830.

En 1832, le gouvernement, de plus en plus préoccupé des graves questions sociales auxquelles des événements récents donnaient une nouvelle importance, chargea un homme de bien, de talent et d'expérience, et qui, lui-même, avait étudié en 1829 les institutions agricoles de bienfaisance des Pays-Bas, de publier le fruit de ses observations sur la possibilité et les moyens de réaliser la colonisation des landes incultes de la France, au profit et par les bras des indigents et des mendiants valides du royaume. M. Huerne de Pommeuse [1] présenta donc à la Société royale et centrale d'agriculture un mémoire étendu, plein de vastes recherches et de judicieuses observations, signalant les avantages qu'un bon système de colonisation, appliqué aux indigents, aux mendiants, aux enfants-trouvés, aux forçats libérés, offrirait à l'état, aux communes, aux hospices, aux classes malheureuses et à la société en général, et indiquant de la manière la plus précise les procédés d'exécution propres à assurer le succès de cette noble entreprise.

Un travail si complet et si lumineux, détermina le gouvernement à nommer une commission spéciale pour examiner les moyens de réaliser des projets mûris par la réflexion, et qui avaient acquis l'appui d'une autorité grave et respectable. M. le comte d'Argout, ministre de l'intérieur à cette époque, avait témoigné prendre un vif intérêt à cet objet important; mais les travaux de la commission furent abandonnés dès que cet habile homme d'état quitta la direction de l'administration publique du royaume, et n'ont pas été repris depuis.

[1] Ancien député, dès long-temps signalé par son zèle et ses lumières dans les travaux relatifs à la navigation intérieure de la France.

Après M. de Pommeuse, M. le baron de Morogues[1], dont les nombreux travaux d'agriculture et de statistique morale et industrielle avaient pour objet constant l'amélioration du sort ses classes ouvrières, et qui avait attentivement étudié le système des sociétés coopératives créées par Robert Owen en Angleterre et en Amérique, publia, en 1834, sous le titre : *Du Paupérisme, de la Mendicité, et des Moyens d'en prévenir les funestes effets*, un ouvrage dans lequel, confirmant et développant les vues de M. de Pommeuse, il indiquait, comme cet honorable écrivain, les mesures par lesquelles on pourrait faire écouler, au profit de l'agriculture, des bonnes mœurs et de l'ordre public, la surabondance de population manufacturière qui existait dans nos grandes cités.

Ici, nous devons réclamer un moment l'indulgence de nos lecteurs pour la nécessité où nous sommes de les entretenir de nous-mêmes, au sujet d'un ouvrage qui s'imprimait à la même époque que celui de M. de Morogues, et qui parut immédiatement après. Nous voulons parler de l'*Économie politique chrétienne, ou Recherches sur la nature et les causes du Paupérisme, et sur les moyens de le soulager et de le prévenir*[2]. On comprendra que ce n'est pas sans embarras que nous faisons mention de cette publication ; mais nous avons cru pouvoir d'autant moins la passer sous silence, qu'elle a reçu un témoignage flatteur d'encouragement de la part de l'Académie française[3].

La pensée première de cet ouvrage, déjà ancienne

[1] MM. de Pommeuse et de Morogues ont été enlevés récemment à la France et à leurs travaux. On doit de vifs regrets à la perte de ces hommes de bien.

[2] Paris, Paulin, 1834, 3 vol. in-8°.

[3] Le prix accordé aux ouvrages les plus utiles aux mœurs.

dans notre esprit, avait été développée par le spectacle de la misère et de la dégradation des classes ouvrières dans l'un des plus riches départements de la France [1], et par la concordance de faits analogues dans les contrées essentiellement manufacturières.

Nos observations et nos recherches sur l'origine et les résultats du paupérisme, d'abord restreintes à un seul département, s'étaient successivement étendues à la France et ensuite à la plupart des états de l'Europe. Le tableau de l'indigence qui dévore plusieurs parties du globe, et les progrès de cette misère marchant parallèlement avec ceux de l'industrialisme moderne, nous offrirent un vaste champ de questions graves et difficiles à résoudre. Cependant, tout s'expliqua, pour nous, par l'enchaînement et la force des principes qui soumettent l'ordre matériel des sociétés humaines aux lois éternelles de l'ordre moral et religieux. Le travail et la charité nous apparurent comme les deux grandes bases de l'association des hommes, comme les seuls éléments du bonheur général, éléments unis par la nature des choses et qu'on n'avait pu séparer sans détruire l'harmonie et l'économie de l'univers social.

Il nous sembla donc que pour faire disparaître la plaie profonde qui excite si justement les alarmes des gouvernements, il ne s'agissait que de revenir aux lois que la Providence a posées. Or, ces lois sont simples; elles se fondent sur l'accord constant du travail et de la charité. La nature a répandu sur la terre tous les germes des richesses; c'est au travail à les déveloper; à l'esprit de charité et de justice à les répartir équi-

[1] Le département du Nord.

tablement entre tous les membres de la grande famille humaine.

Ces vérités, dont nous nous étions efforcé de réunir des preuves multipliées et irrécusables, nous avaient conduit à placer dans un système essentiellement religieux d'enseignement, dans l'esprit d'association uni à la charité chrétienne, dans le développement de l'agriculture et de l'industrie qui en dérive, dans l'amélioration de la législation qui régit les manufactures, l'agriculture et les institutions de bienfaisance, et enfin dans la généralisation de l'emploi des indigents et des mendiants valides au défrichement des terres incultes de la France, les principaux moyens régénérateurs du sort des classes pauvres et ouvrières.

Déjà, nous l'avons fait remarquer, il s'était formé en France une nouvelle école d'économie politique plus morale, plus humaine, plus occupée de rendre à chaque membre de la société la dignité, la liberté et la portion de bien-être qui lui appartiennent sur la terre, que d'accroître la richesse des nations. Mais pour atteindre son but généreux, il lui restait, selon nous, encore un pas à faire : c'était de consacrer l'alliance indissoluble de la science des richesses matérielles avec la science des richesses morales; c'était, en un mot, de prendre hautement et franchement, pour base de la civilisation, les théories sociales déduites des principes du Christianisme. N'est-ce pas en effet la religion chrétienne qu'il faut invoquer, lorsqu'il s'agit d'apaiser les souffrances d'une partie de la grande famille humaine, et d'adoucir l'inégalité forcée et nécessaire de conditions sociales?

Ainsi, restituer le principe moral et chrétien à l'éco-

nomie politique, tel fut le but de nos efforts et le motif du titre d'*Économie politique chrétienne*, donné à notre ouvrage [1].

Pendant que nous nous livrions à ces études, MM. l'abbé Gerbet et de Coux avaient commencé à Paris [2] des *Conférences* trop promptement interrompues: le premier *sur la philosophie de l'histoire*, le second *sur l'Économie politique*.

La conformité de nos idées avec celles de ces écrivains, fut pour nous un encouragement et aussi une espérance. Nous aimons à penser, en effet, que, grâce aux travaux consciencieux de ces philosophes catholiques et de

[1] Dans son *Histoire de l'Economie politique*, M. Blanqui a consacré quelques pages à l'examen de l'*Economie politique chrétienne*, qu'il a bien voulu mettre au rang des ouvrages remarquables mis au jour depuis quelques années. Nous aimons à ne pas douter des sentiments d'équité et de bienveillance qui ont dicté sa critique : mais malgré les formes pleines d'urbanité dont elle s'est entourée, nous ne pouvons souscrire entièrement au jugement porté sur : « *Cette éloquente lamentation d'un auteur qui, remettant tout entre les mains de la providence, se réfugierait volontiers dans la prière: qui prêche la contrainte morale, la frugalité, la tempérance et autres vertus semblables, à des gens affamés; qui est réduit à regretter le célibat religieux, et à déplorer l'introduction des machines; et, enfin, dont les vues sont plutôt celles d'un apôtre que d'un économiste et d'un homme d'état.* » M. Blanqui n'a vu, d'ailleurs, d'autre conclusion à notre ouvrage et d'autre remède offert par nous à la grande plaie du paupérisme, que l'institution d'écoles charitables communales, des caisses d'épargne et de prévoyance en faveur des ouvriers, et enfin de corporations d'ouvriers, remplaçant les anciennes jurandes et maîtrises. Nous sommes donc parfaitement autorisés à penser que le savant critique, au moment où il écrivait, n'avait pu lire encore qu'une partie de nos trois volumes, et nous ne pouvons que désirer qu'il ait le loisir, un jour, d'en prendre une connaissance plus approfondie, car il nous semble n'avoir point aperçu complètement le but et la pensée de notre ouvrage, ni les principales considérations que nous avons offertes à l'examen et à l'attention des gouvernements et des hommes d'état sur l'un des plus graves dangers qui menacent les sociétés modernes.

[2] En 1832 et 1833.

plusieurs écrivains d'économie politique qui sont entrés dans la même carrière [1], ou se préparent à la parcourir généreusement, la science deviendra tôt ou tard, chrétienne et catholique, et dirigera la race humaine vers de meilleures destinées.

En attendant, une nouvelle école politique s'est constituée, école que l'on peut appeler *française*, car c'est en France qu'elle a pris naissance, et qui s'est séparée sur plusieurs points importants des théories abstraites de Smith et de ses disciples. Parmi les hommes recommandables qui lui appartiennent plus ou moins étroitement, nous citerons, outre les économistes dont nous avons signalé les travaux, M. Rossi, professeur d'économie politique au Collége de France[2], et M. Blanqui, ancien disciple de M. Say, professeur d'économie industrielle au Conservatoire des arts et métiers. Le premier, savant publiciste et jurisconsulte profond, reconnaît que si une partie du grand problème de la science des richesses (c'est-à-dire la connaissance des lois qui président à la production des valeurs) est complètement et surabondamment résolu, il reste à résoudre la question non moins importante de la distribution équitable des produits entre toutes les classes de producteurs : c'est à cette solution que s'appliquent ses méditations actuelles. M. Blanqui, dans plusieurs de ses écrits et notamment dans son *Histoire de l'Économie politique*, exprime les mêmes pensées et manifeste les mêmes vœux : « La plupart des

[1] Entr'autres MM. de Beauregard, l'un des rédacteurs de la *Gazette de France*, Frédéric Chassérian, historiographe du ministère de la marine, L. Rousseau, Lallier, Fournier, vicomte de Courteilles, etc., etc.

[2] Le *Cours d'Economie politique* de M. Rossi, pair de France, membre de l'Institut, etc., a été publié à Paris en 1839—1841. Paris, Joubert, 2 v. in-8°.

économistes vivants, dit-il, sauf quelques exceptions, forment une école nouvelle aussi éloignée des utopies de Quesnay que de la rigueur de Malthus, et je vois avec une satisfaction patriotique que cette école a pris naissance en France, et qu'elle se compose presque entièrement de Français [1]. C'est elle qui tracera la marche de l'économie politique pendant le XIXe siècle. Elle ne veut plus considérer la production comme une abstraction indépendante du sort des travailleurs. Il ne lui suffit pas que la richesse soit créée, mais qu'elle soit équitablement distribuée. A ses yeux, les hommes sont égaux comme devant l'Éternel. Les pauvres ne sont pas un texte à déclamations, mais une portion de la grande famille digne de la plus haute sollicitude. Elle prend le monde tel qu'il est, et elle sait s'arrêter aux limites du possible; mais sa mission est d'agrandir chaque jour le cercle des conviés aux jouissances légitimes de la vie. Je dis que cette école est éminemment française, et je m'en réjouis pour mon pays. » « Le but de la science (dit ailleurs l'éloquent professeur) est d'appeler désormais le plus grand nombre d'hommes au partage des bienfaits de la civilisation. Ces mots : *division du travail*, *capitaux*, *banque*, *association*, *liberté commerciale*, n'ont pas d'autre signification. »

Ainsi se trouve constatée l'existence d'une nouvelle école économique française et sa tendance si complètement sociale, par l'un des hommes les plus éminents de la science et dans un ouvrage qui a justement attiré l'attention du public éclairé.

[1] On doit signaler particulièrement les travaux remarquables de MM. Michel Chevalier, successeur de M. Rossi à la chaire d'économie politique du Collége de France, Pagès (de l'Arriége), Jules Lechevalier, Walras, Nestor Urbain, Léon Faucher, Pecqueur, etc., etc.

Comme tous les autres écrits de son auteur, l'*Histoire de l'Économie politique* de M. Blanqui se fait remarquer par le coloris et l'éclat du style et la finesse des aperçus. Aussi sa lecture offre le vif attrait qui porte la foule aux leçons données par le savant et spirituel professeur au Conservatoire des Arts et métiers. On a cependant reproché à ce livre, outre le vague du plan et l'absence de méthode, quelques omissions importantes, des déductions un peu forcées, et enfin un défaut de conclusion sur les questions les plus importantes de l'économie politique. On aurait désiré enfin un livre plus spécial et qui se fut moins lancé dans le champ sans limites de l'histoire générale.

Quoiqu'il en soit de ces critiques, que nous ne prétendons point approuver entièrement, nous aimerons à rendre hommage au rare talent avec lequel M. Blanqui a traité tout ce qui a rapport aux systèmes monétaires, aux institutions de banque et de crédit, à son exposé des différentes doctrines économiques et à son analyse raisonnée des principaux ouvrages de la science. Nous avons été heureux de trouver dans son livre une admirable apologie des services rendus à la société, à l'industrie, et à l'économie politique, par le christianisme et le clergé catholique, et nous avons surtout remarqué quelques passages que nous devons faire connaître à nos lecteurs.

« On a beau n'être pas un chrétien bien austère, la majesté d'un tel édifice (le catholicisme) étonne et commande le respect. Les premiers évêques, si impérieux à la fois et si doux, si intolérants pour le doute et si indulgents pour les faiblesses, si fiers avec les grands et si humbles avec les pauvres, semblent des tribuns populaires qui viennent protester au nom

des droits imprescriptibles de l'humanité. Rien ne restait des anciennes prérogatives des citoyens de Rome qu'un souvenir stérile et confus. La religion chrétienne a tout régénéré, tout remis en honneur. Peu d'années après le règne de Constantin, l'affranchissement des esclaves est permis sur la simple attestation d'un évêque. Le concubinage est proscrit : les biens des mineurs et des femmes sont exempts de la confiscation : les prisons sont visitées, les pauvres secourus. *La bienfaisance est découverte*. Nous la raisonnerons plus tard. En attendant on l'exerce.

» L'économie politique a bien d'autres obligations encore à l'influence du christianisme qui a fait disparaître ce sentiment étroit et égoïste de nationalité, source des longues querelles d'Athènes et de Sparte, de Rome et de Carthage, déplorables arènes où s'épuisèrent tant de ressources sociales qu'un autre principe eût fécondées! La seule création des conciles est une des plus heureuses conceptions du génie civilisateur chrétien, à ne les considérer que comme des congrès où toutes les lumières étaient convoquées à la discussion d'une idée. Que de temps n'a-t-il pas fallu pour que ces nobles inspirations triomphassent du préjugé guerrier et barbare? Il y a à peine quelques années que J.-B. Say achevait de démontrer, dans sa belle théorie des débouchés, la doctrine de la solidarité commerciale des nations, et ce n'est pas sans peine que de nos jours la solution des différends entre peuples a été remise à la diplomatie plutôt qu'à l'épée. Qui a préparé ces résultats si ce n'est le christianisme? Et qu'est-ce donc aujourd'hui que la liberté civile, religieuse et commerciale, si ce n'est le développement de la pensée chrétienne? Sans le principe

nouveau de l'égalité devant Dieu, l'esclavage grec et romain infesterait encore le monde, la faiblesse serait toujours à la merci de la force, et la richesse serait encore produite par les uns pour être consommée par les autres, sans dédommagement.

» Sous le point de vue de la distribution du pouvoir, il n'y a aucune institution humaine qui puisse être comparée à la manière vraiment admirable dont l'église est organisée depuis l'apparition officielle du christianisme. Un pape siége à Rome et tient sous sa puissance les hauts dignitaires du clergé qui nomment eux-mêmes aux emplois les membres de la milice inférieure. Toute cette milice est soumise aux mêmes règles et aux mêmes costumes; de Paris au Japon, et de la Chine à Rome, le même office se célèbre dans la même langue aux deux extrémités du monde. Les noms des saints du christianisme figurent en tête de tous nos actes de naissance, et nous ne distinguons les jours de l'année que par la nomenclature de ses apôtres et de ses martyrs. Le dimanche des chrétiens est devenu le jour du repos universel; partout, quand l'église ouvre les temples, le travail ferme ses ateliers. Il n'y a pas une circonstance importante de la vie qui échappe à l'influence religieuse, ou qui se passe de son intervention. Le prêtre chrétien attend aux fonds baptismaux l'enfant qui vient de naître, et lui impose son nom: plus tard il le précède à l'autel pour bénir son mariage; enfin, quand le terme de sa vie est arrivé, il l'accompagne, en priant, au tombeau.

» Cette puissance si singulière et si subite de la religion, et les révolutions profondes qu'elle a causées dans l'ordre social, se manifestent principalement dans l'établissement des monastères, qui ont soulevé et ré-

solu tant de questions parmi les hommes. En Orient, les monastères ont eu pour but la solitude, la contemplation, le besoin de s'isoler, d'échapper aux plaisirs, aux relations humaines. En Occident, au contraire, ils ont commencé par la vie commune et par le besoin de se réunir, de s'entr'aider. Tandis que la société en proie à une démoralisation générale, n'offrait plus aucun centre d'activité nationale, provinciale ou municipale, aux esprits élevés, les monastères ouvraient des asiles à ceux qui voulaient vivre, penser et discuter en commun, et ils devinrent bientôt le foyer le plus ardent du mouvement intellectuel.

» Les habitants de ces oasis fortunés ne tardèrent pas à perfectionner de toutes les manières les professions nécessaires au maintien de leur indépendance et à leur conservation. L'industrie, qui était une profession domestique exercée par les esclaves au profit de leur maître, sous la république et dans les premiers temps de l'empire, devint pour les communautés religieuses une étude savante. Elles ne vécurent pas longtemps de fruits secs ou de légumes. Il leur fallut des métiers, et les métiers furent exercés avec la même supériorité qui distinguait dans tout le reste les nouveaux sociétaires. Je ne doute pas que ce soit là la véritable source des corporations industrielles, dont l'organisation a été attribuée à saint Louis. Saint Louis a discipliné les communautés d'arts, mais il ne les a point créées. Leur origine se confond avec celle des couvents. C'est de là que l'industrie est sortie libre pour s'établir ensuite au sein des villes du moyen-âge, sous la protection du principe d'association.

» Une autre création du christianisme achève de le distinguer de tout le régime social qui s'écroule. C'est

le précepte de la bienveillance mutuelle mis en pratique et converti en obligation sacrée pour tous les citoyens. Si quelque chose a lieu de surprendre dans le polythéisme romain, c'est cette indifférence profonde pour les souffrances du pauvre et pour les doléances de l'opprimé. Il y avait, dans la vieille société, une ligne de démarcation infranchissable entre le riche et le pauvre, entre le patricien et le plébéien. On eut dit que le second devait être *fatalement* la proie du premier, comme dans le règne animal certaines espèces sont prédestinées à la nourriture des autres. Le christianisme a rapproché les distances en prescrivant la charité publique et privée, dont l'empereur Julien, ce philosophe traité d'apostat, éprouvait le besoin impérieux. « Ne devons-nous pas rougir, disait-il, que les Galiléens, ces impies, après avoir nourri leurs pauvres, nourrissent encore les vôtres laissés dans un dénuement absolu! » Voilà la valeur des hôpitaux, des asiles, des aumônes, indiquée d'une manière pompeuse par le plus formidable ennemi du christianisme. Quel pas venait de faire l'économie politique! Et si, depuis, cette grande mission du christianisme ne s'est pas accomplie plus complètement, s'il a été donné à d'autres causes d'arrêter dans sa marche le développement de la pensée sublime qui conviait l'humanité entière au banquet de la vie, sans distinction de fortune et de caste, nous avons la confiance qu'elle y prendra sa place quelque jour, « et *que la volonté de Dieu sera faite.* »

Mais après ces paroles si éloquentes et si vraies, on est surpris et affligé à la fois de voir le même écrivain déplorer, quelques lignes plus bas, l'insuffisance actuelle de la religion catholique et de ses ministres, à

accomplir les promesses et les espérances données par elle à l'univers. En effet, M. Blanqui poursuit ainsi : « Quand on remet dans son esprit les souvenirs glorieux des premiers temps du christianisme et les détails majestueux de cette organisation si simple et si savante, on ne peut se défendre d'un profond sentiment de mélancolie, en voyant aujourd'hui cette religion menacée d'une sérieuse décadence. Sans doute l'édifice, quoique miné de toutes parts, se tient encore debout et projette toujours sur le présent la grande ombre du passé; les offices se célèbrent, les temples sont ouverts, la hiérarchie est la même : mais quelle altération dans la ferveur des croyances et combien les rôles sont changés? Le prêtre ne donne plus l'impulsion : il ne sait plus même la recevoir : Il use dans des luttes stériles contre le progrès social des forces affaiblies par l'intolérance et par le choc des révolutions. Il occupe les chaires : mais les chaires sont muettes : leur voix ne vibre plus, comme jadis, au cœur des peuples quand elle les entraînait en masse à la conquête des lieux saints. La religion existe toujours, mais elle n'a plus de ministres à la hauteur de ses besoins et des nôtres. Et, cependant, malgré nos essais nombreux de régénération politique, aucune constitution humaine n'est encore pareille à la sienne, aucun pouvoir central n'est en mesure de se faire obéir comme elle. Le malheur est qu'on ne sache pas commander dignement en son nom. *Il y a des questions d'économie politique qui demeurent insolubles tant qu'elle n'y mettra pas la main.* L'instruction primaire, la répartition équitable des profits du travail, la réforme des prisons, les progrès de l'agriculture et bien d'autres problèmes encore, ne recevront de solution

complète que par son intervention, et c'est justice; elle seule peut, en effet, bien résoudre les questions qu'elle a bien posées.

« Nous sera-t-il donné d'assister à ce dénouement si vivement désiré? Nous ne le pensons pas, quoi que la réaction religieuse qui se manifeste de toutes parts pourrait le faire espérer. C'est, en effet, un bel hommage rendu par l'Europe à la sublime influence qui nous donna jadis le principe de toutes les libertés : mais cet hommage les prêtres l'ont pris pour un simple retour aux vieilles idées, pour un désaveu du progrès, plutôt que pour un progrès lui-même! Fatale erreur qui arrête le monde dans sa course! étrange aveuglement d'une caste obstinée à vivre en dehors de l'humanité et qui se traîne à sa suite au lieu de marcher à sa tête! Ah! si le prêtre savait aujourd'hui de quelle admirable métamorphose il pourrait être l'instrument et quelle prodigieuse influence il dépendrait de lui d'exercer sur les destinées humaines? Hôpitaux, prisons, écoles, ateliers, relations publiques et privées des peuples et des individus, agriculture, communications, entrepreneurs et ouvriers, tout serait de son ressort, tous prendraient volontiers pour arbitre et pour guide le prêtre civilisateur à la façon du dix-neuvième siècle, le prêtre tolérant et éclairé, parlant un peu moins des terreurs de l'autre monde que des besoins de celui-ci, et ne refusant plus à l'insuffisance de la politique, le concours de son zèle et de son dévouement. On se souviendrait bientôt que les prêtres ont été longtemps les premiers missionnaires de la civilisation et nous entendrions dans les temples autre chose que des déclamations contre la corruption du siècle, le luxe, les

richesses. La lutte singulière à laquelle nous assistons, la tendance pacifique du monde sous une attitude guerrière, aurait déjà fait place à l'harmonie universelle vers laquelle on s'avance, si la belle organisation du Christianisme était représentée par des hommes en état de la comprendre et de la conserver. Mais je ne crains pas de dire que la religion est aussi éloignée aujourd'hui de cette influence que le polythéisme romain l'était de son antique pouvoir au moment où elle leur porta le dernier coup.

« Qu'a-t-elle fait de l'Espagne, du Portugal et de l'Amérique du Sud, ses plus magnifiques domaines? Qu'est devenue entre ses mains la malheureuse Irlande? »

On le comprendra facilement : Ce n'est pas sans une peine extrême que nous avons dû transcrire ces affligeants témoignages des préventions traditionnelles contre le clergé catholique, dont le philosophisme libéral du dernier siècle a laissé la trace dans un esprit aussi élevé. Certes, si M. Blanqui avait étudié avec quelque attention la part qui a été faite au clergé, dans l'organisation politique de la France, s'il avait considéré son isolement, sa pauvreté, le petit nombre de ses membres, le peu d'influence qu'on semble avoir pris à tâche de lui laisser dans l'instruction publique et jusques dans la distribution des secours de la bienfaisance, enfin s'il avait réfléchi quelques instants à la nécessité incessante, où se trouve le clergé de lutter contre l'égoïsme, la cupidité, les mauvaises passions et la dépravation des mœurs, il n'aurait pas sans doute accusé si légèrement d'impuissance et d'ignorance le corps vénérable aux antiques services duquel il a rendu un si magnifique et si juste hommage. M. Blanqui semble oublier d'ailleurs, que le

prêtre catholique est avant tout le ministre d'un Dieu dont le royaume n'est pas de ce monde. Il voudrait que le clergé s'occupât d'abord des intérêts temporels, qu'il ne prêchât plus le mépris du luxe et des richesses, et devint en quelque sorte l'instrument docile de la politique du jour. Enfin il demande compte à la religion catholique du sort de l'Espagne, du Portugal, de l'Amérique du Sud et de la malheureuse Irlande!...

Dans tout le cours de cet ouvrage nous avons répondu d'avance à ces objections et nous ne reprendrons pas ici, une à une, les preuves que nous avons peut-être surabondamment fournies sur les causes qui ont empêché le clergé catholique de compléter entièrement jusqu'ici sa mission civilisatrice. Mais il nous sera permis de nous étonner qu'on demande aujourd'hui aux prêtres catholiques ce qu'ils ont fait de l'Irlande, de l'Espagne, du Portugal et de l'Amérique du Sud. Faut-il donc rappeller à un écrivain aussi distingué et aussi savant que M. Blanqui, par quels hommes l'Irlande est opprimée depuis trois siècles et à quelle secte appartenaient les ministres de Henri VIII et de Cromwel, et les seigneurs et les prélats opulents qui possèdent aujourd'hui en grande partie les dotations du clergé catholique de cette terre si longtemps courbée sous le sceptre de l'anglicanisme[1]? Faut-il lui apprendre les véritables causes des malheurs de l'Amérique du Sud, et l'origine du fâcheux état économique du Portugal et de l'Espagne? Faut-il lui rappeler les admirables établissements des

[1] Nous engageons ceux de nos lecteurs qui désireront connaître la vérité au sujet de l'Irlande, et des causes qui ont perpétué ses malheurs et sa misère, à consulter le bel ouvrage de M. Gustave de Beaumont, écrivain si consciencieux, si éclairé et d'un talent si remarquable.

jésuites au Paraguay? Quant à la France, M. Blanqui a-t-il pu oublier les plaintes portées depuis si longtemps et aujourd'hui même encore, contre l'intervention des prêtres dans le mouvement des affaires politiques et sociales? Ne sait-il pas que, dans la crainte de l'esprit de domination de ce qu'on appelait le parti prêtre, on a relégué le clergé catholique dans l'enceinte de ses temples et de ses presbytéres? qu'à peine on lui accorde un droit nominal de surveillance dans l'enseignement primaire : qu'on refuse aux séminaires diocésains les moyens d'étendre les objets d'étude et d'instruction scientifique : que la parcimonie avec laquelle a été traité tout ce qui a rapport au clergé, ne permet pas aux évêques de pourvoir suffisamment aux besoins spirituels de chacune de leurs paroisses? Or, dans une telle situation, quels moyens, quels loisirs restent aux prêtres pour s'occuper des intérêts économiques des populations dont la direction spirituelle leur est confiée? Tout leur temps est absorbé par les fonctions spéciales de leur ministère de prédication et de charité. Et d'ailleurs, lors même qu'ils pourraient se livrer à d'autres devoirs, leur serait-il permis d'altérer le dépôt sacré de leurs doctrines immuables? Faudrait-il, pour plaire au penchant du siècle, couvrir d'un voile les éternelles vérités et renverser l'économie du Christianisme, d'où découlent les véritables principes de l'ordre social et toutes les sources du bien-être et de la richesse? car la société chrétienne repose toute entière sur le travail réuni à l'intelligence et à la vertu.

Nous regrettons sincèrement que, dans ses aperçus sur l'état actuel de la religion catholique et de ses ministres, particulièrement en France, M. Blan-

qui ait déclaré, en quelque sorte, que la religion catholique n'est plus en harmonie avec les idées, les mœurs et les besoins de notre âge, et que l'industrie doit désormais la remplacer dans l'ordre social. Il nous semble que l'on était en droit d'attendre de lui une appréciation plus juste et plus élevée des causes qui ont arrêté le développement des bienfaits sans nombre dûs au catholicisme et des moyens de lui rendre sa première influence. Nous aimons à espérer qu'il n'a pas dit son dernier mot à cet égard, et que connaissant mieux les vertus, les lumières et l'esprit de cet épiscopat français, si savant, si sage, si noblement désintéressé, et du clergé catholique formé par ses soins, il rendra plus de justice, à ce clergé qui, seul, peut-être, soutient encore la société contre la dissolution qui la menace. Nous espérons surtout que détrompé bientôt sur les promesses de la religion industrielle, l'école économique chrétienne le comptera parmi ses plus sincères et ses plus fermes appuis [1].

M. Blanqui, depuis l'apparition de son *Histoire de l'Économie politique*, a publié, sur l'état économique de nos possessions en Corse et en Algérie, des *rapports* qui ont justement appelé les éloges et l'approbation des amis de la science, de l'ordre et de la morale. Ces travaux remarquables doivent tôt ou tard porter des fruits féconds.

Parmi les autres ouvrages importants d'économie politique qui ont paru dans la période de 1830 à 1840,

[1] Nous apprenons, en ce moment, et avec bonheur, que M. Blanqui vient de fonder à l'*Ecole spéciale du commerce* un cours d'enseignement religieux que M. l'archevêque de Paris a confié à l'un des ecclésiastiques les plus distingués de son diocèse, M. l'abbé Juste.

on a remarqué le *Traité de Législation*, par M. Comte, dans lequel cet écrivain s'attache à démontrer par des faits habilement choisis et ingénieusement comparés, que la plupart des obstacles aux améliorations sociales, venaient de ceux-là même à qui elles devaient profiter davantage, et qui conspiraient perpétuellement pour en empêcher l'accomplissement. On a aussi distingué le nouveau *Traité d'Économie sociale*, par M. Dunoyer, dont les conclusions se rapprochent manifestement de celles de Malthus sur le principe de la population. M. Dunoyer déclare que l'état des classes inférieures ne tient pas seulement aux torts que peut avoir envers elles la partie supérieure de la société : mais qu'il a aussi sa racine dans les vices qui leur sont propres, dans leur apathie, dans leur insouciance et leur ignorance des causes qui font hausser ou baisser le prix du travail. Il veut que le peuple s'éclaire et se moralise. Il a assurément toute raison. Malheureusement ce n'est pas au principe religieux qu'il demande cette amélioration morale et nous avons la crainte qu'elle ne puisse venir suffisamment d'ailleurs[1].

Cette même période décennale a vu également éclore une pensée savante et hardie sur laquelle nous devons donner quelques notions, d'autant plus qu'elle

[1] Nous excèderions les bornes que nous nous sommes proposées, si nous avions voulu mentionner ici les ouvrages qui se rapprochent plus ou moins indirectement à l'économie politique. Mais nous ne pouvons passer sous silence les écrits si justement admirés de MM. de Tocqueville et de Beaumont, sur les États-Unis et sur l'Irlande, dans lesquels diverses questions d'économie politique sont traitées avec une grande hauteur de talent et de lumières : les travaux de M. le marquis d'Audiffret sur les finances, et l'ouvrage de M. le docteur Villermé, sur l'*Etat physique et moral des Ouvriers en France*, qui a si puissamment contribué à la formation et à l'adoption de la loi récemment votée pour régler le travail des enfans dans les manufactures.

a inspiré un article fort remarquable à l'un de nos plus célèbres écrivains[1].

Le rôle immense que le crédit occupe, depuis les derniers temps, dans l'organisation économique de l'Europe, devait appeler les recherches et les méditations des hommes d'état, des économistes et des financiers. C'est là que le progrès était indiqué et désirable. (B.) Cependant personne n'avait eu la pensée de généraliser le principe, la forme et l'application de cet agent de plus en plus nécessaire aujourd'hui à toutes les relations des États civilisés. Il était réservé à un homme d'un esprit éminent, déjà connu par des travaux d'économie politique (M. le baron de Vitrolles), d'entreprendre cette tâche vaste et difficile.

Étendre à toutes choses les bienfaits du crédit commercial, *universaliser* cette assistance mutuelle qui centuple la puissance du travail et de l'industrie, et, pour cela, fournir au crédit un médiateur des échanges, général, universel, qui, faisant disparaître les différences de langue, de change et de monnaie, pût donner aux étrangers et à la circulation des valeurs toute la rapidité et l'économie dont ils sont susceptibles : tel est le premier problème que M. de Vitrolles s'était proposé, et dont il est aisé d'apercevoir la portée et l'étendue. Le second problème était celui-ci : Quel devait être le médiateur des échanges ? Une monnaie universelle? Mais lors même qu'on eût obtenu la réalisation si désirable, mais si difficile, des vœux de Scaruffi, et que l'on eût fait disparaître les graves inconvénients résultant de la différence des monnaies, de leur altération et de l'inégalité de leur répartition, il serait toujours resté les difficultés, les frais et les

[1] M. l'abbé de Lamennais, *Revue des Deux-Mondes*, 1838.

dangers du transport des espèces métalliques. Celles-ci, d'ailleurs, ne concourent à la production d'aucune valeur pendant qu'elles sont transportées ou qu'elles dorment dans un coffre-fort. La quantité d'or et d'argent qu'elles emploient est enlevée aux travaux des arts et aux usages de la vie. Par conséquent, la monnaie métallique, malgré l'avantage si précieux de réunir une valeur intrinsèque à la qualité de signe représentatif de toutes les valeurs échangeables, ne pouvait être considérée comme le médiateur absolu, universel et complet des échanges.

C'était donc dans les valeurs de confiance qu'il fallait chercher le type de cet agent si nécessaire à la généralisation du crédit. Mais les valeurs de confiance, successivement introduites dans le système commercial, et qui consistent dans les lettres-de-change et les billets émis par les banques publiques et particulières, ne semblaient pas offrir, dans leur degré actuel de perfection, des moyens de résoudre les difficultés du problème; elles n'ont fait disparaître qu'une partie des vices du système monétaire, et n'en ont pas conservé tous les avantages. Le papier des banques publiques n'est point à la disposition générale ni à la portée de toutes les maisons de commerce[1]; il n'a guère cours que sur la place même où ces banques sont instituées. Les billets qu'elles émettent pour comptant sont payables au porteur, à vue, ne por-

[1] M. Say a adressé à cet égard, il y a plusieurs années, de sévères reproches à la Banque de France. Depuis la restauration et sous l'administration de plusieurs habiles gouverneurs, principalement de M. le comte d'Argout, cet établissement a reçu des développements qui l'ont mis à même de rendre plus de services au commerce de Paris. Il a même créé des succursales sur quelques places du royaume, mais en petit nombre juqu'à ce jour.

tent point d'intérêt et, par conséquent, ne sauraient servir au transport des valeurs éloignées; souvent leur garantie est faible et illusoire. Les garanties réelles ne reposent même que sur des capitaux improductifs.

Le papier des banques particulières est renfermé à peu près dans les mêmes conditions.

La lettre-de-change, de même que le billet de banque, se disait-on encore, ne porte aucun intérêt. Elle n'a, le plus souvent d'autre garantie qu'une seule signature et n'est payable que dans un lieu déterminé: elle laisse subsister toutes les gênes et les inconvénients qui naissent de la différence et de l'altération des monnaies, des distances à parcourir et de la diversité des langues : elle est soumise aux chances nombreuses de la mauvaise foi et aux retards occasionnés par les protêts; enfin, les droits prélevés pour la commission, l'escompte, le change, n'ont point de règle fixe, invariable. Dans toutes les opérations de banque, le taux de l'intérêt s'élève à proportion des besoins les plus pressants du commerce, et précisément au moment où il lui serait le plus avantageux d'obtenir du crédit à meilleur marché.

Toutes ces circonstances réduisent forcément l'emploi des billets de banque, des lettres de change, et de toutes les autres valeurs de confiance. Le commerce, à l'époque actuelle même, fait encore transporter quelquefois l'argent en nature, et il n'est pas sans exemple que, par l'effet des mouvements du change, et à des intervalles assez rapprochés, l'argent se trouve voituré en sens contraire.

Il paraissait résulter de cet état de choses, que si les grandes places de commerce profitent, quoique d'une manière encore incomplète à quelques égards, de l'ap-

plication actuelle des moyens de crédit, les provinces reculées et les classes qui auraient le plus grand besoin de ces secours, en ignorent presque entièrement les avantages.

Il était évident que si l'on pouvait effectuer tous les échanges au moyen d'un billet auquel une valeur positive, invariable, égale à sa valeur nominale, serait aussi indissolublement attachée qu'une valeur réelle et intrinsèque est attachée à la valeur nominale de la monnaie d'or et d'argent, ce billet serait préférable à la monnaie métallique, car il n'enleverait rien à la production qui s'exerce par les métaux précieux. Il circulerait facilement, rapidement, et partout, et pourrait se prêter à toutes les combinaisons de crédit et de commerce que la monnaie numéraire ne comporte point. Pour remplir sa mission de médiateur universel, ce billet devrait, en outre, être constamment productif, c'est-à-dire donner un intérêt permanent au porteur. Il devrait en même temps s'obtenir au taux le plus modéré; fixer invariablement le change et l'intérêt, et enfin résumer en lui-même, avec de plus complètes garanties et de plus grands avantages, les avantages et les garanties de toutes les autres valeurs de crédit en usage.

Ainsi créer, sous la garantie et à l'aide d'une vaste association de banquiers et de capitalistes, un effet de crédit portant la certitude de son paiement au gré des porteurs dans les plus importantes places de commerce de chaque pays, servant en même temps de moyen de circulation, non dans une seule ville ou dans une contrée limitée, mais dans toute l'étendue du monde commercial; réunissant enfin aux motifs de confiance, qui ont été la seule base du crédit actuel, des

garanties positives et matérielles, et l'avantage de produire un intérêt au porteur, telle était la base du système que M. le baron de Vitrolles a exposé et développé avec le plus rare talent [1]. Ce système a reçu un commencement d'application, et la pensée première a paru belle, grande, hardie. Des hommes spéciaux en finances et en économie politique ont vu, dans le nouvel effet de crédit offert au monde commercial, un *médiateur des échanges* dont la supériorité était aussi incontestable que celle de la monnaie et de la lettre-de-change sur l'échange en nature. On est donc fondé à présumer que cette création ingénieuse portera tôt ou tard ses fruits et ajoutera une nouvelle conquête à celles dont peut s'honorer la civilisation moderne.

Après avoir ainsi passé en revue les principales productions qui ont mérité d'occuper l'attention publique jusqu'à ce jour, nous devons signaler à la reconnaissance des amis de la science, M. Théodore Fix, un des hommes qui ont contribué avec le plus de zèle à répandre en France le goût des études économiques, et à en agrandir la sphère. Cet écrivain, aussi savant que laborieux et modeste, avait fondé dans ce but une *Revue d'économie politique*, qu'il a long-temps soutenue à force de constance et de dévouement désintéressé, et dont la disparition a excité de justes regrets [2].

Telle est en ce moment la situation de la science économique en France. Mais ce n'est pas seulement dans ce royaume que, depuis les événements de 1814,

[1] Voir l'exposé du système de crédit général de l'*Omnium*, publié en 1836.

[2] Nous devons à l'obligeance de M. Théodore Fix de nombreuses et précieuses indications. Les principaux collaborateurs de cet écrivain distingué, dans la *Revue d'Economie politique*, étaient MM. Emile Bères, E. Péreire, Ad. Blanqui, Rossi, Villermé, Walras, de Sismondi, etc.

l'économie politique a pris une direction nouvelle. La paix générale, en multipliant les rapports matériels et intellectuels des diverses nations, tendait à mettre de niveau, de peuple à peuple, les connaissances théoriques et pratiques du commerce et de l'industrie, et à provoquer de proche en proche les progrès de la civilisation. Il en est résulté que tous les gouvernements se sont, en général, appliqués à exciter l'industrie et l'agriculture, à améliorer leurs finances, à favoriser le commerce intérieur, à essayer de pourvoir aux besoins du pays par l'industrie du pays même, à se passer des produits étrangers et à entrer même en concurrence, sur les marchés de l'univers, avec les peuples qui les avaient devancés dans la carrière industrielle. On comprend qu'au sein d'une paix nécessaire à tous les peuples plus ou moins agités d'un besoin de bien-être, de liberté et de rapprochement, la politique ne permettait pas de conquérir autrement la richesse qu'à force d'industrie, de procédés de plus en plus économiques et d'habileté dans les moyens d'étendre le cercle de la consommation.

CHAPITRE XXI.

DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE EN ANGLETERRE DE 1814 A 1840. — DU SYSTÈME DE ROBERT OWEN.—RICARDO.—MACCULLOCH.—MILL.—LORD BROUGHAM.—ATTWOOD, ETC. — DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE EN HOLLANDE :— COLONIES AGRICOLES.— EN ITALIE :— GIOJA. — PORCINARI. — COMTE PECCHIO.—EN ALLEMAGNE :—PŒLITZ.—RAU.— SEEGER. — FULDA.— GEIER.— MURCHARD.— STEINHEIM.— ZACRARIE.— HERMANN.— BOCKH. — EN ESPAGNE :—VALLE SANTORO.—P. PREBER.—FLOREZ ESTRADA.—EN PORTUGAL : SILVA-LISBOA. — FERREIRA BORGES. — SILVEIRA-PINTO. — SAMPAIO. — PINHEIRO-FERREIRA.—EN POLOGNE ET EN RUSSIE :— STORCH.—SKARBEK.

L'Angleterre, entre tous les états de l'Europe, a dû aux premières années de la Restauration française un

accroissement de prospérité immense. Elle a pu amortir sensiblement son énorme dette, multiplier indéfiniment ses valeurs de crédit et inonder l'Europe de ses produits manufacturés accumulés pendant la guerre. Mais elle avait appris aux autres nations à exciter chez elles les besoins et l'industrie, et elle a dû subir plus tard les effets d'une grande réaction, effet inévitable de la concurrence universelle de l'industrie.

C'est alors que ce sont révélés les maux cachés et profonds d'une organisation sociale long-temps admirée et offerte à l'admiration et à l'imitation des autres peuples.

Pour arrêter le développement des industries utiles, et pour s'assurer en tous lieux la suprématie du commerce et des mers, la Grande-Bretagne avait constamment admis, comme fondement de sa politique, la nécessité de fomenter et d'entretenir des troubles au sein des nations étrangères, et, pour base de son système économique la nécessité de conquérir le monopole de l'industrie. C'est par l'emploi audacieux de tous les moyens capables d'atteindre ce but qu'elle était parvenue à asseoir sa domination dans l'Inde, à étendre sa souveraineté sur environ 116 millions d'hommes, à porter son revenu à près de 13 milliards de francs, ses valeurs de crédit à des sommes incalculables, et enfin à faire fabriquer, par les machines, des produits industriels suffisants à la consommation des habitants du monde connu.

Au premier aspect, ce tableau devait sans doute éblouir et fasciner les regards. Mais un examen plus approfondi et plus libre, fruit du calme et de la paix, a découvert de nombreuses et graves imperfections.

Des théories philosophiques et économiques, ré-

duisant la destinée de l'homme à des jouissances matérielles et fondant exclusivement la civilisation et la production des richesses sur l'excitation et la multiplication des besoins; un clergé démesurément riche, en général indifférent au bien-être et à la moralité des classes inférieures; la concentration extrême des capitaux et des terres, possédés par un petit nombre de familles, qui se transmettent héréditairement le privilége de la propriété, de la richesse, de l'industrie et du pouvoir; une politique froide, avide, jalouse, ambitieuse et cupide, qui ne craint pas d'exciter, à son profit, des désordres et des révolutions chez tous les peuples; le travail et les moyens d'existence manquant au sixième de la population; une taxe des pauvres, qui, malgré les émigrations forcées opérées chaque jour sur les colonies australiennes, s'élève encore à près de 250 millions; le maintien du système prohibitif; l'abaissement progressif du salaire des ouvriers; la dégradation physique et morale des classes manufacturières; enfin, six millions d'Irlandais catholiques encore en proie aux horreurs de l'indigence et de l'oppression, malgré les efforts énergiques d'O'Connell : tels sont, en effet, les vices de l'organisation sociale de l'Angleterre, vices dont les écrivains anglais eux-mêmes n'ont pu déguiser l'étendue et les dangers.

Une pareille situation, constatée par les publicistes nationaux, comme par les écrivains étrangers et, sur quelques points même, par des enquêtes publiques, était de nature non-seulement à modifier les théories de l'économie politique anglaise, mais encore à susciter des promoteurs d'une grande réforme sociale. La France avait eu Saint-Simon, Fourier et leurs disciples; l'Angleterre eut son apôtre du socialisme

dans sir Robert Owen [1], directeur et réformateur de la manufacture de New-Lanark, en Écosse.

Placé à la tête de ce vaste établissement industriel, et vivement affligé de l'état moral et physique des ouvriers employés à ses travaux, il entreprit de détruire les habitudes de cette population misérable, ignorante et profondément immorale, en la soumettant à une sorte de gouvernement patriarcal dirigé par le cœur et la raison [2]. Au moyen de quelques contre-maîtres, hommes sages et probes, formés par ses soins et sous ses yeux, en employant un mélange heureux de fermeté, de bienveillance et de justice, et en s'occupant sans relâche de l'amélioration morale de chaque individu, il parvint à former, d'une société déréglée et malheureuse, une société heureuse et exemplaire.

Dans les travaux de la filature de New-Lanark, M. Owen usait des forces de l'ouvrier sans l'abrutir ou l'énerver. La mesure du travail était fixée à dix heures par jour; les enfants n'étaient point admis à l'ouvrage avant l'âge de dix ans. Les ateliers étaient vastes, salubres, aérés, munis de ventilateurs qui écartaient la poussière dangereuse du coton. On avait, en toutes choses, concilié l'intérêt du travail avec l'intérêt du travailleur.

M. Owen avait appris à ses ouvriers à être économes et à placer leurs épargnes. Les avantages de la vie commune étaient offerts à ceux qui n'étaient pas ma-

[1] M. Robert Owen est né à Newton, en Écosse, dans le Montgomery-Shire, en 1771.

[2] Les détails que nous donnons sur les théories et les expériences de M. R. Owen sont tirés d'un ouvrage du docteur Henri Grey Macnab, traduit de l'anglais en 1821 par M. Lafont-Ladebat, et du livre fort remarquable de M. L. Reybaud, intitulé: *Etudes sur les Reformateurs contemporains, ou Socialistes modernes*, dont la 2e édition vient de paraître. (Paris 1841, 1 vol. in-8o.)

riés : l'établissement possédait une infirmerie, une école d'enfants et d'adultes, fondée sur une combinaison des méthodes de Bell, de Lancaster et de Pestalozzi. En un mot, rien de ce qui pouvait contribuer à augmenter le bien-être et la moralité de cette grande famille industrielle n'avait été oublié ni négligé.

Les premiers efforts de ce réformateur furent couronnés de succès : non-seulement l'aisance et le contentement régnèrent au sein de la population manufacturière de New-Lanark, mais les produits de l'établissement, par leur accroissement rapide, prouvaient combien la moralité des ouvriers est favorable et nécessaire à toutes les entreprises d'industrie.

Fort de cette première expérience, M. Owen songea à appliquer sur de plus grandes proportions un système d'organisation sociale dont il avait conçu et exposé le plan. Dès 1811, il avait prévu l'avenir que les machines réservaient à la classe ouvrière. En 1818, il adressait aux souverains de la sainte-alliance, réunis alors au congrès à Aix-la-Chapelle, un mémoire dans lequel il prouvait par des chiffres que de 1792 à 1817, les découvertes d'Artwright et de Watt avaient augmenté de douze fois la puissance productrice de la Grande-Bretagne, sans qu'il en fût résulté autre chose qu'une misère chaque jour croissante parmi les travailleurs. Il y établissait que la taxe des pauvres avait dû s'élever et s'élevait toujours en raison directe des économies introduites dans la main-d'œuvre; enfin, il en concluait que, dans l'état de la production et de la distribution des richesses, la misère des classes laborieuses ne pouvait aller qu'en s'aggravant, et empirer d'autant plus que les forces mécaniques se substituaient davantage à l'action de l'homme. Pour

sortir de cette voie fatale, il n'y avait, selon M. Owen, qu'une seule issue : c'était de renoncer à ces grands centres de manufactures livrés à un jeu perpétuel d'activité et de chômage, théâtres d'une concurrence déréglée et jalouse, et de les remplacer par de petits centres à la fois industriels et agricoles, tracés dans la ligne de ses principes et gouvernés d'après ses vues. Partagés entre la culture des terres et la fabrication des divers produits, les membres de la colonie pourraient alors demander à l'une de ces natures de travail ce que l'autre leur refuserait, et tirer directement du sol une nourriture qu'ils ne parviendraient plus à se procurer par les voies indirectes de l'industrie. Comme éléments de population, M. Owen n'exigeait pas des ouvriers de choix, des hommes habiles et expérimentés, mais seulement cette masse fainéante et illettrée qui vit en Angleterre à l'ombre du paupérisme. A l'appui et comme justification de son projet, il citait aux souverains alliés ses expériences à New-Lanark, en ne leur attribuant toutefois qu'une valeur d'approximation.

Les théories qui servaient de base à ce système, avaient été développées dans un écrit intitulé : *Nouvelles vues de la société, ou Essai sur la formation du caractère humain*. En voici les données principales :

M. Owen partait de ce principe, que l'homme n'est ni bon ni mauvais en naissant, et qu'il est seulement le jouet des circonstances qui l'entourent; il devient mauvais si elles sont mauvaises, bon si elles sont bonnes.

« L'homme, dit-il, est un composé d'organisation originelle et d'influences extérieures, desquelles résultent des sentiments et des convictions, sources de ses

actes. Or, l'homme n'étant ni le maître de modifier son organisation, ni des circonstances qui l'entourent, il s'ensuit que ses sentiments et ses convictions, ainsi que les actes qui en découlent, sont des faits forcés et nécessaires, contre lesquels il demeure constamment désarmé. Il les subit, il ne les règle point. Ils se passent en dehors de son consentement et se dérobent à sa puissance. L'individu est donc contraint de recevoir des idées justes ou fausses, sans qu'il puisse désirer les unes ou repousser les autres. Son caractère est un fait accidentel indépendant de lui; sa volonté, résultat de convictions et de sentiments esclaves, n'a ni spontanéité, ni liberté. D'où il résulte, que, jouet à la fois de son organisation, qu'il n'a point réglée, et des circonstances d'éducation qu'il ne peut combattre, l'homme ne saurait, sans la plus révoltante injustice, être déclaré responsable de paroles ou d'actes auxquels il est poussé par un concours de nécessités inexorables.» De cette absence complète de liberté dans l'individu, M. Owen conclut à la proclamation de l'*irresponsabilité* humaine, comme loi sociale.

« Le bonheur, continue M. Owen, le vrai bonheur, produit de l'éducation et de la santé, consiste dans le désir d'augmenter les joies de nos semblables et d'enrichir les connaissances humaines, dans une association avec des êtres sympathiques, dans l'absence de superstition, dans la bienveillance, dans la charité, dans le culte de la vérité, dans l'usage complet de la liberté individuelle.

» La science embrasse la connaissance des lois de la nature, la théorie la plus juste de la production et de la distribution des richesses, le perfectionnement de l'humanité et la méthode de gouvernement.

» La religion *rationnelle* est la religion de charité. Quoique cette religion se montre fort réservée sur tout ce qui dépasse nos moyens de connaître, elle admet pourtant un Dieu créateur, éternel, infini : mais comme culte, elle ne consacre que cette loi instinctive qui ordonne à l'homme de vivre conformément aux impulsions de la nature, et d'atteindre le but de son existence. Ce but est la pratique de la bienveillance mutuelle et le désir sans cesse croissant de se rendre heureux les uns les autres, sans distinction de race, de sang et de couleur.

» La religion est encore la recherche de la vérité, l'étude des faits et des circonstances qui produisent le bien et le mal. S'aimer, se bien gouverner, vivre heureusement, voilà ce qui est agréable à Dieu. La théorie religieuse est ainsi la contre-épreuve de la théorie sociale.

» La science du gouvernement, poursuit M. Owen, consiste à fixer sur des bases rationnelles la nature de l'homme et les conditions requises pour le bonheur. Ainsi, un gouvernement rationnel doit proclamer d'abord la liberté absolue de la conscience, l'abolition de toute récompense et de toute peine, source de nos inégalités sociales, et enfin *l'irresponsabilité* complète de l'individu en tant qu'esclave de ses actes. Car si un homme fait mal, dit M. Owen, ce n'est pas à lui qu'il faut s'en prendre, mais bien aux circonstances fatales dont il a été entouré. Un coupable est un malade, et si sa maladie devient dangereuse pour la société, qu'on ouvre un hôpital en faveur des moralités souffrantes. Du reste, quand le milieu actuel sera changé, quand les circonstances environnantes seront telles qu'un homme n'aura à s'inspirer que du bien, et quand le bien portera en

lui son attrait, de tels cas de maladie seront rares. Le gouvernement rationnel y pourvoira d'ailleurs avec un Charenton et un Bedlam. Il y aura aussi à régler les choses de manière que chaque membre de la communauté soit toujours pourvu des meilleurs objets de consommation en travaillant selon ses moyens et selon son industrie. Dans la communauté, l'éducation sera la même pour tous, invariable, uniforme, dirigée de manière à ne faire éclore que des sentiments vrais et libres dans leur émission, conformes surtout aux lois évidentes de notre nature. Sous de telles conditions et à l'aide de ces circonstances, la propriété individuelle deviendra inutile. L'égalité parfaite, la communauté absolue, seront les seules règles possibles de la société. Tout signe représentatif d'une richesse personnelle sera aboli comme sujet à accaparement. La communauté suppléera à la famille. Chaque communauté, de deux à trois mille âmes, alimentera des industries combinées, agricoles et manufacturières, de manière à pourvoir par elle-même à ses besoins les plus essentiels. Les diverses communautés se lieront ensuite entre elles et se formeront en congrès. Dans la communauté il n'y aura qu'une seule hiérarchie, celle des fonctions, et c'est l'âge qui la déterminera. Jusqu'à quinze ans, on parcourra le cercle de l'éducation; mais au-dessus, l'adulte prendra rang parmi les travailleurs. Les plus actifs agents de la production seront les jeunes hommes de vingt à vingt-cinq ans : ceux de vingt-cinq à trente auront le rôle de distributeurs et de conservateurs de la richesse sociale; de trente à quarante, les hommes faits pourvoiront au mouvement intérieur de la communauté; de quarante à soixante, se régleront ses rapports avec les communautés envi-

ronnantes. Un conseil de gouvernement présidera tout cet ensemble moral, physique et intellectuel. »

Par cet exposé des doctrines de M. Owen, on peut juger de leur analogie sous le rapport religieux, économique et politique, avec celles de Saint-Simon et de Fourier. Comme eux, il accusait en quelque sorte toutes les religions de mensonge, d'impuissance, de tendance subversive et de violation flagrante des lois de la nature. Il déclarait que fondées sur la *responsabilité* humaine et sur l'action de l'individu dans sa destinée, elles partaient d'une erreur pour arriver à une injustice, la récompense ou la peine outrageant également la bonté suprême et calomniant Dieu. Il ajoutait que la preuve de la vanité de ces religions était dans le malheur même des sociétés faites à leur image, et que tant qu'on ne les ramènerait pas à une bienveillance systématique par la désertion du principe de la responsabilité, on ne ferait que perpétuer la misère dans ce monde et la déception dans l'autre. Quant aux causes et aux fins de notre être, M. Owen n'avait pas jugé à propos de s'en occuper.

Des doctrines philosophiques qui tendaient si ouvertement à substituer le dogme immoral de la fatalité et le sensualisme aux principes de la religion chrétienne, et qui menaçaient, d'ailleurs, l'ordre social tout entier, ne pouvaient être accueillies ni par la sainte-alliance, ni par le gouvernement de la Grande-Bretagne, ni même par l'opinion publique en Angleterre. Aussi, malgré les efforts incroyables que M. Owen sut déployer pour rendre ses idées populaires en les publiant sous toutes les formes et dans toutes les classes de la société, malgré des sacrifices d'argent très-considérables, il ne put réussir à faire adopter ses pro-

jets en Angleterre, et il se décida à tenter un essai dans le Nouveau-Monde.

A cet effet il acheta, en 1824, dans le district d'Indiana, aux États-Unis, les bâtiments et le territoire d'une colonie dite d'*Harmoniens*, secte pieuse et austère fondée primitivement en Bavière, en 1780, (par un ecclésiastique nommé Rapp) transportée en 1805, aux États-Unis, dans la partie occidentale de la Pensylvanie, et enfin, en 1806, sur le Wasbach, dans l'état d'Indiana. Cette bourgade pouvait loger deux mille habitants, et les terres se composaient de trente mille acres, dont une partie en bon rapport. Le congrès de l'Union accorda l'autorisation nécessaire; des colons furent appelés, et la nouvelle communauté agricole et industrielle de M. Owen s'inaugura sous le nom de *New-Harmony*.

Une foule immense était accourue à la voix du réformateur écossais. Mais à part quelques hommes d'élite, le reste se composait du rebut de la société américaine, de pauvres ou de fainéants, de vagabonds et de débauchés. Bientôt se révélèrent les vices et les impossibilités d'un système de communauté libre et absolue sans mobile religieux. Les inégalités d'aptitudes, de forces, de bon vouloir, d'ardeur, d'émulation, faisaient, en effet, du principe de la répartition égale des produits, une injustice permanente et une cause incessante de désorganisation. Rassurés sur les premiers besoins de la vie, les ouvriers se reposèrent volontiers les uns sur les autres du soin d'accomplir le travail. Le mouvement de la production s'arrêta, et un déficit considérable dans les produits trompa les espérances primitivement conçues. On aurait dû prévoir ces résultats. Toute association a besoin d'intelligen-

ces fécondes et de capitaux créateurs. Or, la communauté pure exclut ces derniers éléments, car elle ne tient compte que de l'individu intrinsèque, et elle ne peut avoir par conséquent d'attrait pour les hommes laborieux, riches et capables, qu'elle assimile à l'ouvrier le plus pauvre, le plus abruti ou le plus paresseux. Le personnel de la colonie de New-Harmony se trouva donc composé principalement d'hommes grossiers, vicieux, placés au dernier degré de l'échelle sociale. Autour de ce centre d'essai s'étaient fondées, sous la loi d'un niveau absolu, d'autres sociétés coopératives, formées des individus qui s'étaient inspiré réciproquement plus de confiance. D'ailleurs, chacune d'elles avait établi son code et ses statuts particuliers, sans s'astreindre aux règles tracées par M. Owen.

Bien que ses sociétés fussent loin de réaliser complètement l'attente du fondateur, néanmoins elles reproduisirent une portion des bienfaits obtenus à New-Lanark. L'enfance, ce grand espoir de M. Owen, fut surveillée avec une attention particulière, et l'on vit se développer de la manière la plus heureuse son aptitude industrielle. La vie animale était si abondante et si facile, que la nourriture en communauté des colons ne coûtait pas plus de 3 à 4 sous par tête. Ainsi, sous les rapports matériels du moins, la colonie américaine, quoique livrée à des éléments de désorganisation intérieure, offrait plus d'ordre et de bonheur que la vieille société européenne. Ces résultats frappèrent les habitants des États-Unis. Chaque état voulut avoir sa société coopérative. On en fonda sur divers points. De la race blanche on passa aux hommes de couleur, et miss Wright créa, pour ces derniers, une colonie coopérative à Nashob, non loin des bords du

Mississipi. Enfin, vers le milieu de 1827, on comptait plus de trente de ces établissements, régis d'après des vues qui tenaient de près ou de loin au système de M. Owen, sans comprendre dans ce nombre les communautés religieuses comme celles de l'allemand Rapp.

Cependant M. Owen, n'était pas satisfait d'un essai qui, en réalité, n'était rien moins que concluant en faveur de l'efficacité de son système. Il avait reconnu en Amérique les mêmes obstacles qu'il avait rencontrés en Europe. Il avait vu naître l'égoïsme et la désunion là où il avait compté asseoir à tout jamais le désintéressement et la bienveillance. Alors il fit un retour sur ses idées. Il se dit qu'à moins d'avoir réformé la moralité générale, on échouerait toujours dans les réalisations particulières, et qu'il valait mieux agir par voie de théorie sur toute l'humanité que par voie de pratique sur de petits centres d'expérimentation. Dans cette vue, il quitta l'Amérique après deux voyages successifs, laissant à sa famille, avec la propriété entière du territoire de New-Harmony, le soin d'y perpétuer par une gestion bienveillante la pensée de sa fondation et les souvenirs de son origine.

Pendant l'absence de M. Owen d'Angleterre, ses disciples s'étaient dévoués à poursuivre l'application de ses idées. Une société coopérative s'était formée à Londres, et avait établi des succursales à Dublin, à Brighton, à Exeter, à Liverpool, à Huddersfiel, à Glasgow, à Édimbourg, à Cork, à Belfast, à Birmingham, à Manchester, à Saldfort, à Derby. Au retour de M. Owen, toutes les voies semblaient préparées à la propagation de ses doctrines. Un journal périodique, le *Coopérative Magazine*, avait été fondé pour leur

servir d'organe, et l'on s'occupa avec ardeur de leur application pratique. Mais aucune des tentatives de colonies d'essai ne paraît avoir eu d'issue sérieuse, si ce n'est celle d'Orbiston, bourg situé près d'Édimbourg sur les terres de M. Hamilton. Ce fut le troisième essai réel de la méthode de M. Owen, tempérée toutefois par les idées de son plus éminent disciple, M. Abram Combe. Ce dernier, doué d'un sens droit et profond, avait compris sur-le-champ qu'un système absolu en fait de communauté devait nécessairement éloigner les capitalistes, et pour conjurer cet obstacle il avait divisé sa colonie en deux classes, celle des propriétaires et celle des fermiers, sans exclure néanmoins la faculté d'être à la fois fermier et propriétaire. C'était consacrer le droit du capital et tourner l'écueil le plus saillant du système de la communauté. Mais cette dérogation aux principes de M. Owen ne put soutenir l'institution. A Orbiston, comme à New-Harmony, ce qui se présenta d'abord fut la lie de la population. Cependant, à l'aide d'une patience évangélique et d'un tact exquis, M. Abram Combe parvint un instant à renouveler le prodige de New-Lanark, et à dompter ces natures rebelles. Mais étant mort en 1827, les résultats de sa douce et active influence s'évanouirent avec lui. Orbiston dépérit bientôt : là encore l'homme avait vaincu le procédé.

Mais M. Owen n'avait pas abandonné l'œuvre d'une infatigable propagande qu'il poursuit depuis 30 ans, et à laquelle il semble avoir dévoué sa vie tout entière. On porte la somme des efforts de diverse nature tentés par lui (de 1826 à 1837 seulement, et sans parler de sacrifices d'argent), à mille discours prononcés en public, cinq cents adressés à diverses classes, deux mille articles

de journaux, et deux à trois cents voyages. Les grandes villes manufacturières de la Grande-Bretagne ont été le théâtre de ses prédications les plus actives. On avait fondé à Manchester une association mutuelle entre les ouvriers, pour se former un fonds commun à l'aide d'une cotisation hebdomadaire. Par les soins de M. Owen, ce mutualisme s'est agrandi ; il est devenu une association de toutes les classes, de toutes les nations, que dirige un comité dont M. Owen est le président ou *Père rationnel*. A l'aide de souscriptions, on doit chercher prochainement, dans les environs de Manchester, un terrain favorable à la fondation d'une communauté d'ouvriers. Formé à l'école du mutualisme, ce personnel promet mieux sans doute que les populations mêlées d'Orbiston et de New-Harmony ; mais là, comme dans les essais antérieurs, la méthode ne sera efficace que si elle est fécondée par l'ascendant d'un homme.

C'est à Manchester que l'école de M. Owen avait porté ses publications. Au *Cooperative Magazine*, avaient succédé l'*Orbiston register*, la *Gazette de New-Harmony*, le *Weekly chronicle*, le *Chrisis*, le *Pionneer*, ces trois derniers imprimés à Londres; ensuite quelques publications provinciales, telles que le *Man*, le *Rationaliste*, et le *Star of the East*. Aujourd'hui ces divers organes ont presque tous disparu. Comme expression des pensées de l'école, il ne reste plus que le *New-moral-World*, commencé à Londres, continué à Manchester, et qui poursuit la diffusion du système avec une chaleureuse persévérance et un talent incontestable. Il est rare que M. Owen ne fournisse pas un contingent de quelques pages à chacun de ses numéros.

On pense bien que dans ses plans de progagande

universelle, M. Owen n'avait eu garde d'oublier l'Europe continentale et la France surtout. Aussi on l'a vu venir à Paris en 1837, essayer de donner une idée de ses doctrines ; mais son ignorance absolue de la langue française l'a empêché d'exposer et de justifier devant le public ses vues et son procédé. Il se propose d'accomplir cette mission dans un prochain voyage.

Quoi qu'il en soit, il ne saurait être difficile de prévoir le sort qui attend le système socialiste de M. Owen. Dépouillée de la base chrétienne, cette utopie prendra place à côté des rêves de Saint-Simon et de Fourier, et l'on aura une fois de plus l'occasion de déplorer l'inutile usage de belles et grandes facultés. S'il est manifeste, en effet, que les doctrines de M. Owen sur l'*irresponsabilité* de l'homme, sur la communauté absolue, sur le mariage, la propriété et la religion, sont aussi fausses que dangereuses et anti-sociales, on voit briller toutefois dans ses travaux d'expérimentation un esprit de charité, de désintéressement, une conviction profonde et une puissance de volonté qui ne peuvent appartenir qu'à un homme doué d'un grand et noble caractère. M. Owen a d'ailleurs le mérite incontestable d'avoir, l'un des premiers, pressenti que les forces mécaniques, sous les lois qui régissent la richesse actuelle, ne porteraient que des fruits amers. L'un des premiers, il a signalé les dangers des grands centres manufacturiers, et conseillé la formation de petits centres de douze cents âmes, à la fois manufacturiers et agricoles, où la terre pût venir au secours des hommes que l'industrie aurait délaissés. Ce qu'il conseillait, il l'avait mis en pratique, et peut-être eût-il réussi s'il avait invoqué et obtenu l'appui

d'une religion qui possède au plus haut degré *la bienveillance*, et qui sait, de plus, faire jaillir de l'inégalité même des conditions sociales, les vertus et l'harmonie de la société.

Du reste, tandis que les travaux de M. Owen formaient ainsi un des épisodes les plus curieux et les plus piquants de l'histoire de l'économie politique en Angleterre, des écrivains distingués continuaient à traiter la science en dehors de ce mouvement d'idées, et s'attachaient à compléter et à rectifier les théories de Smith et de Malthus sur plusieurs points contestés ou imparfaits de leurs doctrines. Parmi les principaux, on doit citer au premier rang Ricardo, auteur des ouvrages intitulés : *Principes de l'économie politique et de l'impôt*, et *Protection de l'agriculture.*

Cet écrivain s'est attaché à constater l'influence réelle des taxes et des impôts, sur l'agriculture et les manufactures, et celle du prix du blé sur les profits et les salaires. Il a traité diverses de ces questions avec beaucoup de profondeur, mais on lui reproche d'avoir considéré la richesse d'une manière abstraite et absolue, sans égard pour le sort des travailleurs qui concourent à la produire. Comme la plupart des économistes anglais, il s'est préoccupé bien plus de la puissance collective des nations, que du bien-être individuel des citoyens qui les composent, et trop souvent il a considéré les hommes comme des instruments, au lieu de les ménager comme des êtres sensibles [1]. M. Ricardo a formé en Angleterre une école, dont plusieurs disciples ont acquis de la célébrité; on distingue dans le nombre MM. James Mill, auteur d'un *Traité élémentaire d'économie politique*, qui résume les doctrines de M. Ri-

[1] M. Blanqui, *Histoire de l'Econ. polit.*

cardo; Torrens, qui a traité la question des machines avec une sympathie généreuse pour les classes ouvrières; Mac Culloch, dont les analyses remarquables ont complété les travaux de Ricardo, et qui a fait d'heureuses applications de la statistique à l'économie politique. Malheureusement, à l'exemple du maître, il adopte l'inflexible absolutisme du système manufacturier qui consiste à faire avancer les produits sans ménagements pour le producteur, sinon par indifférence pour l'humanité, du moins par abus des principes [1].

Th. Tooke, demeuré plus fidèle à la méthode expérimentale de Smith, a su appliquer avec succès la statistique à la science économique.

Deux ministres anglais, MM. Huskisson et Henri Parnell, ont introduit la science dans l'administration et l'ont rendue pratique et populaire.

D'autres écrivains, tels que lord Brougham, Attwood, Wade, Poulett Scrope, Babbage, Ure, et beaucoup d'autres encore [2], ont traité diverses questions d'économie politique avec talent, mais en général dans les principes de l'industrialisme moderne qui domine l'école économique anglaise.

Des publications périodiques nombreuses, et particulièrement la *Revue d'Édimbourg*, la *Revue trimestrielle* et le *Monthly magazine*, traitent fréquemment des questions d'économie politique d'une manière toujours très-remarquable, mais souvent d'autant plus digne d'intérêt, qu'en général l'on aperçoit dans l'opinion qu'elles expriment une tendance marquée à se rapprocher des doctrines sociales de l'école française.

[1] Blanqui, *Hist. de l'Economie politique.*

[2] MM. Cobbet, Hodgson, George Ensor, Francis Place, George Pulves, Anderson, William Thompson, John Eraig, Ecrement, Scnior, Madame Marcel, etc., ont écrit sur l'économie politique depuis 1814.

Dans le cours de la même période historique, le royaume des Pays-Bas, tourmenté, comme l'Angleterre et une partie de la France, d'un excédant de population ouvrière, vit se former, en Hollande et en Belgique, au moyen d'une vaste association de bienfaisance et sous les auspices du roi et des princes de la famille royale, des colonies à la fois agricoles et manufacturières, destinées à soulager, occuper et moraliser les indigents et les mendiants, et dont les succès semblèrent avoir résolu, bien mieux que les essais de Saint-Simon, de Fourier et d'Owen, le problème si difficile de l'amélioration du sort des classes pauvres. Ces institutions, sagement conçues sur une base de sociabilité chrétienne, mais malheureusement trop tôt interrompues par les événements politiques, ont donné lieu à une foule de publications importantes qui ont porté l'attention publique sur toutes les questions d'économie sociale et de bienfaisance. Nous nous bornerons à indiquer les mémoires du général Van den Bosch, créateur des colonies agricoles, les écrits de MM. le baron de Keverberg, de Kirkoff, Édouard Mary, etc., et un excellent recueil périodique, rédigé à Bruxelles sous le titre du *Philanthrope*.

L'Italie, qui avait fourni dans les temps précédents un si splendide tribut à la science, s'est reposée, en quelque sorte, depuis les événements qui ont changé, en 1814, l'ordre politique de l'Europe. Les divers états dont elle se compose, restitués à leurs anciens souverains, sauf les républiques de Gênes et de Venise, ont pris part aux bienfaits de la paix européenne. Mais les théories de l'école anglaise ne s'y sont introduites qu'avec une sage mesure, et la prédominance

du principe agricole sur le principe industriel s'est maintenue dans la pratique, comme celle du principe catholique dans les enseignements de la philosophie.

L'écrivain qui s'est efforcé davantage de propager en Italie les principes de l'économie politique moderne, est M. Melchior Gioja, de Plaisance, auteur du *Prospectus des sciences économiques*, véritable encyclopédie, où se trouvent exposés et réfutés les systèmes des anciens physiocrates. M. Gioja s'y déclare partisan de la grande culture et de la concentration des propriétés. Il préfère les arts à l'agriculture; les grands propriétaires, les grands manufacturiers et les grands commerçants, aux petits; il accorde une grande importance à l'esprit d'association, et bien qu'il réclame l'intervention des gouvernements en plusieurs circonstances, ses doctrines ne sont guère que celles d'Adam Smith et de M. Say.

En 1824, M. Porcinari publiait une *Réfutation du traité d'économie politique* de M. Say, d'après les principes des anciens économistes. A la même époque, M. Joseph de Welz faisait paraître un ouvrage intitulé : *La magie du crédit révélée*. Le comte Pecchio, dans l'intention de repousser les accusations injustes dirigées contre l'administration financière de l'ex-royaume d'Italie depuis 1802 jusqu'en 1814, avait fait imprimer, en 1817, un *Essai historique sur cette administration;* en 1830, il a donné au public l'*Histoire de l'économie politique en Italie, ou Abrégé critique des économistes italiens d'après la collection du baron Custodi*. Cet ouvrage est écrit avec beaucoup d'élégance. Ses jugements sont en général impartiaux, bien que dans son amour ardent pour la liberté il laisse percer souvent des préventions profondes contre les gouvernements existant

en Italie. Le parallèle qu'il établit entre les économistes anglais et italiens est surtout fort remarquable. Du reste, le comte Pecchio ne s'est pas borné à l'histoire de l'économie politique de son pays. Il a examiné plusieurs points de la science elle-même dans leurs rapports avec la liberté, qui lui paraît le principe de l'organisation sociale. Le comte Pecchio juge la liberté tellement essentielle au bien-être des peuples, qu'à ses yeux la science n'est, en dernière analyse, qu'une *liberté plus circonscrite*. Il conclut que sans la liberté et sans la science, les états ne peuvent se développer que par intervalles et par élancements, selon le caprice passager de quelque prince ou de quelque ministre bien intentionné.

En Allemagne, où tant de progrès agricoles, industriels et administratifs ont été constatés depuis le retour de la paix européenne, les écrivains d'économie politique ont en général continué d'envisager la science, non sous le rapport abstrait qui embrasse seulement la production des richesses, mais comme intimement liée à l'administration du pays et à la bonne gestion intérieure des États. Pour la plupart des économistes allemands, on comprend encore sous le nom d'économie politique : 1° le droit de la nature et des gens, ou la théorie philosophique du droit; 2° le droit public et le droit international; 3° la politique; 4° l'économie nationale; 5° l'administration de l'État et la science financière; 6° la science de la police; 7° l'histoire des systèmes politiques des états d'Europe et d'Amérique; 8° la statistique; 9° le droit constitutionnel; 10° le droit des gens pratique; 11° la diplomatie; 12° la pratique des différentes sciences qui précèdent.

Parmi ceux qui ont traité l'économie politique ainsi conçue sur ses plus larges bases, on distingue MM. Pœlitz[1] et Jacob[2]. D'autres écrivains, entre autres MM. Rau, Seeger, Fulda, Geier et Murchard, ont donné moins d'étendue aux sciences *camérales* et se sont bornés à l'économie agricole, à la technologie et au commerce. M. Stenheim a publié à Munich, en 1831, un *Manuel d'économie politique*. MM. F. Krause[3], K.-C. Zacharie[4], Hermann[5], et plusieurs autres publicistes, ont fait également paraître des ouvrages importants.

M. Boekh a publié en 1828 l'*Économie politique des Athéniens*. C'est une histoire très-savante de toutes les branches de l'administration et des finances dans les anciennes républiques de la Grèce, et qui répand beaucoup de jour sur l'organisation des peuples de l'antiquité[6].

Indépendamment de ces écrits spéciaux, de nombreuses publications périodiques s'occupent, en Allemagne, de la science économique. Des cours publics lui sont consacrés dans toutes les universités. Presque tous les ouvrages importants, anglais et français, ont été traduits en langue allemande, et le grand nombre de ces traductions et de leurs éditions témoigne assez que les études économiques occupent une grande place dans les habitudes laborieuses des Allemands[7].

[1] *Sciences de l'Etat;* Leipzig, 1827-1828. — [2] *Principes de l'Economie nationale.* — [3] *Essai d'un Système de l'Economie nationale et publique.* — [4] *Quarante livres de l'Etat et Principes de l'Economie de l'Etat.* — [5] *Recherches sur l'Economie politique.*

[6] Nous lui avons fait beaucoup d'emprunts dans le chapitre de notre ouvrage qui a rapport à l'économie politique des Athéniens.

[7] Parmi les derniers écrits d'économie politique qui viennent de paraître en Allemagne, on cite ceux de MM. Lotz, Riedel, Schmitthenner, Hufeland de Veller. M. Rau continue de publier ses *Archives d'économie politique*, Il paraît depuis quelques années une *Revue trimestrielle* allemande qui contient de très-bons articles de MM. Rau,

Si jusqu'à ce jour la science, en Allemagne, paraît être demeurée encore morale et chrétienne, on le doit sans doute à l'influence de la philosophie spiritualiste qui a si long-temps dominé les intelligences élevées de cette partie de l'Europe. Mais le moment approche peut-être où les principes de l'école philosophique du dix-huitième siècle, qui commencent à pénétrer au sein des universités et à fermenter dans les têtes de la génération qui s'avance, vont altérer des théories sociales consacrées par l'antique sagesse, et préparent dans l'avenir des rénovations politiques que la prudence des gouvernements doit éviter, s'il se peut, ou tout au moins prévoir, modérer et diriger.

Les circonstances où s'est trouvée la Péninsule espagnole depuis la paix de 1814, ne pouvaient être favorables, dans ce malheureux royaume, à l'étude et aux progrès de l'économie politique. La censure, longtemps exercée sur les productions de la presse, réduisait à un très-petit nombre d'ouvrages les écrits d'économie politique qu'il était permis de traduire ou de publier. Aujourd'hui une licence complète a succédé à cette rigueur. Mais l'Espagne n'a recueilli que le débordement de nos vieilles doctrines révolutionnaires et anti-religieuses, et avec elles leurs fruits amers. Déjà ont commencé la violation des propriétés les plus sacrées, la spoliation du clergé, la persécution du culte catholique, la destruction des églises, des couvents et des plus beaux monuments de l'art chrétien, les désordres financiers et économiques, enfin tous les malheurs, nous avons presque dit tous les crimes, dont

Bulau, Nebenius et quelques autres économistes allemands. Cette revue a la même forme que les revues anglaises et est rédigée dans un excellent esprit de conservation.

nous lui avons jadis donné l'exemple et l'inutile leçon. L'Europe assiste, impassible, à ce drame sanglant...

Ainsi, quelquefois, la Providence aveugle les rois et les peuples pour accomplir ses impénétrables desseins!...

Parmi les écrits d'économie politique qui ont paru en Espagne avant la dernière révolution, nous ne connaissons guère que les *Éléments d'économie politique* du marquis de Valle Santoro, imprimés à Madrid en 1829, dans lesquels on représente la concentration de la propriété, en Angleterre, comme favorable à la prospérité industrielle de ce royaume.

D'autres écrivains espagnols ont publié des ouvrages d'économie politique, mais à l'étranger et dans l'exil. On peut citer dans le nombre un journal établi en Angleterre sous le titre de *Loisirs d'Espagnols réfugiés* [1], par MM. Canga, Arguelles, Villanova et Mendibil, une *Statistique de l'Angleterre* par M. Pablo Preber, et enfin un *Traité d'économie politique* (imprimé à Londres en 1828), par M. Alvaro Florèz Estrada, auquel on devait l'*Examen impartial des causes des dissensions de l'Amérique, et des moyens de les concilier*, et l'*Examen des causes de la crise commerciale qu'éprouva l'Angleterre en* 1826. Ce traité a été traduit en français [2] sur les manuscrits originaux de l'auteur, et imprimé à Paris sous le titre de *Cours éclectique d'économie politique*, parce qu'il est à la fois une critique savante de tous les traités publiés jusqu'à ce jour, et un résumé des opinions les plus accréditées sur les divers objets dont se compose la science. En général, cet auteur est partisan des théories de Smith et de M. Say, quoiqu'il les combatte et les rectifie sur plusieurs points. Du reste, il a traité uniquement de la science

[1] *Otios de emigrados espanoles.*— [2] Par M. Galibert.

des richesses. Il la circonscrit à la recherche des moyens de procurer à la société la plus grande abondance possible de produits, et à régulariser la consommation de ses membres de manière à ce que la reproduction de la richesse ultérieure n'éprouve aucun obstacle; il la définit ainsi : *La science qui traite des lois qui régissent la production, la distribution, les échanges et la consommation des richesses des nations*. M. Estrada, ainsi que M. Say et les économistes de son école, pense que c'est par l'aisance seulement que l'on pourra amener les populations à la morale et aux lumières. Son principe est qu'avant tout il faut s'occuperde créer la richesse; mais il attache une égale importance à la voir répartir équitablement dans tous les rangs de la société.

Le Portugal a vu éclore, dans la période qui nous occupe, quelques ouvrages d'Économie politique. Nous citerons les *Études sur le bien public*, de M. le vicomte José da Silva-Lisboa, publiées à Rio-Janeiro en 1816, et le *Résumé du traité de Smith, sur la richesse des nations*, par M. Bento da Silva-Lisboa, fils du précédent, qui parut aussi à Rio-Janeiro en 1811.

On a aussi de M. Ferreira-Borgès, des *observations sur les impôts, l'administration et les dépenses du Portugal* [1] et des *Institutions d'économie politique* [2]. MM. de Silvera Pinto, d'Oliveira Marreca et Adrien Perreira-Forjaz de Sampayo, ont publié des *Leçons d'économie politique* [3], des *Notions élémentaires d'économie politique* [4], et des *Éléments d'économie politique* [5]. Enfin, M. le commandeur Pinheiro-Ferreira a publié à Paris en 1840, le *Précis d'un cours d'économie politique*, suivi d'une *Bibliographie choisie de l'économie politique*, par M. de Hoffmanns.

[1] Londres, 1831. — [2] Lisbonne, 1834. — [3] Coimbre, 1838. — [4] Lisbonne, 1838. — [5] Coimbre, 1839.

Cet écrit se recommande par sa substantielle précision, par la sagesse et la rectitude des vues et des appréciations des différents systèmes d'économie politique. L'auteur est un noble étranger que les circonstances politiques ont fixé en France, où il semble avoir dévoué ses loisirs aux progrès des sciences morales et politiques et à l'instruction des jeunes gens.

La Russie, suivant avec persévérance l'accomplissement des plans vastes et habiles de Pierre et de Catherine, est parvenue, depuis la paix de 1814, à un accroissement de puissance et de population qui lui promettrait un immense avenir si, dans le développement de sa civilisation, ses progrès moraux marchaient parallèlement avec les progrès de l'industrie et les améliorations matérielles; mais il ne paraît pas qu'il en soit ainsi. L'industrie est encore concentrée tout entière dans les grandes villes. Tandis que celles-ci ont atteint tous les raffinements du luxe et toute la corruption de l'Europe et de l'Orient, le servage et une sorte de barbarie règnent dans les provinces et dans les campagnes. Là, la division du travail est à peu près connue, et l'on dirait que plusieurs siècles séparent certaines parties de l'empire de ses splendides capitales. Cette situation s'explique par l'immensité du territoire et par la création encore récente de l'empire russe, mais elle s'explique encore mieux par l'absence du principe catholique, si fécond et si puissant. Sans doute le gouvernement a la volonté de départir libéralement les bienfaits de la liberté, de l'industrie et du bien-être. Mais il faut avant tout rendre les populations morales et éclairées. Or, comment accomplir une mission si importante et si difficile

avec un clergé en dehors de tout ministère de charité, dépourvu de lumières, servilement soumis au pouvoir, et ne pouvant exercer aucune influence efficace sur la moralité des peuples? Le clergé schismatique russe et l'oppression des sujets russes et polonais catholiques, voilà, selon nous, les deux grands obstacles aux progrès de ce vaste empire.

Du reste, les théories modernes de l'économie politique se sont propagées en Russie parmi les hommes éclairés. Tous les écrivains anglais et français y sont connus et appréciés. La science économique, spécialement protégée par l'empereur Alexandre, auquel M. Say avait dédié la seconde édition de son *Traité d'économie politique*, a été même une des branches de l'enseignement donné aux princes de la famille impériale. On doit à M. Say la publication, en France, d'un *Cours d'économie politique ou Exposition des principes qui déterminent la prospérité des nations*. Cet ouvrage, qui a servi à l'instruction de LL. AA. II. les grands-ducs Nicolas et Michel, est de M. Henri Storch [1]. Il annonce dans son auteur autant d'érudition que de sagacité; toutes les parties de la science y sont traitées avec méthode et talent. M. Storch a compris que l'économie politique ne devait pas se borner exclusivement à la production des richesses, et il a voulu rattacher à ses théories celles de la civilisation. Mais, à l'exemple de Smith et de M. Say, il a pris pour principal élément civilisateur l'excitation et la multiplication des besoins, et n'a pu résoudre ainsi que le problème de la civilisation matérielle.

La partie la plus neuve et la plus curieuse de l'ouvrage de M. Storch est celle qu'il a consacrée à l'état

[1] Il parut à Paris en 1823.

des esclaves et des serfs en Russie, et à l'examen des effets de l'esclavage et du servage relativement à la production industrielle. M. J.-B. Say avait accompagné cette publication de commentaires et de notes critiques sur les points où l'auteur avait cru devoir s'éloigner de ses doctrines ou de celles d'Adam Smith. Cette circonstance donna lieu à M. Storch, dans ses *Considérations sur la nature du revenu national*, publiées en 1824, et qui forment le 5e volume de son *Cours d'économie politique*, de relever plusieurs erreurs fondamentales des théories de Smith et de M. Say. Il reproche vivement au premier, entre autres, d'avoir nié la faculté productive des services rendus par les gouvernements, et à M. Say d'affirmer que ces services, quoique productifs, n'en sont pas moins stériles pour l'enrichissement des nations. On ne peut qu'approuver M. Storch de la chaleur avec laquelle il repousse les conséquences de ces principes, qui tendent à faire considérer, sinon comme nuisibles, du moins comme inutiles, les dépenses faites par les nations pour entretenir le culte, l'administration, la justice, enfin les institutions destinées à conserver l'ordre public dans ses premiers éléments [1].

La science économique, protégée en Russie, l'a été également dans le royaume de Pologne : une chaire d'économie politique est établie à l'université royale de Varsovie, et l'on doit au professeur, M. le comte Frédéric Skarbek, un ouvrage très-remarquable publié en langue française, à Paris, en 1829, et intitulé : *Théories des richesses sociales*. L'auteur y a exposé avec beaucoup de talent la plupart des principes de Smith

[1] M. N. Demidoff a fait paraître à Paris, en 1830, des *Opuscules d'Economie politique et privée*.

et de M. Say. Sans méconnaître la nécessité et les avantages de la partie morale et politique de la science sociale, il croit devoir borner l'économie politique aux théories qui développent les éléments du bien-être physique des peuples, et indique les moyens d'en accélérer les progrès. Il envisage donc cette science, à laquelle on a déjà donné le nom de *Chryséologie* (dénomination, à son avis, plus exacte et plus juste), d'abord comme un recueil systématique des principes qui servent de base au bien-être physique des peuples, et ensuite comme un recueil de préceptes à suivre pour parvenir à ce bien-être. Sous le premier rapport, ce sera une théorie purement philosophique de la science; sous le second, son application pratique. L'ouvrage de M. le comte Skarbek traite seulement de la première partie; il est suivi d'une bibliographie à peu près complète de l'économie politique.

CHAPITRE XXII.

RÉSUMÉ. — APERÇU DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE DES DIVERS ÉTATS DE L'EUROPE. — AVENIR DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE MODERNE.

Ici se termine l'indication des faits principaux et des diverses théories qui se rapportent à l'histoire de la science économique.

En terminant cet ouvrage, nous jetterons un coup d'œil général sur le cercle que nous avons parcouru, et, en constatant l'état actuel de la science, nous rechercherons la direction qu'elle doit prendre pour remplir plus complètement le but que lui indiquent les besoins nouveaux de la société.

Arrivé au terme d'une œuvre entreprise sans con-

sulter suffisamment peut-être son étendue et nos forces, nous avons besoin de rappeler à nos lecteurs que nous n'avons pas prétendu exposer, dans ce cours, le tableau historique complet de l'économie politique. L'histoire de cette science, traitée dans son ensemble, serait en quelque sorte l'histoire de l'humanité et de la civilisation tout entière. Notre but était moins ambitieux, comme notre cadre moins vaste. Nous nous proposions seulement d'indiquer à grands traits les faits pratiques et les systèmes théoriques qui, chez les peuples les plus célèbres par leur civilisation, aux principales époques de l'histoire, et dans les diverses organisations sociales qui se sont succédé, se rapportaient spécialement à la formation et à la distribution des produits nécessaires et utiles aux sociétés humaines, de donner ainsi une idée suffisante de l'économie politique à nos lecteurs et de guider dans leurs recherches ceux qui voudraient en faire l'objet d'une étude approfondie.

Mais nous ne pouvions considérer la science comme bornée aux théories de la création, de la consommation et de l'échange des valeurs utiles. Assez d'autres écrivains ont étudié ou enseigné l'économie politique sous ce point de vue abstrait. Notre mission nous semblait d'une autre nature.

Aux yeux de la philosophie chrétienne, les sciences humaines, se rapportant, dans leur but et dans leurs applications, aux besoins moraux et physiques de l'homme et des sociétés, ramènent nécessairement les recherches dont elles sont l'objet à l'homme lui-même, à son origine, à sa condition terrestre, et surtout à sa destinée future. Dans ce sens, les sciences ne sont, comme nous l'avons déjà remarqué, que l'ex-

pression, le développement, la démonstration, ou seulement le reflet d'une vérité religieuse. Toutes les vérités scientifiques émanent de celui qui est la vérité par excellence; elles n'ont pu nous être révélées que par lui-même : elles tendent à remonter à leur source; une origine commune les lie entre elles par les nœuds les plus étroits. Elles sont le plus noble attribut de l'intelligence, et si la déchéance de l'homme primitif a consisté à les perdre, à les séparer, à les altérer, à les oublier, on peut dire que la voie de perfectionnement moral et physique demeurée ouverte à l'homme déchu, consiste à les rechercher, à les reconquérir, à les réunir et à les contempler dans leur intégrité et leur harmonie primitives.

Ainsi, montrer les rapports étroits qui unissent, comme science, l'économie politique aux vérités révélées, à la morale et la philosophie chrétienne; faire ressortir de l'investigation consciencieuse et impartiale des faits, l'influence que les systèmes philosophiques, les croyances religieuses et les institutions politiques ont exercée constamment sur la prospérité des peuples; constater enfin qu'il règne entre les lois de l'ordre moral et de l'ordre matériel des sociétés le même accord qui se manifeste entre la vie physique et la vie morale de l'homme, telles nous semblaient être les conditions principales d'une histoire de l'économie sociale prise du point de vue catholique. En effet, il ne suffisait pas d'exposer les diverses théories conçues sur l'esprit d'association, la nature et la division du travail, le crédit, les monnaies, l'agriculture, le commerce et les autres branches de l'économie publique; il fallait, sinon prouver, du moins faire apercevoir la nécessité de ramener la science à l'unité des doctrines

catholiques, et de la rendre, en quelque sorte, l'auxiliaire de la foi. Or, cette conséquence nous semble ressortir évidemment du cercle des faits moraux et économiques que nous venons de parcourir.

Que l'homme soit un être déchu, mais libre; qu'il soit soumis, par les conditions mystérieuses de sa double nature, à une lutte incessante entre sa liberté, sa raison et ses sens; que par un privilége qui fait à la fois sa grandeur et sa misère, il soit demeuré, après sa déchéance, l'arbitre de son sort; qu'il aspire à recouvrer ses anciens attributs, c'est-à-dire à rentrer dans les conditions de bonheur et de perfection qui lui avaient été destinées dans l'origine : ce sont des vérités moralement prouvées et sur lesquelles il est difficile de répandre de nouvelles lumières. Mais il n'est pas superflu de s'y arrêter encore, puisque seules elles peuvent expliquer les phénomènes de l'économie sociale, et donner la solution des problèmes si importants et si difficiles qui ont pour donnée première, le bien-être de l'humanité.

L'homme moral et physique est évidemment dans une condition imparfaite. C'est précisément à cause de cette imperfection, résultant d'une déchéance primitive, qu'il est susceptible de perfectibilité et de progrès. Le perfectionnement est donc une des lois qui lui sont imposées. Pour l'atteindre, l'homme a besoin de vertus et de sciences, car ce n'est que par elles qu'il peut se relever de son abaissement.

Les sociétés humaines, qu'à raison de leur origine commune on pourrait appeler l'*homme-famille*, l'*homme-peuple*, ou l'*homme-nation*, ne diffèrent de l'*homme-unité* que par leur durée indéfinie et par les rapports nombreux qu'a fait naître successivement dans leur sein

le développement de la vie sociale. Elles sont donc perfectibles et progressives comme l'homme est lui-même perfectible et progressif. Leur but est le bonheur et le perfectionnement moral de chacun de leurs membres. Les vertus et la science leur sont d'autant plus nécessaires que l'état de société a multiplié davantage les besoins, les intérêts, les droits et les devoirs de tous.

L'homme placé hors des conditions de sa destinée morale et physique, souffre, languit et se dessèche, comme les plantes enlevées à leur propre sol et aux rayons de la chaleur et de la lumière. Ainsi en est-il des nations. Elles ont aussi leurs conditions particulières d'existence, hors desquelles elles sont nécessairement agitées et troublées, faibles et malheureuses.

Le besoin de perfectionnement, de progrès et de science, se manifeste non-seulement dans la condition de l'homme et des sociétés, considérées sous leur aspect moral, mais encore, et non moins spécialement dans ce qui se rapporte à leur existence matérielle. Par cela même qu'on ne peut séparer la double nature qui appartient à l'être humain, on ne saurait séparer les sciences qui s'appliquent à l'utilité morale et à l'utilité matérielle. Les faits et les problèmes dont elles se composent, sont, pour ainsi dire, entrelacés et indissolubles.

Aussi, dans tous les temps et dans tous les lieux, les vérités qui expliquent la destinée morale et religieuse de l'homme et des peuples, ont été la source première de la science qui se rapporte à leur destinée terrestre et à leur bien-être matériel. Et lorsque la philosophie chrétienne recommande de voir dans la race humaine une grande famille dont les membres, quoique dispersés, ont des droits, des intérêts et des besoins communs : lorsqu'elle dit que les peuples,

comme les hommes sont frères; qu'ils doivent s'unir étroitement par les liens de la religion, de la justice, de la charité et du travail, et qu'en accomplissant ainsi leur destinée morale, ils adouciront et feront même disparaître, jusqu'à un certain point, la rigueur de leur destinée terrestre, elle a proclamé le plus grand et le plus fécond des principes de la science des richesses. De quelques vérités catholiques découlent, en effet, toutes les vérités économiques. Le travail est imposé à l'homme comme moyen d'existence, d'expiation et de réhabilitation : l'épargne et l'économie, mères des capitaux, sont recommandées; la terre est confiée à à l'homme pour qu'il opère sur elle (*ut operaretur*), c'est-à-dire, pour qu'il la façonne à son usage et y puise les commodités de la vie. La propriété est sacrée; le mariage saint et indissoluble; l'usure est défendue; la bonne foi, source du crédit, doit présider à toutes les transactions; les hommes doivent s'aimer et se secourir réciproquement. Dans ce peu de lignes qui résument les préceptes du Christianisme, se trouvent renfermées, comme en germe, les véritables théories de l'économie sociale.

Mais à vrai dire les moyens d'existence et de bien-être laissés à la grande famille humaine ne sont que les applications et le développement de la suprême loi du travail. Plus la famille s'est étendue, plus les besoins ont augmenté, et plus aussi le travail a exigé de liberté, de puissance et d'intelligence. Le travail isolé ne pouvant plus suffire, c'est par sa division, par l'association, par l'épargne, par la formation des capitaux, et surtout par les échanges que se sont produits et distribués la richesse générale et le bien-être individuel.

Mais pour donner à l'organisation du travail produc-

teur une constante et parfaite harmonie, il fallait toujours considérer la famille dans sa généralité, et ne pas perdre de vue que malgré le temps et l'espace, malgré les différences de nations, de mœurs et de climats, malgré enfin, les inégalités et les diversités d'industrie et de produits (inégalités nécessaires qu'il faut apprécier comme éléments de l'harmonie générale), l'unité d'origine et de destinée n'a pu se rompre ni s'effacer. Aux yeux de la religion comme de la science, l'individualité, sans se détruire, se confond dans l'universalité.

A l'oubli de ces principes doivent être attribués l'usurpation, la guerre et l'esclavage, les rivalités des peuples, le monopole du commerce, de la navigation et des manufactures, et toutes les graves infractions aux lois sociales que le malheur s'est toujours chargé de sévèrement punir. L'histoire philosophique de l'univers est là pour le prouver, et l'on en trouve des témoignages non moins frappants dans les diverses phases de l'économie politique. En effet, depuis le moment où l'homme coupable reçut du Juge suprême la loi du travail, jusqu'à celui où l'analyse scientifique a démontré que le travail intelligent et libre était la source de la richesse des nations, combien de maux le genre humain n'a-t-il pas eu à souffrir des erreurs religieuses, politiques et économiques!

Bornée dans les familles patriarcales à satisfaire des besoins et des désirs simples et purs comme les mœurs primitives, l'économie sociale apparaît, d'abord, comme la tradition fidèle et immédiate des vérités révélées au premier homme par l'auteur de toute science. Plus tard, et par l'effet de l'accroissement de la population et de la séparation des hommes et des peuples en nations diverses, de nouveaux rapports s'établissent, de

nombreux besoins se créent et s'étendent, et les passions égoïstes surgissent avec eux. La science religieuse, conservée en dépôt par un peuple providentiel, s'altère chez les autres peuples à mesure qu'ils s'éloignent de la tige commune. A peine les hommes conservent-ils quelques notions de leur confraternité. Malgré sa formidable épuration diluvienne, la race humaine retombe dans le même oubli et dans la même corruption. La force matérielle, la conquête et l'esclavage résument l'unique droit des nations. Les jouissances sensuelles semblent former l'unique but de la destinée des hommes. Les passions sont divinisées. Si de rares étincelles du sublime flambeau de la révélation, mystérieusement conservées par des sages, brillent dans les doctrines et les écrits de quelques illustres philosophes de l'antiquité, de grossières erreurs les accompagnent et les obscurcissent. Le peuple élu semble avoir lui-même abandonné le dépôt de la sagesse éternelle. Frappé d'aveuglement, il ne peut plus lire dans les livres sacrés l'annonce prophétique des prochaines destinées du monde. L'univers, soumis tout entier à l'empire de l'erreur, des sens et de la force, gémit dans l'oppression la plus cruelle, et de toute part appelle un libérateur.

Ce fut alors que de la bouche de la plus auguste des victimes découlèrent de simples et pourtant de merveilleux enseignements, puisqu'ils accomplissaient d'étonnants prodiges. A la voix du Christ, les opprimés espèrent, les affligés se consolent, les passions s'apaisent, les cœurs s'épurent. L'égoïsme fait place à l'esprit de sacrifice et de charité. Quelques hommes incultes et grossiers, mais prédicateurs sublimes à force de foi, avaient été les hérauts de cette bonne

nouvelle. Par eux l'Église catholique fut fondée. Ce fut à elle désormais à civiliser le monde. Elle y parvint en se plaçant à la tête des lumières, comme elle était à la tête des vertus.

Dans la société païenne, la destinée de l'homme sur la terre se bornait aux jouissances sensuelles. Le plus sage et le plus heureux était celui qui pouvait se procurer le plus de plaisirs et de richesses. Tout était légitime dans ce but. Les philosophes spiritualistes de l'antiquité recommandaient, il est vrai, de réduire et de modérer les besoins et les désirs, pour n'avoir pas à craindre de privations pénibles. Mais leurs doctrines n'étaient pas d'accord avec les institutions, la religion et les mœurs du paganisme, et quelques-uns d'entre eux, d'ailleurs, enseignaient par leur exemple, à enfreindre leurs propres maximes.

La philosophie chrétienne considéra autrement l'humanité. A ses yeux la vie terrestre n'était qu'un passage, une épreuve, une expiation, un moyen offert à l'homme d'acquérir assez de vertus et de mérites pour recouvrer les priviléges et la dignité de sa céleste origine. Aussi, apercevant dans les besoins physiques de l'être humain une preuve de l'infirmité et de la dégradation de sa nature primitive, et la cause ou le prétexte de ses passions et de ses désordres, elle conclut avec raison, comme l'avaient fait les plus grands philosophes de l'antiquité, qu'il fallait chercher plutôt à les réduire et à les modérer, que de les multiplier et les exciter. Mais en même temps elle n'interdit point les richesses justement acquises par le travail et équitablement distribuées par la charité et la justice. Elle encouragea même ce luxe raisonnable qui peut naître d'une aisance plus généralement ré-

pandue. Elle plaça le principe de la civilisation dans le travail intelligent et libre, appliqué de préférence à l'industrie agricole, dans l'égalité morale, dans la pureté des mœurs, dans la générosité du droit public, dans l'union et la constante confraternité des hommes et des peuples, et enfin, dans l'unité des croyances religieuses.

Le clergé catholique, appliquant ces théories à la régénération sociale et les introduisant par degrés dans les institutions, dans les mœurs et dans les lois, parvint peu à peu à dégager des liens de l'esclavage, des ténèbres de l'ignorance et des souffrances de la misère, des populations jusqu'alors asservies et dégradées. Et non-seulement il adoucit les mœurs des nations, mais il leur ouvrit toutes les sources de l'aisance, de la richesse, de la puissance et de la splendeur. Sous son influence tutélaire, on vit resplendir au plus haut degré le génie des arts, des lettres et du commerce, et de prodigieuses découvertes venir ajouter une nouvelle puissance aux conquêtes de l'intelligence humaine. Malheureusement le développement de la civilisation matérielle avait dépassé, en quelque sorte, le but assigné par la sagesse. Le clergé catholique lui-même s'était laissé entraîner au mouvement général qu'il avait imprimé. Son influence s'en trouva affaiblie, et le principe de sa puissance civilisatrice étant ainsi ébranlé, il put dépendre d'un incident fortuit d'amener ce déchirement de l'unité qui sépara si violemment une partie de l'Europe de l'autorité catholique. Alors la raison des individus devint de nouveau la règle de leur foi et de leur morale. L'on vit, comme dans les temps du paganisme, se reproduire tous les égarements d'une intelligence livrée

sans guide à l'entraînement des passions désordonnées. Le doute plana sur tous les esprits, et avec la foi qui se retirait, s'affaiblirent les notions de justice, de charité universelle et de destinée commune, par lesquelles le catholicisme s'était efforcé de rallier les peuples. Privée de direction fixe, sans principes immuables, la civilisation marcha au gré d'une philosophie matérialiste, qui, renversant l'humanité de ce piédestal glorieux sur lequel l'avait assise le Christianisme, ne considéra l'homme que dans sa nature physique, ne reconnut d'autre morale que celle de l'intérêt, d'autres lois que l'utilité, la nécessité et la force, d'autre culte que celui des jouissances et des richesses. Aussi, malgré les progrès naturel des lumières, malgré les dures leçons de l'expérience, l'univers s'est-il vu désoler tour à tour par des guerres sanglantes, par l'esprit de conquête et d'usurpation, par des nationalités et des rivalités jalouses, par le monopole du travail, de l'industrie, du commerce, de la navigation, par la fiscalité des gouvernements, par l'asservissement sous toutes les formes, et sous différentes dominations, des classes faibles et désarmées, et, enfin, par des révolutions et des réactions inévitables qui ont ébranlé et menacent encore tous les états.

En vain l'économie politique moderne, s'annonçant comme la science sociale par excellence, et dédaignant l'appui de l'élément chrétien, avait donné à l'industrie le sceptre de la civilisation, et promis qu'un nouvel âge d'or allait naître à la suite de la concurrence universelle et d'une production indéfinie. En vain avait-elle provoqué le nivellement des classes et le renversement des antiques institutions. Les richesses

ont augmenté dans les mains des riches industriels, et la misère s'est accrue parmi les travailleurs.

Or, quelle est la cause d'une anomalie qui condamne si inexorablement les théories économiques, si ce n'est le caractère abstrait de la science, et l'abandon systématique des considérations morales et religieuses? Nous l'avouons, il nous est impossible de lui en assigner d'autres.

Certes, tant que l'économie politique s'est bornée à définir, dans une nomenclature savante, les valeurs utiles et échangeables qui constituent la richesse; à signaler la puissance des capitaux dans la production; à exposer et analyser les effets de la division du travail, les résultats des machines, l'action de l'or et de l'argent et celle de la monnaie dans les échanges; à établir la théorie des impôts, du crédit, des institutions de banque; à examiner les principes et les conséquences des systèmes protecteurs ou prohibitifs, des monopoles, des emprunts publics; à prouver que les intérêts des peuples et des nations sont communs et identiques; enfin, à s'exercer sur des questions purement économiques, il est juste de reconnaître qu'il y a instruction, utilité et intérêt à suivre ses travaux. Dans cet ordre d'études spéculatives, elle a dissipé beaucoup de préjugés, rectifié de nombreuses et grossières erreurs, et mis les gouvernements et les peuples sur la voie d'améliorations réelles et importantes. Sur beaucoup de points même on croit voir briller, dans la nature et le but de ses travaux, un rayon de la philosophie évangélique, qui, à l'insu de la science, la ramène vers l'unité de la grande famille humaine, et fait concourir ses analyses scientifiques à la démonstration des vérités consacrées par la foi. Malheu-

reusement l'économie politique, telle que l'a faite la philosophie anglaise, n'a pas su se restreindre à ces spécialités scientifiques. La logique et la force des choses l'entraînaient sur le terrain de toutes les questions sociales, et là, héritière ou alliée du scepticisme religieux et politique du XVIIIe siècle, fils lui-même de la réforme de Luther, l'économie politique anglaise semble avoir pris à tâche de justifier, par des sophismes économiques, les sophismes philosophiques de Voltaire et de ses disciples. Nous avons précédemment indiqué, et nous pourrions encore en multiplier ici les exemples, comment l'école anglaise, conduite par l'abstraction de ses systèmes, à ne considérer les hommes et les constitutions que sous le point de vue économique, suppute froidement la valeur capitale et vénale d'un ouvrier; calcule, pour établir la base des salaires, la quantité de nourriture rigoureusement suffisante à l'existence; analyse la valeur intrinsèque d'un prêtre, d'un magistrat, d'un souverain; pèse la morale, la bienfaisance et la religion au poids de la balance commerciale et industrielle; apprécie les institutions et les lois en raison de leurs facultés productives ou favorables à leur production, et mesure sur cette échelle le degré d'estime, de sympathie ou de rémunération que les peuples doivent leur accorder. Quoi qu'en disent les apologistes de l'école anglaise, il est impossible que de telles théories ne conduisent pas au malheur d'une partie de la population. Il est inévitable qu'elles ne propagent pas plus ou moins indirectement la cupidité, l'égoïsme, le mépris de la liberté et de la dignité de l'homme, et n'aboutissent à l'avilissement de la religion et des gouvernements, à la haine de toute autorité, enfin, à une véritable anarchie sociale.

Si nous jetons un regard sur l'état actuel de l'Europe, nous apercevons partout encore les douloureuses et profondes traces de la déviation ou de l'abandon du principe essentiellement civilisateur.

Tous les faits qui se déroulent à nos yeux et qui émeuvent et blessent le cœur et la raison : l'oppression révoltante des catholiques en Irlande, en Russie et en Pologne ; le servage et l'esclavage qui subsistent encore en Russie et dans les colonies des nations chrétiennes, et parmi ce peuple sectateur de Mahomet, dont les institutions, le culte et les mœurs semblent braver la civilisation européenne ; l'influence anti-sociale de la politique de l'Angleterre ; les révolutions qui, après avoir bouleversé la France, troublent la péninsule espagnole, et menacent de loin l'Italie et l'Allemagne ; le paupérisme qui afflige une partie de l'Europe et alarme, à juste titre, les gouvernements et les économistes philanthropes ; la dégradation morale et physique des classes ouvrières, dans les grands centres manufacturiers ; les crises commerciales qui affectent si fréquemment la fortune publique et les fortunes privées ; les essais étranges de nouvelle organisation religieuse et sociale, récemment tentés en France et en Angleterre ; enfin, le malaise moral qui tourmente en tous lieux l'humanité, tout n'indique-t-il pas le vide immense que l'absence de l'unité catholique et du principe chrétien a produit dans l'ordre social européen ?

Cependant, pour être justes et vrais, il faut reconnaître que les gouvernements et les nations, grâces à un retour de l'influence chrétienne et peut-être même à la propagation de plusieurs vérités économiques, se sont mutuellement éclairés et moralisés pendant les

années pacifiques écoulées depuis le retour des Bourbons en France. Dès cette époque, l'on a vu se rouvrir en France et en Europe, et comme d'elles-mêmes, toutes les sources de la civilisation et des richesses; et en même temps qu'il s'est développé chez tous les peuples un désir instinctif de se replacer dans de meilleures conditions d'ordre, de bien-être et de progrès, il s'est manifesté une réaction réelle contre la philosophie du XVIII[e] siècle, un besoin inquiet de croyances positives et d'unité, et une ardeur, confuse encore, mais sensible, pour la recherche de toutes les vérités.

Or, ces symptômes, que l'on ne pourrait méconnaître, lors même qu'ils ne seraient pas signalés et observés par les autorités les plus graves, nous placent, on ne saurait en douter, à l'une de ces époques solennelles, où, par l'une de ces évolutions qui avancent ou modifient l'état des peuples, l'économie des sociétés modernes doit recevoir une transformation plus ou moins décisive.

La famille humaine, dans les deux mondes, est en travail pour se rapprocher et se réunir. On veut franchir les barrières et les espaces avec la rapidité de la pensée. La vapeur, les rails de fer, suffisent à peine à transporter assez promptement les peuples qui semblent impatients d'échanger et de confondre leurs produits, leurs jouissances et leurs destinées. La terre, les éléments, les capitaux interrogés chaque jour par la science et l'industrie, répondent en révélant des attributs secrets ou des richesses ignorées. L'homme veut, comme à l'origine de la création, être le maître de la terre : l'esprit cherche à dominer la matière et à l'assujétir aux volontés de l'intelligence.

Mais où s'arrêtera ce mouvement qui donne comme des vertiges à l'esprit qui le contemple et l'observe? Où aboutiront des efforts si prodigieux? Est-ce encore une Babel de dispersion que l'on veut édifier, ou bien marchons-nous à la réunion providentielle des nations et à la conquête de nos anciennes lois perdues? Les peuples, en se précipitant les uns sur les autres, vont-ils se heurter ou s'embrasser? Graves questions qui naissent de tous côtés et que le temps, ce sphinx toujours consulté, toujours infaillible, mais toujours lent à répondre, se chargera seul peut-être de résoudre.

Du milieu de cette agitation qui nous étonne et nous effraie, parce que son principal caractère est une ardeur insatiable de richesses et de bien-être, l'économie politique a une mission importante à remplir. Ce n'est pas assurément d'arrêter les progrès matériels, ce qui serait funeste et d'ailleurs impossible, mais de les régler et de les diriger en les associant au développement du progrès moral.

Le grand problème de ce siècle n'est plus l'augmentation de la production, mais l'équitable répartition des produits du travail; les différentes écoles économiques qui se sont formées en Angleterre, en France, en Italie, en Allemagne et en Espagne, sont loin de l'avoir résolu. L'école française est plus avancée à cet égard. Mais si elle a parfaitement apprécié le mal, elle n'a pas encore discerné le véritable remède.

Nous croyons trouver le programme de cette école dans le second volume de l'*histoire de l'Économie politique* de M. Blanqui aîné, et nous nous empressons de présenter ici quelques passages remarquables de cet ouvrage que nous avons déjà cité plusieurs fois.

« Le moment est venu d'agir, car tout marche d'un pas rapide, et le mouvement qui nous emporte nous laisse à peine le temps de regarder autour de nous. Il ne nous reste plus rien de l'ancien état social sur lequel s'appuyaient les institutions de nos pères. Un demi-siècle a suffi pour renouveler la face de la terre et le théâtre des expériences. Le malaise de la société actuelle dépend surtout de l'incompatibilité qui existe entre les vieux systèmes et les intérêts nouveaux. Les principes économiques qui nous régissent datent de plus de cent ans, et notre constitution industrielle n'a plus rien de commun avec celle de l'époque où ils virent le jour. De quelque côté que nous portions les yeux, ce contraste nous frappe et présage une rénovation. L'examen que nous allons en faire sera la conclusion de cette histoire et en résumera la moralité.

» Le premier coup fut frappé par la révolution française. C'est elle qui abolit, dans une seule nuit, le droit d'aînesse, les substitutions, les majorats, les dîmes et les priviléges de tout genre. A l'ancien système de concentration des propriétés, elle fit succéder la division extrême *dont l'excès remet aujourd'hui en question ses premiers bienfaits*. Elle affranchit le travail en supprimant les corporations et fit renaître le commerce en supprimant les douanes intérieures. Mais depuis nous avons vu croître sur ce terrain *la concurrence illimitée*, la multiplication des exploitations rurales à capital insuffisant, et l'agriculture à la manière irlandaise. Une seule caste était, avant 1789, soumise à l'impôt [1]; l'égalité devant la loi y a soumis

[1] C'est une erreur, le tiers-état n'était pas seul assujéti aux charges publiques. Nous avons fait connaître précédemment dans quelles pro-

toutes les autres. La répartition a été plus équitable sans doute, *mais le fardeau s'est singulièrement accru*. La destruction des jurandes accorda la liberté à l'ouvrier, mais elle *supprima la responsabilité des maîtres*. En émancipant les hommes, on leur laissait les fers aux pieds. La liberté allait leur devenir plus funeste que la servitude. *Au lieu de faire la guerre à leurs maîtres, ils se la firent entre eux*.

» Chacun sait les complications imprévues qui sont nées de cet état de choses. Ce fut un beau spectacle sans doute que de voir la lice ouverte à toutes les capacités. *Mais que de mécomptes, que d'espérances trompées!* que d'entreprises malheureuses! Les uns, *se précipitant vers le mariage comme vers la terre promise, n'engendrèrent que le paupérisme et ne recueillirent que la misère*. Les autres, s'aventurant sans expérience dans les hasards de l'industrie, n'y rencontrèrent que la banqueroute et crurent se sauver par les prohibitions. Étrange aveuglement qui leur faisait invoquer, comme un remède à leurs maux, le fléau même qui avait causé les maux de leurs pères, et qui n'était, après tout, que la résurrection d'un privilége! Tel fut le point de départ de la première et de la plus funeste contradiction de notre législation industrielle. En rendant la liberté à l'industrie, on ne la rendit point au commerce, et la consommation fut attaquée par les fausses mesures que l'on prenait pour augmenter les éléments de la production. La France s'est engagée chaque jour davantage, de sorte que l'on a substitué à l'ancienne aristocratie féodale une aristocratie de douanes qui profite des monopoles au détriment de la masse des travailleurs. Le résultat de ce système a été de

portions et sous quelles formes y contribuaient le clergé et la noblesse.

constituer les chefs de l'industrie en état d'hostilité permanente entre eux-mêmes, et de placer les ouvriers dans la nécessité de se faire une perpétuelle concurrence au rabais, c'est-à-dire, d'accroître leurs chances de misère et de privations. *La dîme de nos jours se lève dans les ateliers. Nos forges et nos filatures sont devenues des donjons où siégent, revêtus de leurs armures d'or, les hauts et puissants seigneurs de l'industrie moderne*[1].

» Nul ne saurait nier désormais l'importance de l'intervention officielle du gouvernement dans les grandes entreprises d'utilité générale. Si le pouvoir faisait un pas de plus, et s'il prenait l'initiative d'une grande réforme dans celles de nos lois qui ont cessé d'être en harmonie avec la tendance actuelle de la civilisation, l'économie politique aurait remporté une des plus grandes victoires. — En présence de l'hypothèque de plus de onze milliards qui pèse sur la France et qui la paralyse, l'allure plus indépendante de l'industrie et du commerce, encore bien entravés pourtant, doit être un sujet sérieux de méditations pour les économistes et les hommes d'État. Il y a tout un âge d'or à espérer pour l'agriculture du perfectionnement de la législation à cet égard.

» De quelque côté qu'on tourne ses regards, il est impossible de n'être pas frappé de tous les progrès qui ont été réalisés depuis que la paix a permis aux populations et aux gouvernements de concentrer leur attention sur les réformes favorables à la prospérité générale. On a compris de toute part *que la puissance matérielle n'était qu'un auxiliaire du gouvernement moral*, et que la

[1] Nous avons consacré un chapitre de l'*Economie politique chrétienne*, à signaler l'existence de cette féodalité nouvelle.

production des richesses ne saurait être considérée vraiment comme utile qu'autant qu'il en résulterait une plus grande somme de bien-être et de moralité pour les travailleurs. Ainsi, en Angleterre *même*, *déjà l'on réduit les heures du travail pour l'enfance, et l'on a demandé aux sciences physiques de nouveaux moyens d'assainissement pour les ateliers* [1].

» Il y a vingt-cinq ans à peine, l'Europe était bouleversée de fond en comble par une guerre générale, inouïe dans les fastes de l'histoire. Le commerce maritime était anéanti, les manufactures souffrantes, les capitaux dissipés: le crédit semblait perdu pour toujours. Tout à coup la France proclama le principe de la foi aux engagements. Elle emprunta des sommes énormes pour payer ses dettes, et dix ans se sont à peine écoulés qu'elle a retrouvé ses forces, relevé son industrie, et porté son commerce aux extrémités du monde [2].

» Quelles que soient les différences caractéristiques qui distinguent aujourd'hui les systèmes d'économie politique en Europe, ils viennent tous se fondre peu à peu dans une opinion commune, la nécessité d'une répartition plus équitable des produits du travail. Dans les pays mêmes où la presse et la tribune sont muettes, un instinct prophétique avertit les gouvernements des vrais besoins des peuples, et leur impose l'obligation d'y satisfaire. L'énergie employée jadis aux travaux de la guerre, se porte vers les entreprises indus-

[1] C'est ce que nous avons demandé, dès 1829, pour les manufactures du nord de la France. Les chambres législatives viennent de réaliser en partie ces vœux, en ce qui concerne le travail des enfants dans les fabriques.

[2] Nous avons fait connaître précédemment ce que la France a dû, sous ce rapport, au gouvernement de la Restauration.

trielles; la condition de l'ouvrier est honorée, et nous marchons rapidement vers l'accomplissement d'un nouveau pacte, soit entre les travailleurs, soit entre les nations. L'individu aspire à sa part de puissance collective des masses, et nous ne concevons pas d'autre état social que celui qui assure à chacun un sort proportionné à ses talents personnels et à son labeur quotidien. Les gouvernements eux-mêmes sont obligés de gagner leur vie à la sueur de leur front, et de résoudre des difficultés qu'ils pouvaient impunément éluder il y a quelques années. Il s'est établi entre eux une salutaire émulation de mesures favorables à l'accroissement du bien-être général. Aucune école économique n'ose soutenir au grand jour le système exclusif, et personne ne croit plus qu'un pays s'enrichisse de la ruine de ses voisins. *Les croyances respectives des vieilles sectes se confondront bientôt dans une religion universelle, dans un catholicisme industriel et pacifique qui résumera les grands travaux du passé, au profit ou à la satisfaction de l'avenir.*

» Telles sont les phases nouvelles sous lesquelles l'économie politique doit étudier le mouvement industriel et social dont l'humanité lui demandera compte. Il faut qu'elle ait toujours les yeux fixés sur cette grande loi de la répartition la plus équitable des profits du travail : tant qu'il y aura des milliers d'hommes qui seront privés des premières nécessités de la vie, au sein d'une société riche de tant de capitaux et de tant de machines, il restera quelque chose à faire, et la tâche de l'économiste ne sera pas finie. La civilisation est appelée à couvrir d'une protection commune, comme le fait le soleil, le riche et le pauvre, le fort et le faible, l'habitant des villes et celui des cam-

pagnes. L'économie politique doit indiquer à la civilisation les mesures à prendre pour étendre chaque jour davantage le bienfait de cette protection. »

Le but des vœux et des espérances de M. Blanqui, on l'aperçoit facilement, est la liberté indéfinie du commerce et de l'industrie, et c'est par elle qu'il veut arriver à l'unité des rapports et des intérêts des peuples, *à ce catholicisme industriel et pacifique* que nous souhaitons comme lui. Mais n'a-t-il pas trop présumé de la morale des intérêts, et ne faut-il pas une autre base à la grande réformation sociale que l'univers semble invoquer?

Comprend-on, dans l'état actuel de l'Europe, que les diverses nations puissent s'en rapporter, pour le maintien de la paix, pour leur subsistance, pour leur aisance, leur moralité et leur bonheur, aux magiques effets d'une industrie libre d'entraves, et excitée uniquement par la soif des jouissances matérielles, ou l'aiguillon poignant du besoin et de la misère? Qu'espérer d'hommes et de peuples guidés exclusivement par la cupidité et le culte du bien-être? Assurément la pensée de réunir les intérêts sociaux et matériels de la grande famille humaine est noble et généreuse, et nous dirons aussi qu'elle est essentiellement *catholique*. Mais nous osons l'affirmer, les intérêts industriels seuls ne sont pas le lien social qui peut relier dans un même faisceau les membres désunis de l'humanité.

Les barrières dont l'économie politique déplore encore l'existence, la législation et les institutions qui gênent les mouvements du commerce et de l'industrie, les intérêts divers qui séparent les peuples et les tiennent dans un état perpétuel d'hostilité et de convoitise, tous ces obstacles enfin, dus à l'esprit de nationalité

et à des erreurs d'économie publique, ne disparaîtront pas impunément à la seule voix de la science. *Le catholicisme industriel* qu'elle invoque et qu'elle attend, nous le croyons seulement réalisable par le *catholicisme religieux*, c'est-à-dire, par le retour et l'influence de ses principes civilisateurs dans les conseils des rois et des peuples, et dans les mœurs, les habitudes, et surtout dans l'éducation des classes ouvrières.

En vain objecte-t-on que le catholicisme, lorsqu'il dominait sans partage dans une partie de l'Europe, n'est pas parvenu à réunir les intérêts des peuples. On n'ignore pas de quels obstacles le développement libre du principe catholique fut entouré, dès son berceau, et comme il fut arrêté et interrompu dans sa marche progressivement civilisatrice. Si l'on peut juger des bienfaits qu'il eût accomplis pendant les trois siècles écoulés depuis la réforme par ceux qu'il avait rendus auparavant à la civilisation et à l'humanité, il est permis de dire que, sans ces obstacles, les vœux de la philosophie économiste seraient bien près, aujourd'hui, d'être exaucés. L'esprit d'association industrielle, inspiré par le catholicisme, se fût nécessairement développé de manière à unir les intérêts des familles, des peuples, des nations et des gouvernements, par la double influence d'une foi commune et des lumières de la raison. L'univers jouirait donc en sécurité des biens qu'il ne possède point encore, et il n'aurait pas acquis, au prix de malheurs déplorables, ceux dont la conservation ne lui est rien moins que garantie.

Mais le temps est venu reprendre ce grand ouvrage en unissant, comme nous l'avons demandé, la science à la foi, et c'est sur ce terrain que nous appelons désormais l'économie politique.

Démontrer, par un ensemble d'analyses morales, dont nous avons indiqué les traits principaux : comment les lois qui président à la production, à la consommation et à la répartition de la richesse, sont étroitement unies au principe chrétien et catholique : que le travail inspiré à l'ouvrier par les préceptes religieux, est plus libre, plus noble, plus fécond, que le travail excité par l'ardeur des jouissances sensuelles ou par la misère : que la juste rémunération du travail s'établit et s'obtient plus exactement et plus facilement par le sentiment de la charité et de la justice, que par l'intérêt industriel : que les vertus religieuses des classes ouvrières les conduiront plus sûrement à l'aisance que l'aisance ne saurait les conduire à un perfectionnement moral : que la confraternité religieuse des peuples explique et fortifie l'unité de leurs intérêts et la réciprocité de leurs besoins : que le crédit n'est, au fond, qu'une application d'assistance mutuelle et de bonne foi, comme l'esprit d'association appliqué à l'industrie n'est également que la conséquence d'une loi morale et religieuse : que l'agriculture et l'industrie agricole, plus que toutes les autres industries, contribuent au bonheur et à la moralité des peuples et des individus : que le principe du travail, de la liberté, de la propriété, de la famille (ces premiers et plus énergiques éléments de l'industrie) ont été consacrés par la religion avant d'avoir été aperçus par l'économie politique : enfin, qu'il n'est pas une des grandes vérités, dans l'ordre social et économique, qui ne repose sur une vérité religieuse : telle est, selon nous, la tâche réservée désormais aux économistes chrétiens. Si elle est jamais complètement accomplie, si la science des richesses explique et constate à la fois par la religion,

par les faits et par l'analyse, les lois du perfectionnement et du progrès; les merveilles de l'industrie; la puissanee de l'association et du crédit; les résultats économiques d'une juste rémunération du travail et d'une équitable répartition de ses profits; les avantages désirables d'un luxe modéré, fruit d'une aisance progressive et générale; si elle fortifie d'un prineipe religieux une maxime économique; si, à côté d'un principe de progrès matériel, elle place le principe moral qui doit préserver de l'excès ou de l'erreur; en un mot, si elle répond aux besoins de la double nature de l'homme et des sociétés, ou nous sommes dans une profonde erreur, ou cette rénovation de l'économie politique serait une belle et heureuse conquête pour l'humanité.

FIN DU TOME SECOND ET DERNIER.

APPENDICE.

—

(A) DE LA SITUATION ACTUELLE DES JUIFS EN EUROPE.

Nous donnons ici les notions que nous avons annoncées dans le courant de notre ouvrage sur la situation d'un peuple dont la place semblait marquée à part dans les annales de la science.

Ainsi que nous l'avons fait observer déjà, les grands événements qui marquèrent l'entrée du XVIe siècle, la découverte de l'imprimerie, du Nouveau-Monde, de la poudre à canon, la réforme et les longues guerres de religion qui en furent la suite, devaient enlever aux juifs l'importance qu'ils avaient obtenue comme instruments exclusifs du commerce et comme détenteurs opulents de grands capitaux. Aussi, pendant trois siècles, on les voit chercher à échapper aux orages politiques, et, à force de souplesse et de dextérité, obtenir peu à peu, dans l'ordre social, une place, sinon honorée, du moins tolérable, et enfin admis, dans la plupart des états de l'Europe, aux droits et aux prérogatives des autres citoyens. Protégés à ce titre par les gouvernements, ils sont devenus propriétaires, écrivains, industriels, banquiers surtout, et plusieurs exercent aujourd'hui une grande influence dans les affaires financières de l'Europe.

D'après les renseignements statistiques les plus récents, le nombre actuel des juifs ne paraît pas excéder six millions. Une grande partie réside dans les pays contigus à la Pologne, en Moravie, en Valachie et en Crimée. On en trouve beaucoup dans les provinces turques où ils exercent les professions d'aubergistes, de marchands, de distillateurs, de brasseurs de bierre, de maquignons, de changeurs, de prêteur sur gage ou à usure. Quelques uns, mais c'est le petit nombre, cultivent la terre. En Pologne, la constitution aristocratique du pays a été un obstacle absolu à ce que les juifs pussent s'élever à une certaine hauteur dans l'échelle sociale. En Allemagne, l'empereur Joseph avait sensiblement amélioré le sort des juifs. Non-seulement il avait fait cesser leur habitation dans des quartiers à part, le vêtement particulier, la capitation etc., mais encore il leur avait ouvert les écoles et les universités. L'empereur François s'était également occupé de neutraliser les mauvais effets du mode d'existence et du genre d'industrie des juifs, en effaçant peu à peu les distinctions qui les séparaient de ses sujets chrétiens. L'article 6 de l'acte de confédération germanique porte : « Que l'on s'occupera de l'amélioration du sort des juifs, et en particulier de les faire jouir des droits civils en retour des obligations qui leur seront imposées. »

A la suite des guerres contre Napoléon, auxquelles quelques jeunes

juifs avaient pris part, on leur avait permis d'acquérir des propriétés seigneuriales. Mais, depuis, ce droit leur a été retiré.

En 1824, l'empereur Alexandre ordonna que tous les juifs de la Pologne russe qui ne seraient pas voués à la médecine ou au haut commerce, seraient transportés dans un climat doux où il leur serait assigné des terres pour les cultiver, avec exemption de taxe. Mais cet acte ne fut pas exécuté; on craignit qu'il n'excitât une violente commotion en Russie. Le même souverain avait fondé à Varsovie une commission chargée de rechercher les moyens les plus propres à améliorer le sort des juifs. On a projeté d'établir des écoles primaires dans tout le royaume de Pologne pour les jeunes israélites.

On peut évaluer à environ 300,000 le nombre de juifs qui habitent la France. Ils se trouvent en grande partie à Metz, à Nancy, à Marseille, à Bordeaux et en Alsace. Ils sont assimilés en toutes choses aux autres citoyens. Ils siégent dans les conseils municipaux et dans la chambre des députés. Sous le règne de Charles X un collége rabbinique, demandé par la population juive, fut fondé à Metz.

En Hollande, les juifs d'origine allemande ou portugaise sont en très-grand nombre et possèdent une superbe synagogue à Amsterdam. Ils s'étaient rendus en Hollande lors de la séparation des provinces-unies d'avec la monarchie espagnole.

Les juifs sont peu nombreux en Italie, sauf à Nice, à Gênes, à Livourne et à Rome, où l'on assure qu'il en existe près de 4,000. Un décret du duc de Modène, du 25 mars 1831, a retiré aux juifs les avantages qui leur avaient été accordés depuis 1793. Toutes les anciennes lois sévères sont remises en vigueur contre eux et ils peuvent être condamnés à des amendes extraordinaires.

Avant que d'être expulsés de l'Espagne et du Portugal, les juifs y avaient occupé des postes élevés et acquis de grandes richesses. Mais la terreur de l'inquisition leur avait fait prendre le masque du christianisme, de même qu'en Turquie un grand nombre d'entre eux a extérieurement embrassé la religion de Mahomet en demeurant fidèle en secret à la loi judaïque. Du reste la répulsion profonde que les juifs inspiraient en Espagne et en Portugal tend à s'affaiblir journellement; mais ils sont encore très-peu nombreux dans la Péninsule.

Il y a très-peu d'israélites en Angleterre. Ils se trouvent exclusivement dans la ville de Londres.

La Prusse et la Norwège sont les seuls pays de l'Europe où les juifs soient encore, sinon persécutés, du moins l'objet de préventions rigoureuses. Il est remarquable que les premiers exemples de tolérance à leur égard aient été donnés par les états catholiques. La plupart de ceux-ci favorisent de toute leur influence les progrès sociaux de cette nation.

Parmi les populations juives éparses sur le globe, on distingue en

Pologne une tribu particulière qui semble avoir conservé dans toute leur pureté les mœurs patriarcales, le costume et jusqu'au type de figure des hébreux primitifs. Les membres de cette tribu se nomment *caraïtes*. Leur nombre ne s'élève guères à plus de 5,000. Ils sont universellement estimés par leur charité, leur bonne foi, leurs habitudes religieuses. Ils se vouent, en général, au commerce des grains et des bestiaux et à l'agriculture. « Ces enfants de la Bible, dit M. Wolf, missionnaire, vivent à la manière des patriarches; ils forment une race superbe et les femmes sont d'une beauté remarquable. » Un noble polonais, réfugié en France, nous a dit avoir vu une famille de ces juifs caraïtes et qu'il avait retrouvé tous les traits sous lesquels la peinture catholique a conservé la tradition des belles figures du Christ et de la vierge Marie. Les caraïtes s'accordent à dire que leur séparation du reste de la nation juive eut lieu dans les premiers temps de son histoire et date de la captivité de Babylone.

Les juifs très-nombreux de Barbarie forment également une race superbe. Mais on assure que ceux de la Mésopotamie l'emportent en beauté sur tous les autres. Ils ont pour chef un arabe qui se fait appeler Job. Il possède de nombreux troupeaux. Son amour de la justice et son hospitalité lui ont acquis une renommée semblable à celle du patriarche dont il porte le nom et dont il prétend descendre.

Une des causes qui nuisent le plus essentiellement aux progrès des juifs en morale et en civilisation, est la secte rabbinique qui maintient le peuple sous l'empire des préceptes corrupteurs contenus dans le Talmud. Les classes inférieures, surtout en Pologne, n'ont d'autre guide en morale, et, d'après ses principes, n'ont d'autre pensée que la poursuite d'un misérable gain. Dans les autres parties de l'Europe, on voit beaucoup de juifs qui participent à l'avancement de la civilisation et qui professent tous les principes de la morale évangélique, bien qu'ils ne veuillent pas en reconnaître la divine origine. On trouve parmi eux des hommes éminents par leur caractère, charitables et pleins de probité. Il est en Allemagne un grand nombre de juifs assez éclairés pour déplorer l'abrutissant esclavage dans lequel la plupart des rabbins retiennent la masse de la nation et qui, après avoir secoué leur joug, ont établi ce qu'ils appellent un culte réformé. Ils se rassemblent pour écouter des fragments de l'Ancien Testament et des discours de morale. Le but des réformateurs est de ramener le judaïsme à sa simplicité primitive en le débarrassant des fausses doctrines dont les rabbins l'ont obscurci. Mais ils sont loin de tendre à se rapprocher du christianisme; leurs efforts et leur but lui sont même hostiles. Ce nouveau culte n'est pas toléré en Prusse.

Du reste, ce peuple, à part des exceptions qui tendent graduellement à s'augmenter, observe encore avec une ferveur extrême les pré-

ceptes qui leur commandent de vivre dans une même enceinte, de ne point s'allier aux étrangers, de se marier entre eux. Ces ordonnances continuent à les lier étroitement, à les fortifier dans leurs croyances, les séparent des autres hommes et ne leur laissent, pour subsister, de ressources que le commerce et des professions longtemps méprisées par les autres peuples de l'Europe. Quelques-uns d'entre eux, comme on l'a déjà fait remarquer, sont parvenus, par leur intelligence, à exercer un grand crédit dans le monde commercial, mais la plupart végètent misérablement. Les tentatives faites pour les amener à la religion chrétienne par différentes associations n'ont obtenu jusqu'à ce jour que de faibles résultats. Les juifs de la classe inférieure ne voient dans l'auteur de l'Évangile que la source primitive de tous les maux et ils lui ont voué une haine dont le Talmud et ses commentaires font foi. Il parait certain que les enfants des juifs célèbrent encore la chute et la mort de Jésus, sous le nom d'*Haman*.

Le peuple juif accomplit encore à la lettre cette prophétie : « Qu'il serait répandu sur toute la surface de la terre. » Depuis un temps immémorial il y a des juifs à la Chine où les étrangers sont abhorrés. Il en existe dans l'Abyssinie où il est si difficile de pénétrer et d'où l'on ne sort qu'avec une grande peine. On en trouve sur la côte de Malabar. Toutes les familles juives découvertes jusqu'ici, prétendent être sorties originairement du royaume de Judée.

A la vue de cette dispersion que 1,800 ans n'ont pu détruire et de ces mœurs particulières qui séparent les juifs de toutes les nations de l'univers, on est frappé d'étonnement lorsqu'on relit ces paroles de Daniel, entendues par ce peuple cinq cents ans avant que ses prophéties dussent s'accomplir :

« Lorsque vous aurez mis à mort le *Christ*, le sauveur du monde, vos hosties et vos sacrifices cesseront : votre loi sera détruite. Dieu, dont vous êtes le peuple, et que vous aurez renoncé, vous rejètera à son tour. Un chef, à la tête d'une puissante armée, renversera votre ville de fond en comble. L'abomination de la désolation sera dans le temple jusque là votre refuge, et vous serez vous-mêmes, jusques à la fin des siècles l'objet du mépris de toutes les nations. » — « Vous serez l'horreur et l'opprobre des nations, » leur avait dit Isaie.

Toujours unis par le sentiment d'une infortune commune et par une foi vive dans un événement qu'ils regardent comme certain, un grand nombre d'entre eux persuadé, en 1831, que le rétablissement prophétisé du royaume d'Israël allait avoir lieu, renoncèrent à la protection des gouvernements d'Europe, et se transportèrent avec leurs richesses, en Syrie, pour se soumettre volontairement aux exactions tyranniques d'un pacha turc. A Béthulie (Saffet) et à Jérusalem, où l'on ne voyait il y a vingt ans que quelques centaines de juifs, on en compte plus de dix mille.

Quoiqu'il en soit, éclairer les juifs ignorants, dissiper les préjugés sans nombre que l'on entretenait dans leur esprit, adoucir leurs mœurs et les préparer, par degrés, à renoncer aux sentiments hostiles qu'ils ont nourri dans leur cœur contre les doctrines de l'Évangile, telle semble la règle à suivre par des gouvernements tolérants et sages. Sans doute, si les causes qui maintiennent les juifs dans l'état d'abaissement où ils se trouvent encore venaient à disparaître, ce peuple ne pourrait manquer de s'élever de nouveau à cette dignité morale dont il est déchu. Le rabbinisme surtout doit être l'objet des attaques de la presse chrétienne; il pourra résister longtemps peut-être, mais tôt ou tard sa ruine est certaine. Les juifs eux-mêmes sont conduits à croire, par les prophéties, qu'une nouvelle et importante dispensation de la Providence est au moment de se manifester. Serait-ce là le pressentiment de leur rénovation sociale et religieuse? Il appartient peut-être à l'époque où nous sommes de la voir s'accomplir.

(B.) DÉVELOPPEMENT DU CRÉDIT.

Nous avons donné dans le cours de cet ouvrage, diverses notions sur la marche et le développement du crédit public dans l'antiquité et dans les temps modernes. Cette question nous paraissant d'un grand intérêt à l'époque actuelle, il nous a semblé utile de résumer ici le tableau des progrès et de la situation de cette branche de l'économie politique.

Les principaux agents de la production des richesses sont sans doute le travail, l'épargne et les échanges, ou, en d'autres termes, l'industrie, les capitaux et le commerce.

L'antiquité avait eu des notions, souvent assez distinctes, de ces éléments générateurs de la richesse, mais elle a presque constamment méconnu, dans l'application, le véritable principe social qui doit dominer la science de l'économie publique.

Le peuple colossal qui a englouti toutes les nations antiques et laissé partout des traces si profondes et encore si vivantes de son passage et de sa domination, avait fondé la fortune et la grandeur de la république sur la guerre et la conquête. Les Romains méprisaient le commerce. Ils abandonnaient aux esclaves les arts mécaniques et industriels. Leur système financier plaçait le pillage, le butin, les tributs des peuples vaincus, la confiscation et les douanes, au premier rang des ressources publiques. Aussi, toutes les richesses numéraires du monde, successivement amoncelées dans les trésors des diverses nations de l'antiquité, étaient venues s'accumuler à Rome, et se concentrer entre les mains des empereurs et de quelques riches citoyens. Sept milliards de notre monnaie et cent vingt millions d'hommes qui gémissaient

dans l'oppression et la misère, furent consacrés à multiplier les jouissances de ces heureux maîtres de l'univers.

Mais dans une telle organisation sociale, aucuns des véritables principes de la production et de la distribution équitable des richesses, ne pouvait se développer librement et complètement, ni amener à faire reconnaître la puissance productive des capitaux et du crédit.

L'usure, à intérêts énormes, était l'emploi le plus habituel des capitaux chez les Athéniens et les Romains. Et cependant l'usure était proscrite à Athènes par les philosophes, et à Rome par les lois.

Le crédit, dans son acception générale et philosophique, est une assistance mutuelle fondée sur la confiance et l'intérêt réciproques. Dans la pratique, c'est la faculté de faire usage de la richesse et de l'industrie d'autrui, en empruntant sur l'opinion conçue de l'assurance du paiement.

L'effet de cette assistance est à la fois de doubler les forces de l'homme industrieux, et la puissance productive des capitaux. Par elle, le producteur est mis à même, au moyen des capitaux prêtés ou du crédit obtenu, de créer des valeurs que son industrie seule n'aurait pu produire. Par elle aussi, s'opèrent rapidement les échanges des valeurs créées. Or, comme le crédit s'applique à tous les rapports que les ouvriers, les commerçants, les peuples, les nations peuvent avoir entre eux pour la production des richesses et l'échange réciproque de leurs produits et de leur industrie, on peut aisément apprécier quel rôle immense et bienfaisant le crédit est appelé à exercer dans l'économie générale de la société, lorsqu'il demeure fidèle à des conditions de bonne foi, de loyauté, de justice et de prudence.

Le crédit étant destiné à rapprocher et à unir les membres de la grande famille humaine, il appartenait à l'esprit du catholicisme de le développer graduellement. L'affranchissement des classes inférieures, la réhabilitation des arts industriels, la diffusion des lumières, l'extension du commerce et des relations de peuples à peuples, la proclamation du droit des gens, la répression de l'usure, tous ces bienfaits qui devaient précéder l'intervention sociale du crédit, furent, en effet, l'ouvrage du génie catholique.

L'église ne cessa d'agiter ses foudres contre l'usure, qu'elle regardait avec raison comme un monstre insatiable, auquel des mauvais princes et des particuliers cupides eussent livré sans pudeur le sang et la sueur des peuples. Elle dut se réserver d'intervenir entre les parties comme tutrice légitime du plus faible, et c'est dans la crainte que le nécessiteux ne se précipitât aveuglément sous le joug du riche prêteur, qu'elle rédigea des contrats dont les bases principales étaient autant de garanties pour l'emprunteur.

Pendant la première moitié du XVe siècle, les papes Martin V et

Caliste III, déclarèrent que le placement de l'argent devenait licite, moyennant les restrictions suivantes : D'abord, que le produit annuel ne devait jamais dépasser le taux énoncé par la loi civile ; en second lieu, que le fonds serait toujours fourni en argent, et non point en autres valeurs, pour empêcher qu'une estimation arbitraire ne favorisât la fraude ; enfin, surtout, que l'emprunteur pourrait, à sa volonté, se libérer par le remboursement du capital, sans qu'il pût jamais y être contraint par le créancier.—Un peu plus tard, on déclara que le bénéfice de la prescription pour les arrérages était acquis au débiteur au bout de cinq années.—Telles sont les dispositions qui, de la jurisprudence canonique, ont passé dans le droit civil, et forment encore aujourd'hui la base du contrat de rente perpétuelle. C'est aussi qu'à une époque où le pouvoir spirituel n'était pas un vain mot, l'église intervenait pour moraliser les innovations réclamées par le progrès des sociétés.

Ces progrès étaient déjà manifestés et acquis à une grande partie de l'Europe, lorsque l'invention de la boussole, dont Amalfi, la Chine et la France se disputent l'honneur, celle de la lettre de change, attribuée à diverses causes et placées à différentes époques, enfin la découverte de l'imprimerie et celle du Nouveau-Monde, en changeant la face de l'univers, amenèrent le besoin de moyens d'échange appropriés à une situation nouvelle.

Déjà les républiques modernes d'Italie et les villes anséatiques avaient vu se former les premières institutions utiles au développement du crédit commercial. Vers la fin du XIIe siècle, Venise avait découvert une abondante ressource dans une augmentation de ses capitaux, opérée au moyen d'emprunts réguliers, et elle ne tarda pas à créer une banque de consignation pour assurer le paiement de sa dette constituée. On fait remonter l'origine de cette banque ; la plus ancienne depuis le christianisme, vers l'année 1171. Ce fut, dans le principe, une banque de prêteurs (ou association des citoyens les plus opulents, sur lesquels le gouvernement avait prélevé un emprunt forcé à 4 pour 0/0 de rente perpétuelle), qui devint réellement une banque de dépôt, dont les opérations consistaient à effectuer le paiement des lettres de change et des contrats envers les particuliers. En 1423, ses revenus s'élevaient à environ 5 millions de francs, et se composaient en grande partie des intérêts qui lui étaient payés par le gouvernement. La république de Venise autorisa également un papier-monnaie pour la facilité des paiements et des échanges.

Florence, à la même époque, possédait 80 banques particulières qui faisaient les opérations commerciales d'une grande partie de l'Europe au moyen des banques correspondantes établies dans les divers états. Il en était de même de Gênes et des villes libres du nord.

La découverte du Nouveau-Monde, cet événement providentiel qui

faisait retrouver à la grande famille humaine, une de ses branches inconnues, devait sans doute augmenter la richesse et le bonheur de l'univers. Des causes qu'il n'est pas dans notre plan d'énumérer ni de discuter de nouveau, mais qui se résument toutes dans l'abandon du principe catholique, amortirent et arrêtèrent le grand mouvement social qu'il avait fait naître.

Un des résultats les plus remarquables de l'immortelle entreprise de Colomb, avait été de doubler en Europe la quantité de métaux précieux et de numéraire monnayé, et par conséquent d'avilir l'or et l'argent dans leur qualité de signe, au point que, jadis comme à Rome, le prix de tout ce qui s'acheta désormais, fut doublé. D'un autre côté, cette grande importation * semble n'avoir servi qu'à bouleverser l'Europe et à jeter la perturbation dans les esprits. M. Blanqui **, d'accord sur ce point avec Montesquieu et d'autres publicistes, fait justement remarquer que les ambitions rivales, l'esprit de fiscalité, se jetèrent sur cette proie nouvelle, et le premier effet de cette inondation, fut de suspendre l'activité industrielle et morale des peuples et des rois, que l'on vit dès-lors uniquement pressés de courir après la richesse des mines, et négliger celle qui vient du travail. Malgré ces éléments naissants d'opulence, l'Europe était en proie à la discorde et à la banqueroute. Au lieu de seconder les ressources naturelles de chaque pays, les métaux précieux ne servirent qu'à les épuiser. Les gouvernements qui n'avaient point de mines, en cherchaient l'équivalent dans la bourse de leurs sujets, sans songer qu'en attaquant ainsi les capitaux en même temps que les revenus, ils frappaient la production dans sa source et l'état dans sa vie. L'Espagne, qui possédait les trésors du Nouveau-Monde, vit Philippe II manquer à ses engagements de roi, et il a fallu près de trois siècles d'expérience pour apprendre aux nations que la véritable destination des métaux précieux est d'alimenter l'industrie et les arts de la paix, plutôt que la conquête et la guerre.

Cette disposition générale des esprits avait fait considérer la monnaie d'or et d'argent, non plus comme la mesure de la représentation de la richesse, mais comme la richesse elle-même. Ce fut donc à obtenir en plus grande abondance ce numéraire et les métaux précieux qui le composent, que s'attachèrent désormais tous les efforts, toutes les spéculations et toutes les manœuvres cupides des gouvernements et des particuliers. Chaque état avait son système monétaire, chacun altérait plus ou moins sa monnaie. Les difficultés du change et du transport des fonds se multiplièrent et vinrent compliquer à l'infini les opérations commerciales, et paralyser l'essor du crédit. Nous avons fait connaître

* Selon M. le baron de Humboldt, il aurait été tiré des mines d'Amérique et versé sur l'Europe, jusqu'à ce jour, une quantité d'or et d'argent évaluée à la somme de 30 milliards. — ** *Histoire de l'économie politique.*

déjà les remèdes proposés par les premiers économistes italiens, et particulièrement le projet du comte Scaruffi, publié en 1582, sur une monétisation universelle. Les plans de cet habile administrateur furent regardés alors comme les rêves d'un homme de bien, et nous n'avons pas le droit d'en faire un reproche à ses contemporains, puisque les progrès d'une civilisation dont nous sommes si fiers, n'ont point encore réalisé, de nos jours, une pensée dont l'utilité est si manifeste et l'exécution si universellement désirée.

Cependant, après de longues années de désordre et de confusion dans les théories d'économie sociale, on revint à des idées plus justes et à des pratiques plus régulières. Le crédit put se développer sous d'autres formes, et acquit même une nouvelle puissance, car, dès le temps dont nous parlons, la fortune publique et particulière tendait visiblement à changer de nature et à se mobiliser. La propriété territoriale avait été ébranlée par la propriété numéraire ou mobilière. Elle n'était plus la base principale des institutions politiques ni le but de la science économique. Déjà les nations s'attachaient aux valeurs plus immédiatement productives, plus faciles à mobiliser, plus promptes à opérer les échanges et à former des capitaux. Les gouvernements recouraient au système des emprunts publics. On vit donc apparaître des banques nationales et particulières, créées par l'association des capitaux, et, successivement, on arriva à comprendre : qu'il est des moyens d'échange préférables à la monnaie métallique, lorsque la probité publique les fonde et les garantit ; que l'abaissement du taux de l'intérêt est une des conditions nécessaires de la prospérité publique ; et enfin que l'abondance de l'or et de l'argent, dans un état, n'est point la cause nécessaire ni la juste mesure de la richesse.

En France, la marche de ces idées nouvelles fut lente et plusieurs fois interrompue. On a vu précédemment que les plus anciennes applications du crédit aux emprunts publics, remontent à François Ier. Pendant son règne, on créa 75,416 liv. 15 sous de rentes, au denier douze sur l'hôtel-de-ville de Paris. Sully trouva une dette publique s'élevant en capital à près de 300 millions de livres ; il l'amortit entièrement par la sagesse de son administration, et il réduisit l'intérêt au denier seize. Richelieu le fit descendre au denier dix-huit. Enfin Colbert réduisit l'intérêt au denier vingt, taux auquel il est légalement demeuré jusqu'à ce jour, mais où tout annonce qu'il ne saurait long-temps subsister, car l'opinion et la force des choses appellent une nouvelle réduction.— Sous le ministère de Colbert, il existait en France 500 millions de livr. en numéraire d'or et d'argent.—A la mort de Louis XIV, la dette publique était de 2,600,000,000 livres, représentant près de 5 milliards de francs. Ce fut pour l'éteindre qu'eurent lieu les premiers essais des institutions de banque et de papier-monnaie, imitation malheureuse

du système qui déjà enrichissait la Hollande et l'Angleterre *.

En effet, l'esprit fiscal avait épuisé toutes ses ressources pour combler l'abîme effrayant de la dette, lorsque l'écossais John Law, qui s'était occupé avec ardeur de l'application du crédit aux opérations financières de son pays, vint offrir ses services au régent. En 1705, Law avait publié sur le commerce et l'argent des considérations dans lesquelles il indiquait, pour subvenir à la pénurie des espèces métalliques, l'éta-

* Depuis long-temps le système des banques et les principes du crédit public étaient connus et pratiqués avec succès en Hollande. Guillaume III les introduisit en Angleterre sur une vaste échelle. Ce fut l'écossais Patterson qui proposa au roi une institution qui devait former une des bases de la prospérité de la Grande-Bretagne. Après la paix de Riswick, on s'était aperçu que les taxes créées comme garanties des emprunts allaient devenir insuffisantes. Patterson, homme hardi et ingénieux, offrit de soulager le trésor et de le tirer de son embarras. « Pourquoi, disait-il au roi, dans un mémoire présenté à Guillaume, la Hollande, votre patrie, placée sur un sol ingrat, est-elle la nation la plus riche du monde? Parce qu'elle regorge de numéraire; quel est le moyen de suppléer au numéraire? c'est le crédit, c'est l'institution des banques qui procurent au papier l'efficacité de l'argent. » Ce raisonnement séduisit le monarque et la banque nationale d'Angleterre fut fondée en 1698. Pour prix de son privilége, cet établissement prêta au trésor 1,200,000 liv. ster. à 8 pour 100 d'intérêt. De nouvelles ressources furent créées à l'état; mais leur nature fictive ne se prêtait que trop à de dangereux abus. Guillaume III lui-même fut le premier à augmenter énormément la dette publique en Angleterre. A l'expulsion des Stuarts, cette dette s'élevait à 16 millions de liv. de France, dont l'intérêt était payé à 4 pour 100. A la mort de Guillaume, la dette constituée était portée à 400 millions de livres: la guerre avec la France en était l'objet principal. Mais le développement prodigieux du commerce et de l'industrie aida à supporter ce fardeau, et permit de l'accroître encore. Aujourd'hui plus de 19 milliards de francs forment la dette publique de l'Angleterre. Du reste, la banque nationale de la Grande-Bretagne a continué d'être moins une banque de dépôt, d'escompte, de circulation qu'une puissante machine d'état, ce qui l'a fréquemment exposée à de graves vicissitudes.

La banque d'Amsterdam avait été créée bien antérieurement à celle de Londres, en 1609, dans des vues purement commerciales, et nullement pour subvenir aux besoins de l'état. Celle de Hambourg, instituée sur le modèle de celle d'Amsterdam, remonte à l'an 1619. Stockholm en possédait une en 1657. Rotterdam, Nuremberg et quelques autres villes de commerce eurent ensuite des banques de peu d'importance. La banque de Copenhague date de 1736. Celle de Vienne doit sa fondation à Marie-Thérèse, lors de la guerre de sept ans. Celle de Berlin a été instituée en 1765 et enfin la banque de Russie en 1768. — Rome, Turin, Naples, ont eu leurs banques de circulation ou plutôt leur papier-monnaie. Ces signes existaient jadis avec une telle abondance à Rome, que tous les paiements au-dessus de 25 francs (cinq écus romains), se faisaient sur des cédules de la banque du Saint-Esprit (ou Mont-de-piété). La révolution française les a fait disparaître. Une banque a été établie, il y a quelques années à Rome, par une association de capitalistes belges et français.

blissement d'une banque qui, suivant son plan, pouvait émettre du papier-monnaie, jusqu'à concurrence de toutes les terres du royaume: le montant des billets émis n'eut pas excédé les deux tiers ou les trois quarts de ces biens. « L'or et l'argent, disait-il au parlement d'Écosse, se sont avilis depuis deux cents ans, et s'aviliront encore. Dès-lors, ils perdent chaque jour quelque chose de leur prix dans le commerce. Les terres ne peuvent perdre leur usage et doivent nécessairement augmenter en valeur, par conséquent la monnaie de papier doit avoir l'avantage et la préférence sur l'argent *. »

Ce fut d'après ces principes, justes au fond, mais qui furent entièrement dénaturés dans leur application, que Law établit le fameux système dont nous avons exposé en détail les diverses phases et les fatales conséquences. On a vu que les garanties du papier créé par Law ne reposèrent que sur des valeurs imaginaires et arbitraires, et que les manœuvres les plus coupables s'exercèrent sur la crédulité publique. Aussi, après avoir émis une quantité de papier avec cours forcé, telle qu'en 1719, il représentait quatre-vingt fois tout le numéraire qui pouvait exister dans le royaume, (c'est-à-dire près de 96 milliards de fr.). La banque de Law aboutit à une énorme banqueroute qui jeta le désordre dans toutes les fortunes, et bouleversa pour long-temps le pays.

Après cette fatale expérience, la France se borna dans les moments de guerre ou d'embarras financiers, à des emprunts plus ou moins onéreux. — Louis XV, Louis XVI durent augmenter considérablement la dette pour soutenir diverses guerres contre l'Angleterre, et particulièrement celle occasionnée par l'indépendance des États-Unis d'Amérique en 1789. La dette publique s'élevait à un capital de 2,200,000,000 f. Pour la combler et pour soutenir la lutte contre l'Europe, le gouvernement révolutionnaire établit un système de papier-monnaie aussi immoral dans son principe que funeste dans ses résultats. 45 milliards d'assignats furent successivement émis sous la garantie de 15 milliards de propriétés violemment ravies au clergé catholique, aux émigrés et à une foule d'établissements de piété, de bienfaisance et d'instruction publique. La banqueroute couronna ce sauvage édifice de crédit public; en 1799, la dette publique s'élevait à 3,400,000,000 fr.

Le gouvernement impérial sut mieux apprécier les véritables principes du crédit et préparer les institutions qui pouvait le développer. La fondation de la banque de France et de la caisse d'amortissement appartiennent à cette mémorable époque. Mais l'état de guerre perma-

* De pareilles institutions, essayées en Écosse, ont été établies plus tard en Prusse et en Pologne et ont rendu d'éminents services aux propriétaires territoriaux de ces royaumes. — C'est d'après les mêmes principes que Solera avait proposé au gouvernement de Piémont la banque territoriale dont nous avons fait mention dans le cours de cet ouvrage.

nent était un obstacle invincible à l'affermissement et à l'extension de la puissance du crédit. La paix et une complète garantie de fidélité aux engagements de l'état, pouvait seule leur donner un libre et constant essor. L'empire laissa la dette publique augmentée, dans l'espace de 15 années, d'environ 1,900,000,000 fr.

La restauration des Bourbons, ainsi que nous l'avons fait connaître, fut le signal de l'inauguration de cette paix universelle qui a duré depuis près d'un quart de siècle en Europe, et pendant laquelle on a vu se r'ouvrir comme d'elles-mêmes, toutes les sources de la civilisation et des richesses, et se manifester chez tous les peuples un besoin instinctif de se replacer dans de meilleures conditions d'ordre, de bien-être et de progrès.

Au moment de la révolution de Juillet, la dette publique en France s'élevait à 4,262,000,000 f., en ce moment elle est de 5,300,000,000 f.

La France, moins avancée sous le rapport du développement du crédit, que l'Angleterre, la Hollande et les États-Unis, est de toutes les nations de l'Europe, celle qui possède encore la plus grande quantité de numéraire d'or et d'argent. M. le baron de Humbold a estimé que le numéraire en Europe devait s'élever à 8,904,000,000 fr. M. H. Storch trouve cette évaluation exagérée et la réduit à 6,508,000,000 fr. Enfin d'autres publicistes la portent à 5,935,000,000 fr., savoir :

La France.	2,700,000,000 fr.	(Le chiffre de 3 milliards paraît plus exact)
La Grande-Bretagne . . .	1,100,000,000	
L'Espagne	450,000,000	
Le Portugal.	150,000,000	
La Hollande et la Belgique.	300,000,000	
L'Autriche	275,000,000	
L'Italie.	250,000,000	
La Prusse	220,000,000	
L'Allemagne et la Suisse.	210,000,000	
La Russie.	500,000,000	
	5,935,000,000 fr.	

D'un autre côté, on a calculé qu'à l'époque actuelle, la masse des dettes émises dans les grands états de l'Europe, s'élève à plus de 36 milliards, savoir :

La Grande-Bretagne.	19,000,000,000 fr.
La France	5,300,000,000
La Hollande et la Belgique.	4,000,000,000
L'Espagne. . . . . moitié sans intérêts, mais en circulation sur toute l'Europe.	4,000,000,000 fr. dont
A reporter.	32,300,000,000.

Report.	32,500,000,000.
La Russie, (dette extérieure en Hollande et en Angleterre)	1,000,000,000
La Prusse	500,000,000
L'Autriche.	1,000,000,000
Le Portugal	500,000,000
Les autres états de l'Europe.	750,000,000
	36,250,000,000 fr.

En outre, il existe en Europe environ 20 milliards d'actions en billets de banque, actions de canaux, de chemins de fer, de différentes entreprises industrielles et divers papiers en circulation, ce qui porte à environ 58,250,000,000 fr. le montant des valeurs successivement émises en papiers de toute nature. Ainsi, en supposant que la quantité de numéraire existant en Europe, (déduction faite d'environ 455 millions en pertes pour les emprunts contractés par le Nouveau-Monde), s'élève à 5,500,000,000. Le rapport du numéraire aux valeurs fictives ou de confiance, serait : : 1 : 10 3/5, c'est-à-dire qu'on a porté le crédit au décuple de la valeur du gage monétaire. — On ne comprend pas dans ces calculs l'énorme quantité de papier fictif émis aux États-Unis et dans les autres parties du monde avec lesquelles nous avons des rapports de commerce.

Une observation très-importante à ajouter au tableau qui précède, c'est que l'or et l'argent diminuent chaque jour en Europe. « Les flots de numéraire qui n'avaient cessé de déborder sur elle, vers la fin du du xv[e] siècle, dit le moderne historien de l'économie politique *, commencent à se retirer avec lenteur, mais avec persévérance; et les pays les plus avancés dans la carrière de l'industrie et du commerce sont obligés de demander au crédit ce que les mines ont cessé de fournir au gré de leurs besoins. La monnaie de papier tend à déprécier l'or et l'argent et à prendre leur place sur tous les marchés de l'univers. Le numéraire métallique semble ne devoir jouer un jour, dans les transactions, que le rôle dont les réserves sont chargées dans les banques d'escompte. L'on semble voir de loin approcher la réalisation de l'utopie de Ricardo, d'après lequel la monnaie est dans sa condition véritable lorsqu'elle est à l'état de papier **, c'est-à-dire que le numéraire ne doit servir qu'à solder la légère balance des échanges de créance des maisons de commerce, comme cela se pratique dans *Clearing-House* de Londres ***.

* M. Blanqui.

** C'était aussi la doctrine de Law.

*** C'est un établissement où les commis des diverses banques de Londres viennent chaque jour régler les comptes de leurs patrons par de simples échanges de créances dont la balance seule est soldée en espèce quand elle n'est pas

De longues et savantes recherches de M. le baron de Humbolt lui ont fait reconnaître que l'or et l'argent, qui, de l'Asie-Méridionale et de l'Afrique et de l'Amérique, avait afflué d'âge en âge sur l'Europe, remonte aujourd'hui vers l'Asie-Septentrionale par une sorte d'attraction excitée, sans doute, par un plus grand besoin de civilisation. La masse d'or et d'argent frappée à la Monnaie de Pétersbourg augmente, chaque année, dans une progression remarquable, et va réunir la puissance des capitaux à la force de population que possède ce vaste empire.

Cette situation indique à l'économie politique plusieurs problèmes dont la solution est d'une haute importance pour la sécurité et les progrès du crédit et de l'industrie. Nous avons précédemment exposé un système de crédit général présenté par un homme d'état, et dont la pensée a paru aussi féconde et puissante qu'elle était profonde et hardie *. Il n'a manqué peut-être à sa complète réalisation qu'une grande renommée financière. Quoiqu'il en soit, nous croyons que, plus que jamais, il importe, soit par l'adoption de ce moyen, soit en rendant les banques publiques plus accessibles à tous les besoins, et en plaçant ainsi les bienfaits du crédit à la portée des classes sociales inférieures, de diviser toutes les sources du travail, de rapprocher, unir et moraliser les peuples par des liens fondés dans un intérêt commun de bonne foi, de loyauté et de confiance. — On comprend, sans que nous ayons besoin de le développer ici, combien l'unité religieuse serait favorable à la réalisation d'un crédit universel, et combien les considérations morales doivent être surtout appréciées et pesées dans cette grave question d'économie sociale. Nous les livrons aux prochains restaurateurs de la science.

considérable. Quelques milliers de francs suffisent ainsi pour terminer des transactions qui se montent à plusieurs millions.

* Voir page 374 et suivantes.

FIN DE L'APPENDICE.

INDICATION

DES PRINCIPAUX OUVRAGES A CONSULTER

DANS L'ÉTUDE DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE *.

—

ÉCRIVAINS ANCIENS.

XÉNOPHON,— *Économiques.*
PLATON, — *République.*
ARISTOTE,— *Politique.*

ÉCRIVAINS MODERNES EN FRANCE.

Premiers Économistes ou Financiers.

SULLY.—*Mémoires ou Économies royales.* 1723, 15 vol. in-12.

MELON.—*Essai politique sur le commerce.* 1761, 1 vol. in-12.

DUTOT. — *Réflexions politiques sur les finances et le commerce.* La Haye, 1738, 2 vol. in-12.

FORBONNAIS. — *Recherches et consultation sur les finances de la France,* 1758, 2 vol. in-4°.

(Voir pour la liste générale des ouvrages de Forbonnais, la bibliographie donnée par M. Blanqui à la suite de son *Histoire de l'Économie Politique.*)

Économistes ou Physiocrates.

QUESNAY. — *Tableau économique et maximes générales de gouvernement économique d'un royaume agricole,* 1768.

DE GOURNAY. — Traduction (avec commentaires) des *Traités sur le commerce et sur les avantages de la réduction de l'intérêt de l'argent,* par Josias Child, Paris 1754, in-12.

MERCIER DE LA RIVIÈRE. — *De l'ordre naturel et essentiel des sociétés politiques.* Londres et Paris, 1767, 2 vol. in-12.

MORELLET (l'abbé).—*Prospectus d'un nouveau Dictionnaire de commerce.* 1769, 1 *vol. in*-8°.

TURGOT. — *Ses œuvres,* publiées par Dupont de Nemours. 1811, 9 vol. in-8°.

* Les personnes qui désireront connaître tous les ouvrages qui ont paru jusqu'à ce jour sur l'économie politique, en trouveront la nomenclature dans la *bibliographie raisonnée d'économie politique* qui fait partie de l'*histoire de l'économie politique,* par M. BLANQUI, aîné. Cette bibliographie, à peu près complète, ne laisse à désirer qu'un classement plus méthodique que l'auteur se propose d'adopter pour la seconde et prochaine édition qui se prépare de son livre.

NECKER. — *De l'administration des finances de la France*, 1784, 3 vol. in-8°.

Économistes modernes

GERMAIN GARNIER (M. le marquis). — Traduction des *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations, par Adam Smith*, avec commentaires.

DESTUTT DE TRACY (M. le comte). — *Traité d'économie politique*, 1823, 1 vol. in-18.

J. B. SAY. — *Traité d'économie politique*. 1826, 3 vol. in-8°.

— *Cours complet d'économie politique pratique*, 1840, 2 vol. grand in-8°.

— *Cathéchisme d'économie politique*, 1815, 1 vol. in-12.

D'HAUTERIVE (M. le comte). — *Éléments d'économie politique*, 1817, 1 vol. in-8°.

DROZ. — *Économie politique, ou Principes de la science des richesses*, 1829, 1 vol. in-8°.

ALEXANDRE DE LABORDE (M. le comte). — *De l'esprit d'association dans tous les intérêts de communauté*, 1818, 1 vol. in-8°.

CHAPTAL (M. le comte). — *De l'industrie française*, 1819, 2 vol. in-8°.

CHARLES DUPIN (M. le baron). — *Des forces productives de la France*, 1827, 2 vol. in-4°.

FERRIER. — *Du gouvernement considéré dans ses rapports avec le commerce*, Paris 1822, 1 vol. in-8°.

GANILH. — *Des systèmes d'économie politique*, 1809, 2 vol. in-8°.

DE SAINT-CHAMANS (M. le Vicomte). — *D'un système d'impôts fondé sur les principes de l'économie politique*, 1821, in-8°.

DUTENS. — *Philosophie de l'économie politique*, 1835, 2 vol. in-8°.

A. BLANQUI, aîné. — *Histoire de l'économie politique*, 1837-1838, 2 vol. in-8°.

— *Rapports sur la Corse et l'Algérie*.

— *Cours d'économie industrielle* professé au Conservatoire des Arts et Métiers, Paris, 1835-1838, 4 vol. in-8°.

ROSSI. — *Cours d'économie politique professé au collége de France*, 1839-1841, 2 vol. in-8°.

COMTE. — *Traité de législation sociale*, 1827, 4 vol. in-8°.

— *Traité de la propriété*, 1834, 2 vol. in-8°.

DUNOYER. — *Nouveau traité d'économie sociale*, 1830, 2 vol. in-8°.

CHEVALIER (Michel).—*Lettres sur l'Amérique du Nord*, 1834, 2 vol. in-8°.

VILLERMÉ (le docteur). — *Tableau de l'état moral et physique des ouvriers en France*, 1840, 2 vol. in-8°.

DUREAU DE LA MALLE. — *Économie politique des Romains*, 1840, 2 vol. in-8°.

REYBAUD (Louis). — *Études sur les réformateurs contemporains ou socialistes modernes :* Saint-Simon, Fourier, Robert Owen, 1840, 1 vol. in-8°.

Économistes anglais.

DAVID HUME.—*Essais sur le commerce, le luxe, l'argent*, etc., 1766, in-12.

ADAM SMITH. — *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Paris 1822, 6 vol. in-8°, ou 1841, 2 vol. gr. in-8°. (Édition donnée par M. BLANQUI.)

STEUART.—*Recherches des principes de l'économie politique*, 1789, 5 vol. in-8°.

MALTHUS. — *Essai sur le principe de la population*, 1823, 4 vol. in-8°.

GODWIN.—*Recherches sur la population*, 1821, 2 vol. in-8°.

RICARDO. — *Principes de l'économie politique*, 1819, 2 vol. in-8°.

MAC CULLOCH. — *Principes d'économie politique*, Londres 1830, 1 vol. in-8° (n'a pas été traduit).

Économistes suisses.

HEERENSCHWAND. — *De l'économie politique moderne*, Londres 1786, 1 vol. in-8°.

— *De l'économie politique et morale de l'espèce humaine*, Londres 1796, 2 vol. in-4°.

SIMONDE DE SISMONDI. — *Nouveaux principes d'économie politique*, 1827, 2 vol. in-8°.

Économistes italiens.

GENOVESI. — *Leçons d'économie politique*, Milan, 1804, in-8°.

ALGAROTTI. — *Essai sur le commerce*, Milan, 1804, in-8.

BECCARIA. — *Éléments d'économie politique*, Milan, 1804, in-8°.

FILANGIERI. — *Des lois politiques en économie publique*, Milan, 1804, in-8°.

VELSI (M. le comte). — *Méditations d'économie politique*, 1 vol. in-8°.

PECCHIO (M. le comte). — *Histoire de l'économie politique en Italie*, Paris, 1830, 1 vol. in-8°. (*Trad. par M. L. Gallois.*)

Économistes hollandais.

JEAN DE WITT, grand pensionnaire de Hollande. — *Mémoires*, La Haye, 1709, in-12.

Économistes allemands.

DE SODEN (M. le comte). — *Économie nationale*, 1805-1821.

RAU. — *Traité d'économie politique*, Heidelberg, 3 vol. 1837, in-8°.

SARTORIUS. — *Manuel d'économie politique*, Berlin 1796, in-8°.

BOECKH. — *Économie politique des Athéniens*, (trad. franç.), Paris, 1828, 2 vol. in-8°.

Économistes espagnols.

FLOREZ ESTRADA. — *Traité ecclectique d'économie politique*, Paris, 1833, 3 vol. in-8°. (*Trad. par M. L. Gvlibert.*)

Économistes portugais.

PINHEIRO-FERREIRA (M. le commandeur). — *Précis d'un cours d'économie politique*, Paris, 1840, 1 vol. in-12.

Économistes polonais.

FRÉDÉRIC SKARBEK (M. le comte). — *Théorie des richesses sociales*, Paris, 1829, 2 vol. in-8°.

Économistes russes.

STORCH (Henri). — *Cours d'économie politique*, Paris, 1823, 5 vol. in-8°.

TABLE DES CHAPITRES

DU TOME SECOND.

FIN DE LA TABLE DU SECOND VOLUME.

HISTOIRE DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE.

ERRATA DU TOME SECOND.

Page	**20**, ligne **2**, ne tous côtés,	*lisez :*	de tous côtés.
—	**40**, note **1**, ligne **3**, D'Envau ;	—	D'Invau ;
—	**53**, ligne **21**, l'hvmme	—	l'homme
—	**70**, — **14**, matérielles;	—	matérielles,
—	**80**, — **9**, de Rome de commander,	—	de Rome fut de commander.
—	**101**, — **12**, toutefois	—	néanmoins
—	**106**, — **2**, eut été	—	était
—	**113**, note, ligne **8**, par leur zèle,par le	—	par leur zèle et par un
—	**116**, ligne **6**, concours	—	cours
—	**140**, — **10**, depuis à,	—	adopté depuis, à
—	**143**, — **19**, M. de Calonne;	—	M. de Calonne,
—	**144**, — **1**, et laissant	—	il laissait
—	**148**, note, ligne **2-3**, ob- int,	—	reçut
—	**152**, ligne **1**, annoncèes pour la plupart,	—	annoncées, pour la plupart,
—	**156**, — **10-11**, se lever	—	s'élever
—	**156**, — **27**, institutions de la religion	—	institutions, de la religion
—	**172**, — **21**, et.	—	et
—	**179**, — **26**, une des erreurs	—	« une des erreurs
—	**203**, — **18**, appliqué,	—	appliqué
—	**236**, — **4**, loterie	—	loterie
—	**243**, — **1**, l'esprit ds	—	l'esprit de

EXTRAIT DU CATALOGUE

DE LA

LIBRAIRIE DE GUILLAUMIN, ÉDITEUR.

DICTIONNAIRE DU COMMERCE ET DES MARCHANDISES, contenant tout ce qui concerne le Commerce, la Navigation, les Douanes, l'Économie politique, commerciale et industrielle, la Comptabilité, les Finances, la Jurisprudence commerciale, la Géographie commerciale, la Connaissance des produits naturels et fabriqués, leurs caractères spécifiques, leurs variétés, leur histoire, le mouvement des exportations et des importations, les Changes et Usances, les Monnaies, les Poids et les Mesures de tous les pays, etc., etc., etc.; par MM. ***Andraud, Blanqui aîné*** (de l'Institut), ***Blaise, Blay, Bontemps, J. et A. Burat, Chevallier, Ed. Corbière*** (du Hâvre), ***E. Cortambert, Alex. de Clercq, Delémer*** (de Bruxelles), ***Denière, Dubrunfaut, Dujardin-Sailly, H. Dussart, Th. Fix, Eug. Flachat, Step. Flachat Mony, Francœur, J. Garnier aîné, Ed. Halphen, Hautrive*** (de Lille), ***Kauffmann*** (de Lyon), ***M. Laffitte, Louis Leclerc, Ch. Legentil***, député, ***Lenoir, Mac-Culloch, Michel, M. de Mornay, Th. de Morville, A. Mignot. B. Pance, J.-T. Parisot, Payen, Pelouze*** père, ***Pelouze*** fils (de l'Institut), ***Em. Péreire, Perpigna, Pommier, Ramon de la Sagra*** (de la Havane), ***Rey, L. Reybaud, Rodet, Sainte-Preuve, Horace Say, Schmutz*** (de Morat), ***Simon*** (de Nantes), ***Wantzel***, etc., etc.

2 forts volumes petit in-4° de 2,252 pages à 2 colonnes contenant la matière de plus de 35 vol. in-8° ordinaires, et un ***Atlas colorié***. Prix, 42 fr.

COURS COMPLET D'ÉCONOMIE POLITIQUE PRATIQUE, ***ouvrage destiné à mettre sous les yeux des hommes d'État, des propriétaires fonciers et des capitalistes, des savants, des agriculteurs, des manufacturiers, des négociants, et en général de tous les citoyens***, **l'Économie des Sociétés**; par **Jean-Baptiste SAY.** Seconde édition entièrement revue par l'auteur, publiée sur les manuscrits qu'il a laissés et augmentée de notes, par **Horace SAY**, son fils. — 2 vol. in-8° grand-raisin. Prix, 20 fr.

HISTOIRE DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE EN EUROPE *depuis les anciens jusqu'à nos jours*, par M. AD. BLANQUI aîné (de l'Institut), professeur d'Économie politique au Conservatoire des arts et métiers, directeur de l'École spéciale du Commerce.—2 vol. in-8°, imprimés avec soin sur papier fin. Prix, 15 fr. — Grand papier jésus vélin collé, tiré à 50 exemplaires. Prix, 30 fr.

HISTOIRE DES RELATIONS COMMERCIALES ENTRE LA FRANCE ET LE BRÉSIL, *et considérations sur les monnaies, les changes, les banques et le commerce extérieur;* par M. HORACE SAY, membre de la Chambre de commerce de Paris, et du Conseil général du département de la Seine. — 1 beau vol. in-8°, avec plans, carte et tableaux. Prix, 7 fr. 50 c.

PETIT VOLUME *contenant quelques aperçus des hommes et de la société*, par J.-B. SAY. Troisième édition, refondue par l'auteur, et publiée sur les manuscrits qu'il a laissés, par M. HORACE SAY, son fils.—Un joli volume grand in-32, papier vélin. Prix, 2 fr.

ÉTUDES SUR LES RÉFORMATEURS CONTEMPORAINS ou SOCIALISTES MODERNES : **Saint-Simon. — Charles Fourier. — Robert Owen;** par M. LOUIS REYBAUD. Deuxième édition, augmentée d'un *Avant propos* et d'une *Bibliographie des principaux Utopistes anciens et modernes.*—1 vol. in-8°. Prix, 7 fr. 50 c.

HISTOIRE POLITIQUE ET ANECDOTIQUE DES PRISONS DE LA SEINE, *contenant des renseignements entièrement inédits sur la période révolutionnaire;* par M. BARTHÉLEMY MAURICE.—1 v. in-8°. Prix : 7 fr. 50 c.

RECHERCHES SUR LA NATURE ET LES CAUSES DE LA RICHESSE DES NATIONS, par ADAM SMITH, traduction du comte Germain GARNIER, pair de France, ministre d'état, nouvelle édition entièrement revue et annotée, par M. BLANQUI aîné (de l'Institut), avec des *Notes* et des *Commentaires* de G. Garnier, Mac Culloch, Buchanan, et des *Notes inédites* de J.-B. SAY.—2 beaux volumes, grand raisin velin, ornés d'un beau portrait de l'auteur. Prix : 20 fr.

DE L'AIR COMPRIMÉ ET DILATÉ COMME MOTEUR, ou *des Forces naturelles recueillies gratuitement et mise en réserve*, par M. ANDRAUD, 2e édition augmentée d'une partie expérimentale en collaboration avec M. TESSIÉ DU MOTAY. In-8°, 3 fr.



